



ÉDITION 2010



GUYANE



**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS

| Guyane

Rapport annuel
2009

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
La Guyane en bref	12
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 – La géographie et le climat	16
Section 2 – Les repères historiques	17
Section 3 – Le cadre institutionnel	19
1. Dans le paysage administratif français	19
2. Dans le paysage communautaire	22
CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ECONOMIE DE LA GUYANE	23
Section 1 – La population	24
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	26
1. Les comptes économiques	26
2. L’emploi et le chômage	31
3. Les revenus et les salaires	35
4. Les prix	40
5. Le commerce extérieur	43
Section 3 – Les politiques et finances publiques	49
1. Les politiques publiques et leur mise en oeuvre	49
2. Le système fiscal	52
3. Les finances publiques locales	58
CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITE	67
Section 1 – Aperçu général	68
Section 2 – L’agriculture et l’élevage	70
1. Panorama du secteur	70
2. Les aides publiques	73

Section 3 – La pêche	75
1. Panorama du secteur	75
2. Les aides publiques	78
Section 4 – Les activités forestières	80
1. Panorama du secteur	80
2. Le soutien à la filière	82
3. La certification de la forêt guyanaise et les perspectives	82
Section 5 – L’industrie et l’artisanat	84
1. Le secteur industriel dans l’économie guyanaise	84
2. Panorama du secteur	85
Section 6 – L’énergie	92
1. L’énergie électrique	92
2. Les différentes sources d’énergie	93
3. La promotion du développement durable	96
Section 7 – L’eau et l’assainissement	97
1. L’eau	97
2. L’assainissement des eaux usées	99
Section 8 – L’environnement	101
1. La gestion des déchets et la protection de l’environnement	101
2. Le parc amazonien de Guyane	104
Section 9 – La construction	105
1. Le secteur du BTP dans l’économie guyanaise	105
2. Panorama du secteur	105
Section 10 – Les transports	110
1. Le secteur des transports dans l’économie guyanaise	110
2. Panorama du secteur	110
Section 11– Le commerce	117
1. Le secteur commercial dans l’économie guyanaise	117
2. Panorama du secteur	118

Section 12– Les services marchands	124
1. Le secteur des services marchands dans l'économie guyanaise	124
2. Les nouvelles technologies en Guyane	125
Section 13– Le tourisme	128
1. Le secteur du tourisme dans l'économie guyanaise	128
2. Panorama du secteur	128
Section 14– Le Spatial	133
1. L'activité du secteur	133
2. Les incidences sur l'économie de la Guyane	137
Section 15– L'éducation et la santé	138
1. Le secteur « Education et santé » dans l'économie guyanaise	138
2. Panorama du secteur	139
CHAPITRE IV– L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	145
Section 1 - La structure du système bancaire	147
1. Les faits marquants de l'exercice	147
2. L'organisation du système bancaire	149
3. La densité du système bancaire	154
4. Les moyens de paiement	156
5. L'activité des fonds de garantie	157
Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	159
1. Les taux d'intérêt	159
2. Le bilan agrégé des banques locales	163
3. Les performances financières des banques locales	164
Section 3 - L'évolution de la situation monétaire	168
1. Les avoirs financiers des agents économiques	168
2. Les crédits à la clientèle	172
3. La circulation fiduciaire	176
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	178
Perspectives	181
Annexes	183
1. Statistiques économiques	184
2. Statistiques monétaires et financières	195
3. Chronologie des principaux événements de l'année 2009	200
4. Liste des publications de l'IEDOM	202

Avant-propos

L'année 2009 en Guyane a été marquée du sceau de la crise comme pour le reste du monde, bien qu'un certain nombre de facteurs susceptibles de protéger son économie soient toujours présents. Ainsi, malgré une conjoncture nationale et internationale difficile, les volumes de transferts dont bénéficie la Guyane ne diminuent-ils pas et leur composition (salaires, prestations sociales, financement d'équipements publics) en fait-elle un puissant stabilisateur conjoncturel. En fait, la dégradation de la situation dans le département résulte autant de facteurs locaux que de l'influence de l'environnement international.

Au nombre de ces facteurs locaux, les suites des blocages de l'économie en novembre-décembre 2008, d'abord peu perceptibles, se sont accentuées au fil de l'année en raison notamment des atteintes portées à la trésorerie des entreprises. Ces dernières se sont retrouvées démunies à un moment où les banques, elles mêmes sous-pression en termes de liquidité, n'étaient pas dans la meilleure position pour les soutenir. Même si aucun « crédit crunch » n'a été enregistré, les comportements de prudence se sont additionnés pour donner une tonalité morose à l'année économique 2009. Le moindre de ces comportements prudents n'a pas été celui des consommateurs, puisque la consommation finale des ménages, un des moteurs traditionnels de l'activité en Guyane avec la commande publique et le secteur spatial, s'est établie en deçà des niveaux des exercices antérieurs, malgré une hausse générale des prix en net ralentissement, tout à fait bienvenue pour redonner des marges de pouvoir d'achat. Les niveaux de consommation ont certainement souffert également en 2009 de la dégradation du marché du travail, dans le fil d'un mouvement amorcé au cours de l'année 2008.

Les seuls facteurs vraiment favorables à mettre au crédit de l'exercice économique 2009, sont un maintien de la commande publique tout à fait opportun, une activité spatiale soutenue avec son cortège d'effets directs ou indirects et une relative bonne tenue de l'investissement des entreprises qui a connu une amorce de redressement en fin d'exercice. Enfin, le maintien d'une activité dans la construction de logements, qu'il s'agisse de logements individuels ou de logements collectifs dans le secteur social, a eu un effet positif certain. Dans une période où les établissements de crédit de la place voient leurs engagements stagner dans le domaine des crédits à la consommation, l'activité de financement de l'habitat assure un fond d'activité stable et globalement bénéfique.

On notera pour terminer que la fin de l'année 2009 a été marquée par la fermeture du Pont du Larivot sur l'axe routier essentiel du département, fermeture (du 24 novembre 2009 au 19 mars 2010) dont il est encore impossible de mesurer l'impact réel mais qui ne saurait être dénuée de conséquences dommageables au plan économique.



Jean-Pierre DERANCOURT

Directeur de l'IEDOM en Guyane

Synthèse

A la suite de la crise financière partie des États-Unis à l'été 2007, suivie d'une crise économique qui s'est propagée à l'ensemble des zones économiques au deuxième semestre de l'année 2008, un redémarrage de l'activité mondiale a été observé et s'est consolidé au cours de l'année 2009. Le rétablissement progressif du climat des affaires constaté dans les pays avancés au second semestre 2009 s'explique en grande partie par l'amélioration des conditions financières et par les plans de relance mis en œuvre. Le rebond de la demande des pays émergents a permis au commerce mondial de redémarrer après deux trimestres de chute. L'inflation s'est inscrite dans une tendance baissière sous l'effet conjugué d'une moindre demande, de la hausse du chômage et de la baisse du prix de l'énergie.

En Guyane, en rupture avec la tendance des deux dernières années, la conjoncture économique a enregistré une nette inflexion à partir du 4^{ème} trimestre 2008, liée à la fois à des facteurs locaux et à l'environnement international. Après une chute en fin d'année 2008, l'indicateur de climat des affaires¹ est resté toute l'année 2009 à un niveau inférieur à sa moyenne de longue période.

Succédant à une période de hausse soutenue depuis 2007, le niveau général des **prix** a fortement décéléré en 2009, comme dans la plupart des départements d'Outre-mer et en métropole, pour se stabiliser en fin d'année. Le glissement annuel de l'indice des prix au mois de décembre affiche une légère baisse à -0,2 % contre +3,3 % en décembre 2008. Cette modération s'explique par la croissance moins marquée des prix des services et la baisse des prix des produits alimentaires, accompagnée d'une stabilisation des prix des produits manufacturés. Les prix des produits pétroliers enregistrent pour leur part une baisse limitée, après avoir atteint un niveau record sur le dernier trimestre 2008. Le marché de l'**emploi** s'est dégradé avec une progression significative du nombre de demandeurs d'emploi sur l'année (+14 %). En juin 2009, le taux de chômage s'établissait à 20,5 % de la population active. Dans ce contexte, en dépit de la stabilisation des prix, la **consommation** finale des ménages reste déprimée. Certains indicateurs s'inscrivent à des niveaux en deçà de ceux de 2008 : recul des importations de produits agro alimentaires (-10,2 % en valeur), des biens d'équipement du foyer (-3,9 %), des recettes d'octroi de mer (-1,8 %). Le financement de la consommation (essentiellement composé de crédits automobile) reste stable pour la deuxième année consécutive. En revanche, les crédits à l'habitat, premier poste d'endettement des ménages, financés en majeure partie par les établissements de la place, restent dynamiques malgré une inflexion (+10,8 % contre +19,3 % en décembre 2008).

L'**investissement** des entreprises apparaît en demi-teinte, avec en fin d'année, d'une part, un certain attentisme lié aux consultations électorales du début 2010, d'autre part, le déplacement d'un certain nombre d'investissements des Antilles vers la Guyane. Les investissements publics sont restés relativement soutenus avec notamment la fin des chantiers de construction de quatre lycées, les travaux de rénovation du port de Dégrad-des-cannes, relayés par ceux du pont du Larivot (axe principal reliant l'ouest guyanais à l'île de Cayenne), qui a nécessité sa

¹ Cet indicateur synthétise l'ensemble des réponses accordées lors de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM (analyse en composantes passées et futures sur la perception de leur niveau d'activité, de charges, de trésorerie, effectifs, prix).

fermeture en novembre 2009, ou l'agrandissement de l'hôpital de Cayenne. De nouveaux investissements ont également été réalisés dans le cadre du projet spatial Soyouz. Les importations de machines et d'équipements sont restées correctement orientées (bien qu'inférieures aux valeurs de 2008). Les encours de crédits d'investissement, première composante du financement bancaire des entreprises, ont stagné sur 2009, essentiellement pour les établissements de crédit non installés localement, alors qu'à contrario, le financement de la place a connu une évolution positive (+14 %).

La balance commerciale enregistre un effet de ciseau inverse à celui de 2008 : après une contraction, les exportations totales progressent de 19 % en valeur. En revanche, la mauvaise orientation de l'activité a entraîné un repli significatif des importations (-10,4 %). Le déficit de la balance commerciale du département se réduit ainsi de 13,6 % en 2009, à -825 M€.

Sur le plan sectoriel, la situation des filières traditionnelles est mitigée, alors que le secteur **spatial** conserve son rôle moteur de l'économie. La préparation des infrastructures du site de lancement Soyouz a continué à avoir des effets d'entraînement positifs sur les autres secteurs.

Le courant d'affaires du **BTP** s'est toutefois nettement dégradé au 2^{ème} semestre, ralentissement amplifié en fin d'année par la fermeture du pont du Larivot qui a entraîné des difficultés d'approvisionnement en matériaux (sable, ciment), une réorganisation de l'activité, et des coûts logistiques avec le recul des ventes de ciment de 17 % sur un an. Les entreprises les plus importantes et les mieux structurées, soutenues par la commande publique, auraient cependant moins souffert de cette conjoncture que les petites entités.

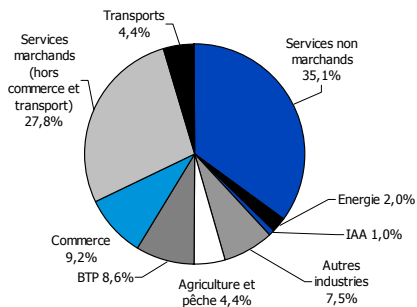
L'activité dans le secteur **touristique** a été dynamique en 2009, avec la mise en place de projets structurants. Le trafic aérien de passagers enregistré sur l'année (400 555 personnes) a progressé de 4 % (contre -0,9 % en moyenne sur les 4 dernières années).

Certains secteurs traditionnels, comme la pêche et la riziculture, sont confrontés à de sérieuses difficultés, notamment climatiques (-11,4 % de prises de crevettes sur un an, -9,9 % pour les vivaneaux, -6,9 % pour la production de riz). Le secteur **aurifère**, potentiellement très porteur pour le département, se heurte à plusieurs problématiques d'ordre social, environnemental et politique. Les quantités d'or officiellement extraites sont dorénavant très faibles : 1,2 tonnes en 2009 (soit -38,5 % sur un an). Le secteur du bois affiche une nette croissance (+18,2 % du volume de grumes sorties de forêt), de même que les abattages de bovins et de porcins (+7,9 % et +8,1 %).

Après avoir été influencée en 2008 par la crise financière, l'activité des **établissements de crédit**, qui évolue toujours positivement, enregistre un essoufflement par rapport aux années précédentes. Depuis un an, alors que l'encours global des actifs financiers collectés se maintient, se concentrant sur les dépôts à vue et, avec la reprise des marchés financiers, plus singulièrement, sur l'épargne à long terme, les encours de crédits suivent une tendance décroissante avec une évolution des encours sains (2,1 milliards €) deux fois moins élevée sur un an (+6,9 % contre +13,2 % en décembre 2008). Cependant, la Guyane apparaît relativement épargnée, au regard des situations des autres DCOM qui enregistrent dans leur ensemble une progression de leurs concours bancaires quatre fois moindre qu'en 2008. Ce tassement apparaît plus nettement marqué pour les établissements de crédit locaux, avec une progression de 4,2 % fin 2009, contre +17,7 % en moyenne sur les cinq années précédentes. Sans pratiquer de restriction en volume, les établissements de la place affichent une volonté de prudence dans leur politique de financement, en renforçant leur sélectivité. On a donc assisté à une modération dans la distribution du crédit en lien avec la situation conjoncturelle de l'économie.

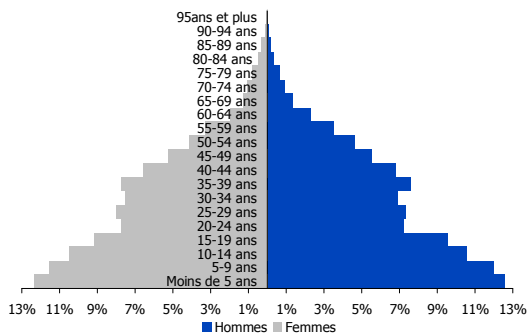
La Guyane en bref

Répartition du PIB de la Guyane en 2006



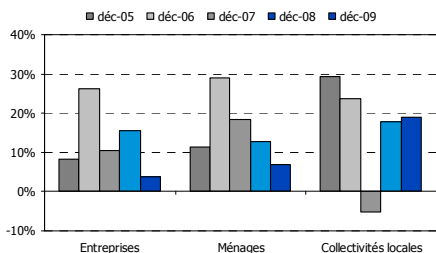
Source : INSEE

Structure de la population au 1er janvier 2008



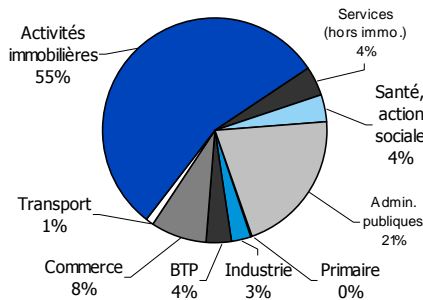
Source : INSEE

Evolution annuelle des encours de crédits par clientèle



Source : IEDOM – Etablissements de crédit installés ou non localement

Risques sectoriels de la Guyane au 31 décembre 2009



Source : Service central des risques – Banque de France

Les chiffres clés de la Guyane	2000	2009	Variation sur un an	Variation sur longue période	Métropole 2009
Indicateurs sociaux					
Population (1)	166 590	229 000	3,4%	46,1%	62 469 000
Taux de croissance annuel de la population	3,5% (1999)	3,4%	-0,6 pt	-0,1 pt	6,8%
Taux de natalité (pour 1000) (1)	28,4 (2004)	27,7 (2008)	-2,3 pts	-0,7 pt	12,7
Espérance de vie à la naissance des hommes	73,4 (2004)	75,4 (2007)	+1 an	+2 ans	77,8
Espérance de vie à la naissance des femmes	80,7 (2004)	81,3 (2007)	+0,3 an	+0,6 an	84,5
Taux moyen de réussite au baccalauréat (série générale)	n.d	72,9%	-2,2 pts	n.d	88,9%
Nombre de médecins généralistes	132	219 (2008)	10,6%	65,9%	
Environnement					
Surface agricole utilisée totale (hectares)	23 195	24 570 (4)	1,2%	5,9%	496,6 TWh (2008)
Part d'électricité renouvelable dans la consommation	n.d	70%	-	n.d	14,1% (2008)
Zone forestière (% surface totale)	96%	96%	-	-	
Economie					
Produit Intérieur Brut (2) (en millions d'€)	1 729	3 208 (2008)	7,0%	85,5%	1 950,1 Mds (2008)
Taux de croissance annuel du PIB en volume	-10,6%	+3,4% (2008)	+0,5 pt	+14 pts	0,4% (2008)
PIB / hab. (2) (en €)	10 458	14 204 (2008)	0,7%	35,8%	30 413 (2008)
Population active	77 761(1999)	70 701	10,4%	-9,1%	28 millions (2008)
Taux de chômage (enquête emploi Juin)	22,5% (2002)	20,5%	-1,4 pt	- 2 pts	9,5% (3)
Nombre d'allocataires du RMI	9 040	11 415	0,6%	26,3%	
Taux d'inflation moyen	1,6 (2001)	0,6	-2,9 pts	- 1 pt	0,1%
Consommation électrique (KWh par habitant)	3 085,4	3 125,3	-0,5%	1,3%	7 573 (2007)
Dossiers de surendettement déposés	133	151	-24,1%	13,5%	
Indicateurs sectoriels					
Nombre de tirs d'Ariane	12	7	+1	-5	
Production d'or (en kg bruts)	3 545	1 250 (4)	-35,6%	-64,7%	
Production de riz (en tonnes)	19 612	9 035	0,7%	-53,9%	
Grumes sorties de forêt exploitées (en tonnes)	52 300	82 100	15,1%	57,0%	
Prise de crevettes (en tonnes)	2 737	1 346	-12,1%	-50,8%	
Consommation de ciment (en tonnes)	55 431	80 701	-17,2%	45,6%	
Trafic portuaire (en tonnes)	620 538	617 179	3,8%	-0,5%	
Trafic aérien (nbre de passagers)	354 846	400 643	4,0%	12,9%	
Indicateurs monétaires et financiers					
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 500 (2001)	2 863	4,7%	14,5%	2 299
Nombre d'habitants par guichet automatique	3 204	2 544	-0,1%	-20,6%	1 165
Nombre de comptes bancaires à vue par habitant	0,41	0,44	0,0%	7,3%	1,13 (2008)
Actifs financiers auprès des établissements locaux (en millions d'€)	693,5 (2001)	1 240,3	5,7%	78,8%	
Encours sains auprès des établissements locaux (en millions d'€)	347,9 (2001)	857,8	4,2%	146,6%	
Taux de créances douteuses brutes	36,2% (2001)	8,9%	-0,5 pt	-27,3 pts	

(1) estimations ; (2) PIB 2008, estimation CEROM ; (3) France entière - moyenne des taux des 4 trimestres 2009 (4) données provisoires

n.d : non disponible

Source : INSEE, Rectorat, DSDS, CAF, EDF, Arianeespace, DRIRE, DAF, ONF, IFREMER, Ciment guyanais, DDE, CCGI, IEDOM



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

A la différence des autres départements d'Outre-mer qui sont des îles, la Guyane se situe au nord-est du continent sud-américain. Elle s'intègre dans le plateau des Guyanes qui s'étend du sud du Venezuela au nord-est du Brésil. D'une superficie de 83 846 km² selon l'IGN (Institut géographique national)¹, la Guyane occupe seulement 4 % de la surface de cette région alors qu'elle forme le plus vaste des départements français d'outre-mer (16 % du territoire de l'Hexagone), équivalent à la surface du Portugal.

La Guyane est bordée au Nord par l'océan Atlantique sur 320 km environ. A l'Ouest, on trouve le Suriname (520 km de frontière commune) avec pour frontière le fleuve Maroni, et enfin au sud et à l'est, le Brésil avec lequel elle partage 580 km de frontière. La frontière Est avec le Brésil est constituée par le fleuve Oyapock. Le relief du département est peu marqué avec une zone de collines littorales et quelques points dépassant 600 m d'altitude dans le Sud, le plus haut culminant à 830 m.

La Guyane est recouverte à 94 % par la forêt amazonienne qui est sillonnée de rivières et de fleuves entrecoupés de rapides (le Maroni, la Mana, le Sinnamary, l'Approuague, l'Oyapock, l'Organabo, l'Iracoubo, le Kourou). La côte est constituée de mangrove sur plusieurs kilomètres. La bande côtière, qui a subi une forte déforestation, se présente sous forme de savane.

La Guyane bénéficie d'un climat de type équatorial humide. Sa position privilégiée proche de l'équateur, ainsi que sa façade océanique, lui confère une grande stabilité climatique, marquée notamment par la faiblesse des vents et la faible amplitude des températures. En revanche, les précipitations connaissent des variations annuelles conséquentes et déterminent le rythme des saisons.

L'année est marquée par une saison humide qui s'étale de décembre à juillet, entrecoupée par une petite saison sèche en mars et une plus longue d'août à novembre. La pluviométrie annuelle varie de 1 700 mm dans le nord-ouest à 3 800 mm dans la région de Régina-Cacao. Elle est de 3 000 mm en moyenne sur la bande côtière de Kourou à Cayenne et un peu moindre dans les régions de l'intérieur (2 500 mm).

L'humidité relative moyenne est élevée, entre 80 et 90 %, selon la saison. Malgré tout, la Guyane dispose d'un ensoleillement important, avec en moyenne 2 200 heures d'insolation annuelle, les maxima étant situés sur la bande côtière.

¹ Surface en projection inscrite au RGE (référentiel à grande échelle).

Section 2

Les repères historiques

Les premières traces de peuplement de l'Amazonie, datent d'environ 6 000 ans avant notre ère. A la fin du III^{ème} siècle, les indiens Arawak et Palikur arrivent sur le littoral et chassent les premiers habitants, puis des indiens parlant le Caraïbe occupent à leur tour le littoral et l'Est de l'actuelle Guyane, à la fin du VIII^{ème} siècle.

Les européens découvrent la Guyane en l'an 1500, l'espagnol Vicente Yanez Pinzon posant le premier pied en terre guyanaise lors de son voyage entre les deltas de l'Amazone et de l'Orénoque. Après plusieurs tentatives de colonisations infructueuses, les français s'y installent véritablement en 1643. Sous les ordres du commandant Poncet de Brétigny, les hommes de la compagnie du Cap Nord construisent un village fortifié sur une colline qu'ils nomment colline Cépérou, du nom du chef indien à qui ils l'achètent. La première mise en valeur du territoire débute treize ans plus tard lorsque des colons hollandais débarquent amenant avec eux les premiers esclaves venus d'Afrique. En 1664 les français reprennent la Guyane aux hollandais. C'est ainsi qu'elle devient territoire français et colonie esclavagiste. Les premières matières exportées sont le roucou, l'indigo, le coton, la canne à sucre, le café, la vanille, les épices ainsi que les bois exotiques. En 1763 débarquent à Kourou plus de 15 000 hommes chargés d'accélérer la colonisation des terres, mais près des deux tiers meurent dès la première année. Les survivants se réfugient sur les Îles du Diable d'où les moustiques sont absents, avant d'être rapatriés en métropole. Les Îles du Diable deviennent ainsi les Îles du Salut.

Alors que l'esclavage avait été aboli entre 1794 et 1802, sous l'égide de la Révolution, Bonaparte le rétablit donnant lieu à de nombreuses révoltes. Une partie de la population noire refuse la servitude et s'enfuit dans la forêt prenant le nom de noir marron (« neg'marrons »). Entre 1817 et 1848, les colons reprennent le programme de réforme de l'agriculture qu'avait mis en place Joseph Guisan, un ingénieur suisse, cinquante ans plus tôt. La Guyane compte alors plus de 19 000 habitants dont près de 13 000 esclaves. En 1828, la mère Anne Marie Javouhey, membre de la congrégation des sœurs Saint Joseph de Cluny, rachète des esclaves, en fait des hommes libres et met en valeur avec eux la région de Mana. Ses idées anti-esclavagistes sont soutenues par le député de Martinique et de Guadeloupe, Victor Schoelcher, et aboutiront en 1848 à l'abolition de l'esclavage.

Entre 1792 et 1805, le premier bague ouvre à Sinnamary pour les ennemis de la Révolution. A partir de 1852, sous Napoléon III, commence véritablement la déportation de forçats à destination de la Guyane afin de combler le besoin de main d'œuvre qu'a entraîné l'affranchissement de plus des deux tiers de la population. La Transportation est officiellement instituée en 1854. Trois bagnes sont construits à Cayenne, sur les Îles du Salut ainsi qu'à Saint-Laurent du Maroni. Saint-Laurent devient ainsi le centre administratif d'un système carcéral qui « accueillera » plus de 90 000 hommes et femmes en un peu plus de 90 ans d'existence.

En 1855, le premier site aurifère est découvert sur un affluent de l'Approuague donnant lieu à une ruée vers l'or qui ne s'achèvera qu'à la fin de la seconde guerre mondiale et amènera de nombreux émigrants notamment des Antilles. De 1910 à 1930, on dénombre plus

de 10 000 orpailleurs, dont l'activité entraîne une croissance du commerce local mais aussi la fermeture des dernières plantations. L'économie a également été impactée par l'arrivée de martiniquais, après l'éruption de la Montagne Pelée en 1902.

En 1938, suite à une campagne de sensibilisation de plus de 15 ans, menée par le journaliste Albert Londres avec le soutien du député de la Guyane, Gaston Monnerville, plus aucun transport de prisonnier ne fera route vers la Guyane. Cependant, la fermeture effective ne se fera qu'en 1946 et les derniers rapatriements en 1953.

En 1946, la Guyane obtient le statut de département français alors que l'économie est en déclin et l'état sanitaire préoccupant. Le gouvernement prend des mesures sanitaires en luttant contre le paludisme et en créant des centres de protection maternelle et infantile ainsi que des dispensaires. Sur le plan économique, la balance commerciale reste cependant très déficitaire et les coûts de production demeurent élevés.

1965 marque le début de la construction du Centre Spatial Guyanais à Kourou. Rapidement l'activité spatiale va prendre une place importante dans l'économie et la vie guyanaise. Le 9 avril 1968 est lancée la première fusée sonde baptisée Véronique. Depuis cette date plus de 500 lancements ont été réalisés de Kourou. La première fusée Ariane, fruit d'une collaboration européenne dans le domaine spatial, décollera le 24 décembre 1979.

Depuis 1982 et les lois de décentralisation, un transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales est mis en place. Dans les années 1990, la Guyane, territoire français intégré à l'Union européenne, devient un pôle d'attraction, attirant vers lui des courants migratoires en provenance des pays voisins en crise économique ou sociale comme le Suriname, le Brésil, le Guyana ou encore Haïti. En 2009, la Guyane, compte 221 500 habitants contre 27 900 en 1954.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre constitutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'outre-mer sont désormais nommément citées dans le texte de la Constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et Régions d'Outre-Mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'Outre-Mer) régies par l'article 74 de la Constitution².

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable en Guyane, qui relève des départements et régions d'outre-mer, au même titre que la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UN DEPARTEMENT ET UNE REGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars **1946**, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des **départements français**. Grâce à la loi du 31 décembre **1982**, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des **Régions**, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est **monodépartementale** et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient en outre des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement. La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « **Départements et Régions d'Outre-Mer** » (**DROM**).

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du **transfert de nouvelles compétences** et de moyens de l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2005³. A l'exception de la formation professionnelle entièrement transférée aux Régions, les collectivités interviennent, depuis cette loi, dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Chacune, à l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ Suite à la loi du 13 août 2004.

coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, la Région est coordinatrice du développement économique.

1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La Constitution prévoit désormais pour les DROM la possibilité de créer une **collectivité unique** se substituant au département et à la région, ou une **assemblée délibérante unique** pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités. L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) par le référendum du 7 décembre 2003¹. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les D.F.A. (Départements Français d'Amérique) d'un **congrès des élus** (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

Dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer tenus en 2009 et suite aux souhaits des élus locaux, le Président de la République a décidé de consulter les populations de Martinique et de Guyane en janvier 2010 sur leur évolution institutionnelle. Deux scrutins ont été organisés sur la question de l'évolution institutionnelle. Le 10 janvier 2010, les électeurs guyanais devaient ainsi répondre à la question : « Approuvez-vous la transformation de la Guyane en une collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ? ». La réponse étant majoritairement négative², une seconde consultation a été réalisée le 24 janvier sur la question suivante : « Approuvez-vous la création en Guyane d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution ? ». Dans les deux départements le « oui » l'a emporté, avec en Guyane 57,48 % des suffrages exprimés, et un taux de participation de seulement 27,44 %, et en Martinique avec 68,30 % des suffrages, et un taux de participation de 35,81 %.

Par ces scrutins, l'autonomie institutionnelle de ces départements a donc été rejetée, mais la rationalisation des structures administratives locales a été approuvée. Cette consultation s'inscrit avant la réforme nationale des collectivités territoriales prévue pour 2014, où des conseillers territoriaux devraient se substituer aux actuels conseillers régionaux et généraux.

Le calendrier de mise en place de la nouvelle institution qui exercera à la fois les compétences dévolues au département et à la région, tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution, reste à définir. Deux dates sont proposées pour l'entrée en vigueur de la nouvelle entité administrative : 2012 ou 2014.

Cette nouvelle organisation administrative mettra fin à une situation introduite en 1982, souvent critiquée pour sa complexité administrative : l'existence, sur un même territoire, de deux collectivités distinctes, qui font de la Guyane et de la Martinique des régions

¹ A l'occasion de ce référendum, les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au département et à la région de la Guadeloupe.

² En Guyane, avec un taux de participation s'élevant à 48,16 %, le « non » recueille 22 146 voix, soit 69,8 % des suffrages exprimés. En Martinique, avec un taux de participation de 55,35 %, le "non" l'emporte également obtenant 125 633 voix, soit 78,9 % des suffrages exprimés.

« monodépartementales ». Désormais ces territoires disposeront d'une collectivité, d'une assemblée élue, et d'un exécutif responsable devant cette assemblée.

En outre, les modalités organisationnelles et de fonctionnement de la nouvelle collectivité restent à définir, et notamment sa gouvernance (entre un exécutif unique ou collégial), son mode de scrutin (proportionnel, uninominal, mixte...), ses compétences et ses moyens, et le nombre de ses conseillers. Sur ce dernier point, l'Etat s'est formellement prononcé en faveur d'un nombre de conseillers territoriaux inférieur au nombre total des actuels conseillers du Conseil général et du Conseil régional.

Le nouveau statut des nouvelles collectivités uniques résultera d'une loi ordinaire qui sera déposée devant le Parlement fin 2010 pour être votée dans le courant du premier semestre 2011.

1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le **principe de l'identité législative**. Néanmoins des **adaptations** aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- **le droit domanial** : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « **des cinquante pas géométriques** » ; l'ensemble des cours d'eau est inclus dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.
- **la fiscalité**¹ : alors que les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, **la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %)** ; **l'impôt sur le revenu est réduit** de 30 % dans les trois premiers départements cités et **de 40 % en Guyane**. Il existe, par contre, un impôt supplémentaire : **l'octroi de mer** dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de **défiscalisation** ont été prévues depuis vingt cinq ans par tous les gouvernements successifs, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.
- **le droit de la fonction publique** : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées, pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à **fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire**, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le gouvernement.

¹ Cf. Chapitre II section 3, § Le système fiscal

1.4 DES COMPETENCES ACCRUES EN MATIERE DE COOPERATION REGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer¹ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques² (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit **l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire**. A l'instar du droit français, certaines **adaptations** au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « *caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques* ». Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer **bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'Union européenne** et de son objectif de « convergence » qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées³ de l'Union. Les DOM bénéficient ainsi au titre de ce nouvel objectif d'une enveloppe de 2 696 M€ à laquelle s'ajoutent 482 M€ de fonds RUP⁴ soit un total de **3 178 M€ sur la période 2007- 2013** (contre 2 885 M€ pour la période 2000-2006).

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des **distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins** (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique.

¹ Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et loi programme (LOPOM) de 2003.

² Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

³ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

⁴ En complément des fonds structurels, l'Union européenne alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.



CHAPITRE II

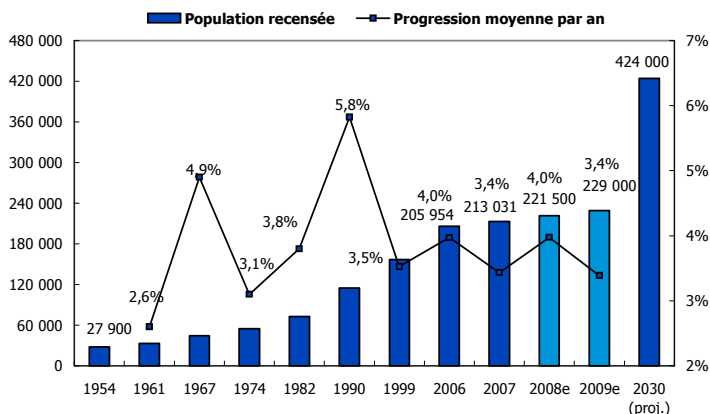
Panorama de l'économie de la Guyane

Section 1

La population

La population guyanaise se distingue par sa pluralité culturelle liée à la diversité de ses origines. Elle est composée de personnes d'origine créole, amérindienne, antillaise (originaires principalement des Antilles françaises), bushinengue¹, métropolitaine, hmong² (regroupées essentiellement dans les villages de Cacao et Javouhey), chinoise et également d'immigrés (essentiellement originaires d'Haïti, du Suriname, du Guyana et du Brésil).

La Guyane, qui comptait une population d'environ 27 000 habitants au milieu des années 50, a connu entre cette date et 1982 une croissance annuelle moyenne de 4 %. Celle-ci s'est ensuite accélérée à + 5,8 %, avec l'apport migratoire impulsé par l'essor économique au cours de la décennie 80, pour revenir à + 3,5 % en moyenne pendant la décennie 90, puis s'est de nouveau amplifiée à +3,9% par an sur les dix dernières années, de 1999 à 2009.



e : estimation annuelle de la population au 1er janvier

Source : INSEE

Ce taux de croissance démographique reste le plus dynamique des régions françaises avec celui de Mayotte (+3,1 %/an), loin devant la Corse (+1,8 %/an) et la Réunion (+1,6 %/an). La population a ainsi été multipliée par deux en 18 ans.

On relève toutefois sur les estimations de 2007 et 2009 un certain ralentissement, qui reste à confirmer sur les années à venir et sur les données recensées.

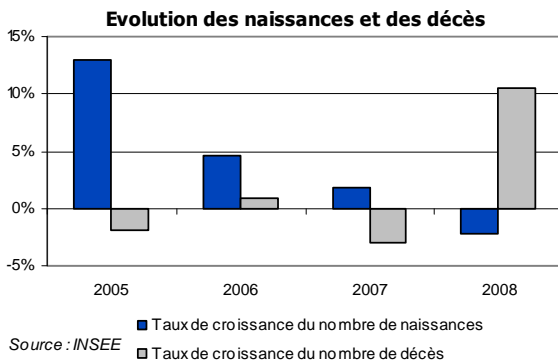
La répartition de la population sur le sol guyanais est très inégale. La densité moyenne en 2009 n'est que de 2,7 habitants au km² (contre près de 248 habitants au km² en Guadeloupe, 339 en Martinique et 108 en métropole) car une grande partie du territoire n'est pas habitée, l'essentiel de la population étant concentrée sur le littoral et le long des grands fleuves frontaliers.

Les polarités territoriales établies par le Schéma d'aménagement régional (SAR) distinguent les polarités principales (Cayenne et Kourou), les polarités transfrontalières Ouest et Est, les communes du Maroni et les communes isolées. Les polarités principales concentrent près de 73 % de la population et la quasi-totalité du tissu économique sur seulement 14 % du territoire. Il s'ensuit des problèmes de saturation des infrastructures par rapport à leurs potentialités initiales, une pénurie de foncier et des tensions sur le marché du logement.

¹ Descendants d'esclaves du Suriname, appelés également noirs marrons.

² Laotienne.

Au 1^{er} janvier 2009, la population du département était estimée par l'INSEE à 229 000 habitants (chiffre établi sur la base des résultats du recensement rénové¹), contre 221 500 début 2008. L'évolution démographique est liée pour les trois quarts au solde naturel (excédent des naissances sur les décès), et pour un quart au solde migratoire (entrées-sorties). D'après les dernières données disponibles, le solde naturel est favorisé par une très forte natalité, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteignant 3,7 enfants par femme, mais qui tendrait à se stabiliser. En comparaison, cet indice se maintient à 2 enfants par femme² pour la France entière qui est déjà l'un des pays les plus féconds d'Europe. Depuis les estimations de 2006, on constaterait un ralentissement du rythme des naissances, avec 139 naissances en moins en 2008. Cette tendance reste à confirmer sur les résultats de 2009, tandis que le nombre de décès suit une évolution en dents de scie. L'excédent naturel affiche ainsi un recul de 3,7 % en 2008.



Indicateurs démographiques

	1990	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de naissances	3 606	5 312	5 998	6 276	6 386	6 247
Nombre de décès	594	719	705	711	690	762
Accroissement naturel	3012	4 593	5 293	5 565	5 696	5 485
Taux de fécondité (%)	n.d	3,5	3,8	3,8	3,7	n.d
Espérance de vie des hommes	66,6	73,4	74,6	74,4	75,4	n.d
Espérance de vie des femmes	76,1	80,7	80,9	81,0	81,3	n.d

Source : INSEE

La pyramide des âges établie au 1er janvier 2008, indique que les moins de 20 ans représentent 45 % des habitants, contre un quart de la population pour la France entière. En revanche, la tranche des 60 ans et plus, est plus importante sur la France à 21,7 % de la population totale, contre seulement 5 % en Guyane. Par rapport à 1999, la pyramide des âges a peu évolué. Les trois quarts de la population ont moins de 40 ans, la tranche des moins de 20 ans enregistre même une légère progression (+ 0,6 point).

Selon les projections réalisées par l'INSEE, la population guyanaise atteindrait 424 000 habitants à l'horizon 2030 (hypothèse du scénario central). Elle devrait rester relativement jeune avec cependant une amplification du vieillissement de la population, les plus de 60 ans devant connaître un quasi doublement³.

¹ A partir du 1er janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les 7 à 9 ans est remplacé par des enquêtes annuelles de recensement. Cette nouvelle méthode permet de disposer chaque année d'informations récentes et d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins des habitants.

² 2,01 enfants par femme qui rapproche la France du seuil de renouvellement des générations.

³ Les plus de 60 ans représenteraient près de 11 % de la population en 2030, contre 43 % pour les moins de 20 ans et 46 % pour ceux âgés entre 20 et 60 ans.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

Les départements d'outre-mer disposent d'un système statistique développé quand on les compare aux collectivités métropolitaines correspondantes, avec notamment des comptes économiques régionaux détaillés. Néanmoins, les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés en valeur (soit en nominal ou à prix courants) avec un décalage de trois ans, voire quatre ans pour la Guyane. Afin de réduire ce délai, un partenariat entre l'INSEE¹, l'IEDOM et l'AFD², lancé en 2003, permet de publier des estimations des principaux agrégats économiques pour l'année N-1 en valeur, ainsi qu'en volume (soit déflaté). En Guyane, ces comptes économiques rapides pour l'outre-mer ont été diffusés pour la première fois en septembre 2007.

LES COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES

Les **comptes économiques rapides pour l'outre-mer** (CEROM) sont produits en partenariat par l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD. Ils reposent sur une modélisation macroéconomique alimentée par les premières informations disponibles de l'année écoulée : il ne s'agit donc pas de comptes définitifs. Les estimations font l'objet de révisions successives, en fonction de l'avancement de la collecte des données. Le modèle **TABLO-Guyane** utilisé pour ces estimations, est un modèle macro-économique de type keynésien dit « quasi-comptable ». Il permet de projeter les comptes économiques d'une année donnée à partir d'hypothèses d'évolutions de l'offre et de la demande de biens et services. En Guyane, ce modèle est construit avec 25 branches et 25 produits. Il est basé sur le TES (Tableau des Entrées-Sorties) de la comptabilité nationale. Ces relations comptables permettent d'assurer la cohérence du modèle en décrivant les équilibres nécessaires entre les ressources et les emplois pour chaque opération. La projection du compte se fait selon la méthode de Léontieff, fondée sur les interactions entre branches, et celle de Keynes, fondée sur l'interaction revenu-consommation.

1.1 LE PRODUIT INTERIEUR BRUT

Le Produit intérieur brut (PIB)³ des quatre départements d'outre-mer (DOM) représente environ 1,6 % du PIB français, (1 % hors Réunion). Au sein des DFA⁴, le PIB guyanais (évalué à 3,2 milliards d'€ en 2008) représenterait environ 16,7 % du total des trois départements (contre 15,4 % en 1993) et 9,2 % du total des DOM. La croissance du PIB de la Guyane, entre 1993 et 2008, est estimée à 118 %, soit un rythme supérieur à celui des Antilles

¹ Institut national de la statistique et des études économiques.

² Agence française de développement.

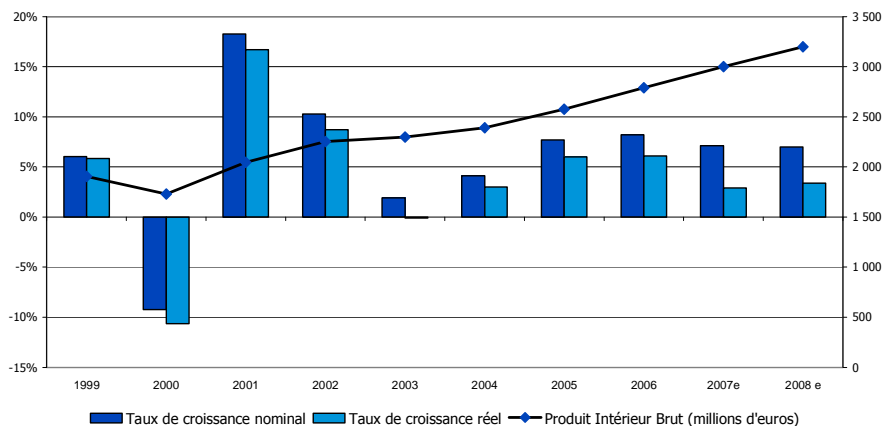
³ Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentées des impôts grévant les produits, moins les subventions sur les produits. Il mesure la création de richesse sur une période d'un an par les agents économiques résidant sur le territoire d'un pays.

⁴ Départements français d'Amérique (Guadeloupe, Martinique, Guyane).

mais encore nettement inférieur à celui de la Réunion (+ 154 %), malgré une accélération perceptible en fin de période.

D'après les premières estimations de CEROM, l'année 2008 s'est caractérisée par une croissance de l'économie guyanaise de 3,4 % en volume sur un an (contre + 4,1 % en 2007). Ce résultat situe 2008 à 3,1 points au-dessus de la croissance nationale (+ 0,3 %).

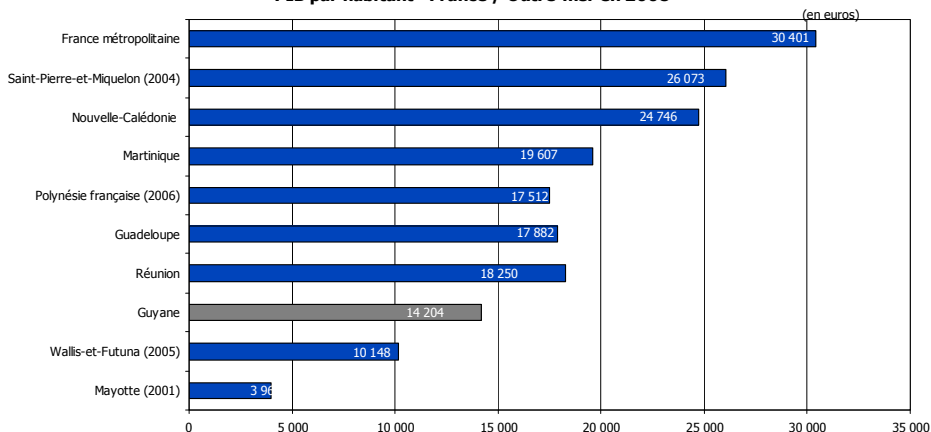
PIB et taux de croissance de la Guyane



Source : INSEE, CEROM

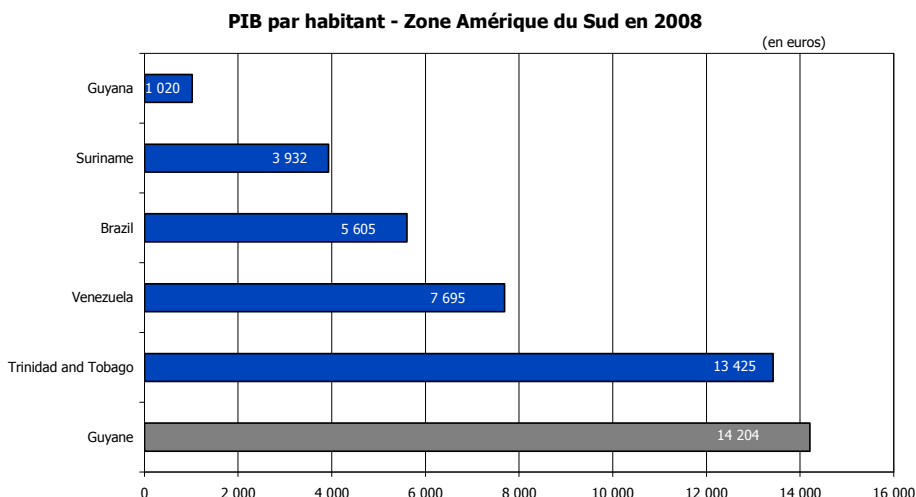
Le PIB courant par habitant des quatre DOM est structurellement inférieur à celui observé en métropole, le plus gros écart étant constaté à Mayotte et le plus faible à la Martinique. Le PIB par habitant en Guyane s'établit toujours autour de 47 % du niveau national, sa croissance étant en grande partie absorbée par la croissance démographique et l'inflation. En 2008, comme en 2007, le PIB courant par habitant n'a ainsi progressé que de 0,7 %.

PIB par habitant - France / Outre-mer en 2008



Sources : Comptes économiques provisoires, INSEE, ISEE, ISPF

Au sein de la zone « Amérique du Sud », la région se trouve au premier rang en termes de PIB/hab, juste devant Trinidad et Tobago. Cette situation contraste avec la précédente et explique l'attractivité qu'exerce la Guyane dans sa zone géographique.



Source : FMI

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

En structure du PIB, après une bonne année 2007, l'investissement a encore fortement augmenté en 2008 (+ 25,1 % en valeur), porté par l'investissement spatial (projet Soyouz), la commande publique et l'investissement privé, mais les dépenses de consommation des ménages sont en revanche restées contenues du fait de l'inflation (+ 1,6 % en volume et + 5,2 % en valeur).

L'Equilibre emploi ressources

en millions d'euros

	1998	part	2007	2008	part	évol 2008/2007
Ressources	3 326		4 237	4 595		8,4%
Produit Intérieur Brut	1 755	52,8%	3 000	3 208	69,8%	7,0%
Importations (biens et services)	1 571	47,2%	1 237	1 387	30,2%	12,2%
Emplois	3 326		4 237	4 595		8,4%
Consommation finale des ménages	1 022	30,7%	1 514	1 574	34,3%	5,2%
Consommation finale des administrations	804	24,2%	1 434	1 498	32,6%	4,5%
Formation brute de capital fixe	387	11,6%	700	876	19,1%	25,1%
Variations des stocks	0	0,0%	37	78	1,7%	0,0%
Exportations	1 113	33,5%	552	569	12,4%	3,0%

Source : INSEE

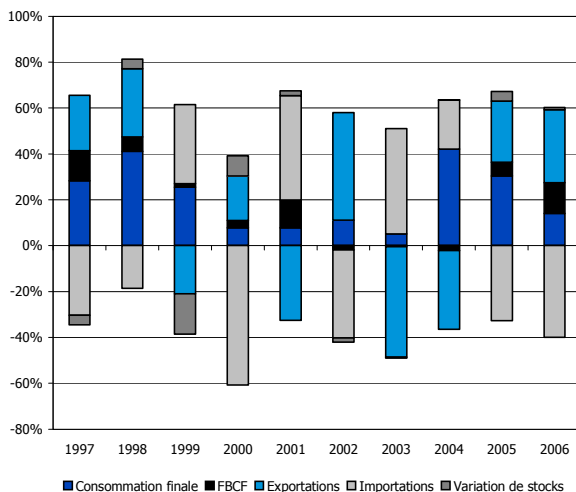
* Comptes rapides

La formation du PIB en Guyane diffère sensiblement de celle de la métropole. La consommation finale absorbe une grande partie des ressources produites de l'année (67 %), mais cela reste peu comparé à la France entière (80 %).

Par ailleurs, le commerce extérieur, structurellement déficitaire, fait apparaître des niveaux d'importations et d'exportations comparés au PIB très élevés par rapport à ce qui est observé en métropole. La filière spatiale qui est à la fois un gros importateur et un gros exportateur, explique cette particularité. Pour sa part, se situant aux environs de 20 %, la FBCF (Formation Brute de Capital Fixe) affiche un poids comparable à ce qui est observé en métropole.

Sur les comptes économiques définitifs, entre 1997 et 2006, la croissance du PIB (+ 6 % en moyenne) est soutenue par la consommation finale qui démontre son rôle traditionnel de levier de croissance de l'économie. Il n'en est pas de même de l'investissement qui participe dans de moindres proportions à la croissance (+ 3,2 % en moyenne), malgré une amélioration observée en fin de période. Le commerce extérieur impacte de façon importante l'évolution du PIB, avec de fortes variations des exportations et des importations sur la période.

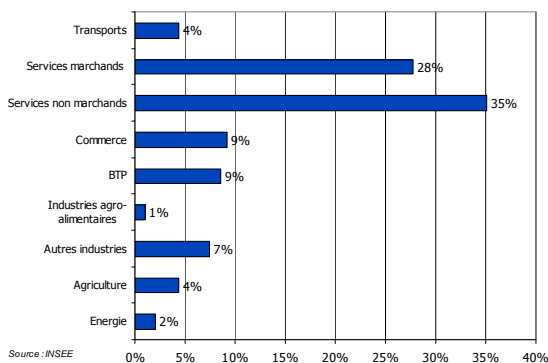
Contributions à l'évolution du PIB de la Guyane



Source : INSEE

1.3 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

Part des secteurs à la valeur ajoutée totale de la Guyane en 2006



Source : INSEE

L'économie guyanaise est dominée par le secteur tertiaire qui réalise 76 % de la valeur ajoutée totale. Le solde se répartit entre le secteur secondaire (20 %) et le secteur primaire (4 %). Au sein du secteur tertiaire, la part des services non marchands et marchands est sensiblement la même (respectivement 35 % et 32 % en incluant les transports).

La structure de l'économie guyanaise diffère sensiblement de celle observée en France et dans les autres DOM. Le secteur des services non marchands

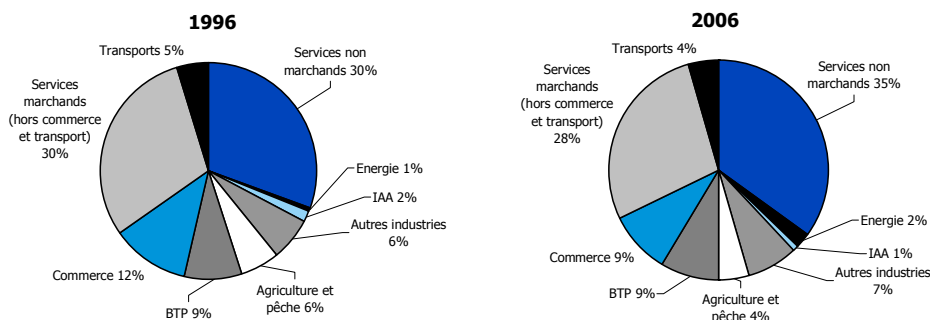
occupe une place équivalente en Guyane et pour la France entière (respectivement 35 % et 36,4 %), alors que la part des services marchands est beaucoup plus faible en Guyane (32 % en incluant les transports contre 47,3 %). En revanche, les poids des secteurs industriel (grâce au secteur spatial) et primaire sont plus importants en Guyane (respectivement 20 % contre

14,6 % et 4 % contre 1,8 %). De même, le poids du secteur tertiaire est plus faible en Guyane que dans les autres DOM (76 % contre 83 % à la Guadeloupe, 84 % à la Martinique).

La filière spatiale tient une place importante dans l'économie guyanaise, impactant aussi bien les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises que le transport. Sa part dans la création de richesse est quantifiable par ses effets directs, indirects et induits, qui irriguent l'économie du département¹ dans son ensemble. D'autres activités, pour lesquelles la Guyane dispose d'un potentiel économique, n'apparaissent toutefois pas clairement dans cette répartition sectorielle. Tel est le cas de la filière pêche ou de la filière bois qui concernent à la fois le secteur primaire mais aussi l'industrie. S'agissant enfin de l'activité aurifère formelle, son poids dans la valeur ajoutée totale est estimé à moins de 3 %.

L'analyse de l'évolution des poids des secteurs dans la valeur ajoutée totale sur une période de 10 ans (1996-2006), fait ressortir les transformations économiques qu'a connues le département. Les évolutions les plus significatives concernent le renforcement du poids des services non marchands (+ 3,1 points) et de l'énergie (+ 1,4 points), en corrélation avec la diminution du poids du secteur primaire et du commerce (- 1,7 et - 2,9 points).

Le secteur tertiaire reste prépondérant avec 76,4 % de la valeur ajoutée contre 75,1 % en 1996. La part du secteur secondaire augmente aussi légèrement (de 18,2 % à 19,1 %) au détriment du secteur primaire (en repli de 6,1 % à 4,4 %).



Source : INSEE

¹ Le secteur du spatial représentait 16,2 % du PIB en 2002 dont 10,3 % d'effets indirects et 1,9% d'effets induits. Cf Chapitre 3, section 14 Le spatial.

2. L'emploi et le chômage

Les statistiques relatives à l'emploi en Guyane doivent être analysées avec prudence. Elles ne représentent en effet que le marché "légal" de l'emploi tel qu'il est suivi par la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP).

Quelques définitions

L'analyse de la population active et de l'emploi est basée ici sur les estimations de l'enquête emploi INSEE, réalisée chaque année en juin. Cette dernière fournit ainsi un état des lieux à un instant t sur le marché du travail. L'étude sur le chômage est complétée par les données de la DDTEFP qui fournissent une vue sur l'ensemble de l'année (statistiques mensuelles).

Population active au sens du recensement : personnes qui déclarent avoir un emploi, être au chômage, être inactive mais en recherche d'emploi, et les militaires.

Population active au sens du BIT : Chômeurs et population active occupée (salariés et non salariés). La notion d'activité concerne les personnes de 15 ans ou plus.

Taux de chômage au sens du BIT : nombre de chômeurs (personnes de plus de 15 ans qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui sont disponibles et qui ont entrepris des démarches de recherche d'emploi ou qui ont trouvé un emploi commençant plus tard) rapporté à la population active totale. Ces personnes ne sont pas nécessairement inscrites au Pôle Emploi, notamment les jeunes. A l'inverse, certaines personnes inscrites au Pôle Emploi ne sont pas systématiquement considérées comme des chômeurs au sens du BIT, si par exemple elles ont eu une « activité réduite » ou qu'elles ne sont pas immédiatement disponibles en raison d'une formation.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs et la population totale des 15 ans ou plus.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population totale des 15 ans ou plus.

Afin de faciliter les comparaisons internationales, les chiffres du chômage ont été révisés au plan national avec l'adoption d'une méthode de calcul harmonisée au niveau européen.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La dernière enquête emploi de l'INSEE du 2^{ème} trimestre 2009 met en évidence une hausse de la population active (+ 10,4 %) à 70 701 personnes et une diminution de la population inactive¹ (- 3,7 %). Le taux d'activité en Guyane progresse de 3,6 points sur un an, atteignant 57,1 % de la population en âge de travailler. Il apparaît fortement en deçà du taux métropolitain (70,8 %). Cette différence montre ainsi que les personnes inactives (scolaires, étudiants, hommes et femmes au foyer, etc.) dans le département constituent une réserve de main d'oeuvre potentielle importante.

Dans la population des 15-64 ans, un peu moins d'une personne sur deux est en activité, soit un taux d'emploi à 45,4 %. La situation ne s'améliore que très timidement avec un taux à 53,6 % pour les hommes (+2,6 points sur un an) et seulement 37,7 % pour les femmes (+4,4 points). En France métropolitaine, le taux est plus élevé (65,2 %) compte tenu de la situation du marché de l'emploi plus dégradée en Guyane et du taux d'activité plus faible. Le temps partiel occupe une place importante, touchant 12 % des actifs occupés² (+ 1 point sur

¹ Les inactifs sont soit des individus qui se disent disponibles pour travailler tout en ne cherchant pas de travail, soit des personnes qui chercheraient du travail tout en étant indisponibles, soit des individus ne souhaitant pas du tout travailler.

² 17 % en métropole.

un an) et concerne plus souvent les femmes et les jeunes (18 %, + 2 points). Enfin, parmi les 56 230 personnes occupant un emploi, 7 % déclare rechercher un autre emploi.

	1999	2008	2009	Var 09/08	Var moy 09/99
Population active	77 761	64 058	70 701	10,4%	
Hommes	41 884	35 497	38 266	7,8%	-0,9%
Femmes	35 877	28 561	32 435	13,6%	-1,0%
Population active occupée	55 448	50 013	56 230	12,4%	0,1%
Hommes	31 913	29 964	32 272	7,7%	0,1%
Femmes	23 535	20 049	23 958	19,5%	0,2%
Taux d'activité (en %)	62,4	53,5	57,1	3,6 pts	- 0,5 pt
Hommes	68,4	60,8	63,6	2,8 pts	- 0,5 pt
Femmes	56,6	46,6	51,1	4,5 pts	- 0,6 pt

Source : INSEE

2.2 L'EMPLOI

Selon la dernière enquête du Pôle emploi, la Guyane a connu en 2008 une quinzième année consécutive de progression de l'emploi salarié. La création d'emploi augmente ainsi de 12 %. Le rythme de progression de l'emploi salarié s'est toutefois ralenti (+2,8 % contre + 6,3 % en 2007).

La croissance de l'emploi salarié guyanais est essentiellement imputable aux secteurs Industrie & énergie et BTP qui connaissent la plus forte hausse (+ 8,2 % en effectifs cumulés) et emploient désormais 28,3 % des salariés (+ 1,3 point). Les secteurs Commerce et Services observent un léger accroissement de leurs effectifs (+ 2,2 %) et emploient 70 % des salariés. La progression du BTP est bien marquée (+ 11,4 %) compte tenu de l'impact des travaux de construction spécialisée, de la construction de bâtiments et du génie civil, qui représentent respectivement 74 %, 27,3 % et 11,3 % des salariés. Concernant le secteur industriel, l'apport de l'industrie manufacturière est indéniable avec 74 % des salariés. Les services représentent en cumul plus de la moitié des effectifs totaux et enregistrent une progression de 2,7 %. Les activités phares regroupent les services administratifs (23 %), la santé et l'action sociale (15,8 %) et le transport et l'entreposage (10,3 %). Enfin le commerce, qui représente 17,7 % de l'effectif salarié total, reste stable (+0,8 % sur un an).

L'emploi salarié en Guyane

Secteurs d'activité	2000	2007	2008	Part en 2008	Var. 08/07
Agriculture et pêche*	740	587	339	1,4%	-42,2%
Industrie et énergie	2 653	3 151	3 304	13,3%	4,9%
BTP	2 107	3 332	3 713	15,0%	11,4%
Commerce	3 481	4 358	4 394	17,7%	0,8%
Autres services marchands	6 678	8 482	6 480	26,1%	ns
Services non marchands	2 778	4 206	6 551	26,4%	ns
Total	18 437	24 116	24 781	100%	2,8%

Source : Pôle Emploi

*Le champs de l'enquête du Pôle Emploi n'est pas exhaustif, observant essentiellement l'évolution de l'emploi salarié dans le secteur privé non agricole.

(ns) Le changement de nomenclature et l'agglomération des données qui en découle peuvent expliquer certaines variations

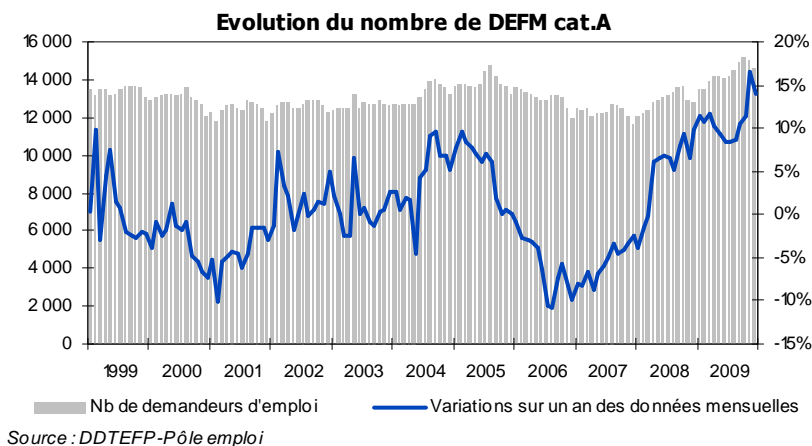
Fin 2008, 665 emplois salariés supplémentaires étaient dénombrés. Bien que le bassin de Saint-Laurent-du-Maroni demeure la zone la moins dotée en terme d'effectifs (1 903 salariés), sa progression s'avère être la plus dynamique (+17 %), contrairement aux

bassins de Cayenne et de Kourou qui ne progressent que très légèrement (+ 2 %) avec respectivement 17 861 et 5 017 salariés.

2.3 LE CHOMAGE

2.3.1 L'évolution du taux et de la structure du chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi de fin de mois de catégorie A (DEFM)¹ a connu une progression significative tout au long de l'année. A fin décembre 2009, le Pôle emploi dénombrait 14 624 demandeurs, soit plus de 1 870 chômeurs supplémentaires sur un an (+ 14 % contre +18,4 % pour la France entière, +14 % à la Martinique, +12,8 % à la Réunion et +11,5 % à la Guadeloupe et aux îles du nord).



En 2009², cette hausse touche plus les hommes (+ 20 % en un an) que les femmes (+ 10 %) même si structurellement le chômage touche plus fortement les femmes (57 %). La tranche des 25-49 ans constitue 68 % des demandeurs d'emploi, ils augmentent de 12 % en nombre sur un an. Celle des chômeurs âgés de 50 ans et plus (représentant 16 %) progresse en revanche plus rapidement sur un an (+20 %), suivie des moins de 25 ans (16 % en proportion et + 17 % sur un an). Les demandeurs d'emploi de longue durée (+ 1 an) ont vu leur nombre croître de près de 12,5 % par rapport à 2008.

La dernière enquête emploi de l'INSEE met en évidence une moindre aggravation du taux de chômage au sens du BIT qui s'établit en juin 2009 à 20,5 % de la population active (contre 21,9 % en juin 2008). Cette tendance, observée en milieu d'année, s'explique mécaniquement par une progression plus marquée de la population active sur la période. La durée moyenne du chômage est passée de 44 à 45 mois. Les actifs sans diplômes sont en proportion plus sujets au chômage, représentant une part de 35,6 % alors que les diplômés de niveau Bac+2 représentent 3,7 % (contre 3,1 % en 2008) et celui des Bac +4, 1,6 % (contre 3,2 % un an auparavant).

¹ Catégorie A : personne sans activité, ayant effectuée des actes positifs de recherche d'emploi.

² En données brutes.

2.3.2 L'assurance chômage

Après une diminution de 5,5 % du nombre d'allocataires en 2007, la tendance s'est inversée en 2008 et se confirme en 2009 avec une hausse de 17,3 %, allant de pair avec la dégradation de la situation du marché de l'emploi. A fin décembre 2009, le montant des prestations versées atteint 54,4 M€ (+ 28,2 % sur un an).

Bilan de l'assurance chômage

	1999	2008	2009	Var. 09/08
Nombre de bénéficiaires en fin d'année	5 368	5 186	6 082	17,3%
<i>dont bénéficiaires en suspens fin mois (1)</i>	<i>1 011</i>	<i>89</i>	<i>67</i>	<i>-24,7%</i>
Prestations versées (en millions d'€) (2)	36,8	42,4	54,4	28,3%

Source : Pôle Emploi de Guyane

(1) Nombre d'allocataires qui font l'objet d'une suspension de paiement par absence de décision ou pour pointage non parvenu (motif le plus fréquent)

(2) Régime assurance chômage (RAC) + Etat

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

Le secteur non marchand enregistre en 2009 une progression globale du nombre d'embauches de 8,1 %. Les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) enregistrent en effet une croissance de 15,8 %, compensant le recul des contrats d'avenir et d'insertion par l'activité (respectivement -9,9 % et -46,4 %).

Les contrats aidés dans le secteur marchand sont pour leur part moins nombreux que dans le secteur non marchand. Ces premiers sont essentiellement constitués des contrats en alternance qui enregistrent une hausse de 29,5 % à l'instar des contrats d'insertion revenu minimum d'activité (CI RMA) qui augmentent de 36,4 %. Néanmoins le recul de 10 % du secteur s'explique par une baisse de 58,5 % des contrats d'accès à l'emploi¹ (CAE DOM).

Au regard de la formation et de l'insertion, le nombre de contrats dans le cadre du projet initiative jeune mobilité (PIJ Mobilité) décroît de 11,9 % à l'instar du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS²), -23,2 % sur un an.

En parallèle, la Formation insertion multiservices (FIM) ainsi que la Validation des acquis et de l'expérience (VAE) augmentent très fortement, respectivement + 79,3 % et + 29,7 % en un an.

¹ Créés dans le cadre de la loi Perben.

² Le CIVIS a remplacé les « emplois jeunes ». Il a été créé par le décret n°2003-644 du 11 juillet 2003. Il permet à des jeunes de moins de 25 ans de bénéficier d'un contrat respectant les minima légaux dans un organisme de droit privé à but non lucratif comme par exemple une association ou un syndicat. Sa durée est de trois ans maximum.

Principales politiques pour l'emploi, l'insertion et la création d'activité

	2007	2008	2009*	en nombre Var. 09/08
Secteur non marchand	3 150	2 884	3 119	8,1%
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	2 464	2 260	2 618	15,8%
Contrats d'Avenir (CA)	320	456	411	-9,9%
Contrats d'insertion par l'activité (CIA)	366	168	90	-46,4%
Secteur marchand	953	748	673	-10,0%
Contrats accès à l'emploi (CAE DOM)	419	337	140	-58,5%
Contrats en alternance (C Alternance & C Professionnalisation)	430	400	518	29,5%
Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI RMA)	11	11	15	36,4%
Aides à la création	230	280	390	39,3%
PIJ création d'entreprises	62	28	54	92,9%
ACRE (entreprise créée)	79	123	168	36,6%
ACRE (exonération accordée)	89	129	168	30,2%
Formation et insertion	3 363	2 974	2 452	-17,6%
CIVIS	2 802	2 436	1 872	-23,2%
PIJ mobilité	328	387	341	-11,9%
FIM	151	87	156	79,3%
VAE	82	64	83	29,7%

Sources : ASP/pôle emploi, ADI, DGEFP, CGSS, DTEFP Guyane / DTEFP SEPES

* Données provisoires consolidées au 7 avril 2010, issues de la révision de fév. 2010

3. Les revenus et les salaires

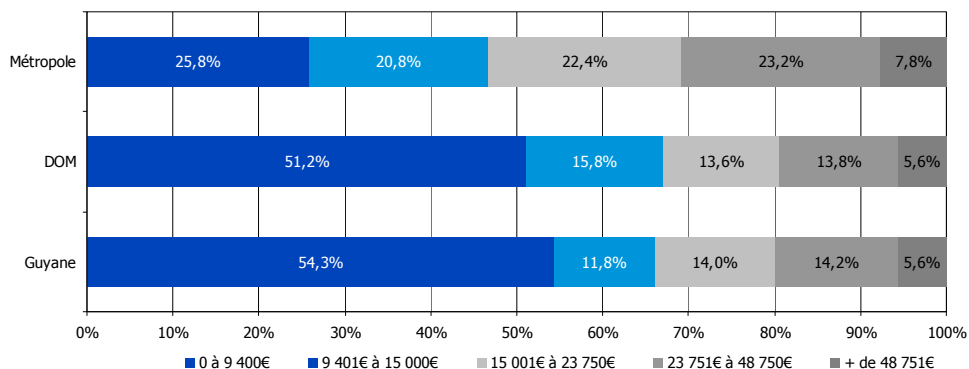
3.1 LES REVENUS

3.1.1 Les différentes catégories de revenus

- **La répartition des foyers fiscaux par tranche**

Proche de celles des autres DOM, la répartition par tranche de revenus des foyers guyanais est très différente de celle relevée au niveau national. Plus de la moitié des foyers fiscaux disposent d'un revenu inférieur à 9 400 € contre seulement 25,8 % en métropole.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence en 2008

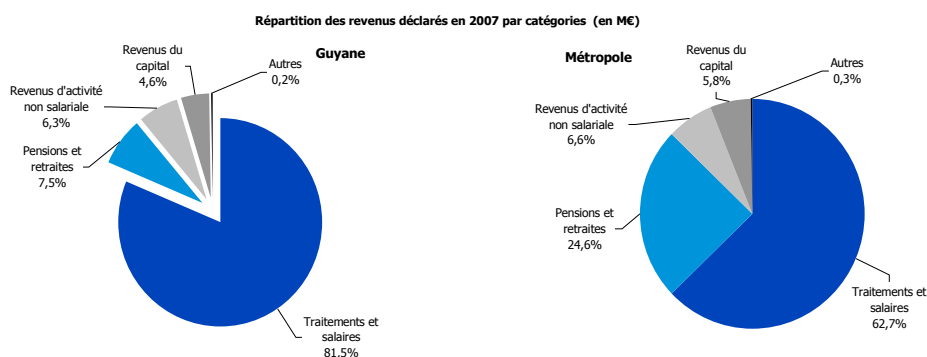


Source : Ministère des finances

▪ L'évolution des différentes catégories de revenus

Les revenus proviennent essentiellement de sept grandes catégories soumises à des règles d'imposition particulières : les traitements et salaires (TS), les pensions et rentes (PR), les bénéfices agricoles (BA), les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), les bénéfices des professions non commerciales (BNC), les revenus des capitaux mobiliers (RCM) et les revenus fonciers (RF).

En Guyane, la structure des revenus diffère sensiblement de celle de la métropole. Ainsi, le poids des traitements et salaires est nettement plus élevé en Guyane (81,5 % contre 62,7 % en métropole), aux dépens essentiellement des pensions et retraites (7,5 % contre 24,6 % en métropole). Ceci tient essentiellement à la structure de la population, la Guyane comptant 45 % de personnes de moins de 20 ans et seulement 6 % de plus de 60 ans contrairement à la métropole où respectivement les parts sont 25 % et 21 %.



Source : Direction générale des impôts

Le montant des revenus catégoriels déclarés en 2007 s'est élevé à 1 432 M€, soit une progression de 5,7 % sur un an. Cette évolution est imputable essentiellement aux revenus d'activité non salariaux (+ 15,4 %) mais aussi aux revenus du capital (+ 10,2 %). Le poste prépondérant des traitements et salaires progresse pour sa part de 4,7 %. En comparaison, les revenus déclarés en métropole se sont élevés à 897 905 M€ (+ 4 % sur un an).

Revenus fiscaux par catégories

	2000	2006	2007	Var. 07/06	Part en 2007
Traitements et salaires	806	1 115	1 167	4,7%	81,5%
Revenus d'activité non salariaux	47	78	90	15,4%	6,3%
<i>Bénéfices agricoles</i>	2	3	3	0,0%	0,2%
<i>Bénéfices industriels et commerciaux</i>	30	46	53	15,2%	3,7%
<i>Bénéfices non commerciaux</i>	15	29	34	17,2%	2,4%
Pensions et retraites	62	100	107	7,0%	7,5%
Revenus du capital	32	59	65	10,2%	4,5%
<i>Revenus fonciers</i>	27	46	50	8,7%	3,5%
<i>Revenus des capitaux mobiliers</i>	6	13	15	15,4%	1,0%
Autres	2	3	3	0,0%	0,2%
TOTAL	950	1 355	1 432	5,7%	100%

Source : Direction générale des impôts

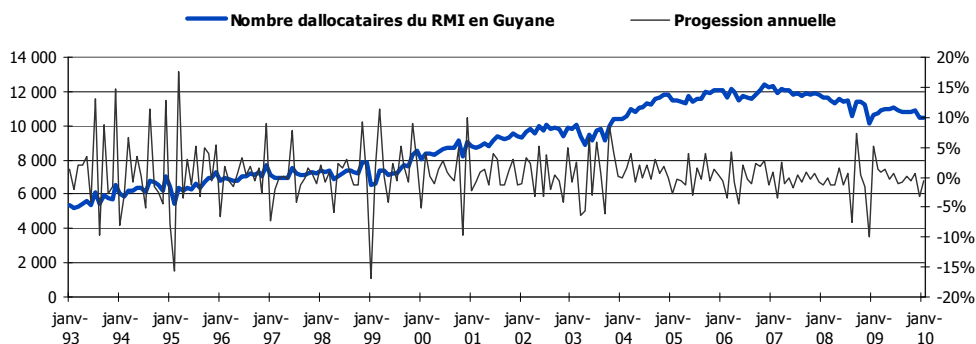
Enfin, 149 foyers fiscaux (+ 10 %) étaient soumis en 2007 à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Guyane, soit 0,17 % (+ 0,04 pt) du nombre des foyers fiscaux enregistrés

dans le département. Au total, 3 147 foyers sont soumis à l'ISF dans les DOM (0,32 % des foyers fiscaux, + 0,06 pt) et 562 779 en métropole (1,56 % des foyers fiscaux, + 0,03 pt).

3.1.2 Le revenu minimum d'insertion

Le revenu minimum d'insertion (RMI) a été institué par la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, ainsi qu'aux jeunes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge, une allocation de ressources¹ dont le montant varie en fonction de la composition du foyer. Depuis le 1^{er} janvier 2002, l'alignement avec la métropole de l'allocation de revenu minimum d'insertion, dont le principe avait été fixé par la Loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, est effectif.

Par ailleurs, le décret n° 2004-230 du 16 mars 2004 relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 rend effective la décentralisation du RMI. La gestion ainsi que le financement du RMI et du RSO (Revenu de Solidarité) sont du ressort du Conseil général et les versements sont effectués par la Caisse d'allocations familiales (CAF). La "prime de Noël", versée depuis plusieurs années aux allocataires, est du ressort de l'Etat.



Source : Caisse d'allocations familiales

Au 31 décembre 2009, 11 415 allocataires bénéficiaient du RMI, (+ 0,6 % sur un an contre - 6,9 % en 2008). La part des bénéficiaires du RMI représente 4,9 % de la population totale de la Guyane², contre environ 1,8 % pour la France entière. La Caisse d'allocations familiales (CAF) estime par ailleurs la population concernée directement ou indirectement par le RMI à 30 921 personnes (+1,1 % sur un an), soit 13,4 % de la population du département. Parmi les bénéficiaires du RMI, 4 040 personnes sont seules. La CAF, qui assure le paiement du RMI, a versé 65,1 M€ en 2009³, soit un recul de 1,6 % sur un an, ce qui est paradoxal avec la légère hausse du nombre de bénéficiaires. Cette incohérence serait due en partie à des inscriptions administratives comptabilisées mais qui ne seraient pas suivies de versements

¹ Ce dispositif prévoit le versement d'une allocation mensuelle, calculée par différence entre les ressources dont dispose la personne ou le foyer et le minimum garanti. Il ouvre droit, de façon automatique, à une assurance sociale personnelle et gratuite (couverture maladie universelle).

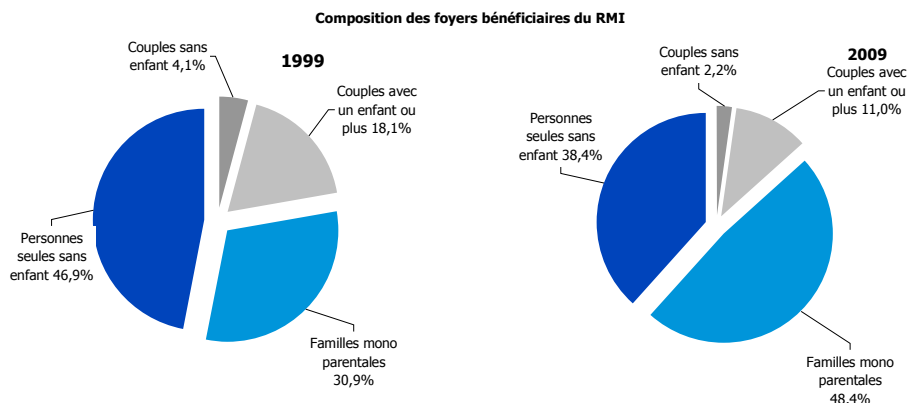
² 213 031 personnes : Population municipale, date de référence au 1^{er} janvier 2007 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. INSEE

³ Prime de l'Etat exclue.

effectifs ; un dossier incomplet suspend temporairement le versement de l'allocation. Le montant moyen de l'allocation mensuelle attribuée en 2009 s'établit à 446 €, progressant de 1,3 % sur un an.

Le montant mensuel du RMI pour un allocataire seul a été porté à 460,09 € au 1er janvier 2010, soit une augmentation de 1 %. Par ailleurs, le montant du revenu de solidarité a été fixé à 476,66 € jusqu'au 31 décembre 2010 (contre 471,01 € au 31 décembre 2009, soit + 1,2%). Ce revenu social, créé par l'article 27 de la loi d'orientation pour l'Outre-Mer, s'adresse aux bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans et âgés d'au moins 50 ans qui souhaitent sortir du dispositif¹. Fin 2009, 1 150 bénéficiaires du revenu de solidarité, étaient enregistrés dans le département contre 988 fin 2008, soit une hausse de 16 % sur an (+ 22 % en 2008).

Les allocataires du RMI ont bénéficié en 2009 de la "prime exceptionnelle de Noël". Le montant de cette aide est de 152,45 € pour une personne isolée (contre 220 € en 2008), majorée de 50 % lorsque le foyer se compose d'un couple sans enfant ou d'un parent isolé avec un enfant. En outre, l'aide peut être de plus de deux fois et demi supérieure (soit 396,37 €) au montant de base, si cela concerne un parent isolé avec 4 enfants.



Source : CAF

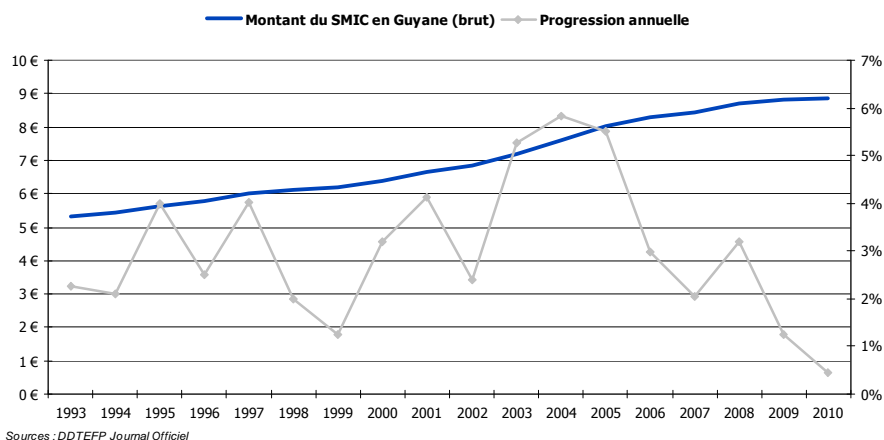
La part des personnes seules représente 87 % des bénéficiaires en 2009 (+0,4 % sur un an), dont 48 % de familles monoparentales et 38 % de personnes seules sans enfant. Les hommes seuls (avec ou sans personne à charge) constituent 36 % (- 1 pt) et les femmes 51 % (+ 1 pt) des allocataires. La proportion de couples (13 %), avec ou sans personne à charge, est restée stable par rapport à l'année précédente même si en valeur elle croît de 2 %. Hors couple, parmi les bénéficiaires, 6 sur 10 sont des femmes seules. La proportion des jeunes de moins de 25 ans est évaluée à seulement 4,9 % du total (+ 0,05 pt), mais elle enregistre une progression soutenue sur un an (+ 15,2 %). Les allocataires de 25 à 39 ans sont les plus nombreux puisqu'ils représentent 38,5 % des bénéficiaires du RMI (en légère régression sur un an : - 1,3 % en nombre), suivis des allocataires âgés de 40 à 49 ans et de ceux âgés de 50 à 59 ans, respectivement 29,4 % (+ 0,5 %) et 19,8 % (+ 1,1 %). Enfin, la part des personnes âgées de 60 ans et plus, est estimée à 6,9 % (+ 2 % en nombre sur un an).

¹ L'allocataire doit renoncer volontairement au RMI, et s'engager à n'exercer aucune activité professionnelle rémunérée pendant la durée du versement du RSO jusqu'à l'attribution de sa retraite.

Le dispositif d'insertion (institué par la loi PERBEN du 25 juillet 1994), est géré depuis 1996 par l'Agence Départementale d'Insertion (ADI), devenue établissement local à caractère administratif en 1999. Elle dispose de quatre antennes situées dans les communes de Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni et Matoury ainsi que d'une permanence à Maripasoula, rattachée à l'antenne de Saint-Laurent. L'ADI élabore et met en œuvre le Programme Départemental d'Insertion (PDI). Celui-ci comporte les mesures d'insertion dans les domaines de la santé, du logement, de l'insertion professionnelle, de la création d'activité, de l'insertion en milieu rural, mais également de l'emploi avec le Programme Annuel de Tâches d'Utilité Sociale (PATUS). Pour l'année 2009, l'ADI a disposé d'un budget de 10,5 M€ (- 7 % par rapport à 2008).

3.2 LES SALAIRES

▪ L'évolution du SMIC



Au 1^{er} juillet 2009, le SMIC horaire a été revalorisé de 0,5 %, soit un taux horaire de 8,86 € représentant un salaire mensuel brut de 1 337,70 € (+1,26 % sur un an) pour 151,67 heures.

▪ L'évolution des principaux salaires

Au 1^{er} octobre 2009, la valeur mensuelle du point d'indice majoré permettant le calcul des traitements bruts de la fonction publique a été revalorisée de 0,3 % suite à une première augmentation de 1,2 % au 1^{er} juillet 2009. Par ailleurs, l'indice majoré a été relevé de 2 points au 1^{er} juillet 2009. Il passe ainsi de 290 à 292 points.

Ces évolutions ont permis d'aligner la revalorisation du traitement des fonctionnaires sur l'évolution de l'inflation qui s'est élevée en glissement annuel à 0,9 % en France pour 2009. Le traitement minimum mensuel brut (hors primes et avantages familiaux) d'un fonctionnaire s'élève désormais à 1 345,32 € en 2009 contre 1 325,48 € fin 2008 (+ 1,5 % sur un an). Dans le secteur du BTP, la grille de salaires des ouvriers du bâtiment, des travaux publics et des

industries connexes a été modifiée en 2009 (avenant n°31). Les salaires minima progressent de 2,4 %.

Selon l'INSEE¹, les salariés à temps complet du secteur privé guyanais ont perçu en 2007 un salaire net annuel moyen, en euros courants, de 23 344 € (+ 5 % par rapport à 2002) ; niveau légèrement inférieur au salaire moyen métropolitain (24 062 €, + 13 % par rapport à 2002) et supérieur à la Martinique (21 822 €), à la Guadeloupe (21 773 €) et à la Réunion (20 536 €). Hormis les ouvriers guyanais qui perçoivent en moyenne 152 € de moins que leurs homologues de la métropole, les autres catégories sont mieux payées en Guyane, entre 573 € de plus pour les employés et jusqu'à 1 867 € pour les cadres.

4. Les Prix

LA REGLEMENTATION DES PRIX EN GUYANE

En raison de l'éloignement géographique de la Guyane et de l'étroitesse du marché, certains prix sont fixés par arrêté préfectoral, en vertu du décret n°88-1046 du 17 novembre 1988.

Il concerne les biens et services suivants :

- les produits pétroliers et le gaz domestique,
- le ciment, la farine et le riz,
- les livres, les médicaments, les maisons de retraite non conventionnées, les taxis, les communications téléphoniques, les cantines scolaires publiques, la pension et la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, les transports publics urbains de voyageurs, le remorquage dans les ports maritimes, les outillages dans les ports maritimes et fluviaux, la manutention portuaire et les consignataires de navires.

Par ailleurs le décret n° 2003-1042 du 23 novembre 2003 régit le prix des produits pétroliers. Ceux-ci sont soumis à un prix de vente maximum. Ils sont révisés par le préfet sur proposition de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF).

Ces modifications sont établies en fonction :

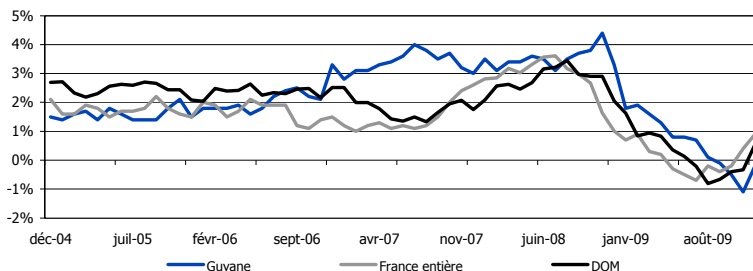
- du coût de la matière première importée, calculé sur la base du cours du « brent daté », et du cours moyen du dollar,
- du coût des produits finis et semi-finis importés, calculé en fonction du cours franco à bord des produits pétroliers sur l'un des marchés de référence de la zone Amérique et du cours du dollar à la date du connaissance² maritime.

Succédant à une période de croissance soutenue au cours de ces deux dernières années, le niveau général des prix à la consommation a fortement décéléré en 2009, comme dans la plupart des départements d'Outre-mer et en métropole, pour se stabiliser en fin d'année. Le glissement annuel s'est établi ainsi à - 0,2 % en décembre 2009 (+0,9 % pour la France entière) contre +3,3 % en décembre 2008. Le constat reste identique en moyenne sur l'année, l'inflation passant de +3,5 % à +0,6 %.

¹ « Les salaires en France », Édition 2010.

² Déclaration contenant un état des marchandises chargées sur le navire.

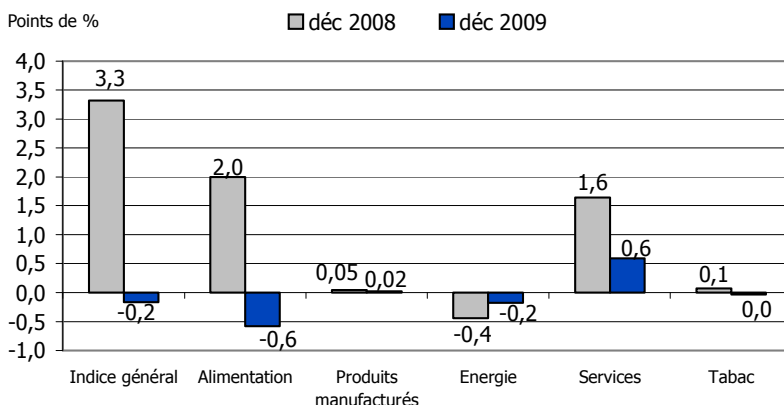
Evolution de l'indice des prix à la consommation



Source: INSEE (Variation annuelle des données mensuelles)

Compte tenu des poids relatifs des biens dans la consommation des ménages, cette modération s'explique tout d'abord par une plus faible croissance des prix des services et la baisse en décembre des prix des produits alimentaires.

Contribution par poste à l'évolution de l'indice général des prix



Source: INSEE

Les prix des produits alimentaires ont en effet perdu en moyenne 2 points de croissance sur l'année¹, pour reculer de 2,6 % en décembre 2009 par rapport à décembre 2008, suite aux mesures prises par les autorités afin de limiter l'envolée des prix constatée ces dernières années, mais aussi à une concurrence plus accrue dans le domaine de la grande distribution. Le rythme de progression des prix des services, seul indicateur ayant dépassé la barre des 1 % de croissance en décembre (+ 1,3 % en glissement annuel), apparaît bien inférieur à celui observé l'année précédente (+ 3,5 % en décembre 2008). Cette évolution résulte notamment d'une moindre augmentation des loyers (+ 2,6 % fin 2009 contre + 4,7 % fin 2008).

Les prix des produits manufacturés sont, pour leur part, restés stables (+ 0,1 % sur un an). Les prix de l'énergie enregistrent une baisse moins prononcée sur la période, en particulier

¹ L'indice des prix des produits alimentaires a progressé en moyenne sur l'année 2009 de 2,7 % contre 4,7 % en 2008.

pour les produits pétroliers : - 4,2 % en décembre 2009, contre - 8,2 % en décembre 2008. Ils avaient enregistré des niveaux record au 4^{ème} trimestre 2008, mais connaissent une forte décrue depuis décembre 2008, suite à la mobilisation de la population¹. L'énergie contribue ainsi négativement, mais dans une moindre mesure, à l'évolution des prix en décembre 2009.

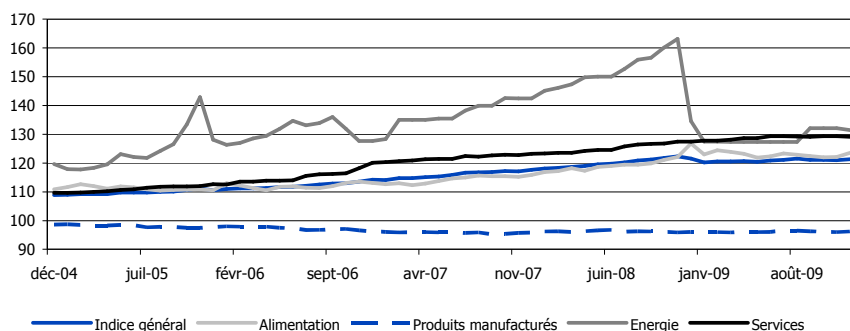
Indices des prix à la consommation (base 100 en 1998)

	Pond. 2009	déc-08	déc-09	Var. 09/08
Indice général	10 000	121,5	121,3	-0,2%
Indice général hors tabac	9 818	119,6	119,4	-0,2%
Indice général hors énergie	9 263	120,5	120,5	0,0%
Alimentation	2 226	126,8	123,5	-2,6%
Produits manufacturés	2 141	96,1	96,2	0,1%
Services	4 714	127,5	129,1	1,3%
- Loyers et services rattachés	1 853	128,7	132,0	2,6%
- Service de santé	240	129,4	131,1	1,3%
- Transports et communications	378	117,2	112,7	-3,8%
Energie	737	134,6	131,4	-2,4%
- Produits pétroliers	523	145,9	139,8	-4,2%
Tabac	182	369,6	363,5	-1,7%
Indice France entière		118,9	120,0	0,9%
Indice Guadeloupe		119,4	120,4	0,8%
Indice Martinique		121,2	122,0	0,7%
Indice Réunion		122,7	123,0	0,2%

Source: INSEE

Enfin, le prix du tabac est en légère baisse (- 1,7 %) alors qu'il avait progressé respectivement de 18,3 % et 24 % au cours des deux années précédentes.

Indice des prix à la consommation par poste de consommation en Guyane



Source: INSEE

¹ En moyenne annuelle, les prix des produits pétroliers ont progressé de 13 % entre 2007 et 2008, puis ont fortement chuté entre 2008 et 2009 (- 21 %).

5. Le commerce extérieur

Les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières¹. Ils ne portent que sur les échanges de marchandises, excluant de ce fait les échanges de services et, par conséquent, les activités de transport spatial qui correspondent à des services rendus aux sociétés propriétaires des satellites. Les comptes économiques permettent d'obtenir une analyse plus globale du commerce extérieur (comprenant les biens et services). Le taux de couverture (exportations/importations) se situe ainsi à 67 %² en moyenne sur la période 1993-2006, alors que ce même ratio n'atteint plus que 12,7 % pour les seuls échanges de biens en 2009.

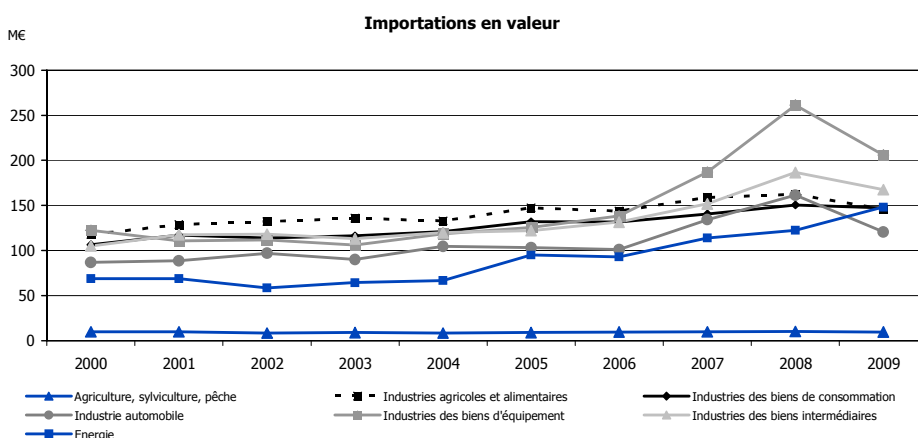
5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

Importations en valeur (millions d'euros)

	2008	2009	Var 09/08
Agriculture, sylviculture, pêche	10,2	9,6	-6,1%
Industries agricoles et alimentaires	162,3	145,8	-10,2%
Industries des biens de consommation	150,5	147,1	-2,3%
Industrie automobile	161,5	120,5	-25,3%
Industries des biens d'équipement	261,4	205,8	-21,2%
Industries des biens intermédiaires	186,4	167,3	-10,3%
Energie	122,3	148,2	21,1%
Produits divers	0,5	0,5	0,0%
Total	1054,9	944,7	-10,4%

Source : Douanes

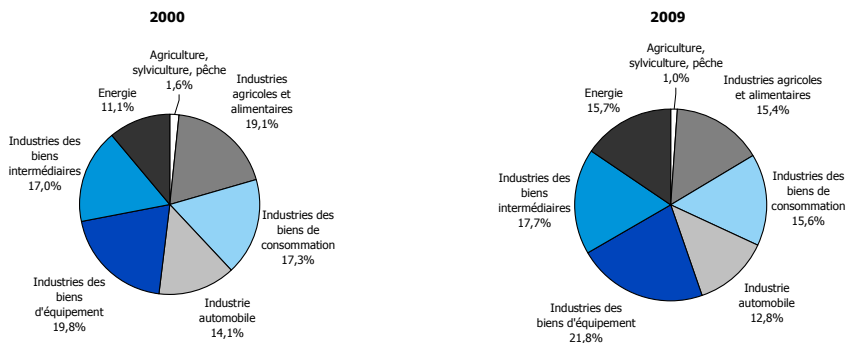


Source : Douanes

¹ Suite aux contrôles effectués régulièrement par les services des douanes, ces données peuvent être révisées pendant plus de 2 ans.

² Comptes économiques de la Guyane de 1993 à 2006 (INSEE).

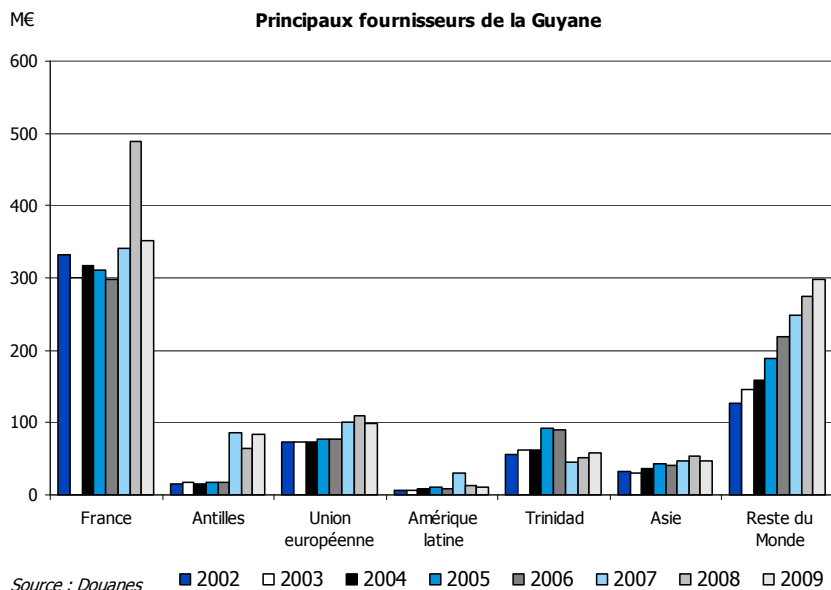
Après une hausse de 17,3 % en 2008, les importations ont baissé de 10,4 % en 2009. Ce sont les importations de biens d'équipement (qui retrouvent leur niveau antérieur après une forte hausse de 40 % en 2008) et de biens destinés à l'industrie automobile qui ont connu les baisses les plus marquées, suivies des importations de produits agro alimentaires (- 10,2 %) et de biens de consommation courante (- 2,3 %). Ces réductions compensent la forte augmentation des importations d'énergie (+ 21,1 %).



Source : Douanes

La structure des importations a subi quelques modifications entre 2000 et 2009. Les biens d'équipement renforcent leur position de premier poste d'importations (21,8 % du total contre 19,8 % en 2000) devant les biens intermédiaires (17,7 % contre 17,0 %) qui n'étaient que le quatrième poste d'importations en 2000. Les biens de consommation restent le troisième poste d'importations même si leur importance baisse (15,6 % contre 17,3 % en 2000). Les produits agroalimentaires, qui étaient le second poste en 2000 se retrouvent quatrième (15,4 % contre 19,1 % en 2000).

5.1.2 Les principaux fournisseurs



Source : Douanes

En valeur, la métropole reste le premier fournisseur de la Guyane (351,1 M€) avec une part de marché de 37,2 % en 2009, en baisse de 9,1 points sur un an après un point haut exceptionnel à 488 M€ en 2008. La part de marché des Antilles françaises retrouve son niveau de 2007 après une légère baisse en 2008. La part de l'Amérique latine (dont Trinidad) augmente pour la première fois depuis 2 ans (6,4 % contre 4,9 % en 2008).

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

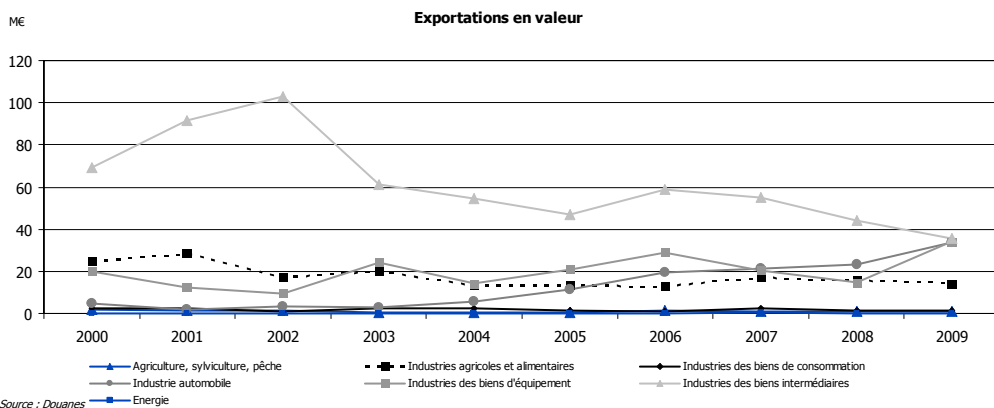
5.2.1 La structure des exportations

Après une baisse entamée depuis 2006, les exportations ont augmenté de 19,4 % en 2009, à 119,7 M€. Cette augmentation est en grande partie liée à la forte progression des exportations de biens d'équipement (+ 131 %), en particulier celles de biens électriques et électroniques (qui ont été multipliées par 3) et de biens de l'industrie automobile (+ 43,3 %) non produits localement¹. Cela compense la baisse des exportations des industries de biens intermédiaires (- 18,9 %), tirées vers le bas par la forte baisse des exportations de métaux et de produits métalliques (- 29 % pour l'or).

Exportations en valeur (millions d'euros)

	2008	2009	Var 09/08
Agriculture, sylviculture, pêche	0,8	0,9	24,5%
Industries agricoles et alimentaires	15,9	14,1	-11,4%
Industries des biens de consommation	1,3	1,2	-6,3%
Industrie automobile	23,5	33,6	43,3%
Industries des biens d'équipement	14,8	34,1	131,0%
Industries des biens intermédiaires	44,0	35,7	-18,9%
Total	100,2	119,7	19,4%

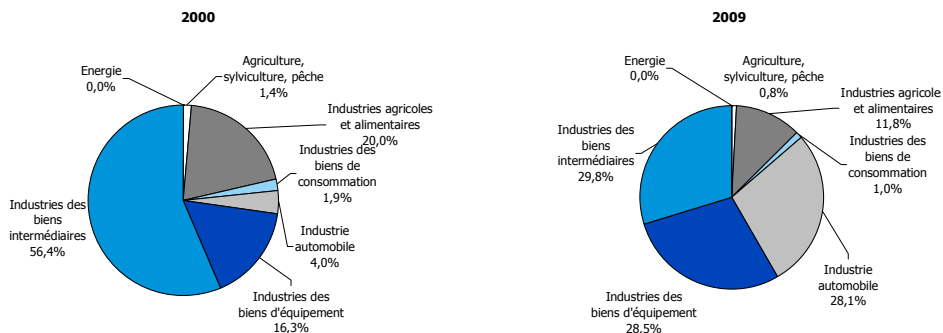
Source : Douanes



La structure des exportations a fortement évolué entre 2000 et 2009. La part des exportations de biens intermédiaires a chuté de 56,4 % à 29,8 %, mais reste le premier poste

¹ Selon le service des Douanes, cette forte progression expliquerait principalement par le renvoi des containers vides ayant servi à importer les véhicules.

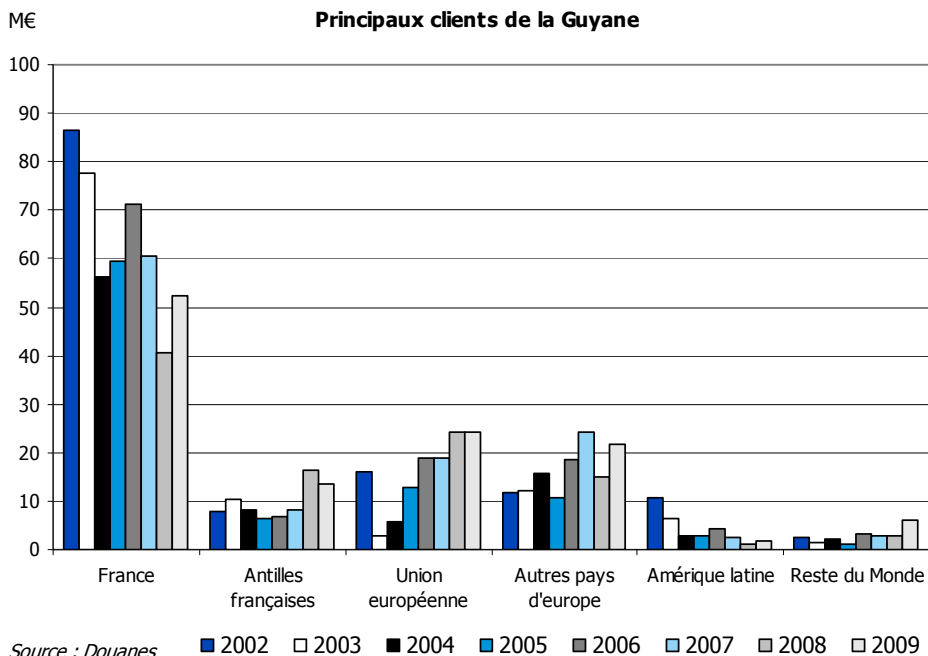
d'exportations. Elles sont suivies de près par les exportations de biens d'équipement dont la part dans les exportations totales passe de 16,3 % à 28,5 % et par les exportations de biens automobiles (qui passent de 4 % à 28,1 %).



Source : Douanes

5.2.2 Les principaux clients

La métropole demeure le principal marché récepteur des exportations guyanaises avec 43,9 % du total en valeur (52,5 M€). Cette part progresse de 3,4 point sur un an, de même que celle à destination des pays européens hors UE (+ 3 points). En revanche, les parts des Antilles françaises et de l'Union européenne reculent respectivement de 4,9 et 3,9 points.



Source : Douanes

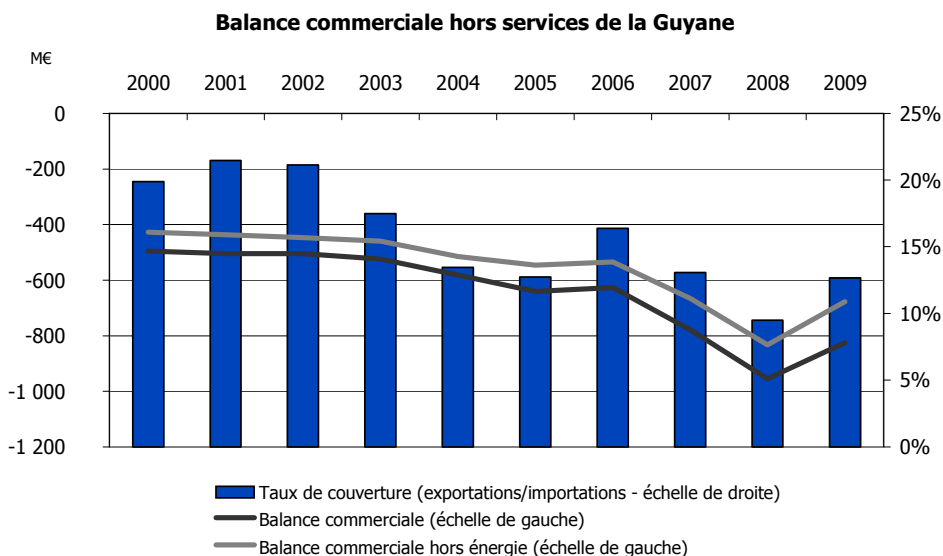
5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICE)

Le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens (non compris les échanges de services) s'est réduit en 2009 de 14 %. Il s'établit à 825 M€ après avoir enregistré une dégradation conséquente depuis 2006. Le taux de couverture s'améliore à 12,7 %, soit + 3,2 points sur un an.

Balance commerciale hors services (millions d'euros)

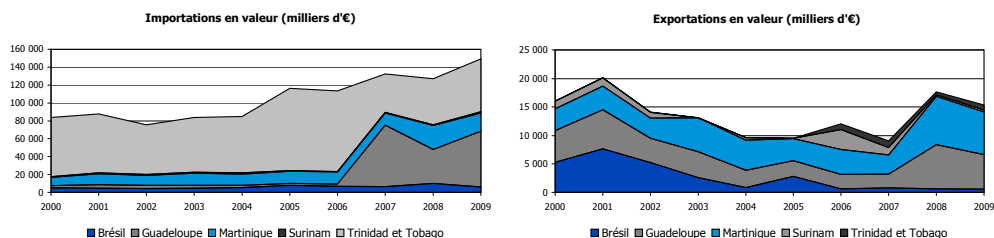
	2008	2009	Var 09/08
Importations	1054,9	944,7	-10%
Exportations	100,2	119,7	19%
Balance commerciale	-954,7	-825,1	-14%
Taux de couverture (exportations/importations)	9,5%	12,7%	+ 3,2 pts
Agriculture, sylviculture, pêche	-9,5	-8,6	-8%
Industries agricoles et alimentaires	-146,4	-131,7	-10%
Industries de biens de consommation	-149,2	-145,8	-2%
Industrie automobile	-138,0	-86,9	-37%
Industrie des biens d'équipement	-246,6	-171,7	-30%
Industrie des biens intermédiaires	-142,4	-131,6	-8%
Energie	-122,3	-148,2	21%
Produits divers	-0,5	-0,5	0%

Source : Douanes



5.4 LES ECHANGES REGIONAUX

Les importations de biens en provenance de l'environnement régional ont progressé de 17 % sur un an, atteignant 149 M€ en 2009, contre 127 M€ en 2008. Sur le plan régional, les Antilles françaises et Trinidad sont les premiers partenaires commerciaux de la Guyane, en raison du poids des importations de carburants ou des autres produits pétroliers (pour Trinidad). En dehors de ces produits, les principaux fournisseurs demeurent la Martinique (eaux minérales et rhum, papier, glaces ...), la Guadeloupe (eaux minérales, jus de fruit, ...) et le Brésil (meubles et contreplaqués, équipements aurifères, ...), pour des montants ne dépassant pas quelques millions d'€ par provenance.



Source : Douanes

Les exportations à destination des pays de la région (Caraïbes et Amérique latine) totalisent 15,4 M€ en 2009, soit 13 % du total des exportations guyanaises. Elles ont baissé de 13 % sur un an, après une forte hausse de 43 % en 2008. Les exportations vers le Brésil, Trinidad & Tobago et le Suriname restent très marginales (moins d'1 M€ au total).

Le cadre institutionnel

L'accord de coopération de 1996 entre le Brésil et la France a débouché sur la construction du pont sur l'Oyapock dont l'inauguration est prévue pour le début d'année 2011. De nombreux accords ont été signés le 23 décembre 2008, entre la France et le Brésil, lors de la visite du président de la République française au Brésil. Ils concernent l'espace, l'énergie nucléaire, le changement climatique, la biodiversité, la formation professionnelle, la coopération scientifique et culturelle. Un programme stratégique de coopération a été élaboré dans le cadre de la défense nationale. Un centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne a été constitué d'unités de recherche des deux pays.

Concernant les relations avec le Suriname¹, la France coopère sur la base d'un document cadre de partenariat (DCP) avec l'intervention de l'Agence française de développement, sous forme de prêts. Plusieurs projets sont en cours, notamment la réhabilitation de la route Paramaribo-Albina (prêt bonifié de 25 M€), des appuis dans le domaine de la santé (prêt bonifié de 15 M€ et subvention de 1,1 M€), et sur la thématique de la gestion durable de l'environnement. Le montant total des engagements a atteint plus de 41 M€ en 2009. De son côté, l'Union européenne a accordé à l'Amérique latine un programme d'aide financière de 2,7 milliards d'€ pour la période de 2007-2013.

Les moyens

Au niveau européen, la coopération territoriale transfrontalière vise à développer des pôles économiques et sociaux transfrontaliers d'après une stratégie commune de développement territorial durable. Le programme opérationnel Amazonie, doté de 17 M €, est une application de ce cadre de coopération à la Guyane, au Brésil et au Suriname.

¹ Etude CEROM, « Guyane – Suriname : une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée », décembre 2008.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en oeuvre

Afin d'accélérer le processus de développement économique et social des départements français d'outre-mer et de rattraper ainsi leur retard au niveau communautaire, d'importants moyens financiers sont mis en place dans le cadre des deux principaux instruments de programmation pluriannuelle que sont le contrat de projets Etat-Région-Département (CPER) et les Programmes Opérationnels (PO) qui ont succédé au Document Unique de Programmation (DOCUP) en 2007. L'ensemble des financements dépasse 1 milliard € pour la période 2007-2013 dont près de 500 M€ de l'Union européenne.

1.1 LE CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION

Le CPER est un document national qui contractualise pour sept ans les engagements de l'Etat et de la Région, auxquels peuvent s'ajouter ceux d'autres partenaires, comme le Département. Sur la période 2007-2013, le CPER poursuit l'effort de construction d'infrastructures¹. La situation particulière de la Guyane a nécessité l'éligibilité du CPER à d'autres champs que ceux prévus initialement ainsi que l'accroissement du volume financier. Au final, le CPER a identifié 15 projets regroupant 42 opérations, financés par :

- 134,9 M€ de crédits d'Etat,
- 28,2 M€ contractualisés avec la Région,
- 6,2 M€ contractualisés avec le Département.

CPER 2007-2013

En millions d'€

	Dépenses publiques(*)		
	maquette	programmé	avancement
ETAT	134,9	36,8	27,3%
REGION	28,2	1,4	4,9%
DEPARTEMENT	6,2	0,5	8,1%

Source : Presage (outil officiel de suivi des PO et CPER 2007-2013)

(*) : Etat d'avancement budgétaire du CPER au 31/12/2009

Le montant du CPER, moins élevé que pour la période précédente, s'explique par les engagements de l'Etat au titre du « plan écoles » et du parc amazonien. Hors CPER, l'Etat s'engage en effet à participer au financement des constructions de lycées, collèges et écoles

¹ Sur la période 2000-2006, le CPER avait contractualisé un montant de 196 M€.

(programme associé au FEDER) pour un montant total de 135 M€. Il participe par ailleurs au plan d'accompagnement du parc amazonien pour un montant de 49,9 M€.

Les projets identifiés par le CPER pour la période 2007-2013 sont les suivants :

- Favoriser le désenclavement maritime de la Guyane,
- Favoriser le désenclavement de la Guyane par les fleuves (nouveau projet),
- Favoriser le désenclavement de la Guyane par voie aérienne,
- Aménager l'espace urbain,
- Mettre en place le plan local de biodiversité,
- Gérer durablement l'agriculture, la forêt et la pêche,
- Contribuer à la gestion des déchets,
- Développer les énergies renouvelables et les biocarburants,
- Adapter et améliorer les capacités du travail humain,
- Développer l'effort de recherche et les structures éducatives,
- Favoriser le développement du sport de haut niveau,
- Contribuer à la mise en valeur du patrimoine guyanais,
- Améliorer la prise en charge des personnes handicapées,
- Développer les technologies de l'information et de la communication (nouveau projet),
- Développer le tourisme en Guyane (nouveau projet).

Le CPER fait généralement l'objet de deux avenants prévoyant, sur la même période, des financements complémentaires apportés par le Centre spatial guyanais et par EDF. Les financements prévus dans la convention passée avec le CNES s'élèvent à 26,7 M€ et concernent en priorité les projets créateurs d'emplois.

1.2 LES AIDES EUROPEENNES

La Guyane, restant éligible à l'objectif de convergence de l'Union européenne, bénéficie d'un effort d'accompagnement accru pour la période 2007-2013¹, s'élevant à 485 M€ répartis entre les programmes opérationnels FEDER, FSE, FEP et le PDR FEADER². En complément, le PO Amazonie doté de 17 M€ constitue le volet transfrontalier de ce dispositif.

La Région Guyane est l'autorité de gestion du PO Amazonie. Ce programme opérationnel concerne l'espace de coopération Guyane-Surinam-Brésil. Il cherche à faire émerger des projets liés au développement durable (gestion de la forêt et des ressources naturelles, pêche, gestion des déchets, eau et assainissement, tourisme), afin d'améliorer les conditions de vie des populations du plateau des Guyanes. La Région Guyane bénéficie également du programme INTERREG IV Caraïbes 2007-2013³.

¹ Pour la période 2000 à 2006, le DOCUP rassemblait les engagements de financement de l'Union européenne. Sur cette période, la Guyane a bénéficié de près de 389,6 M€ de crédits répartis entre les fonds FEDER, FSE, FEOGA et IFOP, auxquels s'ajoutaient 12 M€, issus du programme INTERREG.

² FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), FSE (Fonds Social Européen), FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural), FEP (Fonds Européen pour la Pêche et l'aquaculture), PDR (Programme de Développement Rural), IFOP (Instrument Financier d'Orientation de la Pêche).

³ Le programme INTERREG Caraïbes 2007-2013 est élaboré par la Région Guadeloupe, en partenariat également avec les autres îles des Antilles françaises (Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy). Il vise à permettre à ces régions de coopérer avec la quasi-totalité des pays ayant une façade maritime avec la mer des Caraïbes.

Cf RA IEDOM 2008, Chapitre 2, section 3.



Tir d'Ariane - plan Karaouabo - décembre 2009
© CNES



Centrale électrique EDF
© TUTTLE Joe



Supermarché et sa zone industrielle
© TUTTLE Joe



Port Dégrad-des-Cannes au bord de la rivière Mahury
© TUTTLE Joe

Les fonds européens sont mis en œuvre dans le cadre des Orientations Stratégiques Communautaires (OSC) de l'Union européenne. Celles-ci s'articulent autour de trois grandes priorités :

- Améliorer l'attrait des Etats membres, des régions et des villes en améliorant l'accessibilité, en garantissant une qualité et un niveau de services adéquats, en préservant l'environnement ;
- Améliorer la connaissance et l'innovation pour la croissance ;
- Créer davantage d'emplois et de meilleure qualité.

Ces OSC ont permis de définir le cadre de référence national pour l'intervention des Fonds Structurels, tels que le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le FSE (Fonds social européen). Pour le FEDER, quatre priorités ont été retenues :

- Développer les nouveaux moteurs de croissance de la Recherche, du Développement et de l'Innovation et le transfert de technologie ;
- Renforcer le tissu économique local et viser un développement endogène, par le marché intérieur ;
- Susciter l'initiative privée ;
- Poursuivre l'aménagement du territoire et le désenclavement, notamment par le rattrapage des infrastructures de base (eau, assainissement en milieu urbain, constructions scolaires, TIC).

Pour le FSE:

- Elever le niveau de compétences des travailleurs et des entreprises ;
- Mettre en place des formations adaptées au besoin de main-d'œuvre ;
- Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation (jeunes, public en difficulté) ;
- Promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes les formes de discriminations.

La Région Guyane dispose de deux autres programmes européens pour la période 2007/2013, à savoir le Programme opérationnel du Fonds européen pour la pêche et l'aquaculture (PO FEP) et le Programme de Développement rural du Fonds européen agricole de développement rural (PDR FEADER).

Pour le FEP, quatre priorités ont été retenues :

- Développer la production locale dans une logique de gestion durable de la ressource ;
- Moderniser la flotte de pêche (industrielle et artisanale) ;
- Soutenir les entreprises de transformation du secteur et viser l'export de produits de qualité (Europe continentale, Antilles) ;
- Poursuivre le rattrapage des infrastructures de base (équipements portuaires...).

Pour le FEADER :

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture et du secteur forêt-bois par un soutien à la restructuration et au développement des entreprises ;
- Diversifier l'activité en milieu rural (agritourisme, artisanat...), notamment par l'approche LEADER (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale) ;
- Créer et maintenir des emplois (secteurs agricoles et forestiers) ;
- Poursuivre le désenclavement et l'équipement des territoires ruraux.

L'ampleur des besoins recensés par le diagnostic territorial rend nécessaire l'adoption d'une stratégie commune dans la mise en œuvre des PO européens et du CPER national. Les

programmes opérationnels européens viennent ainsi soutenir les investissements prévus au titre du CPER qui constituent une large part des contreparties nationales apportées aux PO.

PO 2007-2013

En millions d'€

	Union Européenne		
	maquette	programmé	avancement (*)
FEDER	305,1	98,2	32,2%
FSE	100,1	30,1	30,1%
FEADER	74,4	14,6	19,6%
FEP	6,2	1,2	19,4%

Source : Préfecture de Guyane SGAR- Département Europe

(*) : Etat d'avancement budgétaire du PO à fin 2009 ; hors LEADER

En 2009, près de 72 M€ de fonds européens ont été attribués aux porteurs de projet publics et privés guyanais, soit près de 12 M€ de plus que l'année précédente. Voici quelques exemples d'opérations financées en 2009 :

- Le Fonds d'investissement de la Guyane n°2 - outil d'ingénierie financière (DRIRE, fonds FEDER) ;
- La construction de la bibliothèque universitaire - PUG - Campus Saint-Denis (DRRT, fonds FEDER) ;
- Le Régiment du service militaire adapté de la Guyane - RSMA-G (DTEFP, fonds FSE) ;
- L'aménagement agricole Wayabo - phase 3 (Etablissement public d'aménagement de la Guyane, fonds FEADER).

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de métropole sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements¹ afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques ; la fiscalité locale conserve une spécificité héritée de l'histoire particulière de ces régions ; des dispositifs communs de développement économique font l'objet d'adaptations spécifiques pour ces économies.

En termes de mesures fiscales, la loi pour le développement économique des outre-mer votée en mai 2009² a poursuivi un double objectif : créer dans les DOM des zones franches qui permettent une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité

¹ La notion de région ultrapériphérique est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre de handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifient une intervention publique spécifique.

²http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20090528&numTexte=1&pageDebut=08816&pageFin=08839

et leurs capacités à l'exportation ; réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

1. **Abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane¹, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM.

En 2008, le nombre de ménages bénéficiaires de cette mesure est estimé par les services fiscaux à environ 321 000, soit plus de la moitié du total des ménages domiens. Le coût de cette dépense fiscale représenterait environ 270 M€ en 2009.

2. **Abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés**² : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM, et appartenant aux secteurs éligibles à l'aide fiscale à l'investissement, ne sont retenus que pour les 2/3 de leur montant.

L'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM³ est venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les abattements sur les bénéfices imposables et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles. Ces avantages sont majorés pour un nombre identifié de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires (cf. tableau ci-après). Le nombre d'entreprises éligibles est estimé entre 27 000 et 40 000 entreprises.

Les entreprises qui bénéficieront d'un abattement sur leur bénéfice imposable seront dans l'obligation d'effectuer des dépenses de formation professionnelle pour leurs salariés, et de contribuer au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés.

S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'Etat de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les EPCI locales est prévue dans la loi.

Au total, on estime que la base d'imposition des sociétés sera seulement de 43 % dans une ZFA et de 14 % dans une ZFA bonifiée.

¹ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

² Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et son renouvellement a été autorisé jusque fin 2013.

³ Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14

Le dispositif des zones franches globales d'activité dans les DOM

(Art. 4à7)	Sur l'ensemble du territoire	Les ZFGA bonifiées
Les taux d'abattement	50% pour l'IS et la TFPB 80% pour la TFPNB	80% pour l'IS et la TFPB 100% pour les îles du sud de la Guadeloupe 100% pour les TP
Plafonds de réduction d'impôt	200 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS 150 k€ pour la TP	300k€ pour l'IS et la TP
Les impôt concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur les sociétés, - Taxe professionnelle, - Taxe foncière sur les propriétés bâties, - Taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles. 	
Les entreprises éligibles	<p>Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes celles éligibles à la défiscalisation¹ (199 undecies B) + compatibilité, conseil aux entreprises, ingénieur ou études techniques aux entreprises. - Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaire annuel < 50 millions d'€. <p style="text-align: right;">6 secteurs prioritaires communs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - R&D - TIC - Tourisme - Agro-nutrition - Environnement - Energie Renouvelable <p style="text-align: right;">Zones géographiques particulières:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Guyane; - Les îles du Sud de la Guadeloupe (Les Saintes, Marie-Galante, la Désirade) - Communes rurales de La Réunion²; - Communes de Guadeloupe et Martinique fixées par décret et qui satisfont cumulativement aux trois critères suivants: <ol style="list-style-type: none"> 1. Classées en zone de montagne 2. Densité de population de l'arrondissement inférieur à 250 hab./km² 3. Population inférieure à 10 000 habitants en 2008 <p style="text-align: right;">Pour les Antilles et la Réunion:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régime de transformation sous douane à partir de produits importés - Signature d'une convention portant sur un programme de recherche 	
Durée d'application	2009-2015, puis exonération dégressive pour devenir nulle en 2019	

¹ La loi programme pour l'Outre-mer du 21 Juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et le développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance, l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

² Communes définies par l'article 2 du décret 78-690 du 23 Juin 1978 portant création d'une zone spéciale d'action rurale dans le département de la Réunion.

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun¹, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements et régions d'outre-mer (DROM).

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en Métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur entrée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, collectée uniquement dans les 4 DROM, et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre **deux objectifs distincts** :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne), compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). En outre, ces économies étant encore fortement dépendantes de l'extérieur (les produits en provenance de la Métropole sont considérés comme des biens importés), l'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les communes pour laquelle l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale. La répartition des recettes d'octroi de mer fait l'objet d'affectations particulières².

Part de l'octroi de mer dans les recettes fiscales en 2007

	des Communes	du Département	de la Région
La Réunion	40%		34%
Guyane	44%	19%	45%
Martinique	52%		42%
Guadeloupe	40%		39%

Sources : Comptes administratifs

¹ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par la loi.

² Pour plus de précisions, cf. la partie sur le système fiscal dans l'édition précédente du rapport annuel (édition 2009).

- Encourager l'activité industrielle productive locale

Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits bien déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Au-delà, si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de sorte à supprimer le traitement discriminant en matière fiscale des produits selon leur origine.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissements productifs et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en Métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer. Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP (à hauteur de 50 % au minimum¹) ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des outre-mer². Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment). En outre, s'agissant des incitations fiscales pour le financement de logements dans les outre-mer, l'objectif visé était de corriger les effets pervers des dispositifs précédents en rendant éligibles aux dispositifs de défiscalisation les logements locatifs sociaux (LLS) aux conditions de ressources et de loyers règlementés.

S'agissant des investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtels et non plus aux seuls propriétaires, afin d'aider ce secteur ;
- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- Plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

¹ Ce taux est majoré pour certains territoires ou certains secteurs sensibles.

² Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs. Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour une disparition respectivement en 2012 et 2013. Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées. Le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en Métropole, aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables¹.

Les derniers chiffres disponibles évaluent à environ 4 200 le nombre d'entreprises bénéficiant de réductions d'impôts sur les sociétés au titre de leurs investissements productifs réalisés dans les DCOM, à 38 350 le nombre de ménages bénéficiant de réductions d'impôt sur le revenu au titre de leurs investissements locatifs et de la réhabilitation de logements situés dans les DCOM et à 13 370 le nombre de ménages bénéficiant d'une réduction d'impôt sur le revenu au titre d'investissements productifs réalisés dans les DCOM. Le coût de ces dépenses fiscales est estimé, en 2009, respectivement à 150, 300 et 800 M€.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales. Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduit par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003² pour les DOM et St Martin (Saint-Pierre-et-Miquelon continuera de bénéficier du précédent dispositif). Désormais les entreprises éligibles au précédent dispositif ne seront plus différenciées selon les secteurs et bénéficieront d'une exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant jusqu'à un plafond unique égal à 1,4 SMIC. Au-delà, une exonération linéairement décroissante sera appliquée et s'annulera lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (Guadeloupe Martinique et Réunion), la TVA fonctionne comme en Métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole). En Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué.

¹ Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009-2011 puis de 35 % pour la période 2012 à 2017 pour le financement de logements à usage locatif et pour une durée minimale de location de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisés par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

² Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à : 1,3 SMIC (entreprise de 10 salariés au plus quel que soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC (secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie), au-delà, le montant d'allègement est constant = montant des charges patronales au seuil de 1,3 1,4 ou 1,5 SMIC.

Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises dominiennes et représentent un coût moyen de 1,16 milliards € sur la période 2008-2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'Etat².

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la Métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal. La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE³

En 2008, l'Etat a perçu 159,3 M€ de **recettes totales**⁴ (non fiscales et fiscales) soit une progression de + 25 % sur un an. L'année 2008, renoue ainsi avec un trend croissant des recettes, constaté depuis 2002, après de moindres gains engrangés en 2007 (127,9 M€ soit - 11,5 % par rapport à 2006). Si les recettes non fiscales régressent, c'est le fort accroissement des recettes fiscales, notamment de l'impôt sur les sociétés, qui explique cette situation globale de hausse. Les **recettes fiscales** représentent 89 % du total des recettes (+ 3 points) et elles ont augmenté de 29,2 %. L'impôt sur le revenu (IR) représente 60 % des recettes fiscales,

¹ L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodecies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

² Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'outre-mer.

³ Depuis le 1er janvier 2006, la loi organique relative aux lois de finances (la LOLF) est le nouveau cadre de gestion pour l'ensemble des administrations de l'Etat.

⁴ Cf Tableau « Compte de l'Etat dans la collectivité » en annexe 1.

avec 85,5 M€ contre 23 % pour l'impôt sur les sociétés (IS) soit 33,4 M€. En un an, le poids de l'IR et l'IS dans les recettes fiscales a légèrement progressé (+ 1 point) alors que les recettes en lien avec ces impôts sont en forte augmentation, respectivement 31,3 % et 39,3 %. Les **recettes non fiscales** (16,9 M€), sont en légère baisse de 4,1 %, elles représentent 11 % du total des recettes.

Avec près de 1 047,5 M€ en 2008, les dépenses de l'Etat sont en nette augmentation (+ 6,6 % contre + 5,2 % en 2007). Les **dépenses d'investissement** directes s'élèvent à 66,4 M€ (+ 23,6 % sur un an) et celles de **fonctionnement** à 654,3 M€ (+ 9,8 %). Le poids des dépenses de **personnel** dans les dépenses de fonctionnement reste très élevé (73,8 %), néanmoins leur importance tend très légèrement à diminuer (- 4 points sur un an). La masse de personnel par ministère reste prépondérante pour l'enseignement (70 %), suivie du Ministère de l'Intérieur (10 %) et du MINEFI (7 %). Les **dépenses intervention**¹, qui regroupent notamment des subventions d'investissement et de fonctionnement, se situent en baisse à 137,9 M€ (- 5,1 %).

Globalement, le déficit des recettes de l'Etat par rapport aux dépenses atteint 888 M€ en 2008 (+ 3,9 % sur un an).

3.2 LES TRANSFERTS EN PROVENANCE DE LA METROPOLE

Une estimation des flux financiers entre l'économie guyanaise et la sphère publique est établie comme suit² :

Solde net des transferts en provenance de la métropole

	2007	2008	Var. 08/07
Budget de l'Etat			
Recettes	127,9	159,3	24,6%
Dépenses	982,6	1 047,5	6,6%
Recettes hors budget*	3,5	3,6	3,2%
Dépenses hors budget**	30,3	40,0	32,0%
Solde net de l'Etat (Dépenses totales - recettes totales) = (a)	-881,6	-924,6	4,9%
Dotations de l'Etat aux collectivités	107,4	111,2	3,5%
Collectivités locales			
Dépenses	643,7	765,5	18,9%
Recettes	699,3	836,6	19,6%
Domaine hospitalier			
Dépenses (1)	231,6	294,3	27,1%
Recettes	251,6	308,3	22,5%
Budgets des établissements publics nationaux (2)	341,0	313,0	-8,2%

Sources : Trésorerie général, CAF, Pôle emploi

*Taxe sur les carburants, octroi de mer et fonds régional pour le développement de l'emploi reversé aux collectivités territoriales, fonds de l'UE

** Reversement aux collectivités territoriales (fonds de l'UE)

(1) Dépenses publiques hors secteur médico social, (2) CSG, CCIG, EPAG, ONF, CA

En 2008, l'Etat a attribué 111 M€ de dotations de fonctionnement aux collectivités locales (+3,5 % sur un an). En complément des transferts de l'Etat décrits précédemment, les collectivités locales ont perçu 836,6 M€ dont 380,5 M€ de recettes fiscales directes ou

¹ Les dépenses d'intervention « Etat » sont des versements sans contrepartie motivés par la mission de l'Etat en tant que régulateur économique. Il intègre les versements des fonds européens, issus du DOCUP.

² Les données concernant les transferts via les organismes sociaux n'ont pu être récoltés à temps dans le cadre de cette note.

indirectes. Le total de leurs dépenses s'est élevé à 765,5 M€ en 2008, dont 526,3 M€ au titre des dépenses de fonctionnement.

Le **secteur hospitalier public** a perçu 308 M€ de recettes (dont 147 M€ pour l'assurance maladie), le total des dépenses s'est élevé à 294 M€, dont 218 M€ de dépenses d'exploitation.

Les **établissements publics nationaux** ont disposé d'un budget de 313 M€ en Guyane en 2008 (-8,2 % sur un an).

De son côté, l'Union européenne a versé à la Guyane 40 M€ en provenance des fonds structurels par l'intermédiaire de l'Etat. En contrepartie, la Guyane a reversé au budget européen 3,6 M€ au titre des DTSI (Droits d'importations reversés à l'Union européenne). Les transferts d'origine européenne croissent en 2008 (+3,2 % sur un an), en raison de la mise en œuvre des programmes opérationnels 2007-2013.

3.3 LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

3.3.1 Aperçu général

LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES

Conformément aux lois de décentralisation du 2 mars et du 22 juillet 1982 ; à la loi du 2 août 1984 fixant les attributions du Département et de la Région dans les Départements d'Outre-mer ; à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la France étendant les responsabilités des collectivités et leur reconnaissant un droit à l'expérimentation ; à la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 qui énumère l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales :

La Commune et les groupements de communes disposent des compétences suivantes : l'entretien des bâtiments et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires, l'urbanisme, l'action sociale de proximité, la voirie communale, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement et la distribution des eaux, les transports urbains, la culture, l'enseignement, le logement et l'action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

Le Département a compétence en matière d'action sanitaire et sociale, de construction et de gestion des collèges, d'organisation des transports non urbains et scolaires ainsi qu'en matière de création et d'exploitation des ports de commerce et de pêche. Par la loi relative aux libertés et responsabilités locales dit Acte II de décentralisation, le Département dispose également de compétences dans d'autres domaines : social – solidarité - logement, aménagement de l'espace-équipement, éducation-culture-patrimoine, action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

La Région dispose de compétences dans les domaines suivants : les bâtiments et le fonctionnement des lycées, les transports et les liaisons d'intérêt régional, l'aménagement du territoire, le développement économique (dont la gestion d'aides économiques et d'aides à l'immobilier), la négociation avec l'Etat et la mise en œuvre du "contrat de plan État-région", l'aménagement du territoire et la planification notamment dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la culture et la santé.

Dépenses par habitant en € *

	Guyane		France entière	Var. 08/07
	2007	2008	2008	
Région	488,4	544,7	406,2	11,5%
Fonctionnement	253,8	276,8	236,0	9,0%
Investissement	220,9	267,9	170,2	21,2%
Département	1 170,6	1 269,1	1 016,6	8,4%
Fonctionnement	1 009,1	1 018,3	756,8	0,9%
Investissement	128,8	250,8	259,8	94,7%
Communes et regroupements	1 381,4	1 746,7	1 783,1	26,4%
Fonctionnement	1 002,1	1 152,8	1 183,0	15,0%
Investissement	379,3	593,9	600,1	56,6%

Sources : Trésorerie générale, DGCL - DESL, Insee - Population légale entrée en vigueur au 01/01/2009 (millésime 2006)

* Ratio entre le montant de la dépense et le nombre d'habitant en Guyane (source INSEE traité par la TG)

** en gras : incluant intervention et comptes spéciaux du Trésor

NB : les différences entre certaines sommes s'expliquent par les arrondis

Nota : la DGCL retient comme chiffre 64 321 000 habitants pour la population française totale au 1^{er} janvier 2009.

Le Département a effectué de gros efforts d'investissement à destination des habitants, avec un doublement des investissements par tête. Les Communes suivent avec une croissance de 61,8 % sur un an. En valeur, les Communes sont celles qui dépensent le plus par habitant (+ 23 % sur un an) suivi du Département (+ 8,4 %) et de la Région (+ 11,5 %). La dépense par habitant pour les communautés de communes est marginale mais croît néanmoins de 16 %. Globalement, la part des dépenses de fonctionnement est supérieure à celles des dépenses d'investissement, plus particulièrement concernant le Département (80,2 %) et les Communes (+66,8 %). Enfin, pour les communautés de communes et la Région, la part consacrée aux dépenses de fonctionnement et d'investissement est quasiment équilibrée à 50 % pour chaque poste.

L'épargne brute des collectivités ou capacité d'autofinancement¹ en 2008 est de 77 M€ en augmentation de 28,5 % sur un an. **L'épargne nette**² se situe à 51 M€, contre 38,6 M€ en 2007, en progression de 34,5 % sur un an. Ainsi, la capacité à se désendetter et/ou à investir s'améliore très nettement en 2008. La part des recettes de fonctionnement absorbée par les dépenses de même nature est de 87 %, elle s'améliore de 2 points par rapport à 2007. Cela signifie qu'il y a un excédent de 13 points au niveau des recettes. Autrement dit, bien que les dépenses de fonctionnement progressent (8,1 %), les recettes correspondantes croissent plus vite (10,3 %). Le **potentiel fiscal** total par habitant en Guyane est de 104,4 € (106,9 € en métropole ; 66 € à la Guadeloupe, 21,9 € à la Martinique, et 66,2 € à la Réunion). Le **taux d'endettement**³ de la Guyane en 2008 est de 95,1 %. La métropole se situe à 66,3 % et la Guadeloupe et la Réunion sont respectivement de 68,2 % et 108,3 %.

Les recettes totales des collectivités locales ont atteint 836,6 M€ en 2008 contre 765,5 M€ pour les dépenses, soit des augmentations de 19 % chacune sur un an. La somme **des recettes** fiscales et non fiscales de **fonctionnement** perçues par les collectivités locales guyanaises s'est élevée en 2008 à 603,3 M€. Ce montant, pour 63 % d'origine fiscale,

¹ Recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement.

² Epargne brute moins remboursement des emprunts

³ Source DGCL. Compte administratif 2008 : dettes au 31/12/08 sur recettes de fonctionnement.

augmente régulièrement depuis 2006 (+ 10,3 % sur un an). Au sein des **recettes fiscales**, la part de la *fiscalité indirecte* est prépondérante (68 %). Cette dernière, ainsi que la fiscalité directe, a légèrement augmenté sur un an (respectivement + 2,3 % et + 1,9 %). En outre, bien que la fiscalité indirecte¹ progresse lentement (+ 2,2 %), son impact est plus significatif du fait de son poids dominant dans la structure des recettes fiscales. La **taxe professionnelle** qui est la 1^{ère} ressource de la *fiscalité directe* (43 %), connaît un très léger repli (- 0,2 %) alors que les autres composantes de cette fiscalité croissent assez timidement. L'augmentation des recettes issues de l'octroi de mer profite essentiellement aux Communes de + de 10 000 habitants puis à la Région. Elle s'explique par la légère progression de l'octroi de mer² « non régional » (+ 2 %). Les **recettes non fiscales** et dotations (37 % des recettes totales) ont enregistré une croissance de plus de 28 %³ sur un an, impulsées par les « autres subventions et produits divers ».

Les dépenses d'investissement des collectivités locales ont atteint 239,2 M€ en 2008 (+ 52,6 % sur un an). Celles de fonctionnement ont augmenté de 8,1 % à 526,3 M€. Globalement, les dépenses de fonctionnement sont constituées des frais de personnel (40 % du total pour toutes les collectivités confondues, dont environ 59 % sont dues aux Communes), de subventions et contingents (40 % du total) et d'achats externes (18 %). La part relative aux charges financières reste limitée à 2 %. Les dépenses de personnel progressent de 9,3 %.

La part des recettes de fonctionnement non consommées par les dépenses de même nature, permet de financer les investissements des collectivités, en complément des recettes d'investissement qui se sont élevées en 2008 à 233,3 M€. Celles-ci augmentent de 53 %, en raison de l'augmentation du recours à l'emprunt (+ 175 %) et des autres ressources (+ 94 %).

3.3.2 Analyse des finances de la Région⁴

L'augmentation des produits de fonctionnement (+ 16,1 % sur un an), conjuguée à une hausse moins rapide des charges de même nature (+ 9,1 %), a permis de générer une **épargne brute** de 35,4 M€ (+ 30,2 % sur un an). **L'épargne nette** se retrouve ainsi à 29,5 M€ contre 22 M€ en 2007.

Le potentiel d'absorption⁵ s'améliore : 63 % des recettes ont été absorbées par les dépenses contre 67 % en 2007. Le **poids des investissements**, à dépenses constantes, s'est alourdi et croît de 18,8 % avec une progression des dépenses d'investissement de 21,2 % sur un an. La capacité de **désendettement** s'améliore malgré une légère augmentation de l'encours de la dette, confortée par la croissance de l'épargne brute.

Les **recettes totales** de la Région sont de 163,2 M€ (+ 52,4 % sur un an). Elles sont principalement alimentées par les recettes de fonctionnement (58 % du total), singulièrement par les impôts indirects (34,8 % du total) avec notamment les droits sur les carburants et le droit additionnel à l'octroi de mer, 29,2 M€, en progression de 9,6 % sur l'année (contre

1 « Autres recettes fiscales indirectes » + 0,9 %, et « l'octroi de mer et les droits additionnels » 118,2 M€ + 4,1 %.

2 L'octroi de mer est composé à 80 % de l'octroi de mer (Externe & Interne) et à 20 % de l'octroi de mer régional (Importation & Livraison).

3 Mise en place en 2006, à l'échelon national de dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie au profit des Départements, au titre de la prise en charge du handicap.

4 Cf Tableau « Comptes administratifs de la Région » en annexe 1.

5 Part des recettes de fonctionnement absorbée par les dépenses de fonctionnement.

26,6 M€ un an auparavant). Les **recettes de fonctionnement** du compte administratif 2008 s'établissent à 94,9 M€, en hausse de 16,1 % sur un an. Cette hausse est due à l'augmentation de la fiscalité indirecte (56,9 M€ soit + 9,9 % sur un an) et à la forte progression des autres recettes (20,6 M€ soit + 62,9 %). Ces évolutions ont permis de compenser la diminution de la dotation globale de fonctionnement (- 10,7 %).

Concernant les **recettes d'investissement**, pour financer son programme, la Région a moins compté sur les dotations en provenance de l'Etat ou les fonds structurels européens (15,6 M€) en baisse pour 2008 de 15,7 % sur un an. Elle a fortement eu recours à de nouveaux emprunts pour 10 M€ et a bénéficié d'apports de ressources « Autres », ce qui a entraîné un substantiel accroissement de ses ressources d'investissement portées à 68,4 M€. Elles représentent 23 % du total des recettes, contre 25,4 M€ en 2007. L'augmentation des ressources a généré une hausse des dépenses.

Les **dépenses totales** représentent 117,1 M€ soit une progression de 14,7 % sur un an. Elles sont équitablement réparties entre le fonctionnement et l'investissement. Les **charges de fonctionnement**, 59,5 M€, sont en augmentation par rapport aux années précédentes (+ 9,1 % sur un an). La plus forte croissance revient aux charges financières (+ 69,1 %) suivies des achats et charges externes (+ 30 %) et enfin aux frais de personnel (+ 18,3 %) qui progressent mais moins rapidement qu'en 2007. Les charges de subventions qui représentent près d'un tiers de l'ensemble des dépenses, avec 33 M€, régressent de 2,4 % sur un an. En outre, les **dépenses d'investissement** de la Région qui étaient en régression depuis 2005, croissent significativement (+ 21,2 %) en raison notamment de l'augmentation des subventions versées (22,7 % du total). L'endettement de la collectivité au 31 décembre 2008, s'élevait à 84,6 M€, soit une hausse de 4 % sur un an.

En 2009, le budget primitif de la Région se montait à 127 M€, en baisse de 3 % par rapport à 2008. Ce léger repli est notamment dû à la diminution des recettes d'investissement et en particulier de l'emprunt. Le budget d'investissement enregistre une forte baisse, il ressort ainsi à 57,31 M€ (contre 70,6 M€ en 2008 soit - 19 %) et le budget de fonctionnement croît légèrement à 69,7 M€, contre 61 M€ en 2008 soit + 14 %.

Les dépenses, en augmentation de 26 %, inscrites au budget primitif pour un total de 133 M€, ont concerné notamment :

- l'aménagement du territoire pour 21,21 M€, (- 15 %) dont la poursuite de la construction de la route St-Laurent-Apatou et l'entretien des premiers tronçons réalisés (9,12 M€), la compensation du coût du transport aérien sur les liaisons intérieures (4,2 M€), la réhabilitation de la RN2 vers Régina, l'aménagement de l'espace rural et l'achèvement du réseau haut débit de télécommunication (le PROSIG : Projet de société de l'information en Guyane),
- la formation professionnelle, l'éducation et l'enseignement pour 59 M€ (+11 %). L'augmentation étant due à l'accroissement des efforts dans le domaine des formations professionnelles, sanitaires et sociales et de l'apprentissage (+5 %), mais surtout à la forte progression dans le domaine de l'éducation et l'enseignement supérieur (+ 17 %, constructions de nouveaux lycées, réhabilitations et extensions),
- le développement économique pour 13,34 M€ (- 17 %). Sont compris dans ce volet la mise en œuvre des Programmes opérationnels (PO), du Schéma régional de développement économique (SRDE) et le soutien aux interventions

- transversales (l'ARUAG¹, Guyane Développement², les aides sectorielles et enfin celles à la recherche et à l'innovation),
- la qualité de vie (10,76 M€), notamment le renforcement de la cohésion sociale et la promotion du logement et du droit à la santé,
 - les moyens et services (19,41 M€),
 - l'annuité de la dette (9,19 M€).

La construction de nouveaux lycées³ polyvalents en un temps très court constitue un défi technique et financier pour la Région. Le choix de la procédure de financement (30 mars 2007) s'est porté sur le bail emphytéotique administratif. Dans ce cadre, la collectivité passe un contrat avec un partenaire privé qui conçoit, finance et réalise l'équipement pour ensuite le louer une durée minimale de 18 ans et maximale de 99 ans. L'avantage pour la Région est de pouvoir répondre ainsi à la mobilisation d'importantes ressources (80 M€ pour trois lycées). Le coût des constructions est fixé à la signature des baux afin d'éviter les dérapages budgétaires.

3.3.3 Analyse des finances du Département⁴

Le Conseil général en un an a fortement augmenté sa capacité d'autofinancement. **L'épargne brute** croît très vigoureusement en 2008, atteignant 28,8 M€, soit une croissance de +65,4 % contre +17,2 % en 2007. **L'épargne nette** progresse de +44 %, à 18,3 M€. Avec la réalisation de ses missions, le **poids de l'investissement** a presque doublé en un an (+ 89 %). La **dette par habitant** a régressé grâce à l'encours de la dette (53,4 M€) qui perd 7 points en un an. De plus, la **capacité de désendettement** s'améliore du fait de l'épargne brute qui s'est fortement appréciée.

Les **recettes de fonctionnement** du Département se sont établies en 2008 à 244,9 M€, enregistrant une hausse de 4,6 % sur un an. Elles sont composées principalement des recettes fiscales (59 %), la fiscalité indirecte représentant 42 % du total et la fiscalité directe, 18 %. Les recettes d'octroi de mer se maintiennent à 27 M€, le produit de la fiscalité directe progresse très légèrement (+ 1,6 % sur un an) ; alors que celui de la fiscalité indirecte progresse de plus de 5 %.

Pour financer son programme **d'investissement**, le Département a bénéficié de moins de dotations en provenance de l'Etat ou de fonds structurels européens (7,9 M€ soit - 34,5 % sur un an). Il a recouru à l'emprunt pour un montant de 6,4 M€ en 2008. Les ressources d'investissement atteignent ainsi 42,4 M€ en 2008 (- 13,9 %), contre 49,2 M€ en 2007.

Les **charges de fonctionnement** progressent à 218,9 M€ (+ 0,9 %). Les charges financières et les achats et charges externes diminuent fortement (respectivement - 17,8 % et - 9,3 % sur un an). Les frais de personnel progressent mais légèrement moins vite (+ 5,4 % contre + 6,5 % en 2007) de même que les subventions et contingents versés qui croissent mais

1 Agence Régionale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane.

2 Ex-ACREDEG (Agence pour la Création et le développement des entreprises en Guyane) existe depuis septembre 2009.

3 A Kourou et St-Laurent-du-Maroni (5ème tranche du lycée II). Réhabilitation des lycées B. Juminer de St-Laurent et J-M. Michotte de Cayenne.

4 Cf Tableau « Comptes administratifs du département » en annexe 1.

NB : Le mouvement de rénovation de la comptabilité publique, qui a débuté en 1997 par l'entrée en vigueur de l'instruction comptable M14 généralisée aux communes, s'est poursuivi avec la généralisation aux Départements d'une nouvelle instruction M52 le 1er janvier 2004. La mise en place de cette nouvelle instruction a notamment modifié la procédure comptable de rattachement des charges et des produits.

moins rapidement (+ 1 % contre + 9,1 % en 2007). Le Département a plus investi (+ 61,8 %) ; il a quasiment doublé ses **investissements** (+ 94,7 %) et le remboursement de dette progresse de 126 % en un an. L'endettement au 31 décembre 2008 s'élevait à 53,4 M€ (- 6,7 %).

L'**éducation** est l'une des priorités du Département du fait de la forte croissance des effectifs scolarisés dans les collèges¹. Sur la période 2007-2013, le Département prévoit de construire 8 nouveaux collèges. En 2008, des travaux et des réparations (constructions, extensions², ouverture de classes³ et poursuite de tranches de travaux⁴) ont été engagés pour un montant de 13,2 M€.

L'**emploi, l'insertion et l'action sociale** représentent également une importante priorité pour le Département. Les dépenses liées au RMI s'élèvent au tiers environ du budget de fonctionnement. Les sommes versées en 2009 se chiffrent à 69,8 M€ (+ 12 % sur un an) ainsi que le nombre de bénéficiaires qui progresse de 4 %. Le Conseil général a mis par ailleurs en place un dispositif de contrôle du RMI permettant de renforcer la lutte contre la fraude.

3.3.4 Analyse des finances des Communes⁵

La **capacité d'autofinancement** se dégrade à 11,7 M€ (- 19,8 %) contre 14,6 M€ en 2007. La capacité **d'autofinancement nette** chute également, mais reste positive à 3,2 M€ (- 26,1 %) contre 4,4 M€ en 2007. L'**encours de la dette** des Communes de Guyane s'est fortement accru de 52,1 % en un an, soit + 49,2 % pour les Communes de plus de 10 000 habitants et + 88,7 % pour celles de moins de 10 000. Le **poids de l'investissement**⁶ augmente de 74,8 % sur un an, avec une progression de ce type de dépenses (+ 61,8 %). La **dette par habitant** croît fortement + 47,8 % à cause de l'encours de la dette qui repart à la hausse (+ 52 % sur 12 mois). La **capacité de désendettement** se dégrade car l'encours de dette s'accroît et l'épargne brute régresse.

Le total des **recettes de fonctionnement** des Communes de Guyane s'est élevé en 2008 à 247,2 M€, en accélération sur un an (+ 12,3 %). Les recettes fiscales directes (taxe professionnelle, taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxes d'habitation) augmentent timidement (+ 2,1 %). En revanche, les autres impôts indirects et taxes diminuent clairement (- 11,5 % sur un an). Globalement, l'octroi de mer a été moins dynamique en 2008 (+ 4,13 %), les Communes de plus de 10 000 habitants en sont le plus bénéficiaires à 48,34 M€ contre 13,74 M€, pour les Communes de moins de 10 000 habitants. La dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, connaît une hausse moins forte qu'en 2007 (3,8 % en 2008 contre + 8,5 %), en raison notamment de l'accroissement démographique validé par le nouveau recensement de la population.

Les **ressources d'investissement** augmentent ainsi de 62,1 %, contre 13,4 % en 2007. Les Communes de moins de 10 000 habitants financent principalement leurs investissements au moyen de subventions qui représentent 54 % des ressources. Les Communes de plus de 10 000 habitants ont quant à elles eu plutôt recours à l'emprunt.

1 28 collèges publics qui offrent une capacité de 17 900 places.

2 Collège Just Hyasine (Cayenne), Collège de Macouria, réhabilitation du CDI de Henry Agarande à Kourou, logement de fonction à Elie Castor à Sinnamary.

3 A St Georges et Maripasoula.

4 Le collège de Grand Santi.

5 Cf Tableau « Comptes administratifs du secteur communal » en annexe 1.

6 Rapport entre le montant des dépenses d'investissement hors dette et le nombre d'habitants.

Les **charges de fonctionnement** augmentent de 14,6 % pour atteindre 235,5 M€, un rythme supérieur à 2007 où il se situait à + 9,6 %. Les frais de personnel, qui représentent 35,5 % du total des dépenses, ont progressé à un rythme plus rapide qu'en 2007 (+ 10,3 %). Les charges financières ont décliné (- 4,7 %) alors que les achats et charges externes ont fortement augmenté (+ 23,5 %). L'augmentation des subventions et autres charges apparaît soutenue (+ 19,2 %). Les **dépenses d'investissement** affichent ainsi une hausse de 61,8 %.

Le 24 juin 2008, le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, a signé un accord cadre avec l'Agence Française de Développement (AFD) pour un montant de 65,9 M€ afin de permettre aux Communes de Guyane de refinancer leurs dettes à long terme. A fin décembre 2008, des conventions de prêt ont été signées avec 5 Communes (Cayenne, Kourou, Mana, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande) pour 44,5 M€. A fin 2009, 38,2 M€ ont été engagés par l'AFD tous concours confondus en faveur des collectivités, hors prêts de structuration.

3.3.5 Analyse des finances des Communautés de communes¹

La Guyane compte trois communautés de communes : la communauté de communes du centre littoral (CCCL), la communauté de communes de l'ouest Guyanais (CCOG) et la communauté de communes de l'est Guyanais (CEEG). La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI²). Cette catégorie d'établissements publics comporte trois niveaux : les communautés urbaines, les communautés d'agglomérations et les communautés de communes.

L'épargne brute des communautés de communes ainsi que leur capacité **d'autofinancement** s'inscrivent en hausse. Le premier indicateur a été multiplié par 3 en un an et le second devient positif à 3,3 M€, grâce à des recettes de fonctionnement en forte croissance. Avec un remboursement de dette réduit de moitié, les dépenses d'investissement peuvent augmenter de 14,8 %. L'encours de la dette progresse de 11,4 % à 8,5 M€ induisant un relèvement de la dette par habitant (+ 8,3 % sur un an). Enfin, la **capacité de désendettement** s'améliore très largement grâce à une épargne brute bien étoffée, en dépit de l'évolution à la hausse de l'encours de la dette.

Le total des recettes des Communautés de communes de Guyane s'est élevé en 2008 à 25 M€, en hausse de 34,4 % sur un an. Les **recettes de fonctionnement** progressent de 48,7 %. Les **recettes d'investissement** croissent pour leur part de 13,6 %, en raison de l'encaissement de plus de subventions d'équipement (+ 42,4 %).

Les dépenses des Communautés de communes de Guyane sont très dynamiques, à 22,8 M€, en forte progression (+ 19,4 %). Les **dépenses de fonctionnement** (+ 23,6 %), suivent un rythme très élevé, avec l'augmentation sensible des postes « achats et charges externes » (+ 58,4 %) et les frais de personnel (+ 31,8 %). Les **dépenses d'investissement** ont continué leurs progressions mais dans une moindre mesure (+ 14,8 % contre + 83,3 % en 2007) confortées par des dépenses d'équipement brut qui s'inscrivent en hausse (+ 29,1 % sur un an).

¹ Cf Tableau « Comptes administratifs du secteur communal » en annexe 1.

² Instauré par la loi dite Chevènement relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

L'activité de l'économie guyanaise est essentiellement tournée vers le commerce et les services qui génèrent les trois quarts de sa richesse. Mais la structure de l'économie a sensiblement évolué depuis le début des années 90. Certains secteurs sont en perte de vitesse, comme le secteur de l'agriculture.

En termes de contribution à la valeur ajoutée¹, la branche économique de loin la plus importante est celle des services non marchands avec près de 35 % en 2006 (dont 13 % pour l'administration publique), suivie principalement des services marchands (28 % hors transport et commerce), puis de l'industrie (10 %), du commerce et de la construction (9 % chacun).

L'emploi en Guyane s'élève à près de 54 700 personnes². Près de 33 000 travaillent dans le champ ICS (Industrie, Commerce et Services) et 10 500 personnes dans l'administration publique. Ainsi les trois quarts des salariés guyanais sont-ils employés dans le secteur des services (contre 70 % en moyenne aux Antilles). L'emploi de ce secteur, outre l'administration, se compose essentiellement d'autres emplois publics situés notamment dans l'éducation (7 400 emplois), la santé (4 700 emplois) et les activités associatives (1 500 emplois).

Dans le tertiaire marchand, ce sont le commerce (4 200 emplois) et les services aux entreprises (4 900 emplois) qui sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois salariés. Pour les activités commerciales, le commerce de détail concentre plus de la moitié des emplois. Le commerce et la réparation automobile ainsi que le commerce de gros et intermédiaires sont, quant à eux, des employeurs deux fois moins importants (respectivement 23 % et 24 % des emplois du commerce).

Selon l'INSEE³, le nombre d'entreprises en Guyane s'élevait à plus de 9 300 en 2008 (+ 3 %) avec 71 % des activités exercées dans le tertiaire dont près de la moitié dans le commerce. Les services et le commerce sont très dynamiques regroupant 41,1 % et 26,6 % des créations d'entreprises en 2008, contre 22 % dans l'industrie et 18,4 % dans la construction. Le nombre de structures relevant de l'activité immobilière a plus que doublé pour un total de 215 unités grâce aux dispositions législatives de défiscalisation des investissements immobiliers issues de la loi Borloo.

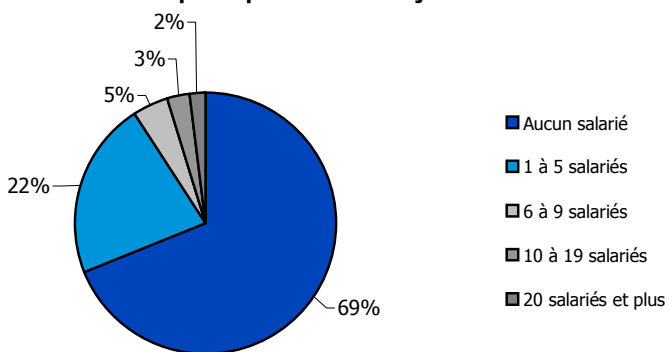
Les petites entreprises sont nettement majoritaires : 69 % n'emploient aucun salarié, 5 % en ont moins de dix et seulement 2 % ont plus de 20 salariés.

¹ Valeur ajoutée 2006 par branche à prix courants INSEE.

² Source : Bilan macroéconomique CEROM 2008, « Guyane : un développement sous contraintes », Estimation INSEE – Sirene 2006.

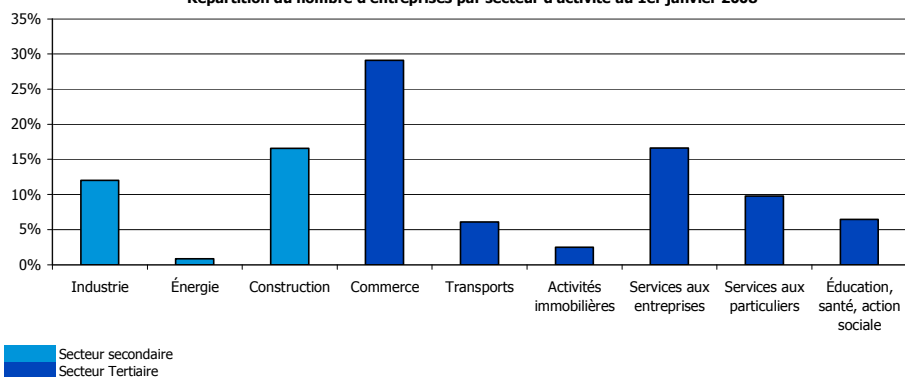
³ Tableaux économiques régionaux 2009-2010.

Nombre d'entreprises par taille au 1er janvier 2008



Source : INSEE Tableaux économiques régionaux 2009-2010

Répartition du nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2008



Source : INSEE Tableaux économiques régionaux 2009-2010

Section 2

L'agriculture et l'élevage

En 2006, la branche des produits de l'agriculture de la sylviculture et de la pêche a généré 4,4 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guyanaise (contre 6,1 % en 1996), ce qui la place loin derrière les principales sources de création de richesse. Elle occupe une place comparable aux Antilles où la valeur ajoutée issue de ces produits représente moins de 4 % de la valeur ajoutée totale. Le poids des secteurs de l'agriculture de la sylviculture et de la pêche dans les actifs salariés s'établit à moins de 3 %. Néanmoins, ce chiffre ne représente pas le poids total du secteur en termes d'emploi puisqu'il exclut par définition les chefs d'exploitation, et tous les emplois non déclarés.

1. Panorama du secteur¹

L'agriculture en Guyane se caractérise par la coexistence d'une agriculture traditionnelle manuelle, très largement répandue sur le territoire (plus de 80 % des exploitants la pratiqueraient, sur un tiers de la Surface Agricole Utilisée), et d'une agriculture mécanisée à vocation marchande essentiellement située sur la bande littorale. Le système de production des exploitations traditionnelles, localisées dans les communes de l'intérieur et du centre littoral, repose sur la pratique de l'abattis brûlis² de parcelles forestières. La production y est essentiellement de nature vivrière, basée en grande partie sur la culture de tubercules et, plus marginalement, de légumes et de plantations fruitières semi permanentes. Ce système de production itinérant laisse progressivement place, sur le littoral, à un système de production plus sédentaire.

En 2009, la Surface Agricole Utilisée³ (SAU) du département a été estimée par la DAF à 24 570 ha (+ 1,2 % sur un an) contre 24 287 ha en 2008 (+ 5,1 % sur un an). Elle est composée à 54 % de terres arables occupées très majoritairement par des cultures légumières (environ 52 % des terres arables) et des céréales « riz » (près de 26 %). Les surfaces toujours en herbe (STH) représentent 32 % de la SAU, principalement pour l'élevage bovin.

Les difficultés d'accès au foncier constituent toujours un enjeu majeur pour les agriculteurs compte tenu du fait que 90 % du territoire relève du domaine privé de l'Etat. Les procédures d'attribution foncières sont relativement longues et de nombreux demandeurs ne remplissent pas les conditions réglementaires (notamment la possession de titre de séjour en règle). Depuis 2009, l'Etat et les communes ont mis en œuvre une nouvelle procédure visant à accélérer les concessions des périmètres d'attributions simplifiées (PAS⁴). Ainsi, si le

¹ Les données actualisées relatives à la production agricole n'ont pu être transmises. Cf RA IEDOM 2008, Chapitre 3, section 2 pour les informations 2006.

² Espaces forestiers abattus puis mis en culture après brûlis pour 2 à 3 ans, qui seront ensuite restitués à la forêt au profit d'autres zones à déboiser.

³ La SAU n'a qu'une valeur indicative car elle est « calculée » à partir des déclarations des exploitants agricoles. Les déclarations ne sont pas en parfaite adéquation avec les réalités de terrain.

⁴ Le PAS consiste à identifier un ensemble de demandes d'installations « agricoles » éparées sur un même territoire et à apporter une solution groupée en partenariat avec les municipalités récipiendaires des requêtes. La logique est similaire à celle des « lotissements » pour les logements.

recensement de 2000 estimait à 70 % la proportion d'agriculteurs installés exerçant sans titre, le recensement de 2010 permettra d'actualiser ces estimations.

Surface agricole utilisée

Catégories	1997		2007		2008		2009**	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Terres arables	11 228	46,1%	12 680	54,9%	12 930	53,2%	13 350	54,3%
Cultures fruitières permanentes	1 916	7,9%	3 240	14,0%	3 481	14,3%	3 650	14,9%
agrumes	nd	ns	1 470	45,4%	1 524	43,8%	1 700	46,6%
autres fruits frais	nd	ns	1 750	54,0%	1 957	56,2%	1 950	53,4%
fruits secs	nd	ns	20	0,6%	nd	ns	nd	ns
Herbage/élevage (STH*)	11 150	45,8%	7 125	30,8%	7 801	32,1%	7 500	30,5%
Divers	38	0,2%	70	0,3%	75	0,3%	70	0,3%
Surface agricole utilisée	24 332		23 115		24 287		24 570	

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt

*Surface toujours en herbe

** Provisoires

1.1 LA PRODUCTION DE VIANDES

Production et consommation de viandes

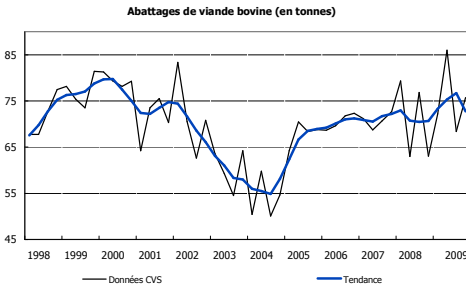
	1999	2008	2009	tonnes Var 09/08
Production de bovins	365	281	303*	7,8%
Importations	1 338	1 634	1 223	-25,2%
Total consommation	1 703	1 915	1 223	-36,1%
taux d'autosuffisance	21,4%	14,67%	19,86%	+ 5,2 pts
Production de porcins	1 245	408	441	8,1%
Importations	984	1 443	1 390	-3,7%
Total consommation	2 229	1 851	1 831	-1,1%
taux d'autosuffisance	55,85%	22,04%	24,09%	+ 2 pts

Sources : Direction de l'agriculture et de la forêt et Direction des douanes

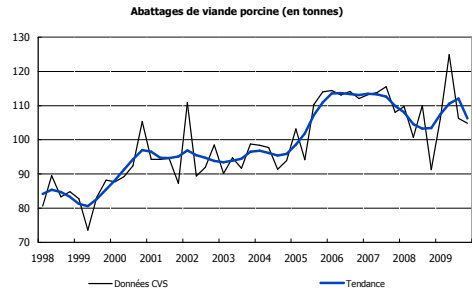
* Données provisoires

En 2009, la production locale de viandes assure environ 24 % des besoins pour la filière porcine¹ et 20 % pour la filière bovine. Le taux d'autosuffisance s'améliore, progressant de 5 points sur un an pour les bovins et de 2 points sur un an pour les porcins. Le département ne dispose que d'un seul abattoir, localisé à Rémire. Afin de traiter les volumes de l'ouest guyanais, le projet de construction d'un abattoir et d'un atelier de transformation pour les productions végétales à Mana est en cours de réalisation. Chaque équipement devrait coûter environ un million d'euro et leur inauguration est envisagée pour le 2ème semestre 2011. Par ailleurs, la filière volaille de chair est encore à la recherche d'un partenariat pour la création d'une unité d'abattage.

¹ 40 à 50 % en tenant compte des abattages non contrôlés.



Source : DAF Données trimestrielles corrigées des variations saisonnières



Source : DAF Données trimestrielles corrigées des variations saisonnières

Le renforcement et la structuration des filières animales constituent un enjeu important pour le développement de l'agriculture guyanaise. Les pouvoirs publics apportent leur soutien aux coopératives agricoles locales. L'objectif de ces dernières est d'améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale, dont le développement passe notamment par la fourniture à moindre coût d'aliments pour bétail. Soutenues par une demande locale importante de viande, les filières bovine et porcine subissent en revanche la concurrence des produits surgelés importés de l'Union européenne, et l'absence d'infrastructures de transformation limite les productions possibles. Les structures coopératives tentent donc de répondre au double défi que constituent l'accroissement nécessaire de la production en amont (nécessitant des appuis techniques et des aides à l'importation d'intrants) et l'accès à de nouveaux débouchés en aval (transformation et commercialisation), aujourd'hui concurrencés par les produits importés de l'Union européenne.

1.2 LA RIZICULTURE

LA FILIERE RIZICOLE

La Guyane est le seul département d'outre-mer à cultiver le riz. Cette culture s'est développée à partir de 1982 avec l'installation d'exploitants privés qui ont importé du Suriname des techniques de poldérisation. Elle s'exerce sur un périmètre irrigué de 4 300 ha en 2009 contre 5 800 ha à l'origine (- 28 % dû à l'érosion marine), sur la rive droite de la Mana, créé en 1993 avec le soutien des pouvoirs publics.

La filière est désormais composée de 2 sociétés d'exploitation actives à capitaux majoritairement espagnols (CAMA et CROG¹), d'1 société de commercialisation (CIMARIZ) et de 2 structures d'appui (l'ASAH, en charge de la réalisation et de l'entretien des aménagements hydrauliques, et la COCEROG, société coopérative qui fournit notamment les semences de base aux exploitants).

La filière rizicole fournit depuis la fin des années 80 l'une des principales productions végétales du département. Jusqu'en 2006, deux cycles de production étaient réalisés sur le polder. A la suite d'une demande de la profession, un cycle unique de production a été instauré au 1^{er} janvier 2007. Cela signifie que chaque parcelle n'estensemencée qu'une seule fois par an au lieu de deux. Cette réforme de la méthode de production sur le polder était attendue afin d'améliorer les rendements par un recours automatique à la jachère et par des économies d'eau et de produits phytosanitaires.

¹ La SAM est en sommeil depuis 2 ans et la SOMAG en liquidation depuis mars 2010.

Production de riz

	1999	2008	2009	Var. 09/08
Production (tonnes)	19 944	8 968	9 035	0,7%
Surface semé (ha)	7 834	2 704	3 064	13,3%
Rendement (tonnes/ha)	2,55	3,32	2,95	-11,1%

Source: Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Les effets positifs de cette réforme se sont fait sentir en 2008 avec une amélioration des rendements. En 2009, les rendements sont en légère diminution (à 2,9 t/ha contre 3,3 t/ha en 2008) compte tenu de la stabilisation de la production à 9 035 tonnes (+ 0,7 % contre + 3,4 % en 2008) et de l'augmentation des surfaces cultivées (à 3 064 ha). La filière demeure cependant en proie à des attaques phytosanitaires (les produits systémiques auparavant utilisés ont été interdits suivant l'application de normes environnementales européennes) et à l'érosion marine qui fait perdre des centaines d'hectares depuis 1993.

2. Les aides publiques

Le secteur agricole bénéficie de multiples soutiens financiers tel que le Programme de développement rural de la Guyane (PDRG 2007-2013), les aides nationales de l'ODEADOM¹ dans le cadre de programmes sectoriels, mais l'essentiel provient de l'Europe via la Politique agricole commune (notamment les crédits du FEAGA, Fond Européen Agricole de Garantie), qui est déclinée dans les DOM par le truchement du POSEI². On peut distinguer deux types d'aides : les aides à la production (aides directes aux agriculteurs notamment pour les productions animales et végétales), et les mesures de soutien au développement rural (l'aide à la modernisation des exploitations agricoles, la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs).

Aides directes à la production

en milliers d'€

	2003	2008	2009	Var. 08/07
Productions animales	1 636	1 970	2 236	14%
Productions végétales (riz)	1 383	3 675	3 893	6%
Total	3 018	5 645	6 129	9%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Les aides directes aux agriculteurs ont atteint un montant total de primes de 6,1 M€³ contre 5,6 M€ en 2008. La répartition des aides reste stable sur un an. Les aides aux filières animales sont à 79 % composées d'aides au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) en filière bovine. Viennent ensuite les primes à l'abattage (11 %). Les 10 % restants correspondent aux mesures agro-environnementales et aux primes sur les petits ruminants (respectivement 8 et 2 %). Les aides aux filières végétales (exclusivement le riz) sont constituées d'aides compensatoires à la surface attribuées aux riziculteurs. Une aide de 1 329 € net/ha est allouée pour encourager la production de riz. Selon le rapport d'activité de l'ODEADOM, 2 dossiers ont été éligibles pour une aide en 2009, soit une surface totale de

¹ Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer.

² Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité qui propose un dispositif d'aides financières découlant d'une adaptation de la politique agricole commune de l'Union européenne aux départements d'outre-mer.

³ Chiffres non consolidés.

2,9 ha (3,8 M€, + 6 % sur un an) contre 2,7 ha en 2008 pour 3 dossiers. Dans le cadre du POSEI, ces aides seront conditionnées en 2010 à des rendements à la hausse.

Concernant la compensation de l'impact lié au transport de la canne à sucre, 2 dossiers ont été déposés pour le FEAGA¹ pour un montant total de 1 070 €. La Guadeloupe a déposé pour sa part 3 146 dossiers pour un montant d'aide de 2,5 M€ (6,9 M€ pour la Réunion, et 0,5 M€ pour la Martinique, sachant que l'aide versée est fonction de la quantité de cannes transportées). Ce faible taux de couverture de l'aide en Guyane peut s'expliquer par l'absence de déclaration de surface par les planteurs. Un unique dossier relatif à la transformation de la canne à sucre en rhum agricole a été déposé pour un montant d'aide totale de 86 569 € (contre 1,4 M€ d'aides pour 9 dossiers à la Guadeloupe et près de 4 M€ pour 7 dossiers à la Martinique).

Les mesures de soutien au développement rural sont essentiellement constituées d'aides à l'investissement et à la modernisation des exploitations. En 2009, une cinquantaine de dossiers d'aide aux investissements ont été éligibles pour un montant d'environ 1,7 M€ et 9 installations ont bénéficié de la dotation jeune agriculteur pour une enveloppe de 334 000 €.

¹ Fonds européen agricole de garantie finançant essentiellement les aides directes et les dépenses de marché.

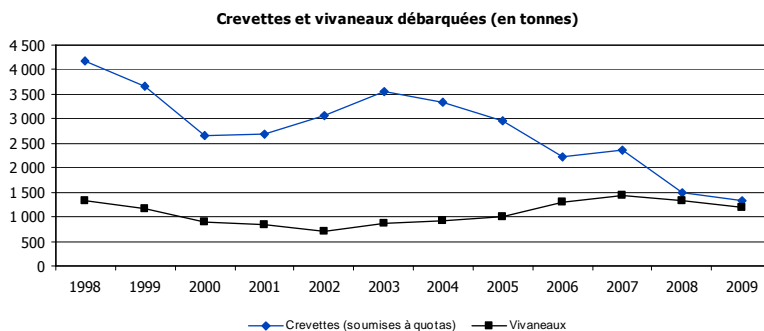
Section 3

La pêche

La pêche représente le premier poste d'exportation du secteur primaire de la Guyane. Il existe deux types de pêche. La pêche côtière, à moins de 12 milles du littoral et la pêche au large entre 20 et 25 milles de la côte. La pêche côtière concerne principalement les poissons blancs, l'acoupa, le machoiran et le requin. La pêche au large est consacrée à la crevette et au vivaneau. Le département dispose d'une façade maritime de 350 km et, depuis 1977, d'une zone économique exclusive (ZEE¹) d'une superficie d'environ 130 000 km², dont 40 000 km² de plateau continental. La France a entamé depuis 2007, une démarche auprès de l'ONU pour étendre sa zone du plateau continental préalable indispensable à l'extension de la ZEE au large de la Guyane (projet Extraplac²). La procédure est toujours en cours.

1. Panorama du secteur

Trois ressources sont principalement exploitées dans les eaux de Guyane : la crevette, le vivaneau et le poisson blanc. Contrairement à la métropole, et hormis le vivaneau, la Guyane dispose de ressources abondantes et de stocks non surexploités. Sur les 200 espèces de poissons répertoriés, 50 font l'objet d'une exploitation, essentiellement à l'intérieur de la bande côtière. Le vivaneau, présent sur les fonds rocheux du plateau continental, est exploité par des ligneurs vénézuéliens sous licence de l'Union européenne³. Il en est de même pour le requin. Ce dispositif est complété par une licence nationale délivrée annuellement par le Préfet aux navires crevettiers et par un système de licences régionales délivrées par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM)⁴.



Source : IFREMER

¹ Espace maritime sur lequel l'État côtier exerce des droits souverains en matière économique (exploitation du pétrole, du gaz et zones de pêche).

² Extension Raisonnable du Plateau Continental.

³ Annuellement, l'Union européenne accorde à certains pays une autorisation de pêche dans la zone économique exclusive au large de la Guyane française. Cette licence impose aux ligneurs le débarquement de 75 % de leurs captures de vivaneaux et de 50 % de leurs captures de requins en Guyane auprès d'ateliers de transformation.

⁴ Ce dispositif, mis en place depuis 1995, n'était plus utilisé depuis 2004. Il a été remis en vigueur en 2007 par le CRPMEM et la Direction Régionale des Affaires Maritimes (DRAM).

Environ 300 navires de pêche ont été recensés en activité dans le département en 2009 par l'IFREMER. Sur ce total, près de 60 % seraient officiellement enregistrés dont 47 % pour la pêche côtière. La Direction départementale des affaires maritimes a attribué 32 licences pour la pêche à la crevette, 41 pour la pêche au vivaneau et 4 pour la capture de requins en 2009¹. Le secteur de la pêche emploie 558 salariés alors que 1 106 marins actifs sont affiliés à l'ENIM (Etablissement National des Invalides de la Marine²). Ces salariés sont pour 80 % étrangers (445 salariés). Le nombre de salariés travaillant dans la pêche côtière reste stable depuis plusieurs années (339 salariés) alors que la pêche au large (crevette) enregistre une diminution de ses effectifs (202 salariés, -5,6 % en 2009, -20 % en 2008). Une centaine de personnes travaillent dans des entreprises à terre, réparties essentiellement dans 7 sociétés.

1.1 LA PÊCHE CREVETTIÈRE

Depuis 1977, un régime de conservation et de gestion des ressources a été mis en place par l'Union européenne dans les ZEE des Etats membres. Le régime communautaire en vigueur fixe en particulier des mesures techniques (maillage des filets, zones de chalutage interdites) et définit des quotas d'espèces pour les producteurs français. Afin de garantir le renouvellement des espèces, un Total admissible de capture (TAC) de crevettes est déterminé annuellement depuis 1985 pour les seules espèces du plateau continental. Fixé à 4 000 tonnes depuis 1991, le TAC est passé à 4 108 tonnes en 2007³.

Sur les 63 licences de pêche crevette attribuables, seulement 32 ont été délivrées au 31 décembre 2009, soit 17 licences en moins sur un an, compte tenu du tassement de l'activité et des formalités administratives à remplir.

Activités de la pêche crevette

	1999	2008	2009	Var. 09/08
Nombre de licences attribuées	-	49	32	-34,7%
Nombre moyen de navires en activité/mois	63	19	17	-9,5%
Prises de crevettes sous TAC (1) (tonnes)	3 495	1 496	1 326	-11,4%
Captures autorisées (pm) (tonnes)	4 000	4 108	4 108	0,0%
Prises de crevettes hors TAC (tonnes)	276	34	20	-43,2%
Prises totales (tonnes)	3 771	1 531	1 346	-12,1%
Nombre prises moyenne par bateau	60	83	80	-2,9%
Nombre moyen de jours de mer/bateau	263	256	268	4,8%
Rendement moyen par jour de mer (kg)	222	316	295	-6,6%

Source : IFREMER, Direction départementale des affaires maritimes

(1) Crevettes de plateau faisant l'objet d'un règlement TAC (Total admissible capturable).

Deux espèces de crevettes sont principalement exploitées en raison de leur abondance sur le plateau continental : la crevette brune dit « subtilus » et la crevette royale rose dite « brasiliensis ». Les prises de crevettes sont essentiellement destinées à l'exportation. Toutes les captures sont congelées à bord des navires. Les entreprises effectuent localement un calibrage et le conditionnement des produits en usine.

¹ Le dispositif de licence entend répondre au souci d'assurer une meilleure adéquation entre le nombre maximum de chalutiers susceptibles de prendre la mer et l'objectif de préservation de la ressource. L'écart entre le nombre de licences attribuées et le nombre de bateaux en activité résulte des difficultés rencontrées par certaines sociétés de la filière.

² Régime de sécurité sociale commun à tous les navigants professionnels.

³ Le dernier règlement CE du 16 janvier 2008, supprime en effet les possibilités de licences dans les eaux au large de la Guyane par des pays tiers (sauf pour le Venezuela).

En 2009, 1 346 tonnes ont été pêchées (- 12,1 % contre -35,7 % en 2008). Depuis 2007, les prises de crevettes chutent de façon significative, poursuivant le trend baissier amorcé à la fin des années 90.

Les exportations de crevettes¹ diminuent également aussi bien en volume (- 10,6 % après -26,7 % en 2008) qu'en valeur (-14,9 %, -38,4 % en 2008). On assiste à une raréfaction de la ressource, expliquée par le refroidissement de la température des eaux de mer dû au phénomène "El Niño" et par la réduction du nombre de sorties en mer. En 2009, il y avait en moyenne 17 bateaux sortis par mois, alors que l'année précédente ce chiffre était de 19 (- 9 % sur un an). Pour le secteur, le coût du carburant, encore cher en comparaison des pays limitrophes, les charges liées aux personnels, la baisse du prix de la crevette sur les marchés internationaux, la raréfaction de la ressource et les méventes liées aux difficultés de commercialisation expliquent cette situation délicate de la filière malgré un soutien des pouvoirs publics via les fonds européens et nationaux. En outre, la concurrence internationale s'avère difficile avec la production de crevettes d'élevage² des pays voisins, comme le Brésil ou l'Equateur. La métropole contribue au maintien de la filière en restant le principal débouché de la crevette guyanaise avec 85 % du volume exporté.

1.2 LA PÊCHE AU VIVANEAU

La pêche au vivaneau est opérée sous deux formes : la pêcherie vénézuélienne, dont la particularité consiste en une pêche à la ligne et l'obligation de débarquer 75 % des prises en Guyane, et la pêcherie antillaise à la nasse qui ne fait l'objet d'aucune obligation de débarquement en Guyane. Depuis 1992, 41 licences européennes ont été attribuées à des bateaux vénézuéliens. En 2009, le nombre moyen de bateaux ayant réellement pêché s'élève à 19, en légère baisse par rapport aux deux dernières années (- 9,5 %).

Deux espèces de poissons sont exploitées : le vivaneau rouge et le vivaneau ti-yeux. Cette ressource est essentiellement destinée à l'exportation vers les Antilles et l'Europe. Après une hausse régulière sur cinq années consécutives, fin 2009, les prises de vivaneaux enregistrent une seconde année de baisse des captures à 1 204 tonnes, - 9,9 % sur un an, contre - 7,9 % en 2008. Leur commercialisation sous la forme congelée s'est imposée puisque l'exportation de produits frais rencontre des problèmes de surcoût aérien et de logistique (difficulté de se procurer des emballages appropriés et absence d'une chambre froide à l'aéroport de Rochambeau). Deux mareyeurs transformateurs sont présents sur ce marché.

1.3 LA PÊCHE AU REQUIN

Quatre licences européennes sont attribuées à des bateaux vénézuéliens pour la capture de requins. Ceux-ci ont l'obligation de débarquer 50 % de leurs prises dans le département. Cette ressource, qui peine à se positionner sur le marché local, est essentiellement destinée à l'exportation vers les Antilles. Un seul débarquement a été enregistré en 2009 : 7,4 tonnes (+ 27,6 %) contre 5,8 tonnes de production l'an passé et 3 débarquements. Cette espèce s'écoule difficilement sur le marché local.

¹ 1 075,7 tonnes en 2009 pour 357 milliers d'€ (contre 1 203,3 tonnes et 488 milliers d'€ en 2008).

² En 2008, la moitié de la production mondiale de crevettes provenait de l'élevage, soit près de 3 millions de tonnes.

1.4 LA PÊCHE CÔTIÈRE

La pêche côtière est le fait de pêcheurs artisanaux peu organisés sur un marché étroit, exposé à une activité informelle et à une concurrence illégale très développées. En effet, des intrusions régulières de navires de pêche étrangers en infraction gênent l'activité. Dans les eaux de Guyane, la ressource en poissons blancs est abondante et de qualité. Les stocks ne sont pas surexploités alors que la ressource est en diminution dans les eaux communautaires ainsi que dans les pays voisins¹.

En 2009, 130 navires de pêche côtière actifs ont été recensés en moyenne dans le département. La réactivation du système de licence régionale, depuis 2007 a permis l'attribution d'environ 50 licences. L'IFREMER a recensé 4 724 débarquements (pêcherie française) en 2009 (soit + 36 % sur un an), représentant un total de captures d'environ 2 793 tonnes (+ 16,3 %). Les acoupas ont constitué 65 % des captures et les machoirans 15 %.

Les exportations de poissons ont atteint 1 399 tonnes (contre 1 445,7 tonnes en 2008), soit une baisse de 3,3 % sur un an, pour une valeur de 6,4 M€ (contre 6,3 M€ en 2008). Le coût élevé du poisson pourrait expliquer cet écart de tendance entre les volumes et les valeurs. Les exportations sont constituées essentiellement de vivaneaux à destination de la Martinique. L'acoupa rouge est exporté à 67 %, il représente 43 % des expéditions vers les Antilles.

A Cayenne, la filière pêche côtière bénéficie d'un Marché d'intérêt régional (MIR) du poisson frais mis en service en avril 2003. L'espoir de structuration de la filière que laissait présager l'ouverture du MIR ne s'est pas encore concrétisé en raison du manque d'attractivité de cette structure pour les professionnels et de la poursuite des ventes informelles des produits de la mer.

2. Les aides publiques

Le Fonds européen pour la pêche (FEP)² est un fonds national géré par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (Ministère de l'agriculture et de la pêche). A ce titre, des délégations sont accordées au Préfet. Les décisions d'octroi des aides sont prises collégialement dans le cadre des Commissions régionales pour la modernisation de la pêche et de l'aquaculture marine (COREPAM). Par ailleurs, la construction de navires neufs n'est plus subventionnée afin d'éviter la surexploitation des stocks halieutiques, la modernisation des navires existants restant possible.

Pour la période 2007-2013, 6,2 M€ sont mis à disposition par le FEP (dont 904 483 € déjà programmés en 2009, soit 1,2 M€ depuis le début du programme) afin d'accompagner les aides nationales prévues dans le cadre du CPER (Contrat de projets Etat-Région). Le CPER s'élève à 5,1 M€ dont 465 282 € programmés en 2009 portant à 610 479 € la contrepartie nationale. Ces dernières sont essentiellement axées sur le développement et la modernisation des navires de pêche côtière, des infrastructures de transformation et de commercialisation et des installations portuaires. Des actions de promotion et de conquête de nouveaux marchés

¹ Au Brésil, 80 % des stocks de poissons seraient menacés en raison de leur surexploitation, selon le Ministère brésilien de l'Environnement. Le problème toucherait également le Suriname.

² Le FEP a succédé à l'IFOP depuis le 1er janvier 2007.

(Antilles et métropole pour le poisson blanc, Europe et Asie pour la crevette) sont également prévues.

Les entreprises du secteur bénéficieront également pour la période 2007-2013 du nouveau régime POSEIDOM. Les aides seront versées à la structure exportatrice sur la base des volumes exportés vers l'Union européenne (Antilles comprises). Ce dispositif prévoit une aide pour la crevette de 1 385 €/tonne pour un volume maximal de 2 250 tonnes par an ainsi qu'une aide pour le poisson blanc, en distinguant le frais (2 027 €/tonne dans une limite de 45 tonnes par an) et le congelé (800 €/tonne pour 120 tonnes par an). Le vivaneau pourra également être primé sous certaines conditions.

Aides à la production crevette (POSEIDOM)

	1999	2008	2009	Var. 09/08
Aides à la tonne (en euros)	1 102	1 385	1 385	0,0%
Plafond de production primaire (tonnes)	4 200	2 250	2 250	0,0%
Production primée (tonnes)	3 653	1 198	1 059	-11,6%
Aide versée (millions d'euros)	4,0	1,7	1,5	-11,6%

Source : Direction départementale des affaires maritimes

En 2009, plusieurs difficultés ont été mises en lumière, notamment le manque de moyens pour soutenir la filière et les risques sanitaires. La pêche artisanale guyanaise est confrontée à des obstacles de recrutement et à la nécessité de moderniser ses embarcations et ses infrastructures. Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche annonçait des mesures pour palier ces problèmes avec notamment des aides financières pour lutter contre le prix d'un carburant trop élevé, mais aussi un dispositif financier permettant d'alléger les charges sociales des marins, la création d'un dispositif de taxes sur les ventes de poissons qui seraient reversées aux producteurs, ainsi qu'une enveloppe d'aides financières devant permettre l'adaptation de la flottille pour réaliser des économies d'énergie (changement de moteurs, utilisation de carburants alternatifs, changements des techniques de pêche...).

Durant l'année, un nouveau filet de pêche a été expérimenté. C'est un dispositif nord-américain de sélectivité appelé « TTED¹ ». Ce dernier favorise une pêche crevette en excluant les prises indésirables, telles que les raies, voire néfastes pour l'environnement telles que les tortues et autres requins. Les tests étant concluants, le TTED est devenu obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010. En outre, la problématique des permis de mise en exploitation (PME²) en sous nombre pour le secteur du poisson blanc reste prégnant. Les quotas sont atteints alors que les demandes sont légion.

Concernant la police des pêches, les contrôles ont eu pour but de renforcer la professionnalisation et la structuration de la filière mais aussi de dissuader la pêche clandestine des navires étrangers afin de préserver non seulement la ressource d'une éventuelle surexploitation mais aussi les intérêts de pêcheurs français. En 2009, 189 navires ont été contrôlés, 22 navires de pêches étrangers ont été saisis contre 28 en 2008, 49 km de filets et 61 tonnes de poissons ont été confisquées (contre respectivement 68,5 km et 33 tonnes en 2008).

¹ Trash and Turtle Excluder Device (Dispositif d'exclusion des tortues et détritiques).

² 107 PME pour le secteur artisan et 32 pour les crevettes. Chiffre stable en 2008 et 2009. Une augmentation du segment artisan a été demandée pour 2010.

Section 4

Les activités forestières

La forêt couvre 96 % du territoire guyanais, soit plus de 8 millions d'hectares. Composée de trois ensembles distincts, elle comprend de façon majoritaire la grande forêt primaire, établie sur le socle précambrien de l'intérieur, qui rassemble plus de 1 200 espèces d'arbres. On y trouve également une étroite frange littorale ainsi que les forêts de terre basse. La France est le seul pays européen à gérer une forêt tropicale humide qu'elle s'est engagée à aménager et à exploiter dans le respect des principes de la conférence de Rio.

1. Panorama du secteur

1.1 LE MASSIF FORESTIER

La quasi-totalité du massif forestier relève du domaine privé de l'Etat, dont la gestion est confiée au Parc Amazonien de Guyane¹ (pour les 2 millions d'ha de cœur de parc) et à l'ONF, l'Office National des Forêts (5,5 millions d'ha). Au sein du vaste espace géré par l'ONF, une bande de 70 km de large en moyenne a une vocation de production plus marquée. D'une surface totale de 2,4 millions d'hectares, elle relève du régime forestier, c'est à dire d'un dispositif réglementaire renforcé, dont le but est de permettre la production de bois tout en préservant la valeur environnementale (biodiversité, qualité de la ressource en eau) et les usages sociaux de la forêt. Ces forêts disposent de documents de gestion rédigés par l'ONF, qui définissent un zonage par grands objectifs de gestion et une planification des interventions. La fourniture de 70 000 m³ de grumes par an (en moyenne ces 10 dernières années) nécessite la mise en exploitation de 9 000 ha de forêt ainsi que la création de 50 km de pistes nouvelles. L'aménagement et l'ouverture des pistes de desserte ont un coût qui peut être supérieur au prix moyen du bois payé par les acheteurs locaux. L'ONF s'est ainsi engagé depuis plusieurs années dans une démarche de revalorisation du prix du bois sur pied. En 2010, le prix moyen de vente du bois sur pied² est de 16,8 €/m³, sachant que l'amplitude peut varier de 7 € à 44,8 € pour les essences précieuses. Ce prix moyen est calculé sur la base de contrats d'approvisionnement mis en place depuis 2005³.

L'exploitation du bois d'œuvre est soumise à des contraintes fortes : saisonnalité, réseau hydrographique dense marquant fortement le relief, éloignement par rapport aux axes de communication principaux, dispersion spatiale des essences commerciales (forte biodiversité). Parmi les 80 essences exploitées en Guyane, trois constituent plus de 73 % du volume de la récolte : l'angélique, le gonfolo, le grignon franc ; en considérant l'amarante, le balata franc, le goupé, le jaboty et l'ébène verte, on atteint 85 % du volume exploité.⁴

1 Cf. *Section environnement*.

2 La valeur du bois sur pied subit une augmentation mécanique de 10 % par an sur la base des ventes de 2005 et notamment des contrats d'approvisionnement. Ce mécanisme de réajustement progressif permet de se rapprocher de la vraie valeur de la ressource sans procéder à une augmentation brutale préjudiciable aux entreprises.

3 Un contrat d'approvisionnement consiste à réserver des ensembles de parcelles à un exploitant forestier afin qu'il puisse avoir une visibilité, en moyenne à 5 ans, pour ses approvisionnements en bois.

4 Dans l'Est, les bois les plus courants sont l'angélique et le balata alors que dans le Centre-Est et l'Ouest on trouve l'angélique, l'amarante et le grignon. Le jaboty constitue une alternative par rapport au gonfolo qui se raréfie.

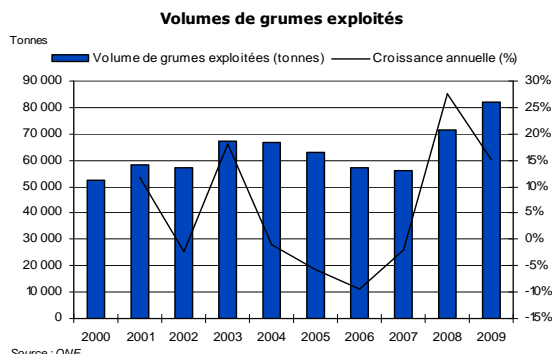
Si le prélèvement par hectare progresse de 1,5 m³ sur un an et atteint environ 9 m³/ha cadastral (soit 18 m³/ha réellement parcouru en exploitation), il reste en deçà des volumes préconisés par l'exploitation à faible impact (25 m³/ha parcouru) pour préserver la structure et la composition des peuplements, tout en justifiant les impacts inhérents à l'activité comme l'ouverture des pistes d'accès. A titre de comparaison, le prélèvement est de l'ordre de 30 à 50 m³/ha en Amérique tropicale, de 50 m³/ha en Afrique et de 65 m³/ha en Asie tropicale. La valorisation des essences moins recherchées apparaît ainsi comme un axe d'amélioration de la rentabilité de ce secteur. Elle permettrait de rentabiliser les coûts d'aménagement et d'exploitation, de contribuer au maintien de la diversité (prélèvement réparti sur un plus grand nombre d'essences), de mieux valoriser les essences en les orientant vers des catégories d'emploi plus adaptées.

1.2 TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS DERIVES DU BOIS

Selon la CCIG¹, l'ensemble de la filière compte environ 210 entreprises (+ 1 % sur un an) qui emploieraient près de 900 personnes (+ 21 %).²

Après avoir reculé entre 2004 et 2007, les volumes de grumes exploités annuellement sont en hausse régulière depuis deux ans (+28 % en 2008 et +18 % en 2009), passant de 71 300 m³ à 84 300 m³ en 2009. Cette évolution est en partie liée à des facteurs climatiques favorables mais surtout à une augmentation de l'effectif des opérateurs en forêt.

Le marché du bâtiment, majoritairement généré par la commande publique, est le premier débouché du matériau bois en Guyane, le secteur du BTP absorbant 80 % de la production de sciages (charpente et menuiserie du bâtiment). Les produits élaborés par la seconde transformation sont absorbés en quasi totalité par le marché local et ne couvrent qu'une faible partie des besoins en produits manufacturés.



Echanges des produits du bois (milliers d'€)

	2006	2007	2008	Part	Var. 08/07
Importations des produits bois	10 713,6	13 462,8	19 952,4	100%	48%
dont meubles	6 076,1	7 022,7	9 736,9	49%	39%
sièges	1 680,1	1 603,0	2 490,5	12%	55%
Exportations des produits bois	2 775,9	2 968,2	2 676,8	100%	-10%
dont les sciages	2 575,9	2 537,8	2 568,1	96%	1%
autres produits	200,1	430,4	108,7	4%	-75%

Source : Douanes traitement CCIG, Mission filière bois

¹ Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane, Mission filière bois.

² Dans le détail, le secteur de l'exploitation forestière comprend 20 entreprises, dont 2 PME, son effectif est estimé à 83 personnes. Les 37 unités de sciages et rabotage du bois, dont 6 PME (scieries), représentent un effectif de 202 salariés (+ 25 % sur un an). La seconde transformation regroupe pour sa part 153 entreprises employant près de 500 personnes (+ 8 %) dont 74 % en charpente, menuiserie extérieure et construction bois, 14 % en menuiserie intérieure et 12 % en artisanat d'art. En 2008, les 6 principales scieries, qui assurent plus de 90 % de la production de sciages, ont généré un chiffre d'affaires de 21 M€ (+ 12 % sur un an).

Les importations des produits du bois concernent majoritairement des produits à forte valeur ajoutée et en particulier les composants d'ameublement (meubles et sièges). Elles proviennent majoritairement de métropole et, avec un poids croissant, du Brésil et de la Chine. En 2008, elles ont progressé de 48 % en valeur alors que, dans le même temps, les exportations des produits bois ont régressé de 10 %. Ces exportations, à destination des Antilles, sont essentiellement constituées par des sciages.

2. Le soutien à la filière

Le Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG), financé par le FEADER¹, est doté d'un budget d'environ 74 M€ sur la période 2007-2013. Il concourt au soutien de la gestion du massif forestier à hauteur de 13,3 M€ pour un montant total d'investissement de 18,3 M€.

PDRG 2007-2013

	Taux de subvention globale de la mesure *	Part d'investissement prévu sur l'investissement total	Bénéficiaires
Création de pistes forestières	98%	42%	ONF
Gestion forestière	54%	33%	ONF
Aides à la modernisation des entreprises d'exploitation forestière	50%	18%	Entreprises
Aides à la formation continue	77%	7%	Organismes de formation

* Ratio entre les subventions et le montant des investissements prévus par mesure

Source : DAF

L'aménagement des nouvelles pistes fait l'objet d'un financement de 7,7 M€ sur la période (1,1 M€ par an). Les partenaires financiers sont l'Union Européenne (via le FEADER, 63 %) ainsi que l'Etat, l'ONF et le CNES.

L'équipement des entreprises de première et seconde transformation est soutenu par les fonds européens FEDER², dont le service instructeur est la DRIRE³.

3. La certification de la forêt guyanaise et les perspectives

En conformité avec la circulaire du 4 avril 2005, imposant, dans les marchés publics à compter de 2010, l'achat de bois tropicaux issus de forêts gérées durablement, et dans la perspective du Grenelle de l'environnement, l'ONF a relancé les démarches pour certifier les forêts guyanaises. Après la mise en place d'une réglementation adaptée au contexte local⁴, la détermination des bonnes pratiques de gestion et d'exploitation, adaptées au contexte guyanais, a été finalisée et ces dernières ont fait l'objet d'un transfert aux entreprises via des formations et la mise en place de chantiers pilotes⁵. Ainsi l'inventaire de la ressource se fait désormais avec une désignation et une localisation au GPS des arbres à exploiter et de ceux à protéger. Cette opération permet ensuite l'utilisation de techniques d'exploitation plus

¹ Fonds européen agricole pour le développement rural.

² Fonds européen de développement régional.

³ Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement.

⁴ Le code forestier est applicable en Guyane depuis novembre 2008.

⁵ Ces pratiques sont décrites dans la charte d'exploitation forestière établie en partenariat avec les différents acteurs, sa rédaction est en cours de finalisation.

respectueuses de la forêt dont les principaux points sont le séquençage des opérations, la rationalisation de l'implantation des pistes de débardage, des techniques d'abattage et de débardage favorisant une meilleure sécurité du travail et la préservation de la qualité des bois. Huit entreprises ont adopté ces nouvelles techniques d'exploitation.

En première étape de cette certification, l'ONF a lancé, le 24 avril 2009, l'engagement du processus de labellisation PEFC¹ des forêts aménagées. La seconde étape prévoit la labellisation FSC² de la première forêt qui bénéficiera d'un nouvel aménagement, soit la forêt de Régina - Saint Georges. Cette certification permet de répondre à deux nécessités : l'exemplarité attendue du seul producteur de bois tropicaux de l'Union Européenne et le maintien des parts de marché des entreprises guyanaises, sur le marché local comme à l'export.

Dans cette même optique de positionnement commercial des produits dérivés des bois guyanais, une démarche de normalisation a été engagée en 2007. Ainsi, sept entreprises (6 scieries et un négoce) sont actuellement habilitées au marquage CE (conforme aux exigences) des bois de structure (plus de 90% de la production concernée), conditionnant leur commercialisation à compter de 2010. Sept autres entreprises ont été formées en 2009 et seront auditées en vue de leur habilitation au cours du premier semestre 2010. Cinq essences guyanaises, référencées dans le système normatif, peuvent faire l'objet d'un marquage CE structure ; trois autres sont en cours de qualification.

La valorisation des produits connexes de première et seconde transformation du bois (50 à 60 % des volumes récoltés) pour la production d'énergie a été initiée en Guyane en 2009 avec l'usine exploitée par VOLTALIA à Kourou. Ce processus pourrait être amplifié et conduire au développement d'une filière bois en tant qu'énergie pérenne en y associant, pour garantir un volume d'approvisionnement notable, les produits connexes avec la biomasse³ forestière par l'identification de massifs forestiers dédiés principalement à la production de bois-énergie mais aussi le couplage bois-énergie – bois d'œuvre sur certaines parcelles en exploitation et la valorisation des bois issus des défrichages agricoles. Cette mobilisation devrait permettre, sur le territoire, la montée en puissance d'une énergie renouvelable génératrice d'emplois et une source de substitution aux énergies fossiles.

Depuis mai 2009, une association interprofessionnelle, INTERPROBOIS Guyane, a été créée, permettant de fédérer la filière. Cette association est structurée en sept collèges : gestion forestière ; exploitation forestière ; sciage et rabotage du bois ; menuiserie extérieure, charpente, construction bois ; menuiserie, ébénisterie, agencement ; artisanat d'art et architectes-designers. Avec l'engagement dans la démarche de labellisation PEFC des forêts guyanaises, cette création témoigne de l'amorce d'une dynamique de filière.

¹ Ecolabel européen de certification de gestion forestière, visant à contribuer à la gestion durable des forêts.

² Ecolabel anglo-saxon assurant pour les produits à base de bois le respect des process de gestion durable des forêts.

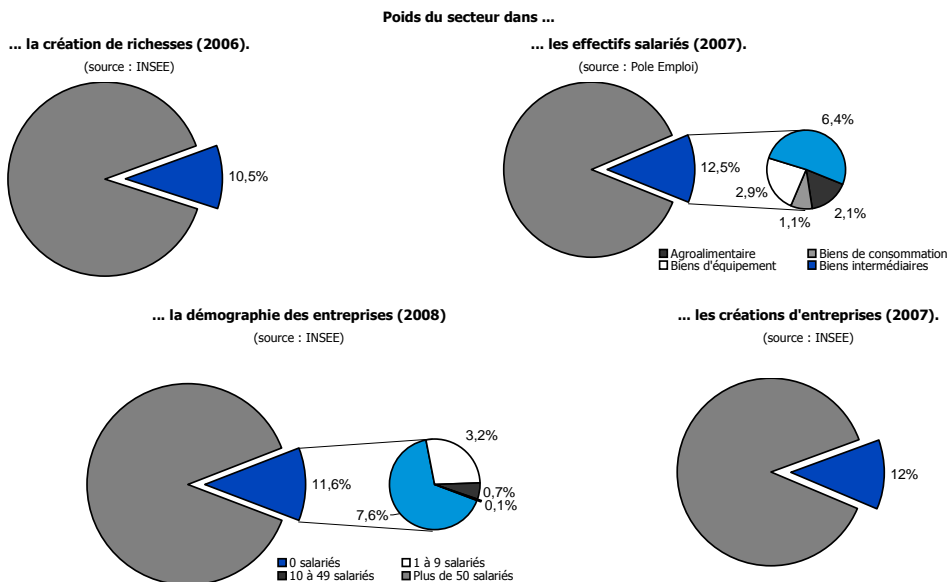
³ La biomasse regroupe l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie par combustion.

Section 5

L'industrie et l'artisanat

1. Le secteur industriel dans l'économie guyanaise

En 2006, la branche industrielle représentait 10 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane. Elle se place ainsi en deuxième position en terme de création de richesses au sein de l'économie marchande, loin derrière le secteur des services (qui représente dans son ensemble près des trois quarts de la richesse du département).



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés figurant dans le champ couvert par POLE EMPLOI peuvent être assimilées à l'économie marchande. Ces dernières couvrent ainsi 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur emploie 12,5 % des effectifs salariés, contribue à hauteur de 12 % aux créations d'entreprises et rassemble 11,6 % du total des établissements guyanais, avec une majorité d'entreprises sans salariés (64 %).

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur l'industrie, portant sur l'exercice 2006, compte pour la Guyane 71 entreprises¹ réalisant un chiffre d'affaires de 248,1 M€ et employant

¹ L'enquête réalisée par l'INSEE s'adresse aux entreprises employant au moins 10 salariés ou réalisant plus de 800 000 € de chiffre d'affaires.

1 359 personnes. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 74,8 M€ et leur résultat d'exploitation par salarié est de 8 555 €, en dessous de ceux constatés à la Guadeloupe et à la Martinique (respectivement 9 820 € et 12 113 €).

2. Panorama du secteur

2.1 LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

La transformation agroalimentaire est peu présente dans le département. Seules quelques unités artisanales transforment et conditionnent les produits locaux. Afin de promouvoir les produits guyanais, la CCIG a créé un logo « Produit de Guyane » qui a été décerné à une trentaine d'entreprises.

La rhumerie Saint-Maurice est l'unique distillerie qui produit du rhum agricole en Guyane, contre 17 au début du siècle dernier. Située dans la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, l'exploitation cultive environ 90 hectares de cannes à sucre et commercialise pour l'essentiel trois marques de rhum agricole et de rhum vieux (« la Cayennaise », « la Belle Cabresse » et « le Cœur de Chauffe »).

La campagne 2008-2009 (de juin 2008 à juin 2009) s'est caractérisée par une reprise de la production de rhum après les travaux de mise en conformité de la distillerie, d'une part, et l'incendie qui avait ravagé les plantations au cours de l'année 2008, d'autre part. En effet, la production de rhum atteint 2 035 hap¹ avec 5 297 tonnes de cannes manipulées.

Campagnes	Cannes manipulées (tonnes)	Rhum produit (en hap)
2004-2005	8 794	4 249
2005-2006	8 096	3 966
2006-2007	6 359	2 965
2007-2008	181	83
2008-2009	5 297	2 035

Source : Direction régionale des douanes

Pour cette campagne, le rendement de production était de 38 litres d'alcool pur par tonne de cannes manipulées (contre 47 litres lors de la campagne 2006-2007), inférieur au rendement de 60 litres par tonne pouvant être obtenu avec une bonne production. Cette diminution de rendement à l'hectare s'explique essentiellement par l'arrivée à terme du cycle de vie des cannes à sucre qui impacte notablement la qualité de la canne. De plus, selon le dirigeant de la distillerie, le remplacement de l'ensemble de l'appareil de production devient incontournable pour continuer l'activité. Le montant total estimé de l'investissement nécessaire est d'environ 6 M€.

Commercialisation du rhum

	2007	2008	2009	en hectolitres d'alcool pur Var. 09/08
Consommation de rhum local	2 730	2 831	2 840	0,3%
Importations	2 179	1 644	2 398	45,9%
Exportations	157	158	296	87,5%

Source : Direction régionale des douanes et droits indirects

¹ HAP : hectolitres d'alcool pur.

Le processus de mise en place d'unités de production d'eau de source en Guyane avait connu en 2007 une avancée importante, le projet d'embouteillage d'eau de source mené par la société Dilo obtenant une autorisation d'exploitation de la ressource délivrée par la DSDS (Direction de la Santé et du Développement Social). Le coût total de l'investissement s'élevait à 6,5 M€. Le projet est toujours dans l'attente d'un agrément. A terme, la société espère couvrir l'essentiel du marché guyanais. La nécessité de réduire les importations d'eau alors que la Guyane possède de très importantes réserves naturelles a poussé l'entreprise martiniquaise Montplaisir, en partenariat avec Viveris Management, à investir 4,65 M€ afin de se lancer elle aussi dans la production d'eau de Guyane sur la commune de Matoury.

En 2009, les importations d'eau enregistrent une augmentation de 8,6 % pour atteindre un montant de 21,8 M€. Avec 37 % des importations (contre 33 % en 2008), les Antilles françaises sont, avec la France métropolitaine qui totalise 34 % des importations, les deux principaux fournisseurs d'eau de la Guyane.

2.2 LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

2.2.1 Le cadre législatif et administratif

Le Code minier qui régit la recherche et l'exploitation des substances minérales a été adapté aux conditions particulières des départements d'Outre-mer en vertu de la loi n° 98-297 du 21 avril 1998. Ainsi, en complément des titres miniers existants que sont le permis de recherche exclusif (PER) et la concession, cette réglementation a mis en place deux nouvelles catégories de titres conçues pour répondre aux spécificités de l'exploitation locale :

- l'autorisation d'exploitation (AEX), délivrée par arrêté préfectoral, a pour objectif la réglementation du cadre d'exercice des artisans mineurs. Ce titre minier concerne les gisements d'une surface maximale de 1 km² pour une période de quatre ans offrant la possibilité d'un unique renouvellement ;
- le permis d'exploitation (PEX), accordé par arrêté ministériel, est essentiellement destiné aux PMI. Il a une durée de validité de cinq ans et peut faire l'objet de deux reconductions. L'octroi de ce titre est conditionné à une enquête publique et une mise en concurrence. Une dérogation peut toutefois être concédée si la demande s'inscrit dans la continuité d'un PER ou si elle couvre une superficie de gisement n'excédant pas 50 km².

Cette même loi a aussi prévu la superposition de titres miniers permettant, par exemple, l'attribution d'une AEX dans le périmètre d'autres titres (PEX, PER ou concessions) sous réserve de l'autorisation préalable du titulaire initial du titre. Elle a également supprimé la concession perpétuelle en limitant son seuil de validité au 31 décembre 2018.

L'instruction des demandes d'autorisation relatives aux mines est gérée par la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement) et s'exerce dans le cadre d'une réglementation définie par le Ministère chargé de l'industrie. La DRIRE joue également le rôle de police et d'inspection des mines et carrières en veillant notamment à l'application des règles juridiques, d'environnement et de sécurité des exploitations.

Par ailleurs, en application de l'article 68.19 du Code minier et dans le but d'assurer une meilleure transparence dans le processus d'attribution des titres miniers, une commission départementale consultative des mines a été mise en place par l'arrêté préfectoral n° 1499 du 23 août 2001. Cette commission émet un avis concernant les demandes relatives aux titres

miniers (octroi, mutation, renouvellement, retrait, etc.), dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

2.2.2 L'inventaire des richesses minières de la Guyane

Réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) entre 1975 et 1995, l'Inventaire Minier de la Guyane a porté sur 48 000 km², soit plus de la moitié du territoire du département. Il a confirmé que, parmi les minerais recensés, l'or primaire (or profond, enraciné) est le seul qui permette d'espérer un développement industriel local.

Lors de sa visite en février 2009, le Président de la République a souhaité la mise en place, d'un Schéma Départemental d'Orientation Minière (SDOM) ayant pour objectif d'assurer l'équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement. L'élaboration de ce document s'effectue en concertation avec les différents acteurs de la filière aurifère : opérateurs miniers réunis au sein de la FEDOMG¹, maires des communes, mais aussi associations écologiques, organismes étatiques comme l'Office national des forêts (ONF) ou la DRIRE et enfin la Région. Il comprendra un dispositif plus clair mais aussi plus exigeant et sera la référence en matière de zonage. Il devrait permettre, en outre, une lutte plus efficace contre l'orpaillage clandestin. Sa disponibilité est prévue pour mi 2010.

2.2.3 L'activité minière aurifère

L'activité minière aurifère comporte deux étapes : une phase préalable d'exploration puis une phase d'exploitation. S'agissant de l'extraction d'or primaire, la première est primordiale et les procédures de prospection à engager sont relativement longues selon le projet. Cette phase d'exploration nécessite d'importants investissements. Aussi, la décision de mise en exploitation industrielle d'or primaire dépendra du potentiel du gisement, des coûts d'exploitation et du cours de l'once d'or. Par conséquent, l'exploration aurifère et la création d'une exploitation industrielle exigent une technicité de haut niveau et des capitaux importants.

Evolution des budgets consacrés à la recherche d'or primaire

	2001	2007	2008	2009(1)	Var 09/08
Investissements (en millions d'€)	4	3,6	1,2	2,0	66,7%

Source : DRIRE

(1) : données provisoires

Près de 110 M€² ont été investis par l'ensemble des sociétés du secteur pour la recherche de l'or primaire depuis 1994.

L'activité d'exploitation d'or primaire reste actuellement principalement menée par deux sociétés locales, Compagnie Minière Espérance et Auplata.

Selon les types de gisements exploités, les acteurs de la filière ne sont pas les mêmes. Les multinationales concentrent leur activité sur l'extraction d'or primaire³, certaines PME se tournent à la fois vers l'extraction d'or primaire et le « repassage » sur des sites d'or

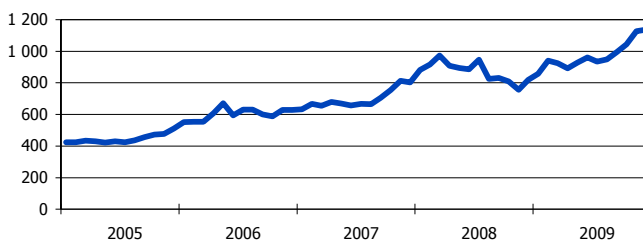
¹ Fédération de opérateurs miniers de Guyane.

² Dont 80 M€ entre 1994 et 2004.

³ Minerai originel n'ayant pas subi les effets d'une altération postérieure à son dépôt.

alluvionnaire¹ alors que les plus petits exploitants se limitent uniquement à l'exploitation de l'or alluvionnaire nécessitant moins d'ingénierie.

Cours de l'or : \$ / Once



Source : AFD

Les sites principaux de prospection identifiés sont Yaou et Dorlin (Auplata SA), St-Elie (Société des mines de St-Elie, filiale de la Compagnie minière Espérance), Paul Isnard (Golden Star au travers de sa filiale Euroressources, filiale de Sotrapmag), Bon espoir (Golden Star, filiale de Golden Star Ressources Minières), Maripa, Changement, Tortue, Sainte Marie les Mines, Crique Véoux (Iamgold). Les projets de Yaou (52 km²) et de Dorlin (84 km²) ont obtenu des permis de recherche en 2001. Sur ces sites, le potentiel d'extraction est estimé à 58 tonnes d'or. Auplata a obtenu en novembre un permis d'exploitation pour la mine de Yaou qui est une extension de son ancienne autorisation d'exploitation. Ce permis a une durée de 5 ans renouvelable deux fois. La rentabilité de l'exploitation des sites qui nécessite des investissements importants, exige un niveau minimum du cours de l'once d'or estimé entre 280 et 325 USD l'once. Ce cours était largement supérieur puisque compris entre 858 et 1 138 USD l'once en 2009².

2.2.4 La production d'or

Le département recense trois catégories d'opérateurs miniers : les filiales des groupes miniers internationaux, les PMI locales et les artisans mineurs. Fin 2008, l'ensemble de la filière aurifère comptait 423 emplois³ directs déclarés.

En 2009, le nombre de titres miniers valides au 31 décembre a baissé de 9,4 %. Si le nombre de permis d'exploitation et de concessions est stable, le nombre d'AEX baisse de 13 % et le nombre de permis de recherche de 16 %. La mise en place du Schéma Minier est conditionnée à un gel des délivrances de titres miniers⁴ ce qui explique en partie leur chute. Selon les données disponibles, 1,25 tonnes d'or ont été extraites en 2009. Ces chiffres font apparaître un recul de la production déclarée d'environ 0,7 tonne. Les éléments relatifs à l'année 2009 sont toutefois provisoires, toutes les déclarations n'étant pas encore parvenues à la DRIRE.

¹ Minerai formé lors de l'altération d'une roche dite primaire.

² Le niveau moyen de l'once d'or en 2009 s'est établi à 974,37 USD, soit 12 % au dessus du niveau moyen de 2008 et 40 % au dessus de celui de 2007.

³ Source : DRIRE

⁴ L'octroi du permis d'exploitation pour la mine Yaou à Auplata étant considéré comme exceptionnel.

Titres miniers valides au 31 décembre

	2002	2007	2008	2009(1)	Var 09/08
Autorisations d'exploitation (AEX)	157	65	46	40	-13,0%
Permis de recherche	27	20	25	21	-16,0%
Permis d'exploitation et concessions	32	35	35	35	0,0%
Total	216	120	106	96	-9,4%

Source : DRIRE

(1) : données provisoires

En 2009, l'or demeure le premier produit exporté (hors activité spatiale) devant les produits de la mer et le riz. Toutefois, les exportations en volume¹ se sont inscrites en repli de 38,5 % pour s'établir à 1,22 tonnes contre 2 tonnes l'année dernière, confirmant la tendance baissière amorcée depuis 2006. En valeur, les exportations ont également diminué en 2009 (- 29,2 %, à 25,3 M€). Cette chute continue depuis 2006 s'explique en partie par la fermeture de comptoirs d'or suite aux régularisations imposées à ces derniers par la DRIRE au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'écart entre la production et les exportations s'est considérablement réduit. Cette année l'écart est inférieur à 0,05 tonne contre 1 tonne en 2007. Il s'explique par l'utilisation de l'or comme moyen de paiement direct de certaines prestations (rémunération du personnel employé sur les placers et achat de matériel d'exploitation) et le recul de l'orpaillage clandestin contre lequel la lutte s'est intensifiée.

Evolution de la production d'or

	2002	2007	2008	2009(1)	Var 09/08
Exploitations PMI (kg bruts)	1 841	2 044	1 491	1 100	-26,2%
Artisans mineurs (kg bruts)	1 148	800	450	150	-66,7%
Total	2 989	2 844	1 941	1 250	-35,6%
Exportations en volume (tonnes)	9,0	3,8	2,0	1,22	-38,5%
Exportations en valeur (milliers d'€)	95 308	50 212	35 739	25 309	-29,2%

Source : DRIRE et douanes

(1) Données provisoires

L'opération Harpie 2 a été lancée en avril 2009 avec l'arrivée de 600 militaires et gendarmes supplémentaires ainsi que du matériel. Axée principalement sur les zones du Parc Amazonien et du Haut Maroni elle a pour but d'asphyxier les zones d'orpaillage clandestin et de déstabiliser durablement l'économie souterraine. En octobre, en raison de la sécheresse et du niveau très bas des cours d'eau, les interventions ont beaucoup ralenti et l'opération a été allégée. En 6 mois, les militaires ont mis en œuvre 284 opérations pour l'arrestation de 1 432 clandestins, la saisie de 5 kg d'or et de 70 kg de mercure, la destruction de 137 000 litres de carburants de 187 tonnes de nourriture, de 2 392 carbets, de 153 pirogues et 118 quads. Selon les sources, la Guyane compterait entre 3 000 et 15 000 orpailleurs clandestins. En mars 2010, le Président de la République a annoncé que l'opération Harpie serait relancée et pérennisée désormais sur le territoire guyanais.

L'ONF a réalisé une étude qui chiffre la déforestation totale à 3 273 ha sur les 3 M d'ha du Parc Amazonien, en grande partie à cause de l'orpaillage clandestin. Les dégâts sur les fleuves et les rivières suivent le même rythme : 405 km de cours d'eau détruits et en aval, 1 121 km de fleuves pollués. La principale inquiétude de l'ONF vient de l'évolution exponentielle des destructions : 64 ha en 1995, 164 en 200 et 456 estimés en 2008. Plus de 70 % des

¹ Données provisoires.

enfants amérindiens Wayana du Haut Maroni présenteraient des concentrations de métaux supérieures aux normes de l'OMS¹. Le WWF a réalisé une étude² sur l'or guyanais et propose comme solution de tracer l'or produit en Guyane et de créer un processus de labellisation afin d'informer les consommateurs sur l'origine de leurs bijoux.

Outre l'importance du travail clandestin, les professionnels du secteur font part des freins limitant leur développement:

- la réduction progressive de l'octroi de titres miniers (- 56 % par rapport à 2002) ;
- les délais de renouvellement de titres miniers qui ne sont pas adaptés aux rythmes d'exploitation des entreprises locales (en vertu du nouveau code minier, « nul ne peut détenir plus de 3 AEX sur 4 ans »). La profession a demandé par conséquent un amendement du code minier ;
- les coûts logistiques (transport et carburant) en raison de la difficulté d'accès aux sites aurifères ;
- les coûts supplémentaires engendrés par l'obligation de respect des dispositions réglementaires relatives à l'environnement. Les opérateurs doivent mener des études d'impact de l'exploitation sur le milieu naturel, se conformer aux prescriptions techniques et réglementaires et procéder à la réhabilitation du site après exploitation.

Auplata a mis au point un procédé à base de thiosulfate permettant d'améliorer significativement ses rendements. Selon les premiers tests réalisés en laboratoire, il serait possible de récupérer plus de 40 % de l'or encore contenu dans du minerai déjà traité par gravimétrie (soit 4 à 5 tonnes d'or uniquement pour la mine Dieu Merci). Le rendement global avoisinerait alors les 55 % contre 25 à 33 % aujourd'hui.

2.2.5 La prospection pétrolière

Depuis 2001, le groupe australien Hardman Ressources détient une licence maritime de prospection pétrolière lui permettant d'explorer la zone maritime guyanaise à partir de 12 milles sur une profondeur de 3 000 mètres. Au terme d'une OPA amicale, le groupe australien a été racheté le 10 janvier 2007 par la firme britannique Tullow. Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, en date du 2 juillet 2007, le consortium Tullow Oil-Hardman Petroleum France, a obtenu le renouvellement du permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis de Guyane Maritime ». La durée de validité du permis a été prolongée jusqu'au 1^{er} juin 2011 et sa mutation autorisée au profit de la société Hardman Petroleum France SAS³.

L'année 2009 a été marquée par les prises de participation de Shell et Total sur le permis de « Guyane Maritime » auprès de Hardman Pétroleum France, filiale de Tullow Oil. A l'issue de cette opération et sous réserve de mutation du permis par les autorités françaises, Hardman Pétroleum France reste l'unique opérateur du permis avec une participation de 39,5 %, en partenariat avec Shell Exploration & Production France SAS (33 %), Total E&P Guyane Française (25 %) et Northern Petroleum Ltd (2,5 %).

¹ « L'orpaillage illégal en Guyane : fléau majeur pour la forêt, l'eau et la santé humaine ». WWF 26/02/2008

² « De la vitrine à la mine : Enquête sur l'or illégal ». WWF 19/10/2009

³ Conformément au code minier, le renouvellement du permis s'est accompagné d'une réduction de sa superficie de 50 % et couvre exclusivement des eaux d'une profondeur supérieure à 200 mètres d'eau.

Parallèlement, les travaux de recherche « d'acquisition sismique 3D » portant sur une superficie de 2500 km² sur le bassin Est du permis, se poursuivent depuis le mois de septembre 2009 à l'aide d'un navire de haute technologie, le « Geo Carribbean », de type océanographique. A l'issue de cette étude sismique, les données brutes recueillies feront l'objet d'interprétations géologiques et permettront de délimiter d'éventuels nouveaux sites de forage.

2.3 L'ARTISANAT

Selon la chambre des métiers de la Guyane, la répartition par branche des entreprises artisanales traduit la nette prépondérance des entreprises du bâtiment (49,6 %), devant le secteur du transport, de la réparation et les autres services (17,8 %), ainsi que l'alimentation (12,3 %). La répartition est stable par rapport à l'année 2008.

	Répartition des artisans par catégories professionnelles			nombre d'unités	
	2007	2008	2009	Répartition	Var 09/08
Alimentation	433	482	485	12,3%	0,6%
Travail des métaux	251	250	225	5,7%	-10,0%
Textile habillement cuir	63	66	61	1,5%	-7,6%
Bois et ameublement	158	170	158	4,0%	-7,1%
Autres fabrications	323	336	340	8,6%	1,2%
Bâtiment	1795	1925	1963	49,6%	2,0%
Transport réparation autres services	676	723	706	17,8%	-2,4%
Autres	-	-	21	0,5%	
Total	3699	3952	3959	100,0%	0,2%
Inscriptions	437	515	469		
Radiations	324	263	414		
Solde	113	252	55		-51,3%
<i>Taux de création net</i>	<i>3,1%</i>	<i>6,4%</i>	<i>1,4%</i>		

Source : Chambre des métiers

Au total, ce sont 3 959 entreprises artisanales qui ont été recensées en 2009 (+ 0,2 % par rapport 2008). Les secteurs de l'alimentation (+ 0,6 %), autres fabrications (+ 1,2 %), du bâtiment (+ 2,0 %) progressent légèrement alors que les autres catégories professionnelles enregistrent toutes une baisse sur un an. Le nombre d'inscriptions au registre de la chambre des métiers s'est élevé à 469, en hausse de 6 % par rapport à 2008. Les entreprises du bâtiment sont les premières contributrices en termes d'immatriculations nouvelles (24,6 %) et de radiations (39,2 %). C'est par ailleurs le secteur qui enregistre le solde positif le plus important, devant les branches « autres fabrications » et « alimentation ».

Immatriculations et radiations en 2009

	Immatriculations		Radiations		Soldes
Alimentation	62	6,0%	50	9,5%	12
Travail des métaux	9	0,9%	30	5,7%	-21
Textile habillement cuir	8	0,8%	11	2,1%	-3
Bois et ameublement	8	0,8%	15	2,9%	-7
Autres fabrications	35	3,4%	22	4,2%	13
Bâtiment	253	24,6%	206	39,2%	47
Transport réparation autres services	73	7,1%	74	14,1%	-1
Sans activité	21	2,0%	6	1,1%	15
Total	469		414		

Source : Chambre des métiers

Section 6

L'énergie

1. L'énergie électrique

Depuis 1975, la production, le transport, la distribution ainsi que la commercialisation, qui sont les quatre activités du secteur de l'électricité, sont assurées par Electricité de France (EDF) sur l'ensemble du réseau du littoral guyanais et sur la plupart des communes isolées¹ avec qui EDF a signé des concessions. Cependant, sous l'impulsion de la directive européenne du 16 décembre 1996, l'Etat a organisé l'ouverture à la concurrence des activités de production et de commercialisation à travers la loi de modernisation et de développement du service public de l'électricité du 10 février 2000. EDF opérateur historique est maintenant concurrencé par plusieurs producteurs alternatifs² spécialisés dans la production d'énergies renouvelables dont le potentiel de développement est très important. EDF a l'obligation d'acheter leur production selon les modalités prévues à l'article 10 de la loi de février 2000. Aucun opérateur n'a pu concurrencer EDF au niveau de la commercialisation car EDF propose des tarifs administrés (fixés au niveau national) bien inférieurs aux coûts de production en Guyane. Le transport reste une compétence d'EDF, ainsi que la distribution dont la gestion appartenant à l'origine aux communes ou aux groupements de communes lui a été concédée.

En 2009, l'énergie produite livrée au réseau s'est établie à 795,4 gigawatts (GWh), soit une production en augmentation de 4,2 % par rapport à l'année précédente. 2009 a été marquée par une très faible pluviométrie qui a entraîné une chute de la production d'électricité hydraulique de 31,2 %. La production d'énergie thermique a donc augmenté de 76 %.

Production des sources d'énergie électrique livrée au réseau

Hydraulique		Thermique diesel		TOTAL
Réseau interconnecté	Sites isolés	Réseau interconnecté	Sites isolés	
352,43 GWh	0,17 GWh	429,14 GWh	13,62 GWh	
352,6 GWh		442,8 GWh		795,4 GWh

Source : EDF - Centre de Guyane

En raison de la croissance démographique et de l'augmentation du taux en équipement des ménages guyanais, les besoins en électricité du département ont rapidement augmenté, enregistrant un taux moyen annuel d'accroissement de 11,4 % dans les années 80, puis de 6,2 % au cours de la décennie 90. Face à cette demande croissante, EDF a mis en œuvre des investissements importants avec l'équipement des centrales thermiques en turbines à combustion (TAC), la construction du barrage hydroélectrique de Petit-Saut et la modernisation du réseau de lignes à haute tension. Les investissements les plus récents ont concerné la fiabilisation des équipements et l'extension du réseau, ainsi que le démarrage de la mise aux

¹ En novembre 2003, EDF a signé avec la Communauté de communes de l'ouest guyanais (CCOG) une convention de concession d'électricité sur le Maroni pour les lieux de vie de plus de 100 abonnés. EDF négocie également une concession sur la vallée de l'Oyapock. Dans l'Est, EDF traite directement avec chaque commune.

² Voltalia Guyane, Solar Electric, Poweo Outre mer et Endel.

normes environnementales de la centrale de Dégrad-des-Cannes. Le Bilan Prévisionnel Pluriannuel (BPP) a été réactualisé en 2009 et reste conforme à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) existante. La centrale de Dégrad-des-Cannes ne verra donc pas sa capacité augmenter.

Au 31 décembre 2009, EDF comptait 56 205 clients particuliers (+2,8 %). Ces derniers représentent près de la moitié de la consommation totale en énergie électrique. L'autre moitié est consommée par la clientèle moyenne tension dont le nombre de points de comptage a augmenté de 0,4 % en 2009 (un client moyenne tension peut posséder plusieurs points de comptage). Il s'agit essentiellement d'industries, d'administrations et de sociétés du secteur tertiaire. Les deux principaux consommateurs d'énergie sont le Centre spatial guyanais (CSG) et dans une moindre mesure, Télédiffusion de France (TDF)¹.

Nombre d'abonnés en fin de période

	1999	2008	2009	Var. 2009/2008
Basse tension	42 609	54 657	56 205	2,8%
Moyenne tension (Nombre de points de comptage)	339	499	501	0,4%
Total	42 948	55 156	56 706	2,8%

Source : EDF-Centre de Guyane

L'exploitation du centre EDF Guyane, est structurellement déficitaire. En effet, EDF applique en Guyane sensiblement les mêmes tarifs qu'en métropole alors que les coûts de production électrique y sont beaucoup plus élevés². Depuis 2001, EDF bénéficie donc d'un dispositif national de compensation des charges de service public de l'électricité (CSPE). Il permet de compenser en partie les surcoûts de production propres aux DOM et à la Corse et les surcoûts résultant de l'obligation d'achat de l'électricité produite par des installations à partir de sources renouvelables.

2. Les différentes sources d'énergie

2.1 LES ENERGIES FOSSILES

Si l'on intègre les transports, 80 % des énergies consommées proviennent directement (carburants) ou indirectement (production d'électricité) de la combustion du pétrole (seulement 36 % pour la France). Le département est donc fortement dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique. Les importations en hydrocarbures représentent ainsi en 2009 plus de 15 % du déficit de la balance commerciale de la Guyane.

La SARA (Société anonyme de raffinerie des Antilles) approvisionne depuis 2007 la Guyane en super et en gazole. Installée en Guyane, elle dispose de cuves permettant le stockage des hydrocarbures sur quatre sites : à Dégrad-des-Cannes pour les besoins de l'Île de Cayenne, au port du Larivot pour les besoins des bateaux de pêche, à Kourou pour les besoins des communes de l'Ouest et à Rochambeau pour les besoins aéroportuaires. En 2009, les quantités d'hydrocarbures mises à la consommation dans le département ont augmenté de

¹TDF dispose à Montsinery-Tonnegrade d'installations permettant la réémission des ondes courtes sur l'ensemble du continent sud-américain.

² Une grande partie de l'électricité en métropole est d'origine nucléaire.

30 %. Cette forte croissance s'explique en grande partie par la faible production du barrage de Petit Saut au cours de l'année. La saison sèche ayant été particulièrement longue, le rendement du barrage a nettement chuté et il a fallu compenser par de la production d'électricité thermique diesel. La consommation de fioul et gazole par EDF a donc fortement augmenté (+ 87,6 %). Après une baisse de 20 % en 2008, la consommation de gazole a retrouvé son niveau de 2007. La consommation de kérosène a dans le même temps baissé de 21,7 %. Pour la première fois, la consommation d'EDF dépasse la consommation de carburants automobile qui augmente pour sa part de 5,6 %.

Hydrocarbures mis à la consommation

	2000	2008	2009	en tonnes Var. 2009/2008
Carburants auto (<i>essence + gazole</i>)	73 163	81 529	86 134	5,6%
Gazole	20 091	12 998	19 634	51,1%
Fioul et gazole EDF	39 045	65 721	123 276	87,6%
Kérosène	35 105	39 182	30 683	-21,7%
Butane	3 918	4 150	4 257	2,6%
Total (tonnes)	171 322	203 580	263 984	29,7%

Source : DRIRE

2.2 LES BIOCARBURANTS

Les études effectuées par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) montrent que les deux seuls biocarburants pouvant être exploités en Guyane sont le bioéthanol et l'huile. Les enjeux portés par l'éventuel développement d'une telle filière sont divers : réduction de la dépendance énergétique, diversification agricole et amélioration du bilan environnemental associées à la mise en place d'une filière rentable. La filière bénéficie, d'autre part, de différentes mesures d'incitation au développement (nouvelle taxe sur les carburants fossiles en 2010, défiscalisation...).

Après une étude de faisabilité, l'ADEME a conclu que seule la canne à sucre peut être utilisée pour produire du **bioéthanol**. De plus, au vu de l'importance des investissements à réaliser, il faudrait que la production ne soit pas réduite au seul marché guyanais mais aussi destinée à l'export. Une seconde étude a été menée en 2008 sur la production de bioéthanol à partir de la biomasse ligneuse faisant partie des biocarburants de seconde génération. Le processus de fabrication de carburant à partir de bioéthanol est complexe et requiert des moyens lourds ce qui complexifie la mise en place de la filière.

En janvier 2009, l'ADEME a lancé une étude sur l'**huile végétale** considérée comme le futur de la filière biocarburant en Guyane. Elle a mis en avant les impacts positifs sur l'emploi, l'environnement et les finances de la région tout en répondant aux besoins en carburants des groupes électrogènes situés en site isolé et des machines agricoles. Les premières plantations de palmiers à huile devraient voir le jour au second semestre 2010, les premières huileries en 2013.

2.3 LES ENERGIES RENOUVELABLES

En Guyane, les deux principales formes d'énergies renouvelables utilisées sont l'hydroélectricité et le photovoltaïque (panneaux solaires). La biomasse, peu utilisée, a un potentiel de développement important. Les énergies renouvelables tendent à prendre une place croissante dans la production d'électricité. En 2008, une étude du PRME (Programme régional pour la maîtrise de l'énergie) propose trois scénarii de pénétration des énergies renouvelables dans l'économie guyanaise, et elle conclue que les énergies renouvelables peuvent répondre à l'ensemble de la demande en Guyane, mais que la mise en place d'un programme de maîtrise de l'énergie est nécessaire.

Impact des énergies renouvelables en Guyane

Filière	Scénario médian d'installation à 2020 (MW)	Nombre d'emplois par filière	Prix d'achat en c€/kWh	Investissement total (M€)	Part locale de l'investissement (M€)
Biomasse	22	350 - 400	5,5	60	35
Hydraulique (hors petit saut)	7,5	15 - 20	9,5	25	15
PV - centrales au sol	30	10 - 15	40	150	15
PV - en toiture	10	15 - 20	55	80	15
Eolien	12	10 - 15	11	30	15
Total	81,5	400 - 450	NS	345	95

Source : EXPLICIT (scénario médian) ADEME 2008

L'énergie hydraulique est essentiellement produite au barrage hydroélectrique de Petit Saut sur la commune de Sinnamary (puissance de 116 MW), qui alimente le réseau littoral, dit interconnecté, depuis 1994 (en moyenne, 70 % de l'énergie électrique livrée au réseau littoral est d'origine hydraulique). La microcentrale hydraulique de Saut Maripa complète quant à elle les besoins en énergie de Saint-Georges (puissance de 1,3 MW). Ces installations sont gérées par EDF. Voltalia construit actuellement à Mana une microcentrale au fil de l'eau d'une puissance de 4,5 MW pour un coût de 12 millions d'€. Elle produira 2,7 GWh/an, soit la consommation de 7 200 ménages. Sa construction devrait être achevée au cours de l'année 2010. D'autres sites comme la Comté ou Maripasoula sont à l'étude.

Le photovoltaïque répond aux problématiques d'isolement des communes de l'intérieur, permettant de disposer d'une source d'énergie fiable et respectueuse de l'environnement. 18 communes fonctionnent actuellement avec un système à énergie solaire. Le solaire thermique (ex : chauffe-eau solaire) s'est beaucoup développé grâce au PRME. L'ADEME fait état d'un véritable engouement en faveur des projets de production photovoltaïque, qui s'explique par le prix d'achat garanti et l'ensoleillement naturel important de la région. La centrale solaire de Kaw, d'une puissance de 100 KWc, est redevenue début 2009 la plus grande centrale photovoltaïque de France en site isolé. Sa réhabilitation a coûté près de 1,9 M€, en grande partie financée par le Fond d'amortissement des charges d'électrification d'EDF. La centrale photovoltaïque de Dégrad-des-Cannes (d'une puissance de 450 KWc, pour un budget de plus de 2,7 M€) a aussi été raccordée au réseau.

La biomasse est la filière dont le potentiel de développement est le plus important grâce aux ressources naturelles très abondantes dans le département. En juillet 2009, Voltalia a inauguré la première centrale biomasse de la région, à Kourou. D'une puissance de 1,9 MW, pouvant produire jusqu'à 13 600 MWh par an (soit la consommation de 10 000 personnes), pour un investissement de 13 M€, elle emploie 5 personnes. Endel espère construire une autre centrale biomasse de 10 MW à Saint-Laurent-du-Maroni. Le PRME a fait une étude de potentiel

d'énergie biomasse et a détecté trois autres zones potentielles¹ susceptibles de traiter du bois issu de l'exploitation forestière, de la déforestation de parcelles agricoles et des pistes forestières, mais également de parcelles forestières à vocation bois énergie. Selon l'ADEME, la filière présente de nombreux atouts dont le plus important est le potentiel de création d'emplois ainsi que l'avantage de fournir une production constante et une puissance garantie.

Un accroissement significatif de la part d'énergie produite par les énergies renouvelables (hors Petit Saut) est conditionné par l'amélioration de la visibilité sur la capacité du réseau électrique à accepter de l'énergie supplémentaire, ainsi que sur ses futures extensions. En effet, le réseau offre une capacité limitée d'injection d'énergie, capacité variable selon l'endroit. Certains projets sont ainsi freinés par la limite maximum affichée par EDF de 30 % de puissance appelée pour les productions dites aléatoires (photovoltaïque et éolien). D'autres projets de production hydroélectrique ou biomasse se heurtent à l'éloignement du réseau auquel ils ne peuvent se raccorder² (il n'existe pas de ligne de transport d'électricité vers l'Est).

3. La promotion du développement durable

Le PRME, mis en place en 1997, est mené conjointement par l'ADEME, EDF, l'Union Européenne, le Conseil régional et le Conseil général. Il a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre du développement durable dans la région. Un nouvel accord cadre a été mis en place et régit la période 2007-2013. Il s'oriente autour de trois programmes : la lutte contre le gaspillage énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique du matériel existant et le recours accru aux énergies renouvelables. En 2009, la principale réalisation du PRME fut la mise en place de l'opération isolation, particulièrement tournée vers les populations de l'intérieur. Après une forte croissance depuis 5 ans, le marché des chauffe-eau solaires a stagné en 2009, accusant les effets de la crise. Le PRME a donc maintenu une prime élevée (275 €/m²). En 2009, le PRME a organisé deux sessions de formation d'artisans à la pose de chauffe-eau solaires et trois campagnes de communication (télévision, radio) de 2 semaines chacune. Une quatrième campagne de promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) a permis de diffuser 60 000 ampoules dans le département. L'action prioritaire du PRME pour l'année 2010 sera la mise en place de l'opération climatisation, ainsi que l'application de la réglementation thermique qui entrera en vigueur en mai 2010 pour les nouvelles constructions.

Enfin, le Plan Régional des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (PRERURE) va être complètement revu au cours de l'année 2010. Des études ont été lancées sur le transport et le secteur électrique (les données précédentes dataient de 1998). Le nouveau PRERURE inclura dans ses objectifs une partie sur l'adaptation au changement climatique.

Implantation des chauffe-eau solaires

Année	2001	2006	2007	2008	2009
Prime apportée €/m ²	0	375	375	300	275
Surface annuelle installée (m ²)	4	986	1 686	2 704	2 072
Surface cumulée (m ²)	4	1 086	2 772	5 476	7 548
MWh économisés	18	6 840	17 460	34 500	47 500
Tonnes CO ₂ évitées (méthode CEE)	20	5 473	13 971	27 599	38 000

Source : ADEME

¹ L'Ouest (St- Laurent, 5 MW), le Centre (Montsinéry, 10 MW) et l'Est (Régina, 5 MW).

² Les seuls points de raccordement susceptibles d'accueillir des unités de production de quelques MW sont les quelques postes sources situés sur le littoral. De plus, le raccordement au réseau électrique n'est pas éligible à la défiscalisation.

Section 7

L'eau et l'assainissement

Avec son climat intertropical humide et une accessibilité relativement aisée à son réseau de fleuves et de rivières, la Guyane dispose d'un réservoir en eau abondant avec 800 000 m³ par an et par habitant (la moyenne mondiale est de 1 800 m³/an/hab). La quasi-totalité de la population raccordée au réseau d'eau potable est alimentée par des eaux de surface. L'eau produite par forage vient compléter les ressources, surtout dans les zones isolées. La problématique liée à l'eau est différente selon que l'on se trouve en milieu urbain ou rural. En milieu urbain, la question de la quantité disponible d'eau est primordiale, compte tenu de la croissance de la population et des réserves disponibles. En milieu rural, la gestion optimale de la ressource est une préoccupation majeure pour les communes de l'intérieur, plutôt exposées au problème de qualité de l'eau et de maintenance des infrastructures.

1. L'eau

1.1 LES ACTEURS DE L'EAU ET LA GESTION DE LA RESSOURCE

Le Comité de Bassin de la Guyane¹, créé en 1995, est consulté sur toute grande question se rapportant à la gestion de l'eau en Guyane et a en charge l'élaboration et la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). L'Office de l'Eau a été créé en octobre 2005 avec pour missions l'étude et le suivi des ressources en eau et milieux aquatiques, le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages et éventuellement la programmation et le financement d'actions et de travaux. Il est destiné à être l'organe exécutif du Comité de Bassin et peut, à sa demande, assurer la programmation et le financement de travaux ainsi que la collecte de redevances liées à des prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Enfin, la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) coordonne l'action des services en charge de la police de l'eau : DAF, DDE, DSDES, Préfecture ainsi que la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement).

Depuis 1978, 18 communes de Guyane (représentant 99 % de la population) ont délégué la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable à la Société Guyanaise des eaux (SGDE), soit par contrat d'affermage², soit en gérance. Le contrat d'affermage liant la SGDE à la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL³) a d'ailleurs été reconduit en février 2007 pour une durée de 10 ans. Ce nouveau contrat a permis la baisse du prix de facturation de l'eau pour les usagers (de 10 à 15 %). Les communes de Saül, Saint-Elie et Camopi sont restées en régie directe.

Dans le cadre du programme d'urgence Eau Potable, la CCCL a décidé de moderniser l'usine de la Comté. En mars 2009, la production de l'usine est passée à 1 600 m³/heure, et en juin 2009 à 2000 m³/heure. Le montant des travaux s'est élevé à 11 M€ soit le plus gros

¹ Il rassemble des représentants de l'Etat, de la Région, du Département, des communes ou communautés de communes, des usagers d'associations et de milieux socioprofessionnels.

² Dans ce cas la SGDE est responsable de la distribution et de l'entretien du réseau existant mais ce sont les autorités publiques qui restent responsables des nouveaux investissements et de l'extension du réseau aux ménages non connectés.

³ Cayenne, Matoury, Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly et Roura.

investissement réalisé par l'usine depuis 1982. De plus, pour faire face à la sécheresse de fin 2009 et fournir de l'eau non salée aux consommateurs de l'Ile de Cayenne, une lagune de 10 000 m³ a été construite sur le site (montant de l'opération : 700 000€). Elle permet de ne pas avoir à pomper l'eau salée lorsque les fortes marées feront remonter le biseau salin à hauteur des pompes. Pour les mêmes raisons, trois bâches d'une capacité totale de 1 400 m³, ont été posées sur le site de l'usine Saint-Louis à Saint-Laurent-du-Maroni.

Au vu de la croissance démographique, la CCCL envisage la construction d'une nouvelle usine de traitement. Celle-ci sera implantée sur le quartier de Matiti, bordée par le fleuve Kourou. Les études techniques économiques et financières sont en phase de finalisation et la construction devrait débuter en 2010. L'usine aura une capacité de production de 1 400 m³/heure. Le coût de l'investissement est estimé à 43,8 M€.

LES EQUIPEMENTS ET LEURS FINANCEMENTS

Le centre littoral est alimenté par l'usine de traitement des eaux de la Comté (d'une capacité effective de 40 000 m³ d'eau par jour) et par l'usine du Rorota, dont le lac constitue une ressource d'appoint, capable de produire entre 2 000 et 4 000 m³ d'eau par jour. L'approvisionnement de Kourou est assuré par la station de pompage de Dégrad Saramaca et par la station de traitement de Pariacabo. L'alimentation de Saint-Laurent-du-Maroni est effectuée par l'usine de traitement d'eau potable de Saint-Louis (capacité de production de 4 000 m³/j).

Les autres agglomérations du littoral sont alimentées par de petits réseaux autonomes.

Les équipements sont financés par des fonds structurels européens (FEDER) et des fonds de l'Etat (fonds FIDOM pour l'eau potable ; fonds de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques pour l'assainissement). Ces crédits sont répartis entre les différentes communes par le Comité de programmation composé du Préfet et des présidents des deux collectivités territoriales.

1.2 LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU

La SGDE gère plus de 1 620 km de canalisations qui assurent le transport de près de 43 600 m³ d'eau chaque jour. La consommation d'eau en Guyane se concentre autour de trois zones. Le périmètre administré par la CCCL représente 68 % de la consommation, contre 15 % pour la commune de Kourou et 9 % pour celle de Saint-Laurent-du-Maroni. Le reste des communes compte pour environ 7 % de la consommation totale.

Volumes d'eau et nombre d'abonnés

	2008	2009	<i>Var. 09/08</i>
Volumes distribués (millions de m ³)	15,8	15,9	<i>0,6%</i>
Volumes consommés (millions de m ³)	10,7	11,3	<i>5,6%</i>
Taux de rendement	68,2%	70,9%	<i>4,0%</i>
Nombre de clients Eau (1)	49 994	51 550	<i>3,1%</i>
Nombre de clients Assainissement (2)	24 092	24 567	<i>2,0%</i>

Source : SGDE

(1) Clients desservis en eau dans le cadre d'un contrat d'affermage ou de gérance.

(2) SGDE et COGIT

Le nombre de clients desservis en eau par la SGDE a augmenté de 3,1 % en 2009 affichant ainsi un rythme de progression stable par rapport à 2008 (+ 3,0 %). Le nombre de

clients raccordés au réseau d'assainissement a poursuivi sa hausse, tous opérateurs confondus¹, mais de façon moins marquée qu'en 2008 (+ 2 % contre + 9 % en 2008). En 2009, les volumes consommés ont augmenté de 5,6 % alors que les volumes distribués n'augmentaient que de 0,6 % au même moment. Le taux de rendement² augmente donc à 70,9 % (soit + 2,7 points) dans la continuité de la hausse de 2008. Il reste bien en deçà des taux observés entre 1997 et 1999, où il avoisinait 75 %.

LE PRIX DE L'EAU EN GUYANE

Le prix moyen du m³ d'eau en Guyane³ (toutes redevances confondues, y compris les redevances fixes d'abonnement de l'ordre de 65 €/an) passe de 1,559 € TTC en 2008 à 1,621 en 2009 (soit une hausse de 4 %). Environ 71 % de ce prix revient au délégataire du service, et 24 % aux collectivités⁴. Au titre de l'assainissement collectif, une moyenne de 1,151 € par m³ est facturée (une surtaxe assainissement a été instaurée sur les usagers raccordés ou raccordables à l'assainissement collectif), portant à 2,772 €/m³ le prix global moyen de l'eau pour les abonnés bénéficiant de l'assainissement (+ 6 % sur un an).

Comme chaque année, le Service des Equipements Ruraux (SER) de la DAF a mené plusieurs actions de maîtrise d'œuvre concernant de nouvelles installations d'adduction d'eau potable. 2 forages équipés de panneaux solaires ont été installés au village de Prospérité qui permettent l'alimentation de 28 bornes fontaines. Le château d'eau du village d'Organabo est désormais raccordé aux forages d'Organabo et d'Anton, et alimente plus de 50 abonnés. De nombreuses améliorations d'installations d'adduction d'eau potable ont aussi été réalisées en 2009 comme à Saint-Laurent-du-Maroni où 3 bornes fontaines à cartes prépayées ont été installées, à Saül où une étude a été lancée afin d'implanter un nouveau réservoir, à Javouhey où une recherche d'eau souterraine a été menée.

2. L'assainissement des eaux usées

2.1 LA COLLECTE ET L'ASSAINISSEMENT

Le taux de raccordement de la population au réseau collectif est estimé à 41 % en 2009. Le retard de la Guyane est donc important en la matière. Concernant la collecte et l'assainissement des eaux usées, peu de changements sont à noter par rapport à 2008 : 17 communes sont équipées d'un réseau d'assainissement collectif, sept ayant opté pour l'affermage, les dix autres étant en régie directe. Compétente sur son territoire depuis mars 2005 pour l'assainissement, la CCCL a créé en janvier 2006 le service public d'assainissement non collectif (SPANC). La CCCL n'exerce actuellement que le contrôle des systèmes relevant de l'assainissement non collectif, les coûts de raccordement demeurant à la charge du secteur privé. L'assainissement se fait sur deux réseaux : celui des eaux usées et celui des eaux de pluies. Le réseau des eaux usées couvrirait 292 km et celui des eaux de pluie 60 km. La Guyane est équipée de 13 stations d'épuration recensées par les services de police des eaux (dont 11 lagunes et deux stations à boues activées) ainsi que de 60 stations de

¹ Conformément à la loi Sapin, Cogit (filiale de Vinci) est devenu le nouveau fermier concurrent de la SGDE.

² Rapport entre les volumes consommés et les volumes distribués dont l'écart s'explique par les pertes du réseau, notamment en raison de fuites.

³ Les prix indiqués au m³ constituent une moyenne pour l'ensemble des communes, pour une consommation unitaire moyenne de 219 m³ en 2009 contre 215 m³ en 2008.

⁴ Le reste se partage entre l'Etat (FNDAE) et la Région (octroi de mer).

relèvements suivies par télésurveillance. En 2008 a été mise en place la première grande station d'épuration à boues activées. Il s'agit de la STEP de Kourou qui traite les 5 000 m³ d'eaux usées produits chaque jour par les habitants.

2.2 LES INVESTISSEMENTS

Les principales agglomérations doivent faire face à des problèmes de sous dimensionnement et de vétusté des réseaux. Au titre du Programme Opérationnel 2007-2013, l'instruction des demandes de subventions relatives aux opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu urbain a été transférée à la DAF (via le Service des équipements ruraux). En 2009, le SER a participé à la mise en œuvre des programmes européens couvrant la période 2007-2013 : 17 dossiers pour un montant global de 13,1 M€ ont été traités au titre des équipements urbains (14 dossiers d'un montant de 12,4 M€ financés par le PO FEDER et 3 dossiers par le Plan Exceptionnel Guyane) ; 17 dossiers pour un montant global de 5,4 M€ ont été traités au titre des équipements ruraux (dont 11 dossiers d'un montant de 4,2 M€ financés par le PDRG¹ et 6 dossiers par le Plan d'Accompagnement du Parc Amazonien).

En matière d'assainissement : l'étude relative au projet de pôle épuratoire de Cayenne, situé au marais Leblond a été finalisée (pour un coût d'investissement de l'ordre de 21 M€). L'appel d'offres a été lancé et le choix de l'exécutant devrait se faire mi 2010. Le programme d'opération du futur pôle épuratoire Sud de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni a été réalisé. Le choix d'une station d'épuration de 40 000 équivalents habitants (EH) en première tranche a été validé et la consultation du maître d'œuvre engagée. La station d'épuration de Kourou d'une capacité de 30 000 EH a été mise en service en 2009. Le coût total du projet était de 5,9 M€. Enfin, Saül a engagé un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et pluviales.

¹ Programme de développement Rural de la Guyane.



Vue aérienne de Cayenne
© TUTTLE Joe



Rond point de la Madeleine avec le chantier d'agrandissement de l'hôpital
(Cayenne)
© TUTTLE Joe



Pont du Larivot (Pointe de la Liberté)
© TUTTLE Joe



Nouveau pôle universitaire à Baduel
© TUTTLE Joe

Section 8

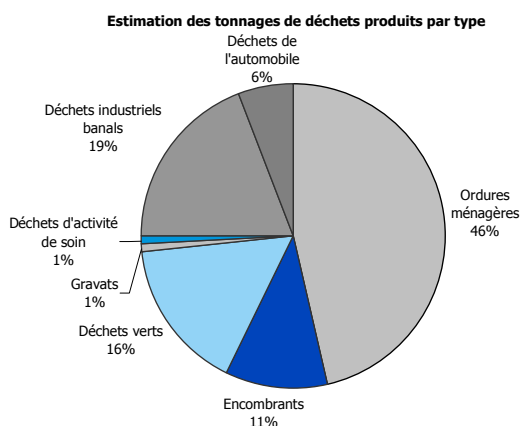
L'environnement

1. La gestion des déchets et la protection de l'environnement

1.1 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

• La production de déchets

Selon l'ADEME, la quantité moyenne de déchets et ordures ménagères (y compris les déchets des entreprises collectés par le service public) est évaluée à 385 kg par an et par habitant, inférieure à la moyenne nationale de 425 kg. D'importantes disparités existent dans le département. A Cayenne, le gisement atteint la moyenne nationale et ne connaît qu'une faible évolution. Dans les autres communes de l'agglomération de Cayenne, à Kourou et Saint-Laurent, ce gisement est estimé à 355 kg/an/hab. contre 200 kg dans les bourgs de l'intérieur, où il est en forte progression de par l'évolution des modes de consommation. En y ajoutant les déchets verts, encombrants et déchets des collectivités collectés en mélange avec les ordures ménagères, cela correspond à une production de déchets municipaux d'environ 110 000 tonnes soit 609 kg/an/hab.



Source : ADEME

Légalement, les communes sont responsables en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. 18 des 22 communes de Guyane ont choisi d'organiser la gestion des déchets au travers de trois EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal)¹. Ceux-ci ont mis en œuvre le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), validé par arrêté préfectoral en décembre 2002, et approuvé par l'arrêté 2169/2009 du 16 novembre 2009. Sur l'ensemble de la Guyane, 91 % des ordures ménagères sont collectées, ce taux chute parfois autour de 20 % dans certaines communes de l'intérieur.

• Le traitement des déchets

17 décharges brutes étaient recensées au début de l'année 2009, dont seulement trois sont autorisées² et six exploitées³ (mais non autorisées). Les décharges de Saint Elie, de

¹ La Communauté des Communes du Centre Littoral (CCCL) a officiellement acquis la compétence pour la collecte des déchets par arrêté préfectoral le 18/02/08. Les deux autres EPCI compétents sont la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) et la Communauté des Communes de l'Est Guyanais (CCEG).

² Cayenne, Saint Laurent du Maroni et Camopi.

³ Kourou, Saint geroges, Apatou, Papaïchton, Grand-Santi et Maripasoula.

Ouanary et de Saül répondent à la définition de zone isolée, ce qui permet un assouplissement des conditions d'implantation et d'exploitation. Les décharges de Régina, Roura-Bourg et Roura-Cacao qui n'étaient pas autorisées, ont stoppé toute activité et sont en cours de réhabilitation. Enfin, les décharges non autorisées d'Iracoubo et de Sinnamary ont été fermées en milieu d'année 2009, les déchets seront traités dans la décharge de Kourou. 4 décharges reçoivent plus de 1 000 tonnes par an. Grâce à l'apport de 2,1 millions d'€ (dont 50% de fonds européens), le centre d'enfouissement de Saint Laurent qui a ouvert ses portes en avril 2009 est doté des technologies les plus modernes. Enfin, on dénombre 55 dépôts sauvages sur 11 communes du littoral, dont les deux-tiers présentent un risque sanitaire élevé.

Aucune des 17 décharges n'est conforme aux normes européennes¹, les décharges de Saint Laurent, de Kourou et des Maringouins à Cayenne devraient être agréées cette année. Le nombre de décharges fonctionnant sans autorisation est important et l'Etat se doit de prendre des mesures contraignantes afin de ne pas polluer les sols des sites utilisés. Plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris en 2009 afin de remédier à ce problème. Le 3 juin 2009, un arrêté préfectoral impose des mesures transitoires ainsi que la fermeture du site, au plus tard le 1^{er} septembre 2010, pour la décharge de Kourou ; le 11 juin 2009 pour la décharge de Saint-Georges ; et le 29 septembre 2009 un arrêté impose des prescriptions provisoires dans l'attente de la fermeture du site de Cayenne au plus tard le 31 décembre 2011.

L'unique déchetterie de Guyane a été construite en 2002 par la CCCL à Rémire-Montjoly. Gratuite pour les habitants du territoire de la CCCL, elle permet de collecter et de trier différents types de déchets en vue de leur valorisation. 1 600 tonnes sont récoltées en moyenne chaque année. Elle a été réhabilitée et mise aux normes en 2008 pour un coût de 120 000 € (70 % FEDER, 30 % CCCL). Depuis 2004, la CCCL dispose également d'une plate forme intercommunale de compostage des déchets verts. Dotée d'une capacité de traitement de 8 000 tonnes par an, celle-ci permet de produire le compost vert de Guyane, désormais labellisé et vendu à une centaine d'agriculteurs, à partir d'environ 4 000 tonnes de déchets verts compostés par an. La CCCL a finalisé un projet de centre de tri qui devrait être opérationnel à partir de 2011. La nouvelle structure intercommunale : la communauté de commune des Savanes² va engager des études préalables à la création d'un nouveau centre de stockage de déchets non dangereux en 2010.

La production annuelle de déchets dangereux (hors déchets ménagers spéciaux) est essentiellement issue des déchets de l'automobile. Elle est estimée à 2 080 tonnes, dont environ 1 500 tonnes d'hydrocarbures et 400 tonnes de piles et accumulateurs. Deux sociétés envoient ce type de déchets en métropole pour qu'ils y soient traités. Afin de répondre à leur obligation de faire collecter et recycler les pneus usagés qu'ils mettent sur le marché (décret n°1563-2002), les professionnels de l'automobile guyanais se sont regroupés au sein de l'ARDAG (Association de Recyclage des Déchets de l'Automobile en Guyane). L'association a mis en œuvre une filière de valorisation des pneumatiques usagés. Ces derniers sont collectés et utilisés en travaux publics sur des chantiers de remblaiement par la technique PNEUSOL³. Ils se sont associés pour mieux collecter les batteries (63 tonnes ont été récoltées en 2009, dont 45 % du total au cours des trois derniers mois). L'objectif est de, très prochainement, prendre en charge l'ensemble des déchets de l'automobile. European Recycling Platform (ERP) assure

¹ Le 29/03/2007, la France a été condamnée par l'Union européenne pour la non-conformité de ses décharges. En novembre 2009, une plainte a été portée contre la décharge de la municipalité de Kourou.

² Kourou, Iracoubo, Sinnamary.

³ Murs de soutènement formés d'un empilement de pneus usagés remplis de terre.

quant à lui l'enlèvement, la mise en conteneur et le rapatriement vers la métropole des déchets d'équipements électriques et électroniques. Enfin, Endel (filiale de Suez Environnement) a ouvert à Kourou le premier éco-centre dédié au traitement des déchets industriels dangereux et banals (DIG et DIB) mais aussi les déchets hospitaliers. Il a une capacité de traitement de 7 500 tonnes par an (1 500 tonnes pour les déchets de l'hôpital et 6 000 pour les DIG et DIB).

En 2010, un centre de dépollution des véhicules hors d'usage devrait voir le jour. Il prendra en charge les véhicules en fin de vie qui seront ensuite dépollués et compactés en vue d'une expédition vers un broyeur en métropole.

Au final, 90 % du gisement des déchets de Guyane est stocké en décharge, le taux de valorisation ne se situant qu'autour de 7 %.

1.2 LE FINANCEMENT

Pour la CCCL, le coût du service d'élimination des DMA se répartit entre la collecte (5,3 M€), le traitement (1,5 M€) et les autres dépenses (1 M€). La collecte représente le poste de dépenses le plus important pour les collectivités en charge du service d'élimination des DMA. Le coût de traitement représente essentiellement les coûts de mise en décharge auxquels il convient d'ajouter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 10,03 €/tonne pour les entrées en décharge autorisées et 39,41 €/tonne pour le traitement en décharges non autorisées qui sont majoritaires en Guyane. Par ailleurs, les installations de traitement des déchets ne sont pas rentables en raison des faibles volumes de déchets traités.

La recette principale est fiscale, par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Mais étant basé sur le foncier bâti, le nombre d'assujettis est extrêmement faible. On estime que seuls 13 % des habitants de la CCCL y sont assujettis et ce taux chute de 7 % sur le territoire de la CCOG à 5 % sur le territoire de la CCEG. De ce fait elle prend un caractère inéquitable

Coûts et recettes de la collecte et du traitement des déchets

	C.C.C.L	C.C.O.G	C.C.E.G	Kourou	Total Guyane
Coût du service d'élimination des DMA	7 827 000	1 812 400	319 840	1 757 355	11 716 595
Coût du service d'élimination des DMA par habitant	64 €/hab.	36 €/hab.	56 €/hab.	70 €/hab.	58 €/hab
Coût du service d'élimination des DMA par tonne collectée	120 €/t.	152 €/t.	320 €/t.	450 €/t.	143 €/t
Recettes (TEOM)	6 766 000	705 000	18 550	1 176 000	8 665 550
Complément nécessaire - Budget général	1 061 000	1 107 400	301 290	581 355	3 051 045

Sources : CCCL, CCOG, CCEG, STM de Kourou, Direction des Services Fiscaux de Guyane

Dans le cadre du CPER 2007-2013, 22,5 millions d'€ sont prévus pour le projet « Gestion des déchets » qui se décompose en quatre opérations : « prévention » (communication et formation des acteurs), « stockage et réhabilitation » (fermeture des anciennes décharges, remise en état de sites, ouvertures de nouveaux sites conformes à la législation), « optimisation des collectes et valorisation » (mise en place de multi-partenariats et de circuits de collecte et de recyclage des déchets dangereux des ménages, PME, artisans et des déchets du BTP) et « approche globale des déchets » (valorisation énergétique par le biogaz issu de matières organiques, la méthanisation des boues de curage et le biogaz de décharge).

1.3 PERSPECTIVES

L'amélioration des conditions de stockage est une problématique essentielle en Guyane afin de réduire les risques de pollution des sols et des eaux souterraines et de surface. Maîtres d'ouvrage, les communautés de communes ont commencé à organiser la réhabilitation et la fermeture progressive de l'ensemble des décharges de Guyane afin de les mettre aux normes à

l'horizon 2010-2015. Ce processus suppose la réalisation et la mise en exploitation des projets de Centres de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) respectant les normes réglementaires.

La TEOM basée sur le foncier bâti ne concerne pas tous les producteurs de déchets desservis par le service public. En effet, les administrations et les entreprises dont les déchets sont enlevés avec les déchets ménagers en sont exonérées. La redevance spéciale¹ destinée à financer l'élimination des déchets produits par le commerce, l'artisanat et les établissements publics, sera mise en œuvre à l'été 2010 par la CCCL qui espère collecter 700 000€ la première année.

2. Le parc amazonien de Guyane

Quinze ans après le sommet de la Terre à Rio de Janeiro, le décret n° 2007-266 portant création du Parc Amazonien de Guyane est paru au Journal Officiel le 28 février 2007. Couvrant une surface de 3,4 millions d'hectares, il s'agit du 8^{ème} et plus grand Parc national français, un territoire où selon la loi il importe de protéger le milieu naturel et le patrimoine culturel. Il est frontalier du parc brésilien des Tumucumaque et s'inscrit ainsi dans la logique de protection environnementale du plateau des Guyanes.

Le Parc amazonien est divisé en deux zones : une zone cœur de 2 millions d'hectares (soit 24 % de la surface du département) sur lesquels la protection est renforcée² et une zone de libre adhésion où les collectivités territoriales mettent en œuvre un programme d'action contenu dans une Charte. L'élaboration de la charte a été lancée en février 2009 et devra être terminée au plus tard en 2012. Elle définira les orientations de protection du patrimoine naturel (gestion des ressources et réglementation), du patrimoine culturel (valorisation des cultures locales et accompagnement des porteurs de projets) et de soutien au développement durable (incitations à l'essor d'activités économiques durables : agriculture, artisanat, écotourisme...).

L'installation du Conseil d'Administration du Parc en tant qu'établissement public autonome, a eu lieu le 12 mars 2007³. Deux instances consultatives, un conseil scientifique et un comité de vie locale, sont destinées à l'assister. Le conseil scientifique composé de 27 membres a tenu sa première réunion le 30 janvier 2009. Le Plan d'accompagnement du Parc amazonien de Guyane a également été signé le 12 mars 2007. Ce plan prévoit 65 M€ sur 7 ans (50 M€ de l'Etat et 15 M€ de fonds européens) pour permettre le désenclavement et le rattrapage des communes du parc⁴ en matière d'infrastructures dans les domaines de l'eau potable, de l'électrification, du traitement des déchets et de la voirie. Le personnel du Parc comptait 80 salariés au mois de janvier 2010 (soit une augmentation de 27 % sur un an). Il s'agit d'agents de développement locaux, de moniteurs forestiers, mais aussi d'agents spécialement dédiés à la lutte contre l'orpaillage clandestin particulièrement intense dans cette région de la Guyane. 33 agents sont en poste au siège du parc et 47 sont répartis sur le territoire entre les trois délégations : Maroni, Oyapock et Centre.

¹ Rendue obligatoire par la loi du 13 juillet 1992 sur l'élimination des déchets, mais non appliquée en Guyane.

² En zone cœur, chasse, pêche, abattis et prélèvements sont interdits pour les non résidents y compris à des fins commerciales, ainsi que toute activité minière. Tous travaux altérant le caractère du parc y sont interdits.

³ 44 membres composent le conseil d'administration dont 10 représentants de l'Etat, 17 représentants des collectivités locales et autorités coutumières et 10 personnalités qualifiées.

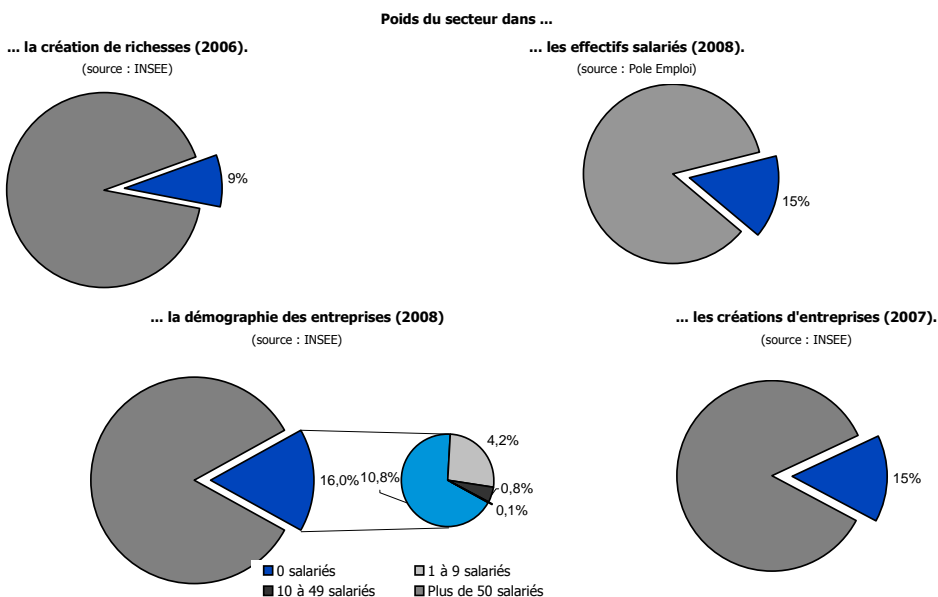
⁴ Camopi, Maripasoula, Papaïchton, Saint-Elie et Saül.

Section 9

La construction

1. Le secteur du BTP dans l'économie guyanaise

En 2006, la branche BTP représentait 9 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, se classant ainsi en troisième position en termes de création de richesses au sein de l'économie marchande, derrière les branches des services (marchands et non marchands) et de l'industrie. Le secteur emploie 15 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 15 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 16 % du total des établissements guyanais, au sein desquels se trouve une majorité d'entreprises sans salariés (68 %).



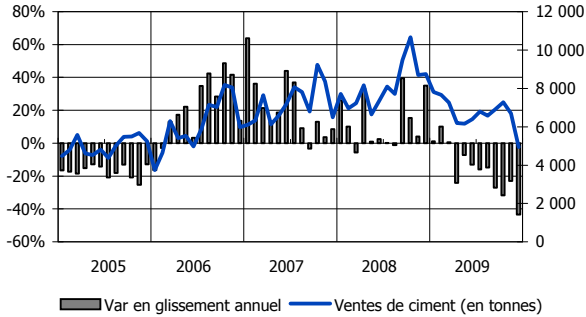
Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés figurant dans le champ couvert par POLE EMPLOI peuvent être assimilées à l'économie marchande. Ces dernières couvrent ainsi 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

2. Panorama du secteur

2.1 L'ACTIVITE DU SECTEUR

Le secteur du BTP a connu une année en demi-teinte dans un contexte conjoncturel relativement morose, marqué par une demande en bâtiment résidentiel moins soutenue, et par la fermeture du pont du Larivot fin novembre 2009. Le recul des ventes de ciment s'est amorcé dès la fin du premier trimestre et s'est accentué en fin d'année, avec une baisse importante de 17,2 % sur un an contre + 12,4 % en 2008.

Ventes de ciments



Source : Ciments Guyanais

Selon la dernière enquête de la cellule économique du BTP en Guyane (CEBTPG), réalisée auprès des maîtres d'ouvrages¹ sur l'état de la commande publique, le montant des opérations démarrées s'élève à 260 M€ en 2009 (contre 281 M€ en 2008, soit une baisse de 7 %). Malgré l'environnement économique moins porteur, la commande publique permet de soutenir le secteur. De nombreux projets ont été lancés en 2009, comme la réhabilitation des quais n°1 et 3 du port de Degrad-dès-Cannes, la voie d'accès au pont sur l'Oyapock, la viabilisation primaire de la ZAC Soula, la réhabilitation de la RD1 et l'extension du Centre Hospitalier de Cayenne (CHC). La situation est moins bonne pour le bâtiment et surtout pour le logement social qui ne représente que 23 M€ pour l'année 2009. Les Travaux Publics, comme en 2008, représentent plus de 50 % de l'ensemble de la commande publique avec près de 137 M€ de travaux démarrés.

La réhabilitation du Quai n°1 du port de Degrad-dès-Cannes a été amorcée début janvier 2009 avec comme objectif la remise en état complète pour août 2010. D'un coût de 30 M€ (23 M€ de la CCIG, 5 M€ de la région et 2 M€ de l'Etat), ce projet permettra d'accueillir des bateaux transatlantiques qui transportent des conteneurs en provenance directe de l'Europe. La réhabilitation du quai n°3 pour un montant de 1 M€ a également été engagée en 2009.

Concernant les infrastructures routières, les travaux d'aménagement de la voie d'accès au futur pont sur l'Oyapock ont commencé, le pont devant être livré à la fin de l'année 2010. Les terrassements ont commencé au second trimestre 2009 pour un montant de 14,5 M€ et ont été livrés en février 2010, ils ont laissé place à la réalisation de la chaussée de la voie d'accès. Cette chaussée fera 13 mètres de large pour 5,4 km de long. Les travaux coûtent 5,5 M€. La route Saint-Laurent-du-Maroni Apatou dont le maître d'œuvre était la Région, a été ouverte en mars 2010. Le budget a été revu à la hausse à plus de 60 M€. D'autre part, concernant le réseau existant, de nombreux travaux ont concerné la réhabilitation des routes nationales entre Saint-Georges et Belizon, Cayenne et Belizon (RN2) et entre Kourou et Iracoubo (RN1). La réhabilitation de la RN1 au niveau de la montagne des pères a été lancée pour un montant de 1,9 M€. Les travaux sur la RN2 comprenant la pose d'enrobé, le renforcement des chaussées (2,5 M€ dans le cadre du plan de relance de l'économie), et les granulats sont évalués à plus de 10 M€. La fermeture du pont du Larivot le 25 novembre 2009 a engendré un excédent de trafic important sur la RD5 qui était devenue la seule route reliant Cayenne à Kourou. Une première

¹ Enquête auprès de 50 maîtres d'ouvrages et sur 500 opérations recensées.

enveloppe de 1,3 M€ a été débloquée afin d'augmenter la capacité de support du pont des cascades et de renforcer la chaussée. D'autres travaux d'entretien ont été lancés en 2010 qui s'ajoutent aux 4 M€ débloqués par le Conseil général pour le renforcement et le recalibrage de la RD5 par la Savane Marivat.

En 2009, les chantiers du BTP ont continué de bénéficier de l'activité générée par la construction des quatre lycées pour un coût estimé à 139 M€, de la réhabilitation et l'entretien des lycées Max Joséphine et Melkior-Garré pour un total de 12 M€ et de l'aménagement des abords du lycée de Rémire Montjoly et du lycée III de Saint-Laurent-du-Maroni pour un montant de 5,7 M€. De même, la construction du Pôle Universitaire Guyanais s'est poursuivie avec notamment la mise en construction du bâtiment de lettres et langues du Pôle d'Enseignement Supérieur pour un montant de 4,9 M€. Les travaux restant à réaliser sont estimés à plus de 22 M€. En octobre 2009, a été lancé l'extension du bâtiment MCO (médecine chirurgie obstétrique) du CHC pour un montant de plus de 39 M€. La livraison est prévue en 2012. D'autres chantiers importants d'infrastructures ont concerné la santé ou l'assainissement (extension de la maternité de Saint-Laurent-du-Maroni pour 4 M€, déplacement du captage d'eau potable de Saint-Louis à Saint-Jean-du-Maroni pour 7 M€, voirie dans la zone de Soula pour 4,6 M€...). Enfin, la construction de différents bâtiments pour le compte du ministère de la Défense est estimée à 11 M€ en 2009.

Des programmes d'aménagement et de rénovation urbaine se poursuivent dans les communes de Cayenne, Kourou, Matoury et Macouria, dont notamment 7 500 logements sur 700 ha :

- SOULA¹, 300 ha de terrains à aménager pour construire plus de 2 600 logements ;
- la ZAC KOUROU II, 150 ha de terrains en extension de la ville de Kourou et 2 500 logements ;
- la ZAC St Maurice II à St Laurent du Maroni, 200 ha de terrains et 2 500 logements (dont 60 % sociaux), 4 écoles, des équipements sportifs et culturels ;
- St Georges de l'Oyapock, 500 logements.

Le financement total de ces opérations est de 442 M€ (28 M€ du CPER, 75 M€ de l'ANRU², 49 M€ de fonds FEDER, 40 M€ de fonds des Communes, 250 M€ d'autres partenaires financiers).

2.2 LE LOGEMENT

En matière de logements, la Guyane doit faire face à une très forte croissance démographique mais aussi rattraper le retard accumulé ces dernières années. Au 1^{er} juillet 2005, on comptait 64 087 logements (dont 68 % de maisons individuelles) soit une augmentation de 64 % par rapport à 1990 contre une augmentation de 74,7 % de la population sur la même période. Si les habitations situées sur le littoral présentent des niveaux de confort satisfaisant avec une progression de la présence de la climatisation comme de chauffe-eau solaires, les habitations situées à l'intérieur du département disposent de niveaux de confort beaucoup plus faibles (58 % n'ont pas l'eau courante, 7 logements sur 10 ne sont pas équipés de douches).

¹ Le hameau de Soula, situé entre Tonate et Cayenne devrait passer de 2000 à 10 000 habitants d'ici 2013.

² Agence Nationale de Rénovation Urbaine

Selon une étude menée par la Direction départementale de l'équipement, les besoins en logements (3 000 par an dont 1 500 logements sociaux) ne correspondent pas à la production annuelle (1 000 logements sociaux et 300 à 500 dans le secteur libre). On observe par ailleurs un nombre important de constructions sans autorisation (qui pourraient être estimées à plus de 1 000). Ce déficit de production, s'accompagne du développement de logements insalubres (10 000 unités environ mais ce nombre s'accroît de 10 % par an) ou de cabanes en tôles, près de 40 000 personnes seraient ainsi mal logées. Plusieurs opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) sont en cours. Elles concernent 7 sites sur le territoire guyanais dont l'important chantier du quartier Cogneau-Lamirande (114 M€) à Matoury (600 parcelles de terrains et 130 logements créés) qui devrait s'achever en 2010.

Le logement social		en nombre et en milliers d'€					
		2006	2007	2008	2009	Var. 09/08	
Reports et divers						ns	
Dotation LBU		26 919	31 000	27 946	35 500	27,0%	
Total ressources		26 919	31 000	27 946	35 500	27,0%	
Engagements		26 738	30 990	27 946	35 500	27,0%	
Solde		181	10	0	0	ns	
Logements locatifs							
LLS	<i>nombre</i>	477	585	568	434	-23,6%	
	<i>montant</i>	12 228	16 311	16 610	12 599	-24,1%	
LLTS	<i>nombre</i>	65	10	56	119	112,5%	
	<i>montant</i>	1 893	239	2 353	5 667	140,9%	
Logements en accession							
LES groupés	<i>nombre</i>	0	0	41	25	-39,0%	
	<i>montant</i>	0	1 249	1 730	942	-45,5%	
LES diffus	<i>nombre</i>	19	13	19	15	-21,1%	
	<i>montant</i>	438	301	411	387	-5,9%	
Nouveaux logements		<i>nombre</i>	561	608	684	593	-13,3%
Total logement		<i>montant</i>	14 558	18 101	21 104	19 595	-7,1%
Réhab. / amélioration		1 714	2 120	2 557	2 783	8,8%	
PAH	<i>nombre</i>	71	105	121	119	-1,7%	
	<i>montant</i>	1 324	2 120	2 557	2 783	8,8%	
REHAB	<i>nombre</i>	75	0	0	0	ns	
	<i>montant</i>	390	0	0	0	ns	
Logement d'urgence		<i>nombre</i>					
	<i>montant</i>						
Divers		665	286	47	5 564	ns	
- foncier		375	0	0	364	ns	
- SPIOM		289	64	0	0	ns	
- qualité de service			142	0	0	ns	
- Etudes		0	80	47	10	-78,5%	
- VRD 2					5 190	ns	

Source : Direction départementale de l'équipement

Le financement du logement social par l'Etat dans les départements d'outre-mer est globalisé dans une Ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer la construction de logements (locatifs ou en accession), la réhabilitation et l'amélioration de logements ainsi que des opérations diverses (foncier, études, expérimentation, etc.). Les opérations de réhabilitation de l'habitat insalubre font l'objet d'un financement particulier au sein de la LBU. En 2009, les ressources disponibles pour le financement du logement social s'élevaient à 35,5 M€, en hausse de 27 % sur un an. Ces ressources ont permis le financement de 593 nouveaux logements

(- 13,3 %), dont 40 en accession¹ et 553 en locatif² (- 19 %), et la réhabilitation ou l'amélioration de 119 logements (- 1,7 %). Le nombre de logements à loyer très social (LLTS) continue sa croissance (119 soit une hausse de 112,5 %), le nombre de LLS baisse quant à lui de 23,6 %. Le montant, destiné aux opérations de réhabilitation et d'amélioration des logements atteint 2,8 M€ contre 2,6 M€ en 2008. Hors LBU, 484 logements ont reçu une aide financière (484 par les PLI³ et PLS et 119 par l'ANAH). Au total 1 077 logements⁴ ont été aidés en 2009, contre 1 027 en 2008 et 1 029 en 2007.

Concernant les financements octroyés par les établissements de crédit, au 31 décembre 2009, l'encours des crédits immobiliers s'élevait à 1 104 M€ sur le département (+ 9,4 % sur un an, contre + 12,6 % en 2008). Sur ce total, l'encours des établissements de crédit locaux s'élevait à 422 millions d'€, dont 348 millions d'€ pour les ménages.

Les crédits octroyés par des établissements non installés localement (682 M€) correspondent pour l'essentiel aux crédits à l'habitat consentis par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) aux opérateurs sociaux de la construction. Depuis mars 2001, les opérateurs sociaux sont directement tributaires de la subvention de l'Etat. En conséquence, les crédits accordés par la CDC pour financer les programmes locatifs des bailleurs sociaux sont, depuis cette date, consentis aux conditions du marché. Les prêts signés correspondent aux nouveaux contrats mis en place.

Financements de la CDC

en millions d'€

	2007	2008	2009	Var 09/08
Prêts signés	114,1	95,6	152,4	59,4%

Source : CDC

¹Le logement évolutif social (LES) bénéficie d'une aide de l'Etat servie sous forme de subvention non remboursable, nécessitant des prêts ou subventions complémentaires.

²Le logement locatif social (LLS) est construit par des bailleurs sociaux (SIGUY, SEMSAMAR, SIMKO) avec des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations bonifiés par l'Etat. Le logement locatif très social (LLTS) bénéficie de subventions publiques complémentaires.

³ PLI : prêt locatif intermédiaire, PLS : prêt locatif social, ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

⁴ Hors ANAH (167 logements aidés) qui concerne les propriétaires bailleurs.

Section 10

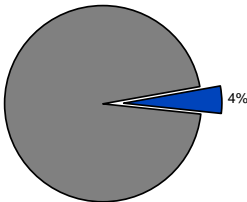
Les transports

1. Le secteur des transports dans l'économie guyanaise

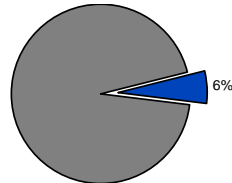
Le secteur des transports représente 4,5 % de la valeur ajoutée dans l'économie guyanaise en 2006 et 6 % des salariés. Il se caractérise par un faible dynamisme en termes de créations d'entreprises (3 % du total) et par une proportion très importante d'entreprises unipersonnelles (65 % en 2008).

Poids du secteur dans ...

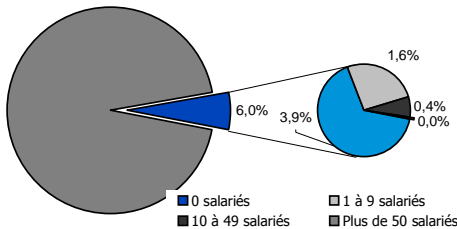
... la création de richesses (2006).
(source : INSEE)



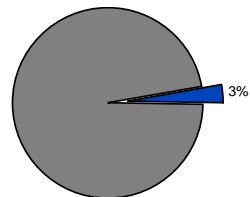
... les effectifs salariés (2007).
(source : Pole Emploi)



... la démographie des entreprises (2008)
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2007).
(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés figurant dans le champ couvert par POLE EMPLOI peuvent être assimilées à l'économie marchande. Ces dernières couvrent ainsi 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

2. Panorama du secteur

En 2009, l'indice des prix des transports et communications a baissé de 3,8 % sur un an, faisant suite à la forte augmentation relevée en 2008 (+ 4,8 %).

2.1 LE TRANSPORT MARITIME

LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

Le port de **Dégrad-des-Cannes**, mis en service en 1974, est le principal port de commerce de la Guyane par lequel transite la quasi-totalité des importations et des exportations. Il est situé sur la rive du fleuve Mahury et est accessible à partir d'un chenal long de 15 km. Il est le seul port d'intérêt national, dont l'outillage public est concédé à la Chambre de commerce et d'industrie de Guyane (CCIG). Il dispose des infrastructures capables d'accueillir l'ensemble des navires desservant le département, quelle que soit la nature du trafic.

Le port de **Kourou-Pariacabo** est géré par le CNES. L'aménagement du chenal, réalisé en 1994, permet la desserte du port par les navires européens transportant essentiellement des éléments du lanceur Ariane, des ergols et des outillages nécessaires à l'activité spatiale. Le port comporte par ailleurs plusieurs appontements privatifs permettant d'accueillir les navires douaniers et de la Marine nationale ainsi que la navette desservant les Iles du Salut.

Le port fluvial de **Saint-Laurent-du-Maroni** a été transféré à la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), le 18 décembre 2008. A ce titre, et à compter du 1^{er} janvier 2009, la CCOG en assure la gestion et l'exploitation. Bien que port fluvial, la zone portuaire de commerce est, dans l'état actuel des infrastructures disponibles, capable d'accueillir des navires de haute mer de faible tirant d'eau.

Le **Vieux port de Cayenne** a été le principal port de commerce de Guyane jusqu'en 1974. L'activité a depuis été transférée au port de Dégrad-des-Cannes afin de permettre l'accostage de bateaux d'un tonnage plus important. Depuis cette date, son activité se limite à l'accostage de bateaux de pêche.

2.1.1 Le trafic de marchandises

Le transport maritime est assuré par quatre agents maritimes : CMA-CGM et MARFRET pour les marchandises conteneurisées, un agent spécialisé dans les produits pétroliers et le bitume (RHEA SHIPPING) et un autre dans l'activité spatiale et le clinker (TITAN SHIPPING). La desserte maritime est assurée par deux lignes régulières : la ligne océanique (Europe/Guyane /Nord du Brésil) et la ligne «Guyanas» qui permet des liaisons avec les Antilles françaises et Port of Spain pour les marchandises transbordées.

Les flottes respectives des sociétés CMA-CGM et MARFRET sont composées de 4 et de 2 navires de 1 700 EVP¹. Les navires accédant directement au port de Dégrad-des-Cannes (après avoir été préalablement allégés) grâce à leur faible tirant d'eau permettent d'entrevoir une utilisation croissante des routes maritimes passant par la Guyane et le Brésil².

En 2009, le trafic commercial du port de Dégrad-des-Cannes atteint 617 179 tonnes, contre 594 818 tonnes en 2008, soit une croissance de 3,8 %. Cette évolution est imputable à la forte augmentation des importations d'hydrocarbures (+ 28,4 %) qui compense la baisse du trafic des conteneurs (-4,6 %).

¹ Equivalent vingt pieds.

² Le complexe portuaire de Rouen-Honfleur, point de départ de la ligne maritime, est l'une des premières plateformes d'importation de produits forestiers, en provenance du Nord du Brésil.

Evolution du trafic portuaire	en tonnes		
	2008	2009	Var 09/08
Porte conteneurs	277 712	264 935	-4,6%
ligne transtalantique Europe	192 663	202 249	5,0%
ligne régionale Caraïbes	85 049	62 686	-26,3%
Hydrocarbures	194 217	249 417	28,4%
Vraquiers	94 832	76 162	-19,7%
CNES	10 967	15 848	44,5%
Véhicules	13 366	8 778	-34,3%
Divers	3 724	2 039	-45,2%
Total	594 818	617 179	3,8%

Source : DDE

2.1.2 Les investissements portuaires

Le port de commerce de Dégrad-des-Cannes constitue le point de transit d'environ 95 % du fret de Guyane. Le projet d'amélioration des infrastructures portuaires est l'un des chantiers prioritaires du Contrat de Plan Etat Région (CPER), avec comme objectif de favoriser le désenclavement maritime de la Guyane. L'opération de reconstruction du quai n°1 consiste notamment en un allongement de 40 m, pour un coût de 30 M€ (dont 23 M€ de la CCIG, 5 M€ de la Région et 2 M€ de l'Etat). Les opérations sont en cours, le chantier a débuté en décembre 2008 pour un achèvement prévu à mi 2010.

Le CPER prévoit également la reconstruction du quai n°2, seul quai actuellement en service pour la manutention des navires transatlantiques, cette opération est un préalable à la mise en place d'un outillage de manutention performant. Les travaux commenceront à la fin de ceux du quai n°1 et représentent un investissement de 35 M€ cofinancé par l'Etat (6 M€), le FEDER (17,4 M€) et la CCIG (11,6 M€).

L'opération de modification du gabarit du chenal d'accès au port de commerce, constitue le deuxième volet du projet d'amélioration des infrastructures maritimes. Les caractéristiques physiques du chenal (tirant d'eau, largeur) étaient insuffisantes pour les porte-conteneurs quand leur charge est supérieure à 70 % de leur capacité, entraînant le déchargement d'une partie de leur cargaison à Port of Spain. Les travaux réalisés entre août 2008 et juillet 2009 ont permis l'élargissement du chenal de 30 m (de 90 à 120 m) et son approfondissement de 50 cm (4,2 m contre 3,7 m). L'intégralité de l'opération comprend l'entretien des accès portuaires et le maintien des profondeurs à la côte contractuelle. Cette dernière partie est réalisée par une entreprise néerlandaise. Le coût de l'opération s'élève à 21,5 M€ cofinancé par l'Etat (8,8 M€), le FEDER (5,5 M€) et la CCIG (7,2 M€).

Enfin, la mise en place d'un parc d'activité de 60 ha, est à l'étude. Elle devrait permettre à terme, la mise en place d'une zone franche industrielle d'exportation (ZFIE) sur 30 ha.

2.2 LE TRANSPORT FLUVIAL

Face à un trafic aérien irrégulier et d'un coût élevé, le transport fluvial demeure l'un des seuls moyens pour desservir les populations implantées à l'intérieur de la Guyane. Le Maroni, principal fleuve concerné, permet d'assurer une desserte jusqu'à Maripasoula. Le cadre

réglementaire fixant les conditions de navigabilité sur le fleuve reste néanmoins embryonnaire. A l'issue d'une étude menée par le Ministère de l'Équipement, des arrêtés préfectoraux définissant une réglementation sur les fleuves ont été signés en 2005. Cette réglementation s'avère d'autant plus nécessaire que le trafic continue à s'intensifier, près de 1 000 pirogues étant enregistrées auprès des services de la Direction départementale de l'équipement (DDE). Le transport fluvial scolaire est placé sous la responsabilité du Conseil Général¹, la mise en place de différents arrêtés préfectoraux a contribué à résoudre le problème de la sécurité des enfants transportés sur le fleuve.

Le désenclavement intérieur de la Guyane, par les fleuves, constitue l'une des priorités du CPER. Dans ce cadre, il prévoit un aménagement des cales et des appontements le long des fleuves, afin d'accroître la sécurité des passagers et du transbordement du fret. Le CPER inclut également la création de dispositifs de franchissements des sauts à l'étiage des fleuves, afin de faciliter la navigation. Les investissements d'un montant de plus de 10 M€, devraient permettre une mise en service de ces infrastructures à partir de 2010.

2.3 LE TRANSPORT AERIEN

Depuis le 17 décembre 2007², la CCIG est devenue concessionnaire de l'aéroport international de Rochambeau (situé sur la commune de Matoury) pour une durée de 15 ans, en complément de l'activité de gestionnaire qu'elle assurait jusque là.

2.3.1 Le trafic passagers et de marchandises

	Evolution du trafic aérien sur vols commerciaux				en nombre et en tonnes
	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08
Mouvements d'avions	9 232	9 381	8 628	8 967	3,9%
Passagers	374 394	386 979	385 142	400 643	4,0%
Fret	4 903	4 973	4 702	4 635	-1,4%
Trafic postal	1 133	1 173	1 179	1 325	12,4%

Source : CCIG

En 2009, le trafic passager est en hausse (+ 4 % sur un an), tout comme le nombre de mouvements aériens porté par l'arrivée de la compagnie Air Caraïbes qui exploite 3 fois par semaine la ligne directe Cayenne-Paris.

Cette arrivée a fait baissé le nombre de passagers transportés par la compagnie nationale (- 15,2 %) alors que celui de la compagnie Air Caraïbes a connu une très forte augmentation. Le trafic de la compagnie régionale Air Guyane augmente de 13 %. La compagnie brésilienne TAF, en proie à de graves difficultés financières a suspendu ses vols entre Cayenne et Belem en avril 2009. Le tonnage de fret transporté s'est établi pour sa part à 4 635 tonnes, en baisse de 1,4 % sur un an.

¹ L'article L. 213-11 du code de l'éducation précise que le département a la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement de ces transports. Un décret en Conseil d'Etat fixe les règles techniques auxquelles doivent répondre les transports.

² Avant cette date, l'aéroport était géré depuis 1974 par la CCIG au travers d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) renouvelable tous les deux ans.

Trafic passagers commercial par compagnie aérienne

nombre

	2007	2008	2009	Var 09/08
Air France	279 103	290 691	246 499	-15,2%
Air Caraïbes ⁽¹⁾	48 998	38 006	105 475	177,5%
Air Guyane	32 457	32 447	36 672	13,0%
PENTA/LA TAF ⁽²⁾	17 579	20 510	3 267	-84,1%
Surinam Airways ⁽³⁾			574	NS
Autres compagnies (charters, hélicoptères)	5 714	3 392	2 446	-27,9%
Transits	3 128	100	5 710	NS
Total	386 979	385 142	400 643	4,0%

⁽¹⁾ Ouverture de la ligne directe Cayenne Paris le 15/12/08

⁽²⁾ Début des activités de LA TAF en 2005 en remplacement de la PENTA suite à une liquidation judiciaire

⁽³⁾ SA a lancé une ligne Paramaribo Cayenne en juin 2009 mais l'a arrêtée dans l'année faute de clients

Source : CCI G

Depuis le 15 décembre 2008, Air France n'est plus la seule compagnie aérienne à assurer les liaisons directes vers la métropole. Air Caraïbes, qui desservait déjà les Antilles depuis Cayenne, a ouvert une liaison directe Paris-Cayenne. L'airbus A330-300 d'une capacité de 364 sièges, a été acquis avec une défiscalisation au prorata de son utilisation sur la Guyane, soit 40 % d'un coût d'acquisition de 77 M€, sous réserve d'assurer la desserte pendant 7 ans, avec au moins 3 liaisons hebdomadaires. Pour sa première année, Air Caraïbes a dépassé ses objectifs en termes de part de marché (30 % contre 25 % espérés). Cette situation concurrentielle a permis une baisse du prix du billet comprise entre 15 et 20 %. La compagnie a recruté 25 personnels navigants commerciaux, qui ont été formés avec le soutien financier de la Région Guyane.

Evolution du trafic passagers par destination

nombre

	2007	2008	2009	Var 09/08
Métropole	202 336	199 923	231 103	15,6%
Air France	202 336	199 923	161 017	-19,5%
Air Caraïbes			70 086	
Antilles françaises	106 909	115 423	109 958	-4,7%
Air France	69 118	82 460	83 654	1,4%
Air Caraïbes	37 791	32 963	26 304	-20,2%
Bélem	19 061	13 307	8 801	-33,9%
Macapa	6 604	4 399	992	-77,4%
Miami	3 222	3 201	657	-79,5%
Paramaribo			558	
Santo Domingo	1 708	1 120	1 649	47,2%
Port au Prince	4 607	4 214	1 727	-59,0%
Guyane	32 457	32 447	36 672	13,0%
Maripasoula	27 312	26 656	25 750	-3,4%
Saül	4 969	5 246	4 377	-16,6%
Autres	6 947	11 008	8 526	-22,5%
Total	386 979	385 142	400 643	4,0%

Source : CCI G

En 2009, la métropole reste la première destination du trafic de passagers avec 58 % du marché (+ 6 %). Les Antilles françaises sont la deuxième destination (27 % du trafic contre 30 % en 2008), imputable principalement aux vols assurés par Air France. L'augmentation du trafic vers la métropole s'explique en partie par l'arrivée d'Air Caraïbes qui a permis une plus grande offre de sièges et des prix plus faibles. Les liaisons vers le Brésil et Haïti sont toutes en fort recul, alors que le trafic vers Saint-Domingue retrouve son niveau de 2007, après la baisse de l'année dernière. Le trafic des liaisons intérieures augmente de 13 %. Il bénéficie du régime d'aide sociale aux personnes résidentes mis en place en 2007 en raison du manque d'infrastructures de transport dans le département.

2.3.2 Les investissements aéroportuaires

Dans le cadre de la mise aux normes de l'aéroport de Cayenne-Rochambeau, un important programme de renforcement de la piste avait été programmé sur une durée de deux ans et pour un coût global de 26,5 M€. Ces travaux se sont achevés en 2006. Une tranche quinquennale de 30 M€ sur la période 2010-2014, concerne la mise aux normes sécuritaires, l'aménagement de l'aéroport et la valorisation de l'espace aéroportuaire. Les travaux de construction d'une nouvelle tour de contrôle, ont repris en 2008. D'une hauteur de 40 mètres, la nouvelle tour devrait être opérationnelle en 2011, la prise en charge des avions se situant entre l'Afrique et la Guyane, dans une zone de 1 800 km de long et 800 km de large, en sera ainsi améliorée¹.

2.4 LE TRANSPORT TERRESTRE

En Guyane, le transport terrestre est confronté à des contraintes spécifiques comme l'absence de liens fixes avec les pays voisins ou la capacité limitée des ponts. Le nombre de sociétés de transports urbains et routiers² s'établit à 569 entreprises. Le secteur est composé en grande majorité d'entreprises unipersonnelles ou de moins de 5 salariés.

2.4.1 Le transport urbain de personnes

Le transport de personnes se caractérise par la prédominance de la commande publique, en raison du transport scolaire³ (environ 11 000 élèves à transporter). L'organisation du transport scolaire doit s'adapter chaque année à l'augmentation rapide de la population concernée.

2.4.2 Le transport routier des marchandises

Une part importante de l'activité du secteur se situe dans les tâches de pré et post-acheminement des marchandises en provenance ou à destination des plateformes portuaires et aéroportuaires. Ces transports sont entièrement terrestres, contrairement à la métropole où le transport fluvial est également sollicité. Les marchandises transportées concernent généralement le secteur du BTP et le commerce.

¹ En 10 ans le trafic aérien est passé de 800 avions à 10 000.

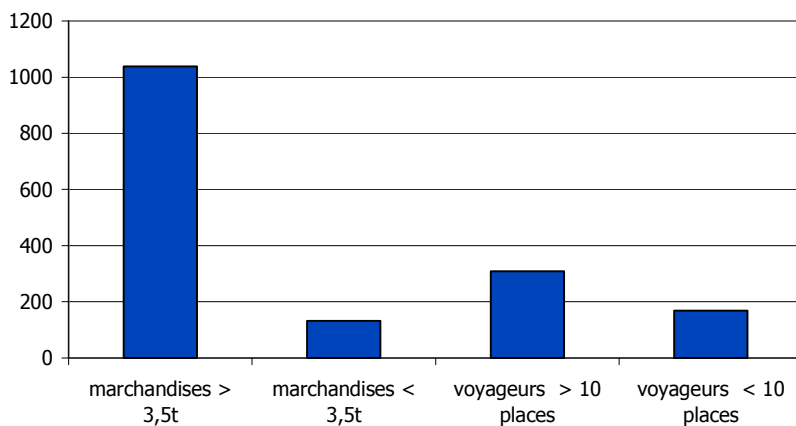
² INSEE, TER 2008.

³ Le décret no 84-323 du 3 mai 1984 a transféré aux départements la responsabilité de l'organisation, du fonctionnement et de fixation des tarifs du transport scolaire.

La construction du pont sur l'Oyapock entre la Guyane et le Brésil, nécessite la conclusion d'un accord de transit pour le transport de personnes et de marchandises. Un projet d'accord a été élaboré afin d'apporter des garanties de réciprocité aux entreprises des deux Etats. Il comprend notamment les dispositions suivantes :

- mise en place d'un partenariat pour une exploitation conjointe par un service régulier, par au moins un transporteur brésilien et un transporteur français, pour les transports routiers de voyageurs ;
- tous les transports routiers de marchandises sont soumis à autorisation préalable, selon des contingents fixés dans le cadre d'une commission mixte.

Parc de véhicules (décembre 2009)



Source : DDE

Section 11

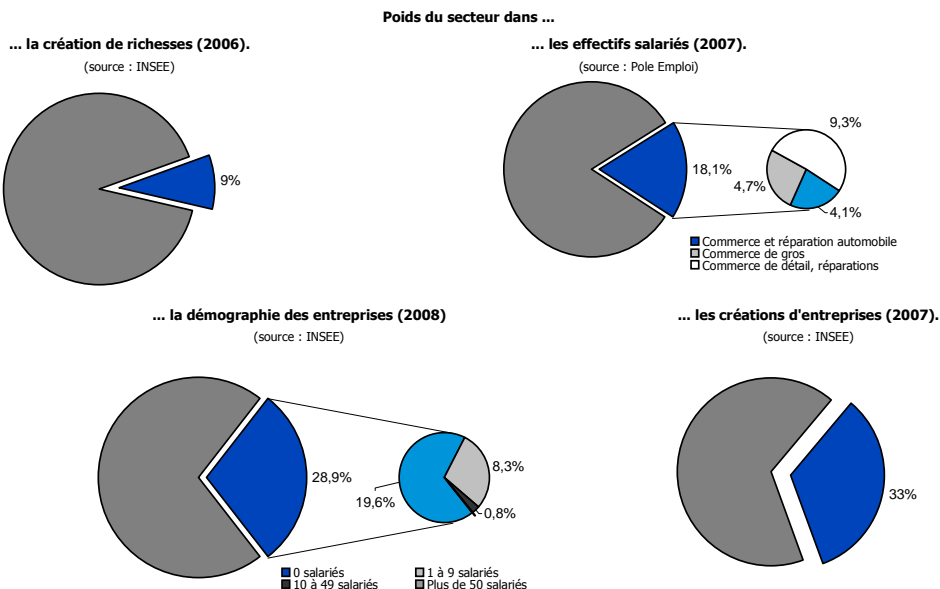
Le commerce

Globalement l'activité du secteur commercial en 2009, était plutôt en berne. La dégradation de l'investissement s'est semblé t-il atténuée malgré une phase attentiste des agents économiques au regard de l'évolution statutaire de la Région.

Le secteur est engagé depuis plusieurs années dans une phase de restructuration autour de quelques groupes qui se positionnent sur tout le spectre de la distribution (grossiste, hypermarché, supermarché et supérette). En parallèle, le commerce spécialisé se heurte à des difficultés de développement en raison, entre autres, d'aménagements insuffisants et de problèmes liés à l'insécurité (notamment pour les commerces de centre-ville). Les contraintes liées au foncier limitent de surcroît l'implantation de zones commerciales en périphérie.

1. Le secteur commercial dans l'économie guyanaise

En 2006, la branche du commerce, c'est-à-dire de l'ensemble des activités commerciales exploitées par des entreprises du commerce ou d'autres secteurs d'activité, a généré 9 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guyanaise, ce qui la place en troisième position parmi les branches marchandes derrière les services et l'industrie.



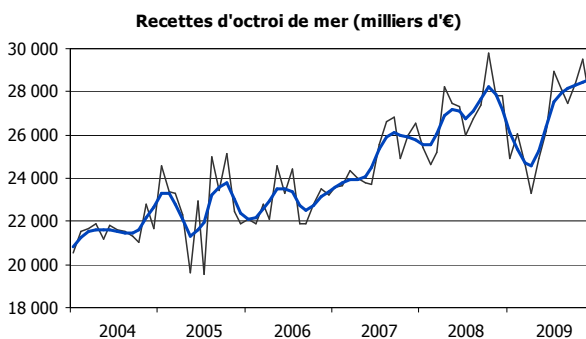
Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés figurant dans le champ couvert par POLE EMPLOI peuvent être assimilées à l'économie marchande. Ces dernières couvrent ainsi 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur emploie 18 % des effectifs salariés recensés par Pôle emploi, dont la moitié se situe dans le commerce de gros et le tiers dans l'activité de détail. Il contribue à hauteur de 33 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 29 % du total des établissements guyanais, au sein desquels une majorité d'entreprises sans salariés (68 %). La dernière enquête annuelle du commerce réalisée par l'INSEE en Guyane portant sur l'exercice 2006 compte 239 entreprises¹ réalisant un chiffre d'affaires de 1 100 M€ et employant 2 754 personnes. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 157,2 M€.²

2. Panorama du secteur

2.1 L'ACTIVITÉ DU SECTEUR EN 2009

Selon les enquêtes de conjoncture effectuées en 2009, le secteur du commerce a connu une activité morose à l'instar de 2008. Les recettes d'octroi de mer se sont d'ailleurs établies à 105,7 M€ en fin d'année, en baisse de 1,8 % sur un an contre + 6,2 % en 2008. Les encours de crédits à la consommation des ménages, principalement destinés à l'achat d'automobiles, sont restés stables, et le nombre d'immatriculations de voitures neuves marque une diminution de - 17,8 % sur l'année³. L'activité du secteur du commerce a de plus été fortement perturbée par la fermeture du pont du Larivot au 4^{ème} trimestre⁴.



Source : Douanes - Données trimestrielles et données corrigées des variations saisonnières

En 2009, l'équipement commercial poursuit sa structuration en Guyane, la surface commerciale a augmenté de 5 133 m², hors galeries commerciales, pour atteindre 88 587 m² (+ 6 %). Après l'ouverture le 19 avril 2005 du premier hypermarché ("Cora" 5 800 m² à ce jour) du département, le secteur a vu s'implanter à Cayenne, en juillet 2009, une enseigne "Super U" de 2 880 m² et un marché forain de 1 000 m². Ces réalisations font parti du projet d'ensemble commercial "WUCO" (groupe NG Kon Tia) de 5 990 m² qui comprendrait aussi une galerie marchande de 1 600 m². La Guyane reste en attente de l'implantation d'un 3^{ème} hypermarché de 5 000 m² sous l'enseigne "Carrefour" comprenant 900 m² de boutiques, dans la zone Terca à Matoury ; mais également d'un 4^{ème} hypermarché à Kourou de 4 à 5 000 m², et d'ensembles commerciaux sur l'Île de Cayenne.

La grande distribution a connu un bouleversement du paysage commercial. La holding SISB / Groupe Cora, filiale du groupe belge Louis Delhaize, qui détenait 61 % des parts de

¹ Entreprises de plus de 10 salariés ou totalisant un chiffre d'affaires de plus de 800 000 €.

² Cf RA IEDOM 2008, Chapitre 3, section 11.

³ Impacté par le changement des nouvelles plaques d'immatriculation qui sont rentrées en vigueur le 15 avril 2009.

⁴ Fermeture du pont du Larivot du 25 novembre 2009 au 15 mars 2010.

marché de la Guyane s'est retirée du secteur. Le groupe possédait : Cora, Propadis, 2 Match, 5 Leader Price, et 8 Ecomax. Ces enseignes ont toutes été vendues compte tenu de leur faible rentabilité. En 2008, la holding a perdu 11,3 M€ pour les Antilles-Guyane¹ dont 364 000 € pour le département.

Après les 8 premiers mois de l'année 2009, la firme enregistrait des pertes pour un montant de 10 M€. Les enseignes ont été restructurées de la façon suivante :

- le « Cora » sera repris par le Groupe Ho Hio Hen (Martinique) et deviendra un « Géant-Casino ».
- le « Match » de Kourou sera repris par le Groupe Jan Du² et deviendra un « Super U ».
- le « Match » de Cayenne sera repris par le Groupe Ng Kong Tia et deviendra un « Super U ».
- les 5 « Leader Price » seront repris par le Groupe Patrick Fabre et conserveront la même enseigne.
- les 8 « Ecomax » seront repris également par le Groupe Ho Hio Hen et conserveront la même enseigne.

Propadis, qui était détenu par SISB / Groupe Cora, et Sofrigu appartenant au Groupe H-Despointes sont deux grossistes. Ces entreprises jouent un rôle notable dans la distribution de proximité. Celle-ci, tenue principalement par la communauté chinoise, est encore bien implantée en Guyane et représente, avec environ 300 unités, 90 % des commerces à dominante alimentaire. Ces réseaux de proximité se répartissent principalement autour d'enseignes telles que les "8 à huit", "Proxi" et "Ecodis".

Le secteur se caractérise par une dichotomie de plus en plus présente entre les commerces de centre ville et ceux émergeant difficilement en périphérie. En centre ville, le développement du secteur est freiné par une mauvaise desserte (accès rudimentaires ou informels depuis les axes principaux). En périphérie l'absence de foncier disponible limite l'aménagement de zones concertées.

2.2 LA STRUCTURATION DU SECTEUR COMMERCIAL

L'inventaire de l'équipement commercial de plus de 300 m², établi par la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF), recense la mise en exploitation d'un hypermarché, d'un magasin d'équipement de la personne dans le domaine de la chaussure, et d'un magasin d'équipement de la maison pour l'année 2009. En revanche, c'est un des principaux commerces de gros qui a disparu pour devenir un hypermarché (« Super U » de l'ensemble commercial « Wuco »). En 10 ans, la Guyane compte seulement 5 grandes surfaces supplémentaires à dominante alimentaire et 23 grandes surfaces supplémentaires dans le secteur du commerce spécialisé.

¹ - 8 M€ pour la Guadeloupe, - 3 M€ pour la Martinique.

² Il dispose déjà d'un Super U à Saint-Laurent-du-Maroni.

Evolution de l'équipement commercial de plus de 300 m²

	1999	2008	2009	Var. 09/08	Var. 09/99
Total commerces à dominante alimentaire	23	28	28	0%	22%
Hypermarché	0	1	2	100%	ns
Commerces de gros ouverts au public	2	3	2	-33%	0%
Supermarchés et supérettes	21	24	24	0%	14%
Total commerces spécialisés	42	60	62	3%	48%
Equipement de la personne	8	10	11	10%	38%
Equipement de la maison	16	18	19	6%	19%
Bricolage - jardinerie	15	16	16	0%	7%
Centre - autos	2	11	11	0%	450%
Loisirs - culture - sport	1	5	5	0%	400%
Galeries commerciales (GC)	0	3	3	0%	ns
Total	65	91	93	2%	43%

Source : DDCRF

S'agissant des perspectives de nouvelles ouvertures, la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC¹) s'est réunie en 2009 pour l'examen de 4 dossiers correspondant à 20 541 m² supplémentaires. Les dossiers ont obtenu une décision favorable dont un accord tacite. Parmi ces nouveaux projets, il y a les créations d'un cinéma de 6 salles de 5 560 m² de surface utile et d'ensembles commerciaux, pour une surface totale² de 13 192 m². Plus précisément, il s'agit :

- un ensemble commercial à Matoury dit Family Plaza (10 980 m²) composé de 9 magasins pour une surface totale de 7 303 m² et de 35 boutiques pour une surface totale de 3 677 m².
- un ensemble commercial à Rémire-Montjoly (2 212 m²) comprenant un supermarché de 1 561 m², 579 m² de galerie commerciale et une boutique-station de service de 72 m².

Il y a eu quelques extensions, notamment celle d'un grand magasin d'ameublement (890 m² de travaux) pour une surface définitive de 5 990 m² et également celle du centre commercial de Montjoly II (près de 1 861 m² supplémentaires), avec une surface définitive de 2 478 m².

L'année 2009, reste dans la continuité d'une forte dynamique de développement du secteur, reflétée par le nombre de m² de surfaces autorisées : 9 445 m² de nouvelles surfaces ont été autorisés par rapport à 2008, soit presque le double en 1 an. En 2009, la culture, les loisirs et le sport représentent 42 % des surfaces autorisées, et 14 % pour l'équipement de maison.

¹ La CDAC remplace la CD de l'Equipement Commercial en vertu de la loi de modernisation de l'économie (LME) promulguée le 05/08/08. Le décret du 2008-1212 du 24 novembre 2008 précise les règles de constitution de la CDAC.

² Excluant un ensemble commercial à Saint-Laurent-du-Maroni (1 866 m²).

Surfaces commerciales autorisées par la CDAC* (hors extension)

en m²

Secteur d'activité	2008	2009	Var. 09/08
Nombre de dossiers étudiés	5	4	-20,0%
Nombre de dossiers autorisés	4	4	0,0%
Surfaces autorisées :	11 096	20 541	85,1%
Alimentaire	4 502	1 190	-73,6%
Équipement de la personne	3 402	1 861	-45,3%
Équipement de la maison	-	2 885	-
Bricolage et jardinerie	-	-	-
Culture, loisirs et sport	-	8 716	-
Voiture et équipement auto	-	-	-
Autres (dont Ensembles commerciaux)	3 192	5 889	84,5%

Sources : DDCCRF et Préfecture

*CDAC remplace la CDEC depuis le 24 nov 2008

2.3 LA REPARTITION SPATIALE DES GRANDES SURFACES

La superficie de vente des grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et supérettes de plus de 300 m², ainsi que les commerces de gros ouverts au public) s'élève à 30 587 m² en début d'année 2009. Ce plancher commercial représente une densité moyenne de 144 m²/1 000 habitants (sur la base de la population municipale de Guyane¹) et de 165 m²/1 000 habitants, en ne tenant compte que de la population² vivant dans l'une des trois principales zones de chalandise de Guyane. Concernant les surfaces exploitées, les Hypermarchés de très grande surface (TGS) représentent 28 % (+ 8 points en un an). La part des supermarchés de + 1 000 m² est de 22 % (+ 5 points) alors que les magasins de gros ouverts au public restent bien représentés avec 20 % mais perdent 10 points en un an.

Répartition des surfaces alimentaires de plus de 300 m² au 31/12/2009

	Exploitées		Fermées au cours de l'année 2009		Extensions en cours		Créations en cours		Total	
	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.
Hypermarchés TGS	2	8 680	0	0	0	0	0	0	2	8 680
Com. de gros ouverts au public	2	6 147	1	2 690	0	0	0	0	2	6 147
Supermarchés >1 000 m ²	4	6 606	0	0	0	0	1	1 561	5	8 167
Supermarchés <1 000 m ²	7	4 619	1	927	0	0	0	0	7	4 619
Supérettes	13	4 535	0	0	0	0	0	0	13	4 535
Total	28	30 587	2	3 617	0	0	1	1 561	29	32 148

Sources : DDCCRF, Préfecture CDAC 2009

¹ 213 031 habitants au 1^{er} janvier 2007 - Estimations INSEE.

² 185 110 habitants pour les 3 zones. Populations municipales légales millésimées date de référence 1^{er} janvier 2007, INSEE.

Toutefois, les surfaces autorisées par la CDAC et non encore construites, hors extension (20 541 m²) représentent 22 % de l'appareil commercial actuel. En tenant compte de ces projets et extensions¹, la densité guyanaise atteindrait 545 m²/1 000 habitants (sur la base de l'ensemble de la population) et 627 m²/1 000 habitants en ne retenant que la population des trois principales zones de chalandise.

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² au 31/12/2009 (y c extension)

	Surfaces existantes				Surfaces sup.		Dens. Avec surfaces sup.
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	
Grandes surfaces à dominante alimentaire							
Ile de Cayenne	18	22 820	74,6%	223	1	1 561	238
Zone de Kourou	8	5 420	17,7%	139	0	0	139
Zone de Saint-Laurent	2	2 347	7,7%	54	0	0	54
Total	28	30 587		165	1	1 561	174

Sources : DDCCRF, INSEE, Préfecture CDAC 2009

L'île de Cayenne regroupe les communes de Cayenne, Matoury et Rémire Montjoly.

La zone de Kourou rassemble les communes de Kourou, Montsinéry-Tonnegrande, Sinnamary et Macouria.

La zone de Saint-Laurent rassemble les communes de Saint-Laurent du Maroni, Mana et Awala-Yalimapo.

Dans l'ouest, le nombre d'implantations reste stable mais leur superficie croît, notamment dans la zone de Saint-Laurent-du-Maroni (+ 80 % sur un an). La densité s'améliore, 54 m²/1 000 habitants contre 36 m² en 2008. L'île de Cayenne conserve son tissu commercial assez dense depuis l'ouverture en avril 2005 du premier hypermarché du département et avec l'ouverture d'un second hypermarché en juillet 2009. En tenant compte des projets autorisés pour 2009, sa densité reste stable du fait d'un fort accroissement démographique qui relativise la légère augmentation des surfaces existantes (238 m²/1 000 habitants). La zone de Kourou, reste dans une situation intermédiaire, avec une densité de 139 m²/1 000 habitants ; néanmoins le futur projet d'ensemble commercial d'environ 5 000 m² pourrait changer la donne.

La superficie de vente des grandes surfaces spécialisées (équipement de la personne, équipement de la maison, bricolage, jardinerie, loisirs, culture, sport, commerce automobile et galeries commerciales) de plus de 300 m² s'élève à 60 227 m² fin 2009. Ce secteur commercial (hors galeries commerciales) représente une densité de 283 m²/1 000 habitants. Hors commerce automobile², il ne représente qu'une densité moyenne de 254 m²/1 000 habitants et 292 m²/1 000 habitants en ne tenant compte que de la population habitant dans l'une des trois principales zones de chalandise de Guyane. En métropole, la densité commerciale pour les magasins de + de 300 m² est de 1 173 m². D'après la DGCCRF³, ce chiffre est toutefois surestimé car il n'intègre pas les derniers recensements démographiques.

¹ 116 026 m² comprenant l'existant plus les surfaces autorisées en CDAC pour 2009.

² Une prise en compte différente des surfaces des commerces automobiles en Guyane par rapport à la métropole ne permet pas une comparaison pertinente des densités dans cette branche d'activité.

³ Fichier BALI au 13/04/10 pour 49 609 magasins de + 300 m², et une population de 58 518 748 habitants.

Répartition des surfaces *non alimentaires* de plus de 300 m² au 31/12/2009

	Exploitées		Fermées au cours de l'année 2009		Extensions en cours		Créations en cours		Total	
	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.
Equipement de la personne	11	6 119	0	0	0	0	3	1 861	14	7 980
Equipement de la maison	19	23 396	0	0	1	890	4	2 885	24	27 171
Bricolage, jardinerie	16	18 870	0	0	1	1 920	0	0	17	20 790
Loisirs, culture, sport	5	2 822	0	0	0	0	5	8 716	10	11 538
Automobiles et activités liées	11	6 193	0	0	0	0	0	0	11	6 193
Galeries commerciales	3	2 827	0	0	1	1 861	2	5 518	6	10 206
Total	65	60 227	0	0	3	4 671	14	18 980	82	83 878

Sources : DDCCRF, Préfecture CDAC 2009

Pas de surface fermée en 2009

Sur un an, la densité a augmenté de 14 %, atteignant 254 m². L'évolution la plus sensible concerne l'équipement de la maison (110 m², + 50 %) suivi des galeries commerciales (+ 18 %). Les projets autorisés de création, voire d'extension de surfaces, mais non encore réalisés, permettront de porter la densité globale à 365 m²/1 000 habitants, ce qui représenterait une progression de 33 % sur un an.

Répartition par types des surfaces de plus de 300 m² au 31/12/2009 (y c extension)

	Surfaces existantes				Surfaces sup.		Dens. Avec surfaces sup.
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	
Grandes surfaces spécialisées							
Equipement de la personne	11	6 119	10,2%	29	3	1 861	37
Equipement de la maison	19	23 396	38,8%	110	5	3 775	128
Bricolage, jardinerie	16	18 870	31,3%	89	1	1 920	98
Loisirs, culture, sport	5	2 822	4,7%	13	5	8 716	54
Automobiles et activités liées	11	6 193	10,3%	29	0	0	29
Galeries commerciales (GC)	3	2 827	4,7%	13	3	7 379	48
Total (hors automobile)	54	54 034		254	17	23 651	365
Total général	65	60 227		283	17	23 651	394

Sources : DDCCRF, INSEE, Préfecture CDAC 2009

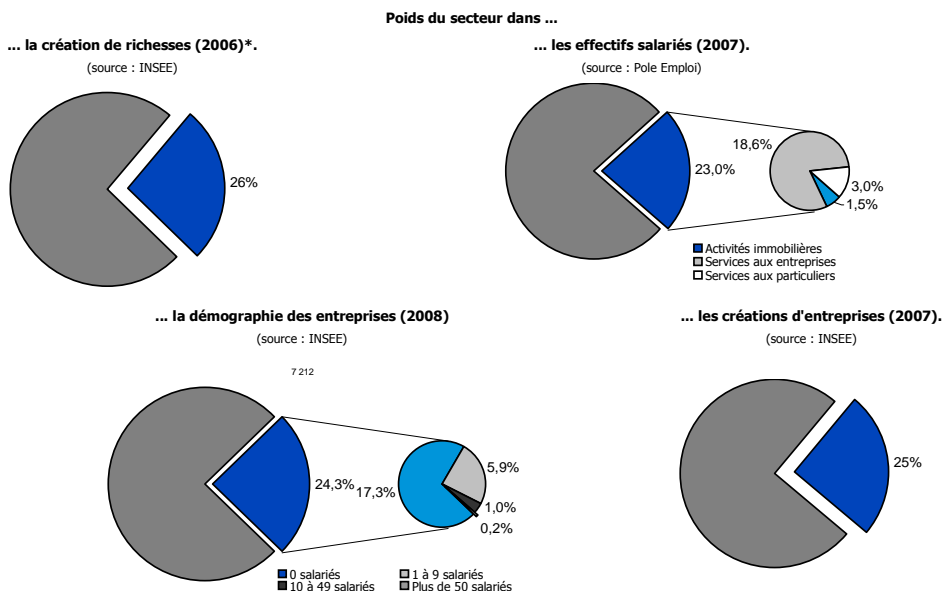
Enfin, la répartition géographique des surfaces, hors secteur automobile, montre que le niveau d'équipement dans l'Ile de Cayenne est le plus élevé, avec une densité de 492 m²/1 000 habitants et une prévision de 706 m²/1 000 habitants, une fois toutes les surfaces autorisées ouvertes. La situation est nettement moins favorable dans la zone de Kourou, qui reste stable sur un an mais qui dispose d'un gros potentiel dans un avenir proche, alors que la zone Saint-Laurent-du-Maroni améliore sa densité de 66 à 82 m²/1 000 habitants.

Section 12

Les services marchands

1. Le secteur des services marchands dans l'économie guyanaise

Le secteur des services est composé de quatre branches principales : les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers et les services aux entreprises. Les activités d'hôtellerie et de restauration, principale composante des services aux particuliers, font l'objet de la section suivante. Les aspects financiers du secteur sont traités au chapitre IV.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés figurant dans le champ couvert par POLE EMPLOI peuvent être assimilées à l'économie marchande. Ces dernières couvrent ainsi 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

* Hors transport, commerce et tourisme

En 2006, la branche des services marchands représentait 26 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, se plaçant ainsi en première position en termes de création de richesses au sein de l'économie marchande.

Par ailleurs, le secteur emploie 23 % des effectifs salariés, contribue à hauteur de 25 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 24,3 % du total des établissements guyanais au sein desquels une majorité d'entreprises sans salariés.

2. Les nouvelles technologies en Guyane

Le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) est un enjeu important de cohésion territoriale en raison du rôle qu'elles jouent pour le désenclavement, la diminution des coûts et pour faire face aux contraintes d'éloignement. La mise en œuvre des NTIC dans les domaines de la santé et l'éducation répond ainsi aux contraintes fortes de desserte des populations isolées du département. Leur développement est subordonné à la mise en place d'un réseau moderne de télécommunications.

Lors de Comités Interministériels d'Aménagement du Territoire (CIADT), le gouvernement a progressivement étendu le pouvoir des collectivités territoriales dans ce domaine en leur reconnaissant le droit d'exercer des fonctions d'opérateurs et de jouer ainsi un rôle d'aménageur numérique du territoire.

2.1 LA TELEPHONIE FIXE ET MOBILE

Au 31 décembre 2009, on recensait près de 55 614 lignes téléphoniques tous marchés confondus (résidentiel, professionnel, entreprise et publiphonie) sur le territoire de la Guyane. La publiphonie (les cabines publiques, les téléphones à carte,...) ne représente que 350 lignes. Les opérateurs de téléphonie fixe présents en Guyane sont France Télécom / Orange et Outremer Telecom¹. Au 25 octobre 2009, plus d'une douzaine de sites isolés n'étaient toujours pas reliés au réseau. Parmi eux, les sites de Taluhen, Maripa-Soula, Antecume Pata, Elahé, Cayodé, Pidima et Kaw. Les raisons de ce retard proviennent essentiellement du groupement Guyane Numérique qui connaît depuis plusieurs mois de grosses difficultés². A ce jour, aucun site prévu n'a pu être déployé parmi les 17 stations satellites envisagées dans les communes enclavées. L'opérateur France Télécom Orange devrait mobiliser des investissements pour couvrir une partie de ces communes dans le courant de l'année 2010.

Les opérateurs de téléphonie mobile, alternatifs à l'opérateur historique Orange Caraïbes, sont Outremer Telecom (ONLY) et DIGICEL³. Ces trois opérateurs ont une obligation de couverture minimum de 80 % de la population pour les mobiles de 2^{ème} génération. En 2008, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) a procédé à l'attribution des licences d'opérateurs mobiles 3G⁴. Orange Caraïbes et Outremer Télécom sont les deux opérateurs qui ont été retenus pour la Guyane. En mai 2009, Orange Caraïbes a lancé officiellement la 3G+ sur le territoire de la Guyane, suivi d'Outremer Télécom. Ce système offre du très haut débit pour tous les clients munis d'un téléphone équipé de l'option. Orange Caraïbes couvre actuellement 30 % du marché, à savoir les bassins cayennais et kourouciens (et Outremer Télécom, également l'Île de Cayenne, Kourou, Macouria, Mana et Saint-Laurent).

¹ Outremer Telecom est entré en bourse en mars 2007.

² Les travaux n'ayant pas été effectués par Guyane Numérique malgré le versement d'une subvention de 15 M€, la Région a mis le groupement en demeure en novembre 2009. Les pénalités de retard réclamées se chiffrent à 9M€.

³ Bouygues Telecom Caraïbes a été racheté par l'opérateur jamaïcain Digicel pour 155 M€ en 2006.

⁴ La 3G (3^{ème} génération) est une norme de technologie de téléphonie mobile. Elle s'appuie sur la norme Universal Mobile Telecommunications System (UMTS), permettant des débits plus rapides (2Mbps prévus à maturité du réseau) qu'avec la génération précédente, le GSM.

2.2 L'ACCES A INTERNET

En raison notamment des moindres niveaux de revenus, les taux de connexion de la population à Internet restent inférieurs à ceux observés en métropole où le haut débit progresse à un rythme élevé (grâce à l'utilisation de l'ADSL). Les opérateurs se partagent le marché de l'Internet haut débit suivant les technologies de connexion : Orange, Only et Mediaserv (filiale du groupe LORET) pour l'ADSL, Orange, Arias et Médiaserv pour Wimax¹ et Guyacom ainsi que Numévia pour le satellite.

Afin d'assurer la majeure partie des communications (téléphonie fixe et mobile, Internet) dans le département, les opérateurs utilisent deux câbles sous-marins « America's II² » et « ECTS ». Le câble America's II a été mis en place en septembre 2000 par un consortium international auquel participe France Telecom ; il dessert la Guyane et la Martinique. Deux satellites assurent l'autre part des communications pour tout l'Outre-mer. « Intelsat 903 » est le satellite qui couvre la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. L'autre satellite « Eutelsat W2M » couvre la Réunion.

2.3 LES APPLICATIONS DES NTIC EN GUYANE

La télémédecine consiste à faciliter – sinon permettre – la pratique à distance de la médecine grâce aux techniques modernes de télécommunications et de traitement d'informations numériques de tous types. La téléconsultation est l'une des premières applications, développée en 2001 suivant la convention signée entre le Centre hospitalier de Cayenne et le CNES. Depuis, d'autres applications ont été mises en œuvre, comme la télé-épidémiologie qui recueille les statistiques des centres et postes de santé et le recueil syndromique en relation avec la DSDS (Direction de la Santé et du Développement social) et l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire). Elle permet également de déclencher des alertes épidémiologiques. Une passerelle a été installée afin de permettre à tous les postes et centres de santé de recevoir automatiquement, via leur messagerie du réseau de télémédecine, les résultats biologiques en hématologie, biochimie et parasitologie.

Plusieurs projets étaient en cours en 2009 dont notamment : ARTEMEG (Association pour un Réseau de Télémédecine en Guyane) qui prévoit l'intégration des médecins libéraux et spécialistes (dermatologie et cardiologie) ; ARTIS (Advanced Robotized Tele-echography Integrated Service), qui envisage la validation d'une solution de télé-échographie en temps réel, via un satellite (projet co-financé par l'ESA et le CNES) ; et le développement de la télé-obstétrique.

2.4 L'ECONOMIE DE L'INNOVATION

Guichet de l'innovation dans le département, Guyane Technopole est le fruit d'un partenariat entre les chambres consulaires, le MEDEF, le CNES, la Région et différents instituts de recherche locaux (CIRAD³, Institut Pasteur, IRD, Pôle Universitaire de Guyane...). Guyane

¹ La technologie Wimax permet d'effectuer des connexions Internet haut débit sans fil par ondes radio à une distance de plusieurs dizaines de kilomètres et à des débits très importants (70 Mb/s).

² Le câble America's II a connu une avarie près de la Martinique le 25 décembre 2008, entraînant une interruption de quelques semaines de l'accès à Internet en Guyane.

³ CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, IRD : Institut de Recherche et de Développement.

Technopole a été auditée sur ses missions et ses actions réseaux en septembre 2009 et le réseau National Retis¹ lui a renouvelé sa confiance par un renouvellement de son label. Ses missions consistent à identifier le potentiel (humain et en ressources naturelles) du département et établir un répertoire des connaissances et des compétences afin de mieux les exploiter en créant de la valeur. Pour rappel, il comprend 3 pôles :

- le **pôle Bioressources** est un pôle d'excellence régional qui vise la valorisation des ressources naturelles via la réalisation de projets dans les secteurs de l'industrie cosmétique et de la parfumerie ;
- le **Projet de Développement de l'Innovation en Guyane** (PRODIGE) a vu sa labellisation confirmée en juin 2007. Il vise à développer des outils spécifiques pour répondre à trois problématiques du département : "corrosion et dégradation des matériaux en milieu tropical", "réseaux satellitaires et traitement du signal à distance", "production d'énergie et réseau". En 2008, une collaboration a été amorcée avec le pôle Aérospatial Valley, notamment par l'organisation de rencontres et de travaux sur les énergies renouvelables ;
- le **pôle Santé Tropicale** a été labellisé en juillet 2007. Centré sur la médecine d'urgence, la prévision et la lutte épidémiologique, ce pôle de compétitivité est adossé à Lyonbiopôle, pôle de compétitivité mondial lui-même labellisé en juillet 2005 et focalisé sur les maladies infectieuses humaines et animales.

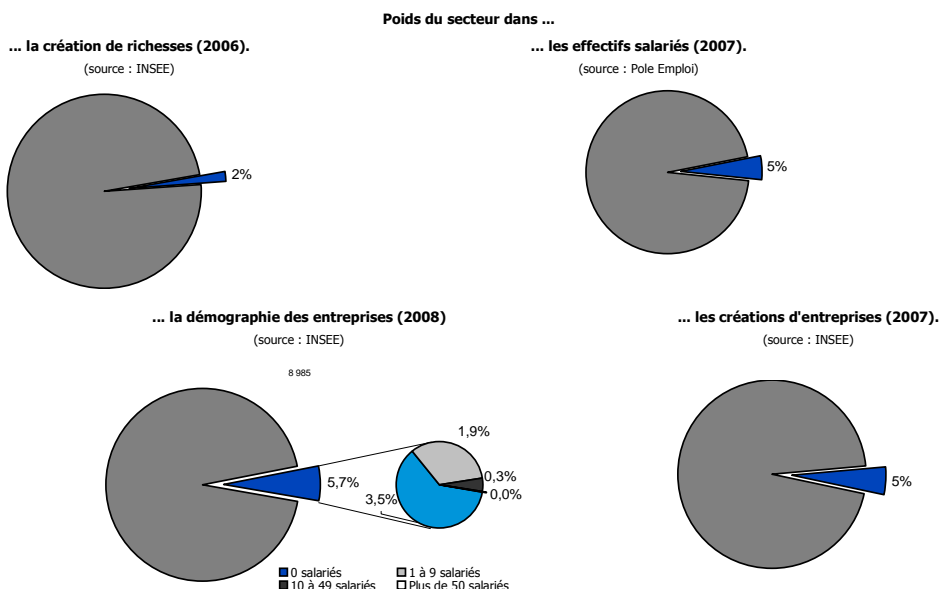
¹CEEI, incubateur, technopole, pôles de compétitivités : les quatre outils de l'innovation sont rassemblés au sein d'un seul réseau, Retis. En 1987, Retis crée l'association France Technopole.

Section 13

Le tourisme

1. Le secteur du tourisme dans l'économie guyanaise

En 2006, l'hôtellerie et la restauration, qui représentaient 2 % de la valeur ajoutée totale en Guyane, se placent ainsi toujours derrière le primaire en termes de création de richesses au sein de l'économie marchande.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés figurant dans le champ couvert par POLE EMPLOI peuvent être assimilées à l'économie marchande. Ces dernières couvrent ainsi 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Par ailleurs, le secteur emploie 5 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC en 2007, contribue à hauteur de 5 % aux créations nettes d'entreprises et rassemble, en 2008, 5,7 % du total des établissements guyanais au sein desquels figure une majorité d'entreprises sans salariés (61 %).

2. Panorama du secteur

2.1 L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Le nombre de voyageurs enregistré par la Direction départementale de la Police aux frontières a baissé de 9,0 % en 2009. Cette évolution résulte d'une diminution des entrées par voie aérienne (- 10,6 %) et d'une stabilisation du nombre de voyageurs entrés par voies

terrestre et maritime. Les ressortissants français ou membres de l'Union européenne composent la grande majorité des voyageurs entrés (83,7 % en 2009, contre 71,6 % en 2008).

Nombre de voyageurs entrés

	2008	2009
Voie aérienne (1)	205 624	183 811
Voies maritime et terrestre	35 521	35 521
Total	241 145	219 332
Français + Union européenne	172 641	181 197
Etrangers	23 009	23 888
Non ventilés	45 495	11 497
Total	241 145	216 582

Source : Direction départementale de la Police aux frontières

(1) Trafic commercial et non commercial

La dernière « Enquête Flux touristiques »¹, réalisée en 2007, indique que sur 193 700 passagers, 113 400 étaient des touristes qui ont séjourné en Guyane, ce qui représente une forte augmentation en proportion. Lors de la dernière enquête réalisée entre 2004 et 2005, il y avait eu 196 500 passagers mais seulement 95 000 touristes. En majorité ces voyageurs viennent dans le cadre de leur activité professionnelle (45,5 %)², d'un séjour de détente (22 %) ou d'une visite familiale (16 %). Ils proviennent principalement de métropole (57 %) ou des Antilles (34 %), sont jeunes (36 ans en moyenne), et majoritairement employés, policiers ou militaires (un tiers le sont). Ils séjournent préférentiellement en famille (les deux tiers des nuitées) et à l'hôtel (28 % des nuitées). Ce mode de logement est essentiellement choisi par la clientèle d'affaires. Le tourisme d'agrément, consacré principalement à la découverte de la forêt et du patrimoine, reste minoritaire et constitue un axe privilégié de développement.

Fréquentation des sites touristiques

	2008	2009	Var. 09/08
CSG	32 500	21 492	-33,9%
Invités lancements Ariane	9 570	13 272	38,7%
Musée de l'espace du CNES	16 700	27 095	62,2%
Camp de la transportation	9 575	10 535	10,0%
Musée départemental	6 902	8 236	19,3%
Iles du salut*	49 357	55 415	12,3%
Musée des cultures guyanaises	7 500	6 772	-9,7%
Ecomusée de l'Approuague-Kaw	3 200	5 169	61,5%
Parc animalier de Macouria**	15 000	41 273	NS
Total (Hors Parc animalier)	150 304	189 259	25,9%

* Données du CSG incluant les croisiéristes

** Le Parc a été fermé pour travaux du 05/09/07 au 10/10/08

Sources : CTG, CSG, Office du tourisme de Saint-Laurent-du-Maroni

¹ INSEE, CTG.

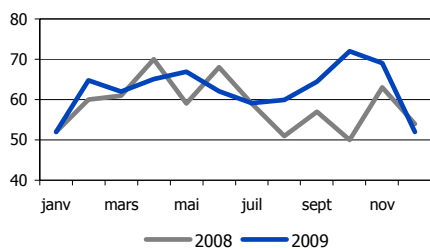
² Dont 9 % pour le spatial.

La fréquentation des principaux sites touristiques de Guyane s'inscrit en forte hausse en 2009, notamment grâce au Zoo de Guyane (+26 273 visiteurs). Les îles du Salut restent le site le plus visité avec plus d'un quart des visiteurs. L'offre touristique s'est étoffée en 2009, avec la réalisation de plusieurs projets. Un nouveau bateau de type catamaran d'une capacité d'accueil de 98 places a été mis à flots en mars 2009. Il permet d'offrir une solution alternative aux navettes à moteurs qui effectuent tous les jours la liaison entre Kourou et les Iles du Salut, et d'augmenter la capacité d'emport totale. Après plus d'un an de fermeture et près de 1,3 M€ de travaux financés à 70 % par l'Etat, le Parc animalier de Montsinnéry-Macouria rebaptisé « le Zoo de Guyane » a rouvert ses portes le 10 octobre 2008. L'année 2009 a dépassé les résultats espérés puisqu'il a accueilli plus de 41 000 visiteurs. Le premier musée de la tradition amérindienne a ouvert ses portes le 3 mars 2009 à Kourou.

2.2 L'ACTIVITE HOTELIERE

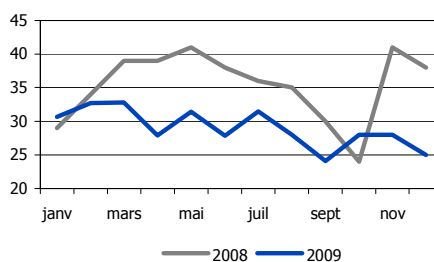
L'année 2009 a été marquée par une hausse du taux d'occupation moyen des hôtels (62,4 % contre 58,7 % en 2008) poursuivant le trend croissant amorcé en 2006. Cette progression marquée depuis août 2009 s'explique en partie par un effet de base de calcul suite à la rénovation d'une partie des chambres au sein d'un établissement hôtelier.

Evolution du taux d'occupation moyen des hôtels (en %)



Source : INSEE

Evolution du nombre de nuitées (en milliers)



Source : INSEE

Le nombre de nuitées chute en revanche fortement passant de 424 000 en 2008 à 348 000 en 2009. Au-delà d'une explication mécanique via l'indisponibilité temporaire d'un certain nombre de chambres, qui accroît artificiellement le taux d'occupation des hôtels mais fait baisser le nombre de nuitées, cette tendance confirmerait la montée en puissance du tourisme affinitaire et la préférence pour des types de logements différents comme les meublés touristiques, les chambres d'hôtes ou encore les caravans.

2.3 L'EQUIPEMENT TOURISTIQUE

Les capacités hôtelières n'ont pas connu de grand changement depuis 1993, l'offre demeurant stable autour de 1 300 chambres. Deux hôtels n'ouvrent leurs portes que ponctuellement dans l'année.

Les communes de l'île de Cayenne concentrent 54 % des hôtels, suivies de Kourou et Sinnamary avec 23 % des hôtels.

Les hôtels 3 étoiles et plus représentent 50 % du parc hôtelier et sont situés essentiellement sur l'Île de Cayenne et dans les communes de Kourou et Sinnamary.

Répartition géographique des hôtels au 01/01/10

	Moins de 3 étoiles	3 étoiles et plus	Total
Ile de Cayenne	6	8	14
Kourou-Sinnamary	3	3	6
Fleuves	4	2	6
Total	13	13	26

Source : INSEE

L'offre d'hébergement est complétée par des séjours chez l'habitant, incluant un parc de gîtes, de chambres d'hôtes, de meublés, ainsi que des formules en forêt (en hamac ou en bungalow). Certains de ces hébergements touristiques ont obtenu des labels "Gîtes de France" et "Clévacances", garantissant ainsi la qualité des prestations. Les séjours chez l'habitant se multiplient dans le département. On compte 30 meublés touristiques généralement loués par des particuliers, 16 chambres d'hôtes et 20 établissements non classables qui sont pour une grande majorité situés en forêt.

Répartition des hébergements par type

Type d'hébergement	Nombre	Chambres	Lits	Carbets et hamacs
Hôtels ⁽¹⁾	24	1 206	2 428	0
Résidences de tourisme	5	149	298	0
Meublés touristiques	30	87	176	33
Chambres d'hôtes	16	52	106	27
Etablissements non classables	20	56	116	511
Total	95	1550	3124	571

(1) Deux établissements étaient fermés pour rénovation pendant l'enquête

Source : Atout France Plan marketing 2010-2013

2.4 LA PROMOTION DE LA DESTINATION ET LE SOUTIEN AU SECTEUR

2.4.1 La promotion de la destination

Le Comité du tourisme de Guyane (CTG), établissement public créé en 1994, a pour mission principale de promouvoir la destination de la Guyane en métropole, dans les autres DOM et à l'étranger. Il assure également un rôle d'observatoire économique du secteur. Une antenne du CTG est présente à Paris afin de renforcer la promotion de la destination en métropole. L'objectif du CTG est d'atteindre les 150 000¹ touristes à l'horizon 2010, et d'atteindre 35 % de séjours organisés (contre seulement 9 % aujourd'hui) alors que le marché potentiel² est estimé à 269 000 visiteurs métropolitains par an.

¹ 35 % affaires, 20 % affinitaires et 45 % détentes.

² Etude sur l'image des DOM et les déterminants au départ outre-mer des touristes métropolitains (ODIT France, 2005).

En 2009, le CTG a poursuivi ses actions en direction du marché européen (métropole, Belgique, Suisse) et du marché régional (Antilles, Brésil). En 2009, le CTG a participé à 12 salons de promotion du tourisme : dont un en Suisse et un en Scandinavie. Il a lancé cette année en partenariat avec Atout France l'élaboration du Plan Marketing 2009-2013.

2.4.2 Le soutien au secteur

Au début de l'année 2007, le Conseil Economique et Social (CES) a présenté le rapport, « Le tourisme, perspective d'avenir de l'outre-mer français ». Il indique, à propos de la Guyane, que malgré la première campagne de promotion achevée, « aucun produit touristique correspondant à l'image proposée ne peut être offert actuellement ». Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2007-2013, le tourisme a été reconnu comme filière accusant un retard de développement au regard de ses atouts climatiques, de son potentiel écologique et de son patrimoine culturel et scientifique. 16 millions d'€ de fonds publics ont donc été programmés pour soutenir la promotion et le développement d'hébergements, produits et aménagements touristiques.

Quatre grands projets structurants ont été lancés au cours de l'année 2009. L'opération Terre d'Amazonie Française a pour objectif de créer un réseau de lodges en Guyane. Ce réseau d'habitations de qualité dans les milieux naturels comme la forêt devrait s'intégrer dans son environnement tout en proposant des activités de détente et de loisirs. C'est le projet 4 du SRDE.

« Guyane base avancée » est un projet soumis par le président de la Région et repris par le Président de la République. Il s'agit de faire de la Guyane la base d'entraînement des équipes de France pour la Coupe du monde de football 2014 qui aura lieu au Brésil ainsi que pour les Jeux Olympiques 2016 de Rio de Janeiro. De nombreuses infrastructures sportives comme hôtelières sont à mettre en place.

Le projet CEBIO (Centre Européen de Biodiversité) inclut une partie tourisme dans son cahier des charges, avec la construction d'une grande salle de réception capable d'accueillir des séminaires et autres manifestations de grande ampleur.

Enfin, un aquarium devrait être construit à l'image du zoo de Guyane dont le démarrage a été un franc succès.

Afin d'améliorer et de mieux structurer l'offre, différentes formations axées sur le tourisme ont été mises en place tel le CAP Agent de Développement et d'Accompagnement Local, option tourisme ou encore le Certificat Tourisme en milieu amazonien formation qui délivre un diplôme national de niveau bac + 2. Une filière BTS, spécialisation tourisme, a ouvert ses portes au lycée G. Monnerville à Kourou cette année. Le CTG a de même mis en place une formation diplômante destinée aux guides évoluant dans la forêt amazonienne afin d'encadrer la découverte des spécificités de ce milieu. La présentation de ce diplôme devrait avoir lieu en avril 2010.

Section 14

Le spatial

1. L'activité du secteur

Les activités spatiales sont principalement constituées des activités opérationnelles avec Ariane 5 et des chantiers de développement des ensembles de lancements Soyouz et Vega.

1.1 L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

Arianespace offre des services et des solutions de lancement pour les opérateurs de satellites du monde entier, tant les entreprises privées que les organismes gouvernementaux. La famille des lanceurs qui seront opérés depuis le CSG comprendra à terme :

- Ariane 5, lanceur lourd européen ;
- Soyouz, lanceur russe ;
- Vega, lanceur léger européen.

Lancements en 2009

Dates	Lanceurs	Satellites
12/02/2009	Ariane 5 ECA	Hotbird 10, NSS 9 et Spirale A et B
14/05/2009	Ariane 5 ECA	Herschel et Planck
01/07/2009	Ariane 5 ECA	TerreStar-1
21/08/2009	Ariane 5 ECA	JCSAT-12 et Optus-D3
01/10/2009	Ariane 5 ECA	Amazonas-2 et CombsatBw-1
29/10/2009	Ariane 5 ECA	NSS 12 et Thor 6
18/12/2009	Ariane GS	Hélios 2B

Source : Arianespace

L'activité spatiale a été bien orientée en 2009, avec 11 charges utiles (satellites de télécommunications et d'observation) mises en orbite ainsi qu'un observatoire scientifique (contre 10 en 2008) et 7 tirs d'Ariane 5.

L'année a été également marquée par les trente ans du lanceur Ariane. Le 24 décembre 1979 s'envolait depuis le CSG la première fusée. Depuis, de nouvelles versions du lanceur ont contribué à la réussite d'Ariane. Une nouvelle évolution est en cours d'étude.

Pour l'année 2010, Arianespace programme 7 lancements d'Ariane 5. Le premier lancement de Soyouz est prévu au deuxième semestre 2010, transportant le satellite Hylas de l'opérateur britannique Avanti communications. La mise en service commercial du nouveau lanceur Vega est attendue pour 2011.

L'ORGANISATION DU SECTEUR

Les principales structures de l'activité spatiale en Guyane sont regroupées au sein de la communauté industrielle et spatiale de la Guyane (CISG). Il s'agit de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), du Centre national d'études spatiales (CNES), de la société Arianespace et de quatre sociétés industrielles : REGULUS SA, AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE, EUROPROPULSION SA et EADS SPACE TRANSPORTATION.

L'**ESA**, créée en 1973, est l'agence spatiale européenne. Elle comprend aujourd'hui 18 Etats membres qui décident des stratégies futures et des politiques spatiales à promouvoir. Elle est le donneur d'ordres pour les programmes de développement et s'appuie sur les agences nationales en support technique. Dans le domaine des lanceurs, elle assure la direction du programme Ariane et le financement des installations nécessaires aux lancements. Par ailleurs, l'ESA participe de façon prépondérante au financement des coûts fixes du **Centre spatial guyanais** (CSG) dans le cadre d'un contrat pluriannuel. En mars 2009, l'ESA et le CNES ont signé un contrat de 435 M€ permettant à l'ESA de poursuivre l'utilisation du Centre Spatial Guyanais pour la période 2009-2013.

Le **CNES**, créé en 1961, est l'agence spatiale française. Il est opérateur et gestionnaire du CSG pour son compte propre et celui de l'ESA. Il a pour missions principales la réalisation des installations du CSG, la coordination des opérations et l'exploitation de la base de lancement et de l'ensemble de préparation des charges utiles.

Arianespace, créée en 1980, est une société anonyme de droit français dont le siège est à Evry. Dans le cadre de la restructuration en cours de la filière spatiale européenne, son rôle a été recentré sur le service de lancement et la commercialisation. Son actionnaire principal est le CNES (qui détient actuellement 34% des parts de la société). Le reste de l'actionariat se compose d' EADS Astrium (comptant 30% des parts de la société), d'une quarantaine d'industriels européens de douze pays et de onze banques.

Parmi les **sociétés industrielles** (REGULUS SA, AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE, EUROPROPULSION SA et EADS SPACE TRANSPORTATION) EADS ST occupe une place centrale puisque le groupe assume la responsabilité industrielle du développement et la production des versions existantes, incluant l'assemblage sur le site de lancement.

Le **CSG**, « Port spatial de l'Europe », est la base opérationnelle du lanceur Ariane et à terme celle de Soyouz et Vega. Il s'étend désormais sur environ 700 km², après cession aux collectivités locales d'environ 250 km² de terrains. Il regroupe pour l'essentiel :

- les moyens du CNES servant de support aux lancements (logistique, sécurité, météorologie, coordination, support technique,...) ;
- les ensembles de lancement, propriété de l'ESA, exploités par Arianespace ;
- les installations de production des propulseurs à poudre d'Ariane 5 exploitées par les sociétés industrielles citées ci-dessus, soit notamment : l'usine de propergol, l'usine d'azote et d'oxygène liquide, l'usine d'hydrogène liquide, le bâtiment d'intégration propulseur, le bâtiment d'intégration lanceur, le bâtiment d'assemblage final et le banc d'essai de l'étage d'accélérateur à poudre ;
- les installations de préparation des charges utiles (EPCU S5).

Les établissements ayant une responsabilité d'employeur au CSG, sont regroupés au sein de l'Union des employeurs de la base spatiale (UEBS). Plus d'une trentaine d'entreprises y sont représentées.

En juin 2009, un audit de certification ISO 14001 a permis au CNES de confirmer son engagement dans la prise en compte des aspects environnementaux relatifs aux activités spatiales.

1.2 LES CHANTIERS

La mise en œuvre des lanceurs Soyouz et Vega, correspond à l'objectif de préparation de la diversification de l'offre spatiale européenne, permettant de lancer tous les types de satellite en orbite basse ou géostationnaire, d'une masse comprise entre 300 et 10 000 kg.

1.2.1 Le chantier Soyouz

L'arrivée du lanceur russe Soyouz en Guyane, port spatial de l'Europe, est un évènement historique. Pour la première fois, Soyouz sera lancé d'une autre base spatiale que celles de Baïkonour ou de Plessetsk. Ce lancement marquera une nouvelle étape dans la coopération entre l'Europe et la Russie. Le programme « Soyouz en Guyane » a pour objet de lancer, depuis le CSG, une version améliorée du lanceur russe Soyouz-FREGAT, dite Soyouz ST. Le chantier consiste à construire et qualifier un ensemble de lancement, dérivé de ceux existant à Baïkonour et Plessetsk et adapté aux normes françaises ainsi qu'aux spécificités du Centre Spatial Guyanais. Cette implantation, qui bénéficie de la position favorable de la Guyane (proche de l'équateur) permettra une augmentation importante de la capacité d'emport de Soyouz qui passera ainsi de 1,8 tonne à 2,8 ou 3 tonnes. Les lancements, au nombre de 3 par an, concerneront des satellites de télécommunications, d'aide à la navigation (Galileo), d'observation de la terre et de sondes interplanétaires.

Début janvier 2009, le système de lancement Soyouz est arrivé avec les divers équipements russes nécessaires aux activités de lancement. Son montage a été réalisé au cours du premier semestre 2009. Ces travaux ont nécessité le déploiement en Guyane de 120 missionnaires russes, essentiellement des ouvriers monteurs. La préparation des infrastructures du site de lancement Soyouz a donc continué à avoir des effets positifs sur les autres secteurs économiques. Concernant l'état d'avancement du chantier, un retard d'un an a été pris suite à des problèmes d'intégration du portique mobile. Conçu spécifiquement pour la Guyane, cet ouvrage métallique mobile sur rails permet l'accès aux différents niveaux du lanceur pour sa préparation sur la zone de lancement, grâce à 13 plateformes amovibles. Actuellement, tous les conteneurs du portique sont arrivés sur le site mais les travaux de montage de ce dernier ne devraient débuter qu'en 2010.

D'autres étapes sont prévues en 2010 comme l'intégration de l'Ensemble de Lancement Soyouz (ELS) dans la zone de lancement du Centre Spatial Guyanais.

1.2.2 Le chantier Vega

Le lanceur Vega, fabriqué par la société italienne ELV (European Launch Vehicles), viendra également étoffer la gamme de lanceurs d'Arianespace. Vega est composée de trois étages à propergol¹ solide, surmontés d'un module supérieur à propergol liquide. Le premier étage (produit au Centre Spatial Guyanais) utilise un moteur P80 conçu sur le principe des moteurs à propulsion solide d'Ariane 5, mais avec un chargement de seulement 88 tonnes de propergol. Ses performances sont donc plus faibles que celles du lanceur Ariane 5. Les travaux d'équipement et de réception du portique mobile sont achevés, avec notamment la fin de l'équipement du système permettant l'alimentation définitive et le déplacement sur rail du portique Vega. Les essais de qualification technique débiteront au premier semestre de l'année

¹ Produit assurant la propulsion des moteurs-fusées.

2010. Cette phase d'essais permettra de valider l'ELS, avant la première campagne de lancements.

1.2.3 Le site d'accueil des stations de contrôle Galileo

Kourou a été choisi comme site d'accueil des antennes de suivi et de contrôle des satellites de la constellation européenne Galileo, système concurrent du GPS américain. En novembre 2009, le site de la station sol de Galileo, mis à disposition par le CNES dans l'enceinte de Centre Spatial Guyanais, a été inauguré. Le CSG deviendra le plus important site Galileo du monde, avec 8 à 10 antennes, réparties sur une superficie de 4 hectares. Ces antennes, opérées automatiquement depuis deux centres de contrôle situés en Europe, permettront le contrôle des 30 satellites qui composeront la constellation. Les premiers satellites doivent être lancés fin 2010 sur Soyouz depuis le CSG.

1.3 L'ACTIVITE COMMERCIALE

L'activité mondiale de lancements de satellites comprend trois segments distincts. Les deux premiers, institutionnels, recouvrent les programmes gouvernementaux ou militaires et les applications scientifiques (observation de la terre, météorologie...). Le troisième, seul segment véritablement ouvert à la concurrence, concerne les satellites commerciaux et principalement les satellites de télécommunications (Internet, téléphonie, télévision, etc..). Le marché des lancements commerciaux, sur lequel est positionné Arianespace, reste très concurrentiel en raison de l'optimisation des capacités des flottes déjà en orbite et de l'allongement de la durée de vie des satellites.

Arianespace a réalisé une année 2009 record avec pas moins de 16 contrats signés et 7 lancements. Le groupe a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 1,046 milliard € et possède le carnet de commandes le plus important de cette industrie, sans compter les lancements de Galileo¹. Il comprend :

- 29 satellites à lancer en orbite géostationnaire avec Ariane 5 et éventuellement Soyouz pour les plus petits,
- 6 lancements institutionnels d'Ariane 5 dont ceux destinés à lancer le véhicule cargo ATV vers la Station Spatiale Internationale,
- 12 lancements spécifiques de Soyouz.

Les installations d'Arianespace, en Europe et au Centre Spatial Guyanais, lui permettent une cadence de huit lancements annuels avec la possibilité de préparer deux lanceurs en parallèle. Cette capacité exceptionnelle a été pleinement démontrée avec deux lancements successifs effectués en moins d'un mois et un total de huit satellites mis en orbite en tout juste quatre mois. De plus, en 3 ans d'activité, Arianespace a réalisé 25 lancements d'Ariane 5 et a assuré le lancement plus de 50 % des satellites commerciaux actuellement en service dans le monde.

¹ 26 satellites opérationnels devront être lancés d'ici 2013.

2. Les incidences sur l'économie de la Guyane

Les effectifs du CSG représentent environ 1 450 personnes travaillant sur la base de manière permanente, 70 % des contrats concernant du personnel local et 30 % du personnel détaché.

Au titre des actions économiques locales, le CNES/CSG finance des actions en faveur de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprises. Pour la période 2007-2013, la contribution du CNES s'élève à 26,7 M€¹. Le CNES/CSG mène également une politique d'aide au développement économique et culturel des communes et a renouvelé l'ensemble des conventions avec les communes pour un montant de 11 M€ sur la période 2007-2013 (contre 9 M€ pour la période 2000-2006). En 2009, 1,6 M€ de dotations ont été engagées et payées.

Dans le domaine scientifique, en complément des projets de télémédecine,² le CNES soutient le projet de station de réception d'images satellitaires de surveillance de l'environnement Amazonien par satellite (SEAS) à Cayenne³. En partenariat avec le centre hospitalier de Cayenne, le CNES finance le projet PSMA (Poste de Secours Médical Avancé), outil de gestion des crises humanitaires. Il s'agit d'un conteneur, aérotransportable sur le site sinistré, qui met à disposition des équipes de secours une information globale sur la situation de crise et aide à la coordination des interventions. L'objectif est de faire de la Guyane un site pilote en Amérique du Sud.

Pour rappel, l'INSEE a mené en 2007 une étude d'impact du spatial sur l'économie de la Guyane à partir de l'analyse des comptes économiques de 2002 et 2003. Cette étude montre que la diversification de l'économie guyanaise se traduit par une baisse du poids de l'activité spatiale dans le PIB ; elle représentait environ 16,2 % du PIB en 2002 contre 26 % en 1994⁴. Les effets en termes d'emplois sont aussi élevés, l'activité spatiale contribuant à créer, en complément des emplois directs des donneurs d'ordres, plus de 4 200 emplois induits dans les autres secteurs de l'économie⁵.

¹ La période précédente de programmation 2000-2006, avait permis de financer près de 350 projets dans tous les secteurs d'activité, dont 175 concernaient les TPE (Très Petites Entreprises), les financements s'élevaient à 26 M€, pour un total de projets de 143 M€.

² Cf RA IEDOM 2008, Chapitre 3, section 15

³ Cette station (inaugurée en février 2006) a été financée à hauteur de 2,9 M€ (75 % du total), et permet d'exploiter directement les images acquises par les satellites européens SPOT 5 et ENVISAT afin d'observer l'environnement amazonien et caribéen.

⁴ L'activité propre du spatial (les donneurs d'ordres) influe sur l'activité générée par les sous-traitants (effets indirects), puis sur l'activité induite par l'ensemble des agents économiques (effets induits). Si le CSG (effets directs) ne pèse que 4 % du PIB (84 millions d'€ de valeur ajoutée), les effets indirects sont beaucoup plus importants à 10,3 % du PIB, les effets induits se situant à 1,9 %.

⁵ Cf RA IEDOM 2008, Chapitre 3, section 14

Section 15

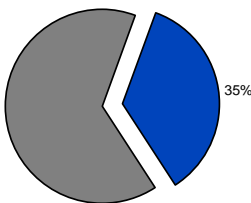
L'éducation et la santé

1. Le secteur « Education et santé » dans l'économie guyanaise

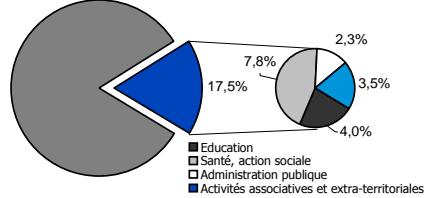
La branche "éducation, santé et action sociale", sous ensemble des services non marchands, a un poids majeur dans l'économie guyanaise représentant environ 23 % de la valeur ajoutée totale, et près de 12 % des salariés¹. Toutefois, sa place dans la démographie et les créations d'entreprises reste marginale entre 6 % et 7 %.

Poids du secteur des services non marchands dans ...

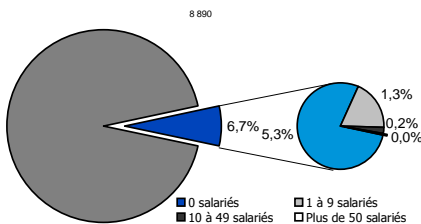
... la création de richesses (2006).
(source : INSEE)



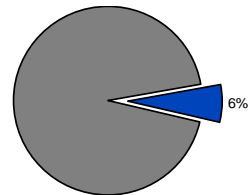
... les effectifs salariés (2007).
(source : Pole Emploi)



... la démographie des entreprises (2008)
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2007).
(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés figurant dans le champ couvert par POLE EMPLOI peuvent être assimilées à l'économie marchande. Ces dernières couvrent ainsi 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

¹Les salariés du secteur public (services non marchands) ne sont généralement pas affiliés à l'assurance chômage (salariés de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics).

2. Panorama du secteur

2.1 L'ÉDUCATION

A la rentrée 2009/2010, 71 986 élèves étaient scolarisés en Guyane, dont 41 849 dans le premier degré et 30 137 dans le second. L'enseignement public regroupait 94 % des effectifs, sa part étant sensiblement la même dans le premier et le second degré.

Le taux de croissance moyen du nombre d'élèves entre 1998 et 2009 s'est établi à 3,6 %/an, niveau proche du taux de croissance de la population, dont + 3,8 % dans l'enseignement public et + 0,9 % dans l'enseignement privé. Cette croissance a été plus forte dans le second degré (+ 4,2 %) que dans le premier (+ 3,2 %).

En 2009, la Guyane comptait 201 établissements scolaires, dont 156 dans le premier degré et 45 dans le second degré. La très grande majorité de ces établissements relevait du secteur public (188 sur 201). La part du secteur privé est donc faible, plus importante toutefois dans le second degré (12 %) que dans le premier (5 %). Pour répondre au défi de la forte croissance de la population scolaire (20 000 élèves supplémentaires d'ici 2012), l'Etat s'est engagé à participer au financement des constructions de lycées, collèges et écoles, pour un montant total de 135 M€ (dont 33 M€ de fonds européens).

Effectifs scolarisés

	1998/ 1999	2008/ 2009	2009/ 2010	Croissance annuelle moyenne
Enseignement 1er degré				
Préélémentaire	9 584	12 755	13 517	3,2%
Elémentaire	17 339	24 513	25 363	3,5%
	353	427	483	2,9%
Enseignement spécialisé				
Total enseignement public	27 276	37 695	39 363	3,4%
Préélémentaire	847	816	775	-0,8%
Elémentaire	1 463	1 662	1 711	1,4%
Enseignement spécialisé	0	5	0	
Total enseignement privé	2 310	2 483	2 486	0,7%
Total 1er degré	29 586	40 178	41 849	3,2%
Enseignement 2nd degré				
Collège	12 217	17 181	17 741	3,4%
Lycée	4 904	8 888	9 601	6,3%
Enseignement spécialisé	451	977	958	7,1%
Total enseignement public	17 572	27 046	28 300	4,4%
Collège	890	1 022	1 084	1,8%
Lycée	707	690	753	0,6%
Total enseignement privé	1 597	1 712	1 837	1,3%
Total 2nd degré	19 169	28 758	30 137	4,2%
TOTAL	48 755	68 936	71 986	3,6%

Source : Rectorat

La construction de 3 nouveaux lycées polyvalents s'est achevée en 2009, ils concernent les communes de Rémire-Montjoly, Mana et Saint-Laurent-du-Maroni. Les travaux de construction du lycée professionnel de Kourou ont débuté à mi-2008 pour une livraison prévue dès la rentrée 2010. L'ensemble devrait permettre d'accueillir environ 3 500 élèves

supplémentaires. Les travaux de construction des collèges de Régina et Camopi ont été engagés, le département prévoit de construire 8 collèges dans le cadre de la programmation 2007-2013 des financements européens et du Contrat de projet Etat-Région (CPER).

Etablissements scolaires

	1998/ 1999	2008/ 2009	2009/ 2010
Préélémentaire		40	40
Elémentaire	118	106	108
Collège	20	28	28
Lycées	8	9	12
Total enseignement public	146	183	188
Préélémentaire	0	0	0
Elémentaire	7	8	8
Collège	3	3	3
Lycées	3	2	2
Total enseignement privé	13	13	13

Source : Rectorat

En complément des problèmes de capacité et de non-scolarisation¹, la pression de la démographie scolaire induit de nombreuses problématiques de coûts et de disponibilité dans le transport, le logement, les cantines et les fournitures scolaires qui sont accentuées pour les populations des fleuves ou de l'intérieur, près de 50 écoles sont en situation d'isolement. L'un des objectifs du plan Education Guyane, est qu'à terme aucun enfant ne soit éloigné de plus d'une heure de son établissement scolaire.

Le personnel enseignant a connu depuis 1998 une très forte croissance dans le public, plus particulièrement dans le second degré (+ 6,3 % par an). Cette évolution a permis de maintenir le nombre d'élèves par enseignant dans le public à 18,2 dans le 1er degré et à 12,2 dans le second.

Le taux moyen de réussite au baccalauréat est de 72,9 % pour les séries générales (contre 88,9 % en France entière), 56,6 % pour les séries technologiques (contre 79,8 %). L'amélioration des taux de réussite demeure un objectif prioritaire, sachant que le niveau de chômage s'explique en partie par le niveau d'études (35,6 % des non-diplômés sont au chômage en Guyane).

Au niveau de l'enseignement supérieur, le pôle universitaire guyanais a été créé afin de regrouper, sur un même site de 30 hectares, la composante guyanaise de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) et l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres), il pourra accueillir à terme 2 500 étudiants. La construction du pôle universitaire se poursuit avec notamment la mise en construction du bâtiment de lettres et langues du Pôle d'Enseignement Supérieur.

¹ L'Observatoire de la non scolarisation recense environ plus de 2 200 enfants de 6 à 16 ans non scolarisés en Guyane en 2006. En 2007, 1 000 à 1 500 élèves ne se seraient pas présentés à la rentrée, pour des problèmes de doublons d'inscription, d'éloignement ou de transport scolaire.

Au titre de la formation professionnelle, le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) a été validé. Il propose quatre finalités : la construction et la réalisation de projets professionnels, le développement des ressources humaines pour valoriser le potentiel économique local, la cohésion sociale et territoriale, le renforcement des partenariats.

2.2 LA SANTE

Concernant la démographie médicale, le nombre de médecins a connu une certaine reprise en 2008 (+ 3,9 %) alors qu'il plafonnait depuis 2004 ; en densité, le nombre de professionnels de santé du secteur libéral apparaît toujours très en retrait par rapport à l'hexagone ou aux Antilles. Ainsi, le nombre de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants est 3 fois plus faible en Guyane qu'en métropole, et ne représente qu'environ la moitié de la densité des DFA. Le nombre de médecins spécialistes libéraux est même 4 fois plus faible qu'en métropole, 3,5 fois pour les chirurgiens dentistes, 3,5 fois pour les masseurs kinésithérapeutes et 1,5 fois pour les infirmiers. Cette dernière catégorie a cependant connu une nette amélioration en 2008, avec un effectif en hausse de 8,7 %. Pour sa part, le nombre de pharmaciens progresse moins rapidement que l'année dernière (+ 4,5 % contre + 8,5 %).

La Guyane est confrontée à un besoin important en personnels de santé, alors que comme dans les autres départements, de nombreux départs à la retraite sont prévus. Les besoins en spécialistes concernent notamment les pédiatres, les cardiologues, les neurologues et les biologistes.

Professionnels de la santé au 1er janvier de chaque année

	1990	2006	2007	2008	Densité 2008 (1)		
					Guyane	DFA	Métropole
Médecins généralistes	100	195	198	219	38	73	111
Médecins spécialistes	70	153	165	158	22	48	87
Total médecins	170	348	363	377			
Chirurgiens dentistes	35	41	41	40	18	35	61
Sages-femmes	39	59	70	81			
Infirmiers diplômés d'Etat	430	648	744	809	73	179	113
Masseurs kinésithérapeutes	30	64	55	59	24	60	83
Pharmaciens	34	82	89	93			
Autres professionnels		35	36	35			

Source : Direction de la santé et du développement social

(1) Les densités s'entendent en nombre de professionnels libéraux pour 100 000 habitants.

Les capacités d'accueil hospitalières pour des séjours de courte durée progressent de 9 % entre 1990 et 2008, alors que la population a quasiment doublé sur la période. Le taux d'équipement (mesuré par le nombre de lits pour 1 000 habitants) s'est ainsi dégradé par rapport à 1990, mais on relève une amélioration sur les dernières années. Cependant les taux d'équipement en lits pour la chirurgie et la médecine restent très inférieurs à ceux observés en métropole, pouvant s'expliquer en partie par les différences de pyramide des âges. En revanche, un écart favorable à la Guyane est constaté pour la gynécologie – obstétrique, compte tenu du fort taux de natalité dans le département, le taux d'équipement passant de 0,58 à 2,63 lits pour 1000 habitants entre 2007 et 2008. Pour faire face aux déficits de lits, une alternative existe comme l'hospitalisation à domicile. La chirurgie ambulatoire peut également

être une réponse, on estime que 50 % des interventions peuvent être faites de cette manière, ne nécessitant pas que le patient passe la nuit à l'hôpital.

Après la mise aux normes européennes des blocs opératoires du Centre Hospitalier Andrée-Rosemon (CHAR) pour un montant de 3 M€, le chantier d'extension du bâtiment médecine chirurgie obstétrique a débuté. Il permettra d'augmenter les capacités d'accueil de l'hôpital de 180 lits supplémentaires. L'AFD participe au financement de l'opération avec un prêt de 20 M€, pour un coût total estimé à 50 M€. Cette opération est l'un des premiers volets du plan « Hopital 2012 » qui concerne également les communes de St-Laurent et Kourou. Un nouvel hôpital devrait être construit à Saint-Laurent-du-Maroni, pour faire face au doublement de la population prévu dans les 10 ans à venir, le coût de l'opération serait de 60 M€, pour une augmentation de capacité de 240 lits.

L'analyse des produits et charges des établissements publics hospitaliers¹, montre que les dépenses² de fonctionnement et d'investissement atteignaient un montant de 233,2 M€ en 2008, équivalent au quart des dépenses de l'Etat dans le département.

Capacités hospitalières d'accueil en court séjour au 1er janvier

	1990	2006	2007	2008	
Capacités hospitalières d'accueil en court séjour					
Secteur public	398	401	401	416	
Médecine	197	209	208	226	
Chirurgie	130	94	95	92	
Gynécologie - Obstétrique	71	98	98	98	
Secteur privé	197	206	175	231	
Médecine	75	93	78	89	
Chirurgie	81	83	80	95	
Gynécologie - Obstétrique	41	30	17	47	
Total	595	607	576	647	
Médecine	272	302	286	315	
Chirurgie	211	177	175	187	
Gynécologie - Obstétrique	112	128	115	145	
					France
					2008
Taux d'équipement en lits pour 1 000 habitants					
Médecine	2,40	1,47	1,52 (*)	1,61 (*)	2,12 (*)
Chirurgie	1,86	0,86	0,87	0,88	1,58
Gynécologie - Obstétrique	0,99	0,62	0,58	2,63	1,57

Source : Direction de la santé et du développement social

(*) yc hospitalisation à domicile

L'agence régionale de santé de Guyane (ARS) créée en vertu de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 « Hôpital Patients Santé Territoires » a été mise en place le 1^{er} avril 2010. Cet établissement public régional a pour mission de définir la politique de santé de la région Guyane en coordonnant l'ensemble des acteurs du système de santé (médecine de ville, hôpitaux, établissements médico-social et maisons de retraite).

¹ Le Centre hospitalier de l'Ouest Guyanais (CHOG) à Saint-Laurent-du-Maroni et le Centre Hospitalier Andrée-Rosemon de Cayenne.

² Source : Trésorerie Générale

La Guyane est confrontée à un véritable défi sanitaire, aggravé par la présence de certaines pathologies plus accentuée que dans les autres régions françaises. Le Conseil National du Sida (CNS) expliquait en 2008¹ que le département connaissait une situation d'épidémie généralisée selon les critères de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) puisque plus de 1 % des femmes enceintes sont infectées par le VIH avec le taux de prévalence² le plus élevé de France.

La situation concernant l'hépatite B, est également préoccupante : 5 % de la population porterait le virus dans l'ouest guyanais, entre 2 et 3 % sur l'ensemble du territoire, soit un taux dix fois supérieur à celui de l'hexagone.

Concernant le paludisme, les services de santé ont relevé une recrudescence de nouveaux foyers d'épidémie dans des zones traditionnellement épargnée comme le littoral ou qui ont été soumises à la déforestation. Avec près de 2 000 cas par an, le nombre de nouveaux cas par habitant reste élevé comparé aux pays voisins d'Amérique du Sud, même si une décrue a été constatée depuis 2005 (4 500 cas)³.

Pour rappel, un observatoire des maladies infectieuses dans le bassin amazonien a été créé en janvier 2006. Le projet appelé EREMIBA (Environnement et Réémergence de Maladies Infectieuses en Bassin Amazonien) prend en compte les informations sur le milieu naturel ou urbain dans lequel l'épidémie intervient. Trois maladies ont été placées au cœur de l'étude : la dengue, le paludisme et l'ulcère de Buruli. L'objectif du projet est d'anticiper l'émergence de nouvelles épidémies en identifiant les facteurs environnementaux à risques.

¹ Cf rapport « L'épidémie d'infection à VIH en Guyane : un problème politique », rendu public le 17 mars 2008.

² En 2006, le taux de découverte de l'infection à VIH par million d'habitants était de 308 contre 150 en Ile-de-France.

³ Au Suriname, des efforts importants ont été réalisés avec la distribution de 50 000 moustiquaires imprégnées d'insecticide, dans le cadre du programme international Global Fund. Les effets se sont faits sentir sur les rives du Maroni.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon la statistique présentée. La notion d'EC local considérée dans la suite du document correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant au moins un guichet dans le département. Les EC non installés localement¹ tels qu'étudiés par la suite intègrent les EC n'ayant pas de représentation locale, mais dont les encours de crédits sont importants.

Pour ce qui est de l'organisation du secteur bancaire et financier et de son activité (distribution de crédits et collecte de dépôts), le champ des EC retenu (banques et sociétés financières installées localement ou non) pour la production des statistiques permet d'avoir une large vision des intervenants et une bonne couverture de l'activité des EC dans le département.

La production de statistiques relatives à la situation financière des EC (section 2-2), est plus complexe. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques métropolitaines. Il peut être difficile pour ces cas de distinguer les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département (sauf lorsque les activités de back-office, réalisées hors du département, sont refacturées correctement). Aussi, a-t-il été convenu d'analyser l'évolution du produit net bancaire uniquement pour les trois principales banques installées localement.

Les extractions du Service central des risques (SCR) de la Banque de France permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle déclaré par établissement de crédit. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les DOM directement auprès du SCR de la Banque de France. Afin de tenir compte de la spécificité du tissu économique local, un seuil particulier de déclaration a été retenu pour les DOM, fixé à 45 000 euros par guichet contre 75 000 euros en métropole. Depuis le 1^{er} février 2006, la Centrale des risques de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 euros quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant.

¹ Il s'agit entre autres de l'Agence Française de Développement, de la Caisse des dépôts et consignations, de Dexia, de Natexis Banques Populaires, de la Casden ...

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

Les évènements nationaux ayant un impact local

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2009 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

Le paysage bancaire a été marqué en 2009 par la création du groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE). L'organe central commun aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires a vu le jour le 31 juillet 2009. Il se substitue à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires. En revanche, les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne restent indépendants dans leur politique commerciale et leur gestion de clientèle.

L'année 2009 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à prévenir les dérives du système financier et à assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières.

L'ordonnance 2009-104 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été publiée le 30 janvier 2009. Ce texte, qui transpose en droit français la 3^{ème} directive européenne anti-blanchiment, a pour objet d'assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières. Pour cela, il dote l'Etat d'instruments de régulation efficaces dans la lutte contre les flux financiers illicites et la surveillance accrue des systèmes financiers susceptibles de financer le terrorisme.

La création du Conseil de Stabilité Financière (CSF) s'inscrit également dans un objectif de renforcement de la stabilité financière. A l'initiative du sommet du G 20 qui s'est tenu le 2 avril 2009, le CSF se substitue au Forum de Stabilité Financière créé en 1999. Rassemblant les autorités nationales des pays membres du G 20 contribuant à la stabilité financière, il se positionne comme un dispositif de supervision et régulation bancaire.

Dans le même esprit, la commission européenne a adopté en septembre 2009 un ensemble de propositions législatives visant à renforcer de manière significative la surveillance financière en Europe. L'objectif de ces dispositions est d'accroître la stabilité financière dans l'ensemble de l'Union européenne, de garantir l'application des mêmes règles techniques partout, de déceler aussitôt que possible les risques qui menacent le système et permettre une action collective plus efficace dans les situations d'urgence. A cet effet, par les dispositions législatives adoptées, ont été créés le Comité Européen du Risque Systémique (CERS), chargé de détecter les risques pesant sur le système financier, et le Système Européen de Surveillance Financière (SESF), chargé de la surveillance des établissements financiers.

Avec un objectif de modernisation du système de collecte de l'information financière, la Commission Bancaire a publié le 19 juin 2009 l'instruction n°2009-01 relative à la mise en place du système unifié de rapport financier (SURFI). Le projet SURFI représente une évolution majeure du système de collecte des informations auprès des agents financiers. SURFI, qui succèdera à BAFI à compter du 30 juin 2010, a pour objet de faire évoluer le système de reporting financier destiné aux autorités de contrôle vers une plus grande harmonisation et un allègement. Les nouveaux reportings SURFI adopteront le langage standard XBRL, déjà utilisé pour le ratio de solvabilité COREP et les états financiers en IFRS FINREP. Ce format est plus évolutif que le format propriétaire utilisé jusqu'alors par la Commission Bancaire.

L'année 2009 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

En application de la loi de modernisation de l'économie adoptée le 4 août 2008, la distribution du Livret A a été étendue à compter du 1er janvier 2009. Désormais, tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent par convention avec l'Etat, ont la possibilité de commercialiser le Livret A. Parallèlement, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi a modifié à trois reprises le taux de rémunération du Livret A dans le courant de l'année 2009, l'abaissant de 4 % en début d'année à 1,25 % en août 2009, soit son plus bas niveau depuis 1946.

Homologuée par un arrêté du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et adoptée par l'AFECEI (Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), la charte d'accessibilité permettant de renforcer l'effectivité du droit au compte est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Le code monétaire et financier prévoit que toute personne, physique ou morale, domiciliée en France et dépourvue d'un compte de dépôt a droit à l'ouverture d'un tel compte dans un établissement de crédit de son choix. La charte d'accessibilité précise les modalités et délais des échanges entre les établissements de crédit et la Banque de France ainsi que l'information des clients.

Le 15 juillet 2009 a été publiée l'ordonnance n° 2009-866 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement. Ce texte a pour objet de garantir la stabilité et la solidité du système de paiement français et d'assurer un haut niveau de sécurité dans la fourniture de services de paiement, tout en favorisant la concurrence. Pour cela, il crée le statut d'établissement de paiement qui devrait permettre à de nouveaux acteurs, non bancaires notamment, d'entrer sur le marché.

Toujours en vue d'assurer la bonne information des consommateurs, les banques françaises mettent à disposition de leurs clients depuis le 1er novembre un nouveau service pour faciliter la mobilité bancaire, conformément à l'engagement pris en mai 2008. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôt agira, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire.

Enfin l'année 2009 aura également été marquée par la pérennisation du dispositif de médiation du crédit aux entreprises. Un accord de place a été signé le 27 juillet 2009 entre l'Etat, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont l'IEDOM et l'IEOM. La médiation du crédit a été créée en novembre 2008 pour, d'une part, aider les entreprises à résoudre leurs problèmes de trésorerie et de financement et, d'autre part, veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan national de soutien à

l'économie. Depuis sa création, la médiation a été sollicitée par près de 22 000 entreprises, 64 % des dossiers ayant connu une issue favorable. Les TPE et PME sont les premières bénéficiaires du dispositif de médiation dans lequel elles trouvent un soutien dans leurs relations avec leurs établissements bancaires, particulièrement en période de conjoncture difficile.

L'année 2010 verra la création de l'ACP, Autorité de contrôle prudentielle, issue de la fusion des quatre instances existantes de contrôle et d'agrément des banques et des assurances (la Commission bancaire, l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles – Acam, le comité des entreprises d'Assurances - CEA - et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – CECEI).

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les établissements de crédit intervenant en Guyane se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies dans l'article L511-9 du Code Monétaire et Financier :

- banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) ;
- banques mutualistes et coopératives ;
- sociétés financières ;
- institutions financières spécialisées.

Au 31 décembre 2009, 13 établissements de crédit soumis à la loi bancaire sont considérés comme locaux, et participent au système d'intermédiation financière de la Guyane (collecte des dépôts et financement de l'économie). D'autres établissements, dont l'activité est suivie par l'IEDOM, interviennent à partir de la métropole et sont classés « établissements non installés localement ». La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), établissement assimilé et non soumis à la loi bancaire, fait partie de cet ensemble. Ces établissements¹ interviennent principalement dans le financement des sociétés d'économie mixte immobilières, des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Le tableau ci-dessous présente les établissements locaux selon le statut qui leur a été reconnu par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Nombre d'établissements de crédit locaux (en fin d'année)	2005	2006	2007	2008	2009
Banques AFB (*)	3	4	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	3	3	3	3	3
Sociétés financières (**)	4	4	4	4	5
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1
TOTAL	11	12	12	12	13

(*) La Banque Postale est affiliée depuis le 1er janvier 2006 à l'AFB.

(**) Cafineo intervient depuis mi 2009 - Cafineo a été agréée par la CECEI le 21 mai 2008.

Source : IEDOM

¹ Aux côtés de la CDC, les principaux établissements de crédit qui interviennent en Guyane depuis la métropole sont la Banque européenne d'investissement (BEI), Dexia – Crédit local de France, l'Agence française de développement (AFD), la Caisse d'aide sociale de l'éducation nationale Banque populaire (CASDEN), Natexis et la Compagnie de financement foncier.

2.2 LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS LOCAUX A FIN 2009

ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX A FIN DECEMBRE 2009

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total situation bilan
LES BANQUES AFB							
BNP Paribas - Guyane	6,44 M€	2, Place Victor Schoelcher 97300 Cayenne	idem	BNP Paribas	3	83	315,8 M€
Banque française commerciale Antilles-Guyane (BFCAG)	51,1 M€	19, Boulevard des Italiens 75002 Paris	8, place des Palmistes 97300 Cayenne	LCL	3	47	165,6 M€
Banque des Antilles françaises	55,9 M€	Parc d'activité de la Jaille Bât 5 et 6 97122 Baie-Mahault	39, rue François Arago- BP 912 97341 Cayenne cedex	Financière OCEOR (groupe Caisse d'Epargne)	2	12	62,5 M€
La Banque Postale	2342,4 M€	34, Rue de la Fédération 75015 Paris	11, Rue des Lucioles ZI Collely IV 97399 Cayenne	LA POSTE	64	108	454,0 M€
LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES							
Bred - Banque Populaire	340,3 M€	18, quai de la Rapée 75012 Paris	700 Route de Baduel 97300 Cayenne	Groupe banques populaires	5	37	176,1 M€
Caisse fédérale du crédit mutuel Antilles Guyane	36,9 M€	Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 Fort de France	93, rue Lalouette 97300 Cayenne	Caisses du Crédit Mutuel	2	22	165,5 M€
Caisse régionale de crédit agricole de la Martinique	12,2 M€	Rue Case nègre Place d'Armes 97232 Le Lamentin	1, rue Léopold Héder-BP 440 97331 Cayenne	Caisses locales (sociétaires)/ Crédit agricole SA	1	5	16,6 M€
LES INSTITUTIONS FINANCIERES SPECIALISEES							
OSEO Innovation Financement et Garanties	529,3 M€	27-31, Avenue du Général Leclerc 94710 Maison-Alfort Cedex	AFD-Lotissement des Héliconias-Rte de Baduel-BP1122 97345 Cayenne Cedex	OSEO	1	5	6,5 M€
LES SOCIETES FINANCIERES							
Société financière des Antilles-Guyane	2,2 M€	12, Bd du Général de Gaulle 97200 Fort de France	700 Route de Baduel 97300 Cayenne	BRED Banque populaire	1	5	31,7 M€
Crédit moderne Antilles-Guyane	18,7 M€	Lot Héliconnias route de Baduel BP 578 97334 Cayenne Cedex	idem	CETEMEM	1	20	69,4 M€
BRED Cofilease	12,2 M€	18, quai de la Rapée Paris 12 ^e	700, route de Baduel 97300 Cayenne	BRED Banque populaire	1	2	11,9 M€
Société martiniquaise de financement (SOMAFI)	7,3 M€	ZI Les Mangles 97232 Le Lamentin	515 ZI Collely 97300 Cayenne	General Electric Capital	1	12	76,9 M€
CAFINEO	8,29 M€	Rue René Roland Rabat - ZI Jarry 97122 Baie Mahault	-	BNP Paribas	-	-	1,8 M€

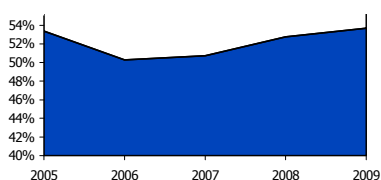
2.3 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHE

Le système bancaire en Guyane se caractérise par une concentration tant pour les crédits que pour les dépôts. Le taux de concentration correspond à la part de marché cumulée des trois principaux établissements de crédit de la place. En 2009, l'encours de crédit distribué par ces trois établissements aux agents économiques guyanais s'est élevé à 505 M€, soit un taux de concentration de 53,7 % pour les crédits. Ce taux¹ a légèrement évolué de 2005 à 2009 (+ 0,3 point de part de marché pendant la période). Par catégories d'agents économiques, le taux de concentration s'est renforcé pour les concours aux ménages (+ 3,5 points) et légèrement dégradé pour les concours aux sociétés non financières (- 3,9 points).

L'encours des dépôts collectés par ces trois établissements avoisine 924,6 M€, soit 75,5 % du total des dépôts contre 71,1 % en fin d'année 2005.

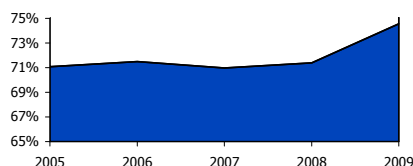
Part de marché des principaux établissements de la place

Ensemble des concours



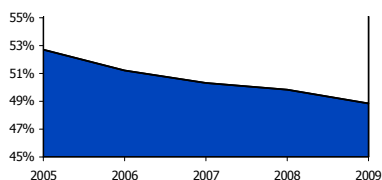
Source : IEDOM

Ensemble des dépôts collectés
(hors assurance-vie et valeurs mobilières)



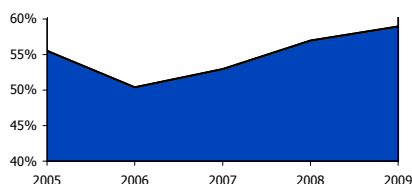
Source : IEDOM

Concours aux sociétés non financières



Source : IEDOM

Concours aux ménages

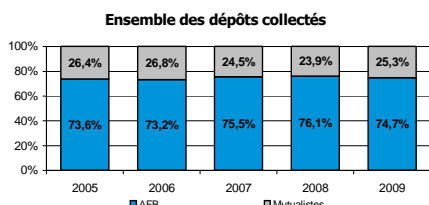


Source : IEDOM

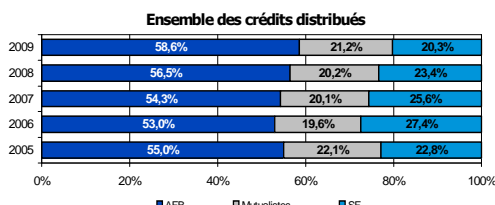
¹ A partir de fin 2006, les statistiques d'une société financière ont été intégrées, expliquant en partie la diminution de la part de marché des principaux établissements de la place entre 2005 et 2006.

2.4 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENTS

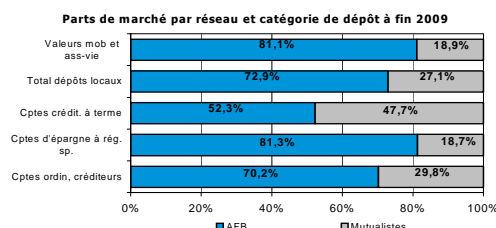
A fin décembre 2009, les banques AFB dominent le marché de la collecte de dépôts (74,7 %) au détriment des banques mutualistes (25,3 %), malgré une perte de 1,4 point de part de marché sur un an. Dans le détail, les banques AFB sont particulièrement présentes sur le segment des comptes d'épargne à régime spécial (81,3 %) et sur celui des valeurs mobilières et assurances vie (81,1 %). Le poids important des banques AFB s'explique en partie par la bonne implantation de la Banque Postale sur le territoire. Les banques mutualistes ont toutefois renforcé leur position par rapport à décembre 2008 sur la collecte des encours des comptes créditeurs à terme (+9,4 points) et des valeurs mobilières (+4,1 points).



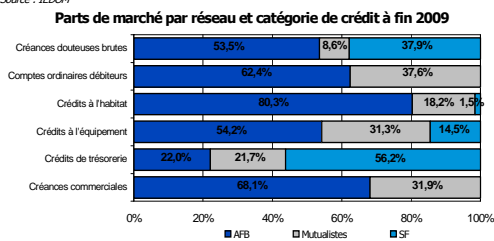
Source : IEDOM



Source : IEDOM



Source : IEDOM



Source : IEDOM (SF : société financière)

Les quatre banques AFB sont en position dominante dans la distribution de crédits (58,6 % de parts de marché, + 2,1 points sur un an), avec un encours de 547,5 M€, en hausse de 8,5 % sur un an. Elles dominent le segment des crédits à l'habitat (80,3 % du marché) en croissance sur un an (+ 1,3 point). On relève en 2009 une forte progression de leur part sur les encours des créances commerciales (68,1 %, +18,9 points) au détriment des banques mutualistes. Comme l'année passée, elles totalisent 53 % des créances douteuses brutes du département.

La part de marché sur les crédits des trois banques mutualistes s'élève à 21,2 % (+ 1 point) pour un encours de 198,1 M€ à fin 2009 (+ 9,9 % sur un an). Ayant perdu en matière de créances commerciales, elles progressent de 2,4 points sur le marché des crédits à l'équipement, mais enregistrent une forte hausse de leur part en comptes ordinaires débiteurs (+11,9 points). Elles totalisent 8,6 % des créances douteuses brutes du département (+1,4 point).

Avec un encours de 189,3 M€ de crédits (-9,3 % sur un an), la part de marché des trois sociétés financières est de 20,3 %. Elles distribuent essentiellement des crédits de trésorerie représentant 56,2 % de ce marché et diversifient leur activité à travers les crédits d'équipement (14,5 %), mais leurs parts régressent sur un an, respectivement de 5,8 points et

3,7 points sur ces segments. Elles totalisent 37,9 % des créances douteuses brutes du département, en progression de 1,4 point.

Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement au 31 décembre 2009

En milliers €	Banques AFB	Banques mutualistes	Sociétés financières
Encours de dépôts	924 721	313 043	-
dont			
Comptes ordinaires créditeurs	406 567	172 437	-
Comptes d'épargne à régime spécial	270 766	62 165	-
Comptes créditeurs à terme	28 421	25 922	-
Valeurs mobilières et produits d'assurance-vie	218 678	51 036	-
Encours de crédits	547 480	198 083	189 354
dont			
Crédits de trésorerie	37 060	36 580	94 672
Crédits à l'équipement	97 409	56 372	26 058
Crédits à l'habitat	340 500	77 097	6 566

Source : IEDOM

2.5 LES EFFECTIFS

L'effectif total employé par les établissements de crédit est resté relativement stable par rapport à 2008. Les effectifs des banques mutualistes enregistrent une progression de 9,5 % (+6 agents) alors qu'un établissement AFB aurait réduit son effectif.

Effectifs des établissements de crédit locaux

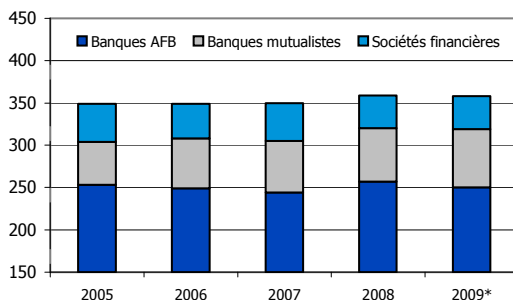
Effectifs du personnel (1)	2005	2006	2007	2008	2009*	Var. 09/08
Banques AFB	253	249	244	257	250	-2,7%
Banques mutualistes	51	59	61	63	69	9,5%
Sociétés financières	45	41	45	39	39	0,0%
Total	349	349	350	359	358	-0,3%

Source : IEDOM

(1) Effectif utilisé équivalent temps plein

*Données provisoires

Evolution des effectifs



Source : IEDOM (* Données provisoires)

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

A fin décembre 2009, la Guyane compte 80 guichets bancaires permanents, soit une unité en moins par rapport en 2008, suite à la fermeture d'un guichet dans le réseau des banques AFB¹. Avec 1 guichet pour 2 863 habitants, la Guyane présente une densité bancaire supérieure à celle des autres DFA².

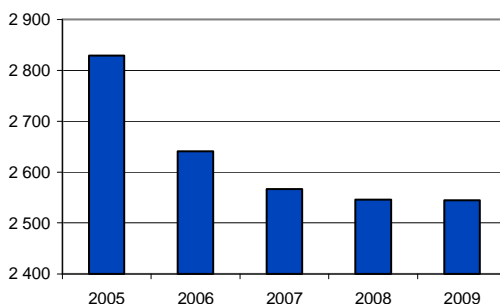
Guichets bancaires (permanents)

	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08
Banques AFB	71	70	71	73	72	-1,4%
Banques mutualistes ou coopératives	8	8	8	8	8	0,0%
Total	79	78	79	81	80	-1,2%
Nombre d'habitants par guichets bancaires	2 506	2 640	2 697	2 735	2 863	4,7%

Source : IEDOM

Le parc de distributeurs et de guichets automatiques (DAB/GAB) enregistre une hausse de 3 unités pour s'établir à 90 unités à fin 2009, la majorité étant située sur l'île de Cayenne.

Evolution du taux d'équipement en DAB (en nb d'hab)



Source : IEDOM

Malgré la progression continue du parc de DAB (+ 3,4 % en 2009), la Guyane présente le niveau d'équipement par habitant qui reste le plus faible de l'ensemble des DOM, la densité n'atteignant qu'un DAB/GAB pour 2 544 habitants, contre un pour 1 174 à la Martinique et un pour 1 394 à la Guadeloupe.

Guichets bancaires automatiques

	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08
Nombre de guichets automatiques	70	78	83	87	90	3,4%
Banques AFB	50	58	63	67	68	1,5%
Banques mutualistes ou coopératives	20	20	20	20	22	10,0%
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 829	2 640	2 567	2 546	2 544	-0,1%

Source : IEDOM

¹ Y compris la Banque Postale.

² 1 guichet pour 2 623 habitants à la Martinique, 1 pour 2 664 habitants en Guadeloupe.

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Le nombre de comptes de dépôts de la clientèle gérés par les établissements bancaires du département a enregistré pour la 1^{ère} fois un recul de 1,5 % (contre + 2,3 % en 2008) pour s'établir à 276 883 à fin 2009. Le rythme d'ouvertures de comptes des banques AFB diminue de 1,5 % en glissement annuel, alors que celui des banques mutualistes affiche une baisse plus marquée (-3,8 %). Cette évolution est due d'une part à un phénomène de régularisation (vérification systématique sur tous les comptes des conditions requises pour la détention de ces supports, notamment livrets jeunes et LEP) et d'autre part, au moindre intérêt de certains produits compte tenu de leur rendement.

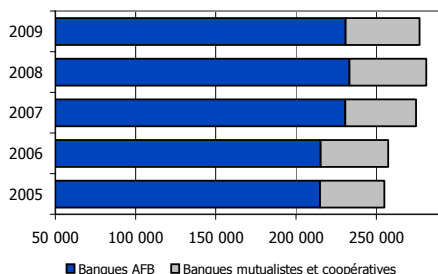
Comptes bancaires

	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08
Nombre de comptes bancaires	255 040	257 435	274 848	281 051	276 883	-1,5%
Banques AFB	214 929	215 256	230 557	233 234	230 892	-1,0%
Banques mutualistes et coopératives	40 111	42 179	44 291	47 817	45 991	-3,8%
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,29	1,25	1,29	1,27	1,21	-4,7%

Source : IEDOM

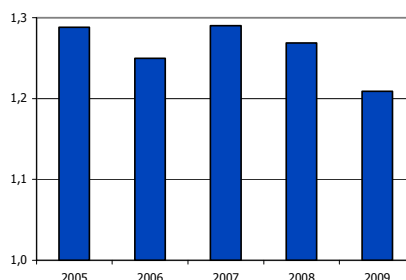
Le nombre de comptes bancaires par habitant continue de se dégrader, atteignant 1,21 en 2009 (contre 3,14 à la Martinique et 2,78 à la Guadeloupe). Les comptes d'épargne affichent un retrait de 4,5 % (compte tenu de la perte d'attractivité de ce produit dû à des taux moins favorables) alors que les comptes créditeurs à terme ont progressé de près de 50 % sur un an. Cette forte variation est en fait expliquée par la baisse importante de ce type de compte en 2008. Ces derniers diminuent en effet de 13 % en moyenne par rapport aux valeurs relevées en 2006 et 2007.

Répartition des comptes par type de banque



Source : IEDOM

Nombre de comptes bancaires par habitant



Source : IEDOM

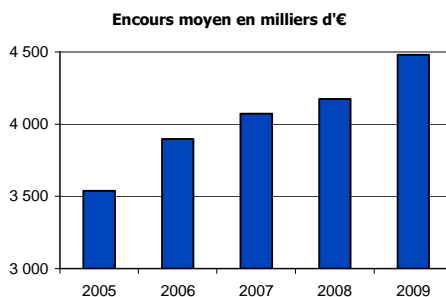
Nombre de comptes bancaires à la clientèle

	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	Var. 09/08
Comptes de dépôts à vue	79 092	84 783	93 145	98 180	101 499	3,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	173 488	170 109	178 946	181 332	173 098	-4,5%
Comptes créditeurs à terme	2 457	2 533	2 739	1 539	2 280	48,1%
Bons de caisses et bons d'épargne	2	5	9	0	3	NS
Titre de créances négociables	-	-	-	-	3	NS
Total	255 040	257 435	274 848	281 051	276 883	-1,5%

Source : IEDOM

Le nombre de comptes à vue par habitant (0,44) apparaît nettement plus faible qu'à la Guadeloupe (0,95) et qu'à la Martinique (1,1).

Les banques AFB recueillent la majorité des comptes de dépôts, soit 83,4 % du total, dont 89,1 % des comptes d'épargne à régime spécial avec les livrets A. La part de marché (en nombre de comptes ouverts à la clientèle) des banques mutualistes ou coopératives se situe à 16,6 % du total, en légère baisse de 0,4 point. L'encours moyen des comptes de la clientèle se situe à 4 479 €, affichant un rythme de croissance plus rapide que la moyenne sur les cinq dernières années (+ 7,3 % contre + 4,2 % entre 2004 et 2008), compte tenu de la réduction du nombre de comptes.



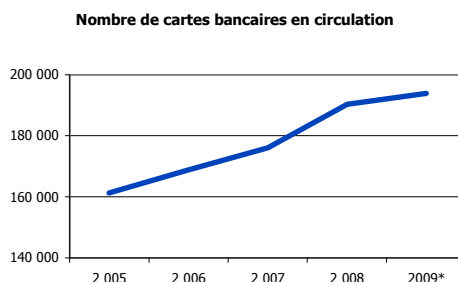
Source : IEDOM

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes bancaires en circulation a progressé de 2,1 % en 2009 (contre +8 % en 2008 et +4,3 % en 2007).

On relève une augmentation plus marquée du nombre de cartes de paiement (+5,8 %) par rapport aux cartes de retrait qui stagnent (+0,3 %)¹.



Source : IEDOM (*données 2008 reconduites pour un EC)

Nombre de cartes bancaires en circulation

	2 005	2 006	2 007	2 008	2009*	Var. 09/08
Nombre de cartes bancaires en circulation	161 253	168 858	176 114	190 287	194 306	2,1%
Cartes de retrait	101 719	103 234	104 620	113 828	114 151	0,3%
Cartes de paiement	59 534	65 624	71 494	76 459	80 900	5,8%
Banques AFB	139 957	146 633	153 463	165 718	167 929	1,3%
Banques mutualistes	21 296	22 225	22 651	24 569	26 377	7,4%

Source : IEDOM

*Données 2008 reconduites pour une banque AFB

¹ Ces résultats sont impactés par la reconduction des données d'un établissement de crédit.

4.2 VOLUME DE TRANSACTION DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

Le montant total des retraits d'argent aux guichets automatiques des banques est estimé en 2009 à 420 M€, en hausse de 20 % sur un an. Le montant moyen des retraits s'établit à 83,2 € contre 85 € en 2008 et 82 € en 2007 (-2,1 % sur un an).

4.3 LES CHEQUES ECHANGES DANS LE DEPARTEMENT

Les chèques sont échangés soit entre les différents établissements par l'intermédiaire du SIT (Système Interbancaire de Télécompensation), soit au sein de chacun des établissements concernés. Les chèques recensés au nom de l'IEDOM sont ceux traités pour le compte du Trésor Public.

En 2009, 2 millions de chèques¹ ont été échangés en Guyane contre 2,2 millions en 2008, soit une baisse de 8,8 % sur un an (après -3,4 % l'an dernier), confirmant la tendance à la réduction de l'usage du chèque qui prévaut depuis plusieurs années². Les banques AFB représentent 49 % du total et les banques mutualistes 45,6 %. Le solde provient de deux établissements : la Caisse des Dépôts et Consignations et l'IEDOM.

Avec 952,3 milliers de chèques échangés, les établissements mutualistes connaissent une diminution plus importante (-6,8 %) que les banques AFB (-5,2 %, avec 1,02 million de chèques).

5. L'activité des fonds de garantie

Géré par l'AFD, le fonds DOM³ est un fonds de garantie destiné à faciliter l'accès des PME et TPE locales aux financements bancaires, en partageant les risques pris sur celles-ci avec les établissements de crédit. Ce fonds intervient en garantie d'éventuelles défaillances inhérentes à l'activité économique des entreprises. La durée de la garantie accordée est la même que celle des concours octroyés par les établissements bancaires. Le fonds DOM de garantie est notamment abondé par des dotations de l'Etat à hauteur de 500 000€ pour 2009. Il assure par ailleurs la mise en place en Guyane du volet garantie du plan national de soutien aux PME.

Les PME et les TPE installées dans les DOM qui bénéficient d'un prêt à moyen ou long terme auprès d'un établissement bancaire sont éligibles au Fonds DOM, à l'exception des entreprises agricoles réalisant moins de 0,75 M€ de chiffre d'affaires, des activités d'intermédiation financière et des entreprises non inscrites au registre du commerce ou au

¹ Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane. Les données du SIT ne comprennent pas les échanges de chèques en interne au sein de chaque établissement.

² Cette évolution s'est notamment renforcée avec le lancement en janvier 2008 du virement européen SCT (SEPA credit transfer) dans le cadre du projet SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros). Cette harmonisation des moyens de paiements européens favorise en effet l'usage du virement, du prélèvement et du paiement par carte.

³ Jusqu'en fin d'année 2008, le fonds DOM était géré conjointement par l'AFD et OSEO Garantie.

répertoire des métiers ou qui, après création, ne produisent pas de bilans. La quotité maximale garantie est de 70 %. La garantie est accordée pour la durée du prêt.

Depuis novembre 2008, les moyens du fonds de garantie ont été renforcés dans le cadre du plan national de soutien aux PME : la capacité du fonds à garantir les crédits bancaires aux entreprises a été augmentée de 40 %. Une offre de garantie pour les lignes de crédits à court terme confirmées ou les crédits de restructuration financière, qui était proposée jusqu'à fin 2009, a été prorogée jusqu'à fin 2010.

Interventions du Fonds de garantie

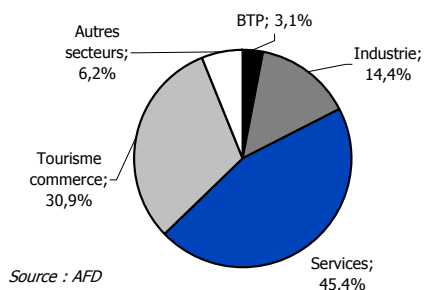
	2005	2006	2007	2008	2009	Var 09/08	Var moy annuelle 05/09
Nb de dossiers garantis	58	50	94	70	75	7,1%	69,4
Montants (M€)	9	5,7	9,2	5,9	8,2	39,0%	7,6

Source : AFD

Les interventions du fonds DOM ont concerné 75 dossiers au 31 décembre 2009 pour un montant total de garanties de 8,2 M€, soit +39 % sur un an, auquel s'ajoutent les actions au titre du plan de relance, soit globalement 13 garanties pour 3,7 M€.

En 2009, le fonds de garantie a été davantage sollicité dans le secteur des services (45 % contre 15 % en 2008).

Répartition des montants garantis par secteurs d'activités en 2009



Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1 Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

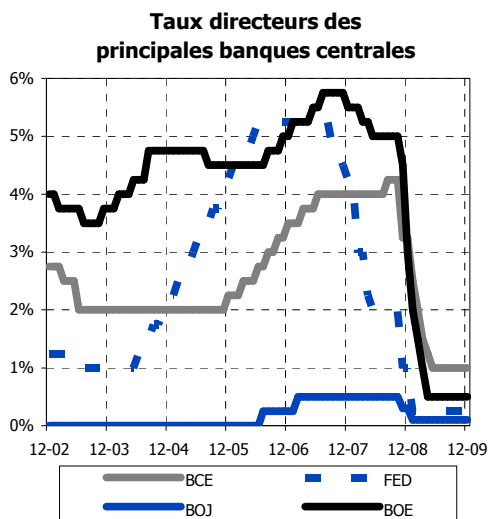
1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Les principales banques centrales ont poursuivi au début de l'année 2009 leur politique de baisse de taux directeurs pour les ramener à un niveau historiquement bas, dans un climat économique mondial fragilisé par les effets de la crise financière débutée à l'été 2007 avec la crise des « subprimes » aux Etats-Unis.

La Banque centrale européenne a ainsi abaissé¹ à quatre reprises en 2009 son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit REPO) pour le fixer à 1% à compter du 13 mai 2009, soit son niveau le plus bas jamais enregistré. Ce niveau a été maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010.

La Banque centrale européenne a également maintenu des apports exceptionnels de liquidités au système bancaire européen, mis en œuvre notamment à l'automne 2008 pour faire face à l'assèchement du marché monétaire à la suite de la faillite de la banque américaine Lehman Brothers. Elle a notamment réalisé des opérations de prêts de liquidités à 6 et 12 mois pour apporter au système bancaire des ressources sur des durées propres à lui assurer une certaine viabilité.

Les taux sur le marché monétaire se sont en conséquence fortement détendus à compter du milieu de l'année 2009 pour tomber en dessous des taux de refinancement de la



¹ La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son taux REPO de 4,25% à 3,75%.

BCE. En décembre 2009, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,35 % tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 0,71 %.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Taux de soumission REPO	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010 son principal taux directeur à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre 0 % et 0,25 % à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Un premier signe de sortie des mesures exceptionnelles de soutien au crédit a toutefois été donné le 18 février 2010 par l'annonce d'un relèvement de 0,25 point de base du taux d'escompte.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a abaissé à plusieurs reprises son principal taux directeur (bank rate) en début d'année 2009 pour le fixer à un niveau exceptionnellement bas de 0,5 % en mars 2009. Il est ensuite demeuré inchangé.

Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ) a ramené au début de l'année 2009 son principal taux directeur à 0,1 % (contre 0,3 % précédemment).

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Une nouvelle formule de fixation des conditions de rémunération des principaux produits à taux réglementés est entrée en vigueur à compter du 1^{er} février 2008. Le gouvernement a retenu une nouvelle formule de calcul de ce taux, dont l'actualisation intervient le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année. Le taux servi est une moyenne entre l'inflation et les taux d'intérêt à court terme (Euribor et Eonia), avec un plancher minimum égal à l'inflation majorée de 0,25 point. En 2009, les principaux taux de rémunération de l'épargne réglementée ont été modifiés à trois reprises, le 1^{er} février (-1,5 point), le 1^{er} mai (-0,75 point) et le 1^{er} août 2009 (-0,5 point). Le PEL fait néanmoins exception avec un taux qui demeure inchangé depuis 2005.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/08/2007	depuis le 01/02/2008	depuis le 01/08/2008	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009
Livret A et bleu	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	2,00%+0,75%	2,25%+0,75%	2,75%+0,75%	1,75%+0,75%	1,25%+0,75%	0,75%+0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%
Livret d'épargne populaire (LEP)	4,00%	4,25%	4,50%	3,00%	2,25%	1,75%
Livret de développement durable (LDD)	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%

* Taux de rémunération annuel + prime de l'Etat

Les PEL ouverts depuis le 12/12/2002 ne bénéficient de la prime de l'Etat qu'à la condition de contracter un prêt.

Source : IEDOM

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

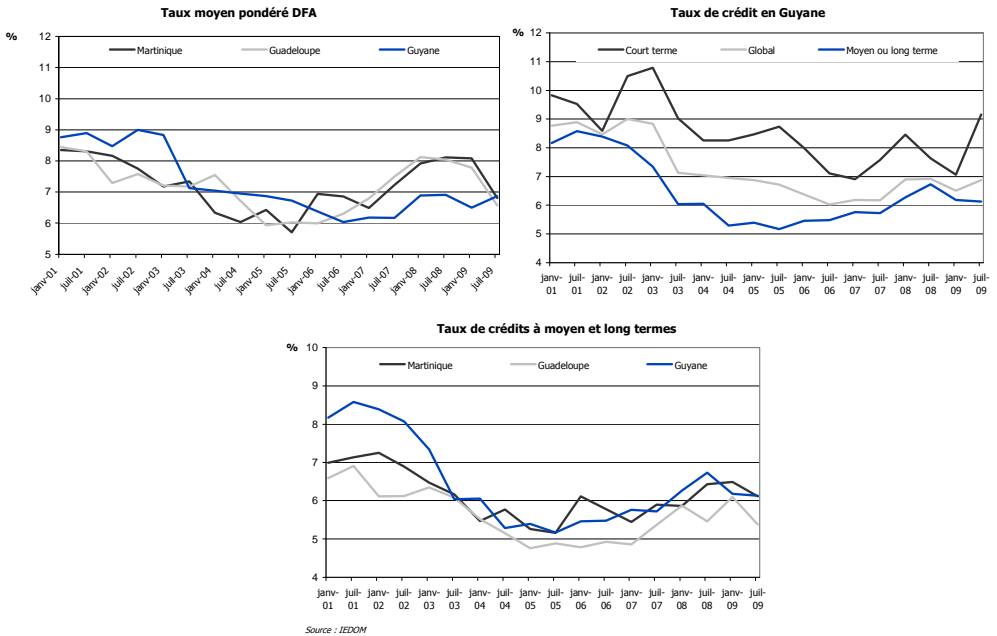
1.3 LES TAUX DEBITEURS

Le coût du crédit aux entreprises

Après une période de baisses successives entre 2003 et 2006, le coût du crédit aux entreprises en Guyane s'était orienté à la hausse en 2008, puis s'est incliné en janvier 2009 pour ensuite progresser de 0,37 point en juillet 2009, tiré par les taux de court terme (+2,1 points entre janvier et juillet 2009), et singulièrement par les découverts (+3 points).

Entre juillet 2006 et janvier 2009, le coût du crédit en Guyane était inférieur à celui de la Martinique et de la Guadeloupe, avec respectivement un différentiel de -1,6 point et -1,3 point en début d'année 2009.

Les conditions débitrices à moyen et long termes, succédant à une phase d'accélération en 2008, ont baissé de 0,6 point entre les mois de juillet 2008 et 2009.



1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 à L.313-6 du code de la consommation. Est ainsi déclaré usuraire "tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues".

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- l'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.

- l'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Evolution des seuils de l'usure	1T2009	2T2009	3T2009	4T2009	1T2010	2T2010
Entreprises						
- Découverts en compte (*)	14,55%	14,13%	13,45%	13,16%	13,21%	13,33%
Particuliers						
Prêts immobiliers						
- Prêts à taux fixe	7,80%	7,83%	7,01%	6,72%	6,57%	6,29%
- Prêts à taux variable	7,80%	7,93%	7,03%	6,12%	5,92%	5,72%
- Prêts relais	7,72%	8,05%	7,03%	6,59%	6,40%	6,25%
Autres prêts						
- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,32%	21,36%	21,59%	21,40%	21,45%	21,63%
- Découverts en compte, prêts permanents et financement d'Achats ou de ventes à tempérament > 1524 €	21,11%	20,92%	20,63%	20,20%	19,71%	19,45%
- Prêts personnels et autres prêts > à 1524 €	9,92%	10,04%	9,43%	9,20%	8,88%	8,85%

* Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

** Pour apprécier le caractère usuaire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Source : IEDOM

2. Le bilan agrégé des banques locales¹

Au 31 décembre 2009, le total du bilan agrégé des trois établissements de l'échantillon s'élevait à 647 M€, en légère hausse de 0,9 % par rapport à l'année précédente (641,2 M€ au 31 décembre 2008).

Bilan agrégé des banques ⁽¹⁾

en million d'€

ACTIF				PASSIF		
Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009		Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009
205,8	196,9	207,6	Opérations de trésorerie	90,4	121,5	121,6
307,8	363,1	372,0	Opérations avec la clientèle	456,4	470,3	478,4
79,6	73,4	59,6	Opérations sur titres et diverses	26,1	22,7	18,0
			Capitaux propres	27,5	26,7	29,0
7,3	7,9	7,8	Valeurs immobilisées			
600,4	641,2	647,0	TOTAL	600,4	641,2	647,0

Source : IEDOM

Concentrant 74 % du passif et 57 % de l'actif, les opérations à la clientèle sont la principale composante du bilan agrégé, marquant la prépondérance de l'activité d'intermédiation.

Solde par type d'opérations

en million d'€

	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009	Var 09/08
Opérations avec la clientèle	148,7	107,2	106,3	-1%
Opérations sur titres et diverses	-53,5	-50,7	-41,5	-18%
Excédents des capitaux propres sur valeurs immobilisées	20,2	18,8	21,2	13%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	115,4	75,4	86,0	14%

Source : IEDOM

Les concours bancaires à la clientèle (372 M€) se sont accrus de 2,5 % en glissement annuel, apparaissant bien en deçà du fort dynamisme enregistré en 2008 (+18 %). Cette inflexion du marché du crédit est principalement portée par les ménages notamment sur les crédits à l'habitat qui progressent de 14 M€ en 2009 contre 41 M€ en 2008.

Les dépôts de la clientèle enregistrent pour leur part une légère augmentation (+ 1,7 % sur un an après +3 % en 2008), principalement induite par les comptes ordinaires créditeurs (+5,1 % ; +15,4 M€) qui représentent près de la moitié du total des actifs financiers. Corrélée à l'orientation moins favorable des taux, la croissance des comptes d'épargne à régime spécial perd 2,7 points sur un an. Les comptes créditeurs à terme marquent un retrait sur la période avec -19,2 % (soit - 9,3 M€).

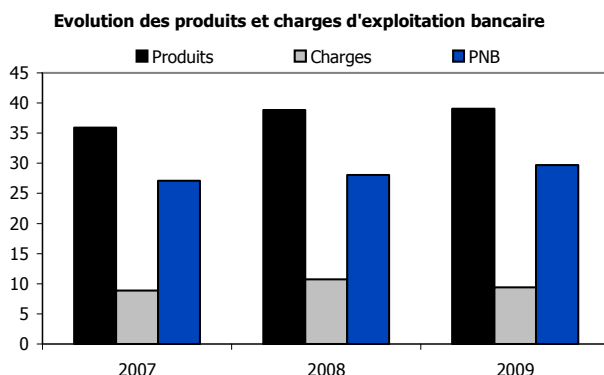
Le solde des opérations avec la clientèle qui reste largement excédentaire, perd ainsi près de 1 M€. En revanche, l'excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées progresse de 2,4 M€ et le solde des opérations diverses gagne 9,1 M€. Les établissements locaux de l'échantillon conserve leur position de « prêteurs », avec un surplus de trésorerie de 86 M€ en 2009 (contre 75,4 M€ en 2008).

¹ L'analyse du bilan agrégé et des résultats est effectuée à partir d'un échantillon d'établissements locaux, composé pour la Guyane de la BNPP Guyane, la BFCAG et FC MAG. Cet échantillon représente près de la moitié du marché du crédit et de collecte des dépôts des établissements locaux de Guyane.

3. Les performances financières des banques locales¹

3.1 LA FORMATION DU PNB

Le produit net bancaire (PNB) correspond à la marge brute dégagée par les établissements de crédit sur l'ensemble de leur activité bancaire. Ce solde intermédiaire de gestion est calculé par la différence entre les produits et les charges d'exploitation.



Source: IEDOM

Les banques de l'échantillon ont dégagé un PNB de 29,7 M€ en 2009, en augmentation de 5,6 % sur un an (après +3,7 % en 2008).

Produits et charges d'exploitation bancaire				en millions d'€			
Charges				Produits			
2007	2008	2009	var 09/08	2007	2008	2009	var 09/08
2,6	3,9	3,1	-21,2%	6,6	6,0	4,3	-28,4%
4,5	5,0	3,2	-35,7%	23,9	27,1	27,6	2,0%
0,0	0,0	0,0	ns	0,1	0,2	0,2	ns
1,7	1,8	3,1	70,3%	5,3	5,6	7,0	25,0%
8,8	10,7	9,4	-12,6%	35,9	38,8	39,1	0,7%
Produit net bancaire				27,1	28,1	29,7	5,6%

Source: IEDOM

Cette évolution s'explique essentiellement par une réduction des charges qui avaient fortement augmenté en 2008 (-12,6 % après +21,5 % en 2008). Plus particulièrement, celles au titre des opérations avec la clientèle enregistrent une baisse de 35,7 %, compensant le tassement de la croissance de leurs produits (+2 % après +13,3 % en 2008), en liaison avec l'essoufflement du marché du crédit dans le département.

La part du PNB générée par les opérations avec la clientèle reste prédominante (81 %), en progression de 4 points par rapport à 2008, au détriment des opérations de trésorerie et des opérations diverses qui reculent respectivement de 3 et 1 points (à 4 % et 14 %).

¹ Cf annexe 2 – Statistiques monétaires et financières.

Structure du PNB

	2007	2008	2009	var 09/08
Opérations de trésorerie et interbancaires	15%	7%	4%	-3 pts
Opérations avec la clientèle	70%	77%	81%	+4 pts
Opérations sur titres	0%	1%	1%	0 pt
Opérations diverses	15%	15%	14%	-1 pt

Source: IEDOM

Le poids des intérêts nets dans le PNB (59,5 %, 17,7 M€) progresse de 2,9 points en 2009, tandis que les commissions nettes perdent leur dynamisme en régressant de 3,2 points sur un an (à 38,9 %, 11,6 M€).

Répartition du PNB par produit

en millions d'€

	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009	Var 09/08
Intérêts nets	16,1	15,9	17,7	11,1%
Commissions nettes	10,8	11,9	11,6	-2,4%
Divers nets	0,3	0,4	0,5	ns
Produit net bancaire	27,1	28,1	29,7	5,6%

Source : IEDOM

Après s'être légèrement contractée en 2008, la marge sur intérêts affiche une progression de 11 % expliquée notamment par la réduction du montant des intérêts versés sur les dépôts clientèle. Les marges relatives aux opérations de clientèle augmentent ainsi de 19 % tandis que celles afférentes aux opérations de trésorerie et interbancaires diminuent de près de moitié (- 42 %).

en millions d'€

Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés

	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009	Var 09/08
Intérêts reçus	23,1	24,8	24,0	-3,5%
sur crédits clientèle	16,5	18,9	19,7	4,4%
sur prêts interbancaires	6,6	6,0	4,3	-28,5%
Intérêts versés	7,0	8,9	6,3	-29,4%
sur dépôts clientèle	4,4	5,0	3,2	-35,7%
sur emprunts interbancaires	2,6	3,9	3,1	-21,2%
Marge sur intérêts	16,1	15,9	17,7	11,1%

Source : IEDOM

3.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Le résultat brut d'exploitation (RBE)¹, marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure, a augmenté de 7 % en glissement annuel (9 M€ contre 8,4 M€ en 2008), impacté par une moindre progression des frais des services extérieurs (-4,1 points) qui a compensé l'accélération de la croissance des frais de personnel (+2,1 points avec + 7,2 % en 2009).

en millions d'€

Soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat agrégé

	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009	Var 09/08
Produit net bancaire	27,1	28,1	29,7	5,6%
Résultat brut d'exploitation	8,5	8,4	9,0	7,0%
Résultat d'exploitation	11,2	8,7	8,1	-6,5%
Résultat courant avant impôts	11,3	8,7	8,1	-6,6%
Résultat net	6,8	5,5	5,2	-4,5%

Source : IEDOM

Le résultat d'exploitation, qui inclut le provisionnement en capital des créances douteuses ainsi que les pertes sur créances irrécupérables (nettes des récupérations), tient compte du coût du risque. Il diminue de 6,5 % en 2009, à 8,1 M€ (contre 8,7 M€ en 2008), en raison des reprises de provisions sur créances douteuses quatre fois moins élevées qu'en 2008 (3,1 M€ contre 11,9 M€). Cependant les pertes nettes sur créances irrécupérables diminuent également de 59 % (à 5,1 M€ contre 12,5 M€ en 2008). Au final, le résultat courant avant impôts atteint 8,1 M€ et le résultat net 5,2 M€ (- 4,5 % en glissement annuel).

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE ET DE PRODUCTIVITE

L'analyse des indicateurs de rentabilité et de productivité affiche une stabilisation du coefficient net d'exploitation, qui atteint 69,8 %, avec une progression légèrement plus rapide du produit net bancaire que des frais généraux (+5,3 %). Le PNB par agent croît de 4,9 % en 2009 (après +2,3 % en 2008).

en milliers d'€

Ratios de rentabilité et de productivité

	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009	Var 09/08
Coefficient net d'exploitation	68,8%	70,2%	69,8%	-0,4 pt
PNB/ agent	185	189	198	4,9%
Concours/agent	2 449	2 707	2 728	0,8%
Dépôts /agent	3 105	3 156	3 189	1,0%

Source : IEDOM

¹ RBE=PNB - frais généraux

LE SURENDETTEMENT EN GUYANE

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de surendettement de la Guyane. En 2009, 105 plans conventionnels ont été conclus, soit 13 % de moins sur un an. Au total, 151 dossiers de surendettement ont été déposés en 2009 (-24,1 % sur un an). Sur les cinq dernières années plus de 9 dossiers sur 10 sont recevables (93 %) et pour 70 % d'entre eux un plan conventionnel a été conclu. Depuis 2002, le traitement des dossiers de surendettement n'a cessé d'augmenter avec un léger repli en 2008, confirmé en 2009. Les caractéristiques du surendettement en Guyane ont été analysées à partir d'une enquête¹ sur le déroulement des plans conventionnels mis en place entre 2002 et 2005.

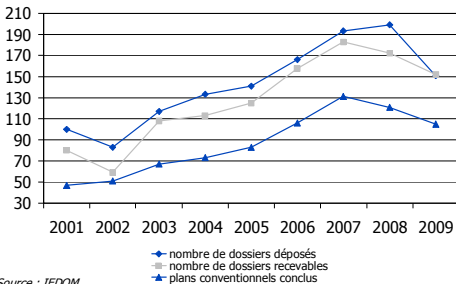
Catégorie socioprofessionnelle des surendettés

La proportion de chômeurs et inactifs dans la population surendettée est plus faible en Guyane (20 %) qu'en métropole où elle atteint 34 %. En 2009, les surendettés sont constitués, majoritairement (¾), de bénéficiaires de prestations sociales (allocataires de la caisse des allocations familiales, notamment le RMI, l'allocation retour emploi, ...).

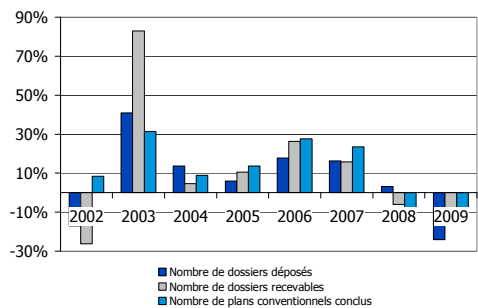
Structure de la dette globale des surendettés

La nature de l'endettement se conforte par rapport à 2008. En 2009, le poids du passif dû aux impayés des loyers de logements sociaux et aux retards de paiement des impôts, persiste. Le retard de paiement des loyers se dégrade moins. Il s'établit en moyenne à 2 ans contre 3 à 4 ans en 2008, avec en moyenne, une dette légèrement inférieure à 10 000 €. Les saisies sur salaires liées aux arriérés de paiement d'impôts conduisent les débiteurs à l'impossibilité d'honorer les éventuels remboursements liés à un crédit ; de fait la situation financière se dégrade et les obligés s'enlisent dans une situation irrémédiablement compromise d'où la solution de la procédure de redressement personnel (PRP). En 2009, les débiteurs ont été plus souvent placés en PRP, c'est-à-dire en faillite civile avec un effacement de leurs dettes ; 12 % des personnes étaient orientées vers la PRP contre environ 5 % en 2008. Alors qu'en 2008 la quasi absence de pression des bailleurs concernant les loyers impayés et le sentiment d'impunité prédominaient, en 2009 les procédures contentieuses et les menaces d'expulsions, assistés des forces de l'ordre, sont plus appuyées. Cependant, paradoxalement, les indicateurs de vulnérabilités sont à la baisse et montrent une situation qui s'améliore. Une des explications serait que les dossiers liés à la perte d'un emploi sont moins nombreux, de plus les effets de la crise semblent être amortis par l'emploi qui est structurellement attaché au secteur public (62 % TER 2009-2010).

Nombre des dossiers de surendettement



Variations sur un an



¹ Cette étude a porté sur un échantillon de 191 dossiers traités pour lesquels 40 créanciers (établissements de crédit, sociétés immobilières, Trésor Public...) ont été interrogés. Elle a permis d'analyser les caractéristiques du surendettement en Guyane.

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

L'examen de la situation monétaire offre un éclairage différent de la présentation de l'économie du département exposée dans ce rapport annuel. Il est centré sur l'analyse des dépôts et des crédits gérés par les établissements bancaires ou assimilés pour le compte des agents économiques non financiers (entreprises, ménages, collectivités locales notamment)¹.

Dans les Départements et collectivités d'outre-mer (DCOM), l'année 2009 est caractérisée par la poursuite du ralentissement de l'activité économique, impactant les agrégats financiers dans un contexte de crise mondiale amplifié par des événements conjoncturels locaux. En Guyane, après avoir « résisté » en 2008 à la crise financière, l'activité des établissements de crédits, qui est croissante, enregistre cependant un essoufflement par rapport aux années précédentes.

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS²

A fin 2009, le total des actifs financiers détenus par les établissements bancaires recensés en Guyane s'élève à 1 240,3 M€, en hausse de 5,7 % sur un an (contre + 4,8 % en 2008). La décomposition par types de placements souligne le recul enregistré sur les placements liquides ou à court terme, en lien avec leurs niveaux de rémunération moins attractifs. La progression des encours des dépôts à vue (représentant près de la moitié des actifs) se tasse légèrement (+5,3 % sur un an contre +5,9 % en 2008). Comme dans les autres DCOM, les ménages se sont tournés cette année vers des produits d'épargne à long terme qui affichent de bonnes performances (+16,7 % sur un an), en particulier l'assurance vie.

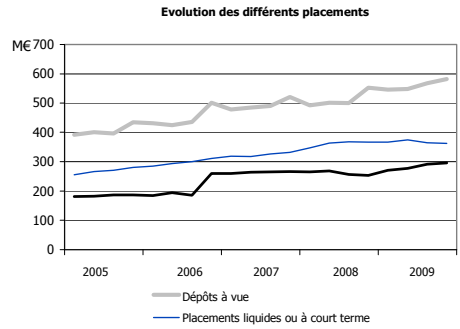
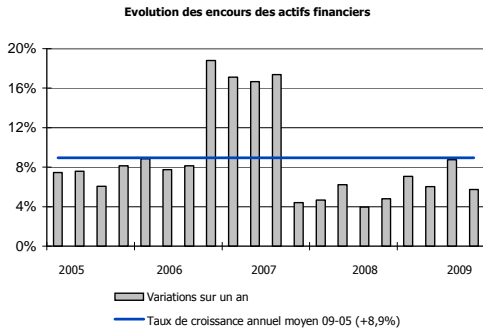
Répartition des actifs financiers par catégorie de placement

	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Var	Var
	2005	2006	2007	2008	2009	09/08	08/07
Dépôts à vue	434,7	500,8	521,4	552,4	581,9	5,3%	5,9%
Placements liquides ou à court terme	280,5	311,5	332,0	367,3	362,8	-1,2%	10,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	189,4	207,9	220,9	244,5	246,3	0,7%	10,7%
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	91,1	103,6	111,1	122,8	116,4	-5,2%	10,5%
Placements à long terme	187,1	259,6	266,0	253,3	295,6	16,7%	-4,8%
TOTAL	902,3	1 072,0	1 119,4	1 173,0	1 240,3	5,7%	4,8%

Source : IEDOM

¹ Cf annexe 2 – Statistiques monétaires et financières.

² A compter du 4^{ème} trimestre 2006, la collecte des statistiques des contrats d'assurance-vie s'est enrichie de données provenant d'un établissement de la place qui n'étaient pas recensées jusqu'à présent.



Source : IEDOM

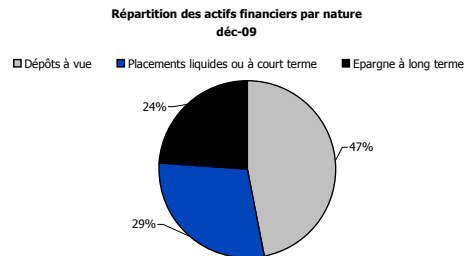
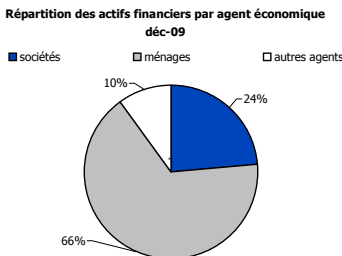
En termes de structure, les placements à long terme gagnent ainsi plus de 2 points, représentant près de 24 % des actifs en décembre 2009.

Structure des actifs financiers

	Déc. 2005	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009	Var 09/08	Var 08/07
Dépôts à vue	48,2%	46,7%	46,6%	47,1%	46,9%	-0,2	0,5
Placements liquides ou à court terme	31,1%	29,1%	29,7%	31,3%	29,3%	-2,1	1,7
Comptes d'épargne à régime spécial	67,5%	66,7%	66,5%	66,6%	67,9%	1,3	0,0
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	32,5%	33,3%	33,5%	33,4%	32,1%	-1,3	0,0
Placements à long terme	20,7%	24,2%	23,8%	21,6%	23,8%	2,2	-2,2

Source : IEDOM

Les ménages sont les plus importants détenteurs d'actifs financiers avec 66 % de l'encours, 24 % pour les sociétés non financières et 10 % pour les autres agents (administrations publiques).



Source : IEDOM

1.2 LES DEPOTS A VUE

L'encours des dépôts à vue s'élève à 581,9 M€ à fin décembre 2009, affichant un rythme de progression légèrement moindre sur un an (+5,3 %, soit 0,6 point de moins), contre +6,2 % à la Guadeloupe et +6,4 % à la Martinique sur la période. Ce tassement est observé principalement sur les ménages, à la recherche de placements rémunérateurs. Leurs encours progressent de +3,9 % en décembre 2009, contre +4,5 % en décembre 2008. De même, les autres agents enregistrent une croissance plus de 2 fois moindre qu'en 2008 (+7 % contre

+16,9 % un an auparavant). A contrario, le segment des entreprises est marqué par un regain d'intérêt pour les dépôts à vue qui augmentent de 13 M€ sur un an (+6,4 % contre +3,4 %). Ceci pourrait être le signe d'un attentisme en matière d'investissement et d'une activité ralentie.

Au 31 décembre 2009, les ménages demeurent les principaux détenteurs de dépôts à vue (45 % du total), suivis des sociétés non financières (38 %) et des autres agents (17 %).

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Le niveau de rendement de l'épargne liquide explique la faible attirance des agents économiques pour ces placements, qui s'établissent à 362,8 M€ au 31 décembre 2009 (-1,2 % sur un an).

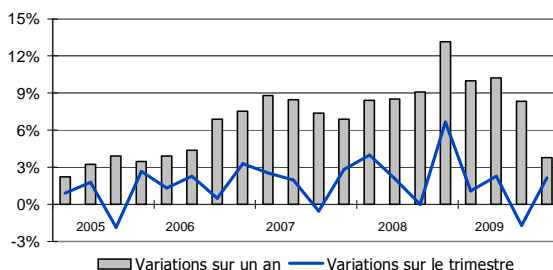
Les placements liquides ou à court terme

	Déc. 2005	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009	Var 09/08	Var 08/07
Placements liquides ou à court terme	280,5	311,5	332,0	367,3	362,8	-1,2%	10,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	189,4	207,9	220,9	244,5	246,3	0,7%	10,7%
Livrets ordinaires	48,6	57,1	59,9	65,3	67,2	2,9%	9,0%
Livrets A et bleus	88,9	98,1	104,8	118,7	125,2	5,5%	13,3%
Livrets jeunes	1,6	4,2	4,4	4,7	2,7	-42,1%	6,6%
Livrets d'épargne populaire	14,8	15,5	15,9	15,9	10,7	-32,9%	0,3%
LDD	6,9	8,0	10,6	14,0	14,7	5,0%	31,7%
Comptes d'épargne-logement	24,8	25,1	24,7	24,8	25,1	1,2%	0,2%
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	91,1	103,6	111,1	122,8	116,4	-5,2%	10,5%
Comptes créditeurs à terme	51,0	62,8	56,7	66,7	54,3	-18,6%	17,7%
Bons de caisse et bons d'épargne	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-	-100,0%
Certificats de dépôt (titres de créances négociables)	1,7	3,3	2,7	1,4	1,4	0,0%	-48,1%
OPCVM monétaires	38,3	37,4	51,6	54,6	60,7	11,2%	5,8%

Source : IEDOM

Succédant à une croissance notable l'année passée, les comptes d'épargne à régime spécial enregistrent un certain tassement en 2009. Au titre des encours relatifs à l'épargne réglementée, compte tenu de l'évolution du taux de rémunération du livret A¹, les montants collectés sont en perte de vitesse : +5,5 % sur les livrets A et bleus en glissement annuel à fin décembre 2009, contre +13 % en décembre 2008 et mars 2009. Les campagnes commerciales engagées par les banques dès le 4^{ème} trimestre 2008 à l'approche de l'ouverture de la commercialisation du livret A au 1^{er} janvier 2009 ont quelque peu limité le monopole tenu jusqu'alors par la Banque postale.

Livrets A et bleus

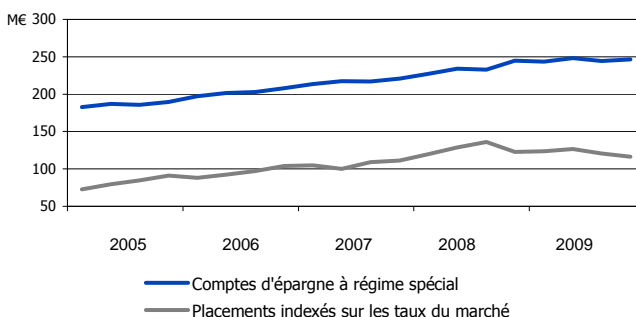


Source : IEDOM

¹ Le taux de rémunération du livret A (qui sert de base de calcul à la rémunération de la plupart des autres livrets d'épargne réglementée) est passé de 4 % en août 2008, à 2,50 % en février 2009 puis à 1,75 % en mai 2009. Depuis le 1^{er} août 2009, il est tombé à 1,25 %.

Après des hausses successives des taux directeurs qui les avaient rendu attractifs jusqu'en juillet 2008, les placements indexés sur le taux du marché monétaire enregistrent un retrait à -5,2 % fin 2009 (contre +10,5 % l'année précédente), dans un contexte de niveaux de taux d'intérêt à court terme historiquement bas¹. Les encours des dépôts à terme accusent un recul de 18,6 % sur un an (plus marqué pour les ménages que pour les entreprises, avec respectivement -32 % et -6 %).

Placements liquides ou à court terme



Source : IEDOM

Les ménages détiennent la plus grande part des placements liquides ou à court terme (75 % du total), suivi des sociétés non financières (19 %) et des autres agents (6 %).

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

A fin 2009, les placements à long terme collectés par les établissements de crédit s'établissent à 295,6 M€, soit 24 % du total des actifs financiers, ils sont détenus pour leur quasi-totalité par les ménages (98 %).

Répartition de l'épargne à long terme

	Déc. 2005	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009	Var 09/08	Var 08/07
Placements à long terme	187,1	259,6	266,0	253,3	295,6	16,7%	-4,8%
Plans d'épargne logement	91,0	85,8	80,2	78,1	79,5	1,8%	-2,7%
Plans d'épargne populaire	9,7	8,1	7,2	6,7	6,1	-9,0%	-7,2%
Portefeuille-titres (actions, obligations)	10,6	14,1	13,0	11,9	18,2	52,5%	-8,1%
OPCVM non-monétaires	27,7	29,3	25,1	21,5	23,3	8,4%	-14,5%
Contrats assurance vie*	47,8	121,6	139,2	133,9	167,5	25,1%	-3,8%
Autres actifs	0,3	0,7	1,2	1,1	1,0	-9,1%	-8,3%

Source : IEDOM

* A compter de fin 2006, la collecte des statistiques des contrats d'assurance vie s'est enrichie de données provenant d'un établissement de crédit de la place.

¹ A fin décembre 2009, le taux moyen monétaire mensuel (Eonia) s'établissait à 0,3476 % contre plus de 2 % fin 2008.

En glissement annuel, cet encours affiche une forte progression (+16,7 %) après avoir reculé de 4,7 % l'année dernière. Cette évolution est due aux encours collectés sur les produits d'assurance vie, représentant 57 % des placements à long terme, qui enregistrent une croissance annuelle record avec +25 % sur un an. Malgré l'érosion des contrats en euro en 2009, ces fonds demeurent attractifs. Les encours des OPCVM non monétaires connaissent pour leur part une progression de 8,5 % en glissement annuel. Enfin, les plans d'épargne logement sont restés relativement stables sur l'année (+1,8 % sur un an) après une baisse progressive depuis le changement de fiscalité intervenu en 2006.

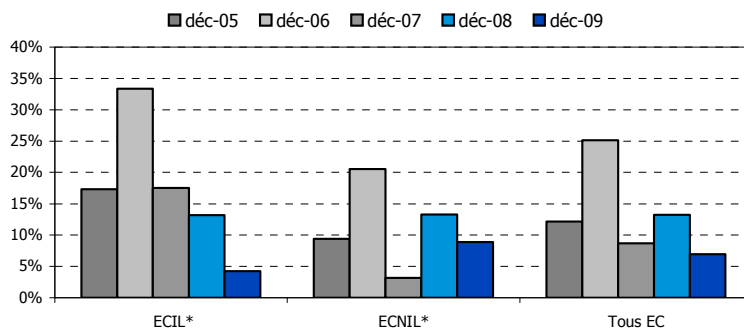
2. Les crédits à la clientèle

Cette partie analyse d'abord les prêts consentis par l'ensemble des établissements de crédit (locaux et non installés localement¹), puis détaille les concours par clientèle².

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Après avoir dépassé pour la première fois le seuil des 2 milliards € en décembre 2008, l'encours total des concours bancaires consentis par l'ensemble des établissements de crédit s'établit à 2,2 milliards € au 31 décembre 2009. Depuis un an, les encours de crédit suivent un trend décroissant avec une évolution des encours sains 2 fois moins élevée sur un an (+6,9 % contre +13,2 % en décembre 2008). Cependant, la Guyane apparaît relativement épargnée dans un contexte économique dégradé, au regard des situations des autres DCOM qui enregistrent dans leur ensemble une progression de leurs concours bancaires 4 fois moindre qu'en 2008³.

Evolution des encours sains des crédits à l'économie guyanaise



* ECIL : établissements de crédit installés localement

* ECNIL : établissements de crédit non installés localement

Source : IEDOM - Glissement annuel

¹ Encore nommés respectivement « de la zone » ou « hors zone ».

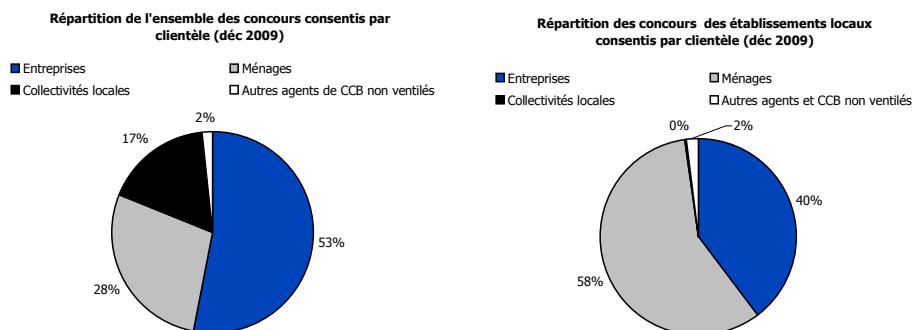
² À compter du 2nd trimestre 2009, la collecte des statistiques concernant l'encours des passifs financiers s'est enrichie de données provenant du recensement d'une nouvelle société financière de la place.

³ Les encours bruts de crédits dans les DCOM atteignent 35,2 milliards € au 31 décembre 2009, soit +1,7 % sur un an, avec une quasi stabilité des encours sains pour la Guadeloupe (+0,7 %) et la Martinique (-0,3 %).

Par marché, le dynamisme de l'immobilier se maintient dans le département, tandis que l'investissement et la consommation s'essoufflent.

Ce tassement général apparaît plus nettement marqué pour les établissements de crédit locaux (857,8 M€ d'encours sains), avec une progression de leurs encours de +4,2 % fin 2009, contre +17,7 % en moyenne sur les 5 dernières années.

Au niveau de la structure par agent économique, dans un contexte économique moins porteur, les entreprises, principales bénéficiaires des concours bancaires dans le département, perdent 2 points en termes de part dans les encours totaux de crédits octroyés sur la place (53 % en décembre 2009) au profit des collectivités locales (17 % contre 15 % en 2008).



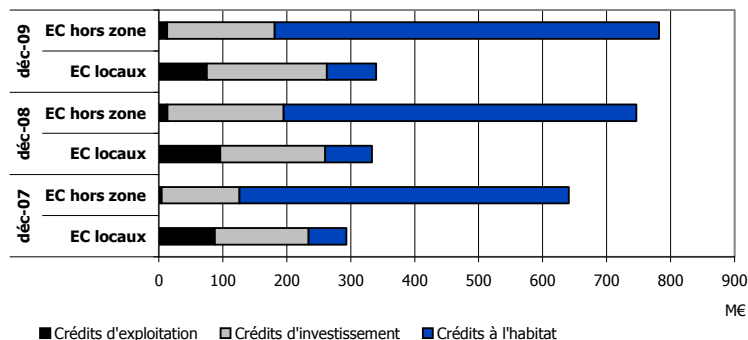
Source : IEDOM

Concernant les établissements de crédit locaux, les ménages qui sont essentiellement financés localement, gagnent 2 points sur un an (58 %) au détriment des entreprises et des collectivités locales.

2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Les concours en faveur des entreprises (1 124,6 M€), qui représentent la moitié des crédits octroyés dans le département, connaissent un tassement important sur un an (+3,9 % contre +15,4 % en 2008).

Evolution de la répartition des encours de crédit par place pour la clientèle Entreprises



Source : IEDOM

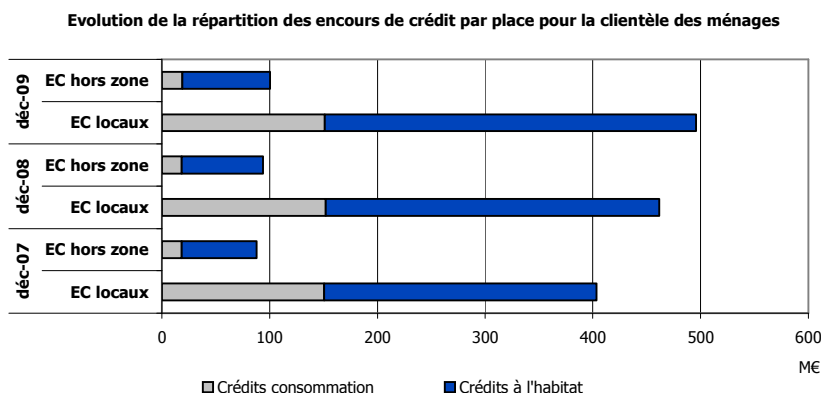
Ce ralentissement s'explique par l'évolution des crédits d'exploitation, orientés à la baisse depuis le début de l'année 2009 (-19,5 % sur un an).

Les encours des crédits d'investissement, première composante du financement bancaire des entreprises, ont stagné sur 2009 (+ 2,9 % contre une croissance à deux chiffres pour les années précédentes) essentiellement pour les établissements hors zone. A contrario sur la place, le financement de l'équipement reste soutenu avec une progression de 14,1 % sur un an.

Les crédits immobiliers aux entreprises (essentiellement financés en dehors de la place) sont restés particulièrement dynamiques sur l'année (+8,5 % fin 2009, +6,6 % en moyenne sur les 5 dernières années).

2.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

L'endettement global des ménages, qui s'élève à 596,7 M€ au 31 décembre 2009, continue de progresser mais suivant un rythme décroissant, avec +6,9 % soit la plus faible hausse enregistrée en fin d'année depuis 2005.



Source : IEDOM

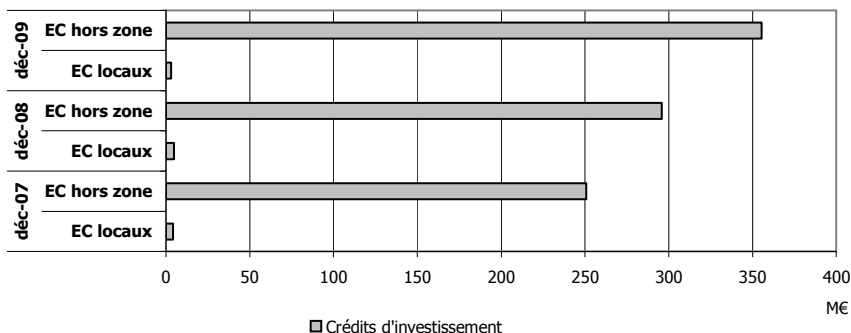
Les crédits à l'habitat, premier poste d'endettement des ménages (70 %), financés à 80 % par les établissements locaux, enregistrent une progression qui s'infléchit quelque peu depuis septembre 2008 (+10,8 % sur un an), mais qui reste vigoureuse au regard des taux de croissance recensés dans les autres DFA (+5 % à la Guadeloupe et +4,3 % à la Martinique).

Allant de pair avec l'évolution conjoncturelle du département (recul des importations de biens de consommation de 6,4 % en 2009, et du courant d'affaires des professionnels du secteur du commerce), les encours de crédit à la consommation restent stables pour la 2ème année consécutive (170,2 M€, -0,3 % sur un an).

2.4 LES CONCOURS CONSENTIS AUX COLLECTIVITES LOCALES

Les collectivités locales (361,6 M€), financées essentiellement sur les crédits d'équipement par les établissements non installés localement, conservent une bonne dynamique avec une croissance de leurs encours globaux de 18,9 % sur un an, à mettre en parallèle avec la poursuite du plan de restructuration financière des collectivités. Les encours de crédits d'investissement progressent de 19,3 %, soit +1,5 point par rapport à décembre 2008.

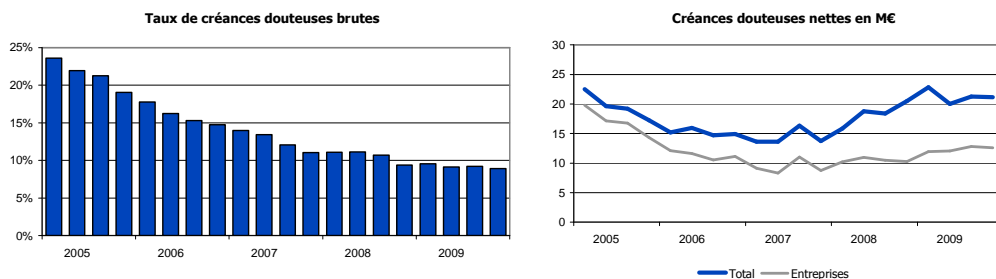
Evolution de la répartition des encours de crédit par place pour les collectivités locales



Source : IEDOM

2.4 LA QUALITE DU PORTEFEUILLE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

L'encours des créances douteuses nettes de la place bancaire locale (21,2 M€ au 31 décembre 2009) n'enregistre qu'une faible progression (+ 0,7 M€ sur un an), singulièrement sur la clientèle « Entreprises ».



Source : IEDOM - Etablissements de crédits locaux

Conjugué au ralentissement de l'activité des établissements de crédit locaux, le taux de créances douteuses brutes sur la place s'établit à 8,9 %, restant sur un trend baissier (-0,5 point sur un an). Ce taux, élevé comparativement à la métropole, apparaît en dessous de ceux recensés aux Antilles (10,9 % en Guadeloupe, et 9 % à la Martinique).

Le taux de provisionnement perd pour sa part 1,2 point en décembre 2009 pour s'établir à 74,7 % des créances douteuses brutes.

3. La circulation fiduciaire

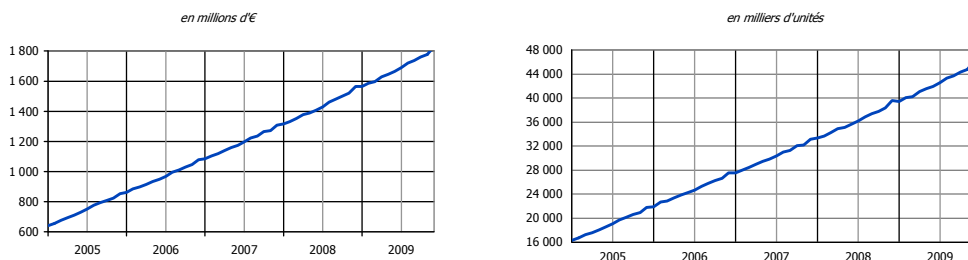
L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les **billets** qui ont cours légal dans la zone euro. Il assure également l'émission de **pièces métalliques en euros** dans ce périmètre, agissant pour le compte du Trésor public.

L'année 2009 est caractérisée par un recul des volumes versés et prélevés au guichet de l'IEDOM, aussi bien pour les billets que pour les pièces, en lien avec la conjoncture économique moins favorable et le développement des modes de paiement modernes, notamment électroniques.

3.1 LES BILLETS

Depuis l'introduction de l'euro fiduciaire en janvier 2002, l'émission nette cumulée¹ exprimée en volume s'est établie à 46,2 millions de coupures, pour une valeur totale de 1,82 milliards €. Malgré un tassement constaté sur les derniers mois de l'année 2009, la progression de l'émission nette reste soutenue dans le département : +17 % (en volume et en valeur) contre +19 % en 2008 et +21 % en 2007.

Emissions nettes cumulées de billets



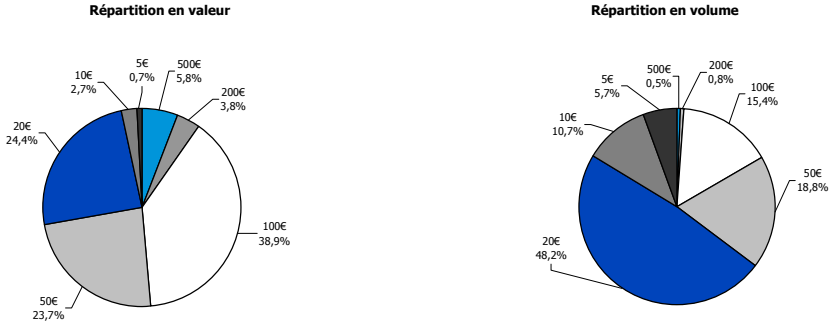
Source: IEDOM

Sur un an, les volumes de billets versés à l'IEDOM en 2009 ont reculé, enregistrant une plus forte diminution que ceux délivrés par ce dernier : respectivement -1,5 % (soit 310 000 billets en moins retirés de la circulation) contre -0,06 % (17 000 billets neufs en moins délivrés).

En dépit d'un léger fléchissement au cours des trois dernières années, le billet de 20 € reste la coupure la plus utilisée dans le département, représentant près de la moitié des émissions nettes en volume et 24 % en valeur.

¹ Les émissions nettes sont la différence entre les billets (*pièces*) émis(es) par l'IEDOM et les billets (*pièces*) retirés(ées) de la circulation. L'émission nette cumulée représente le cumul des émissions nettes mensuelles depuis le 1^{er} janvier 2002, pré alimentation comprise.

Répartition par coupures de l'émission nette cumulée des billets euros à fin décembre 2009



Source: IEDOM

La part des coupures de 10 € s'oriente de nouveau à la baisse (-0,4 point en nombre sur un an), au profit des coupures de 50 €, qui représentent dorénavant 18,8 % de l'émission nette cumulée en nombre. La valeur moyenne du billet en circulation dans la zone reste relativement stable à 39,6 € au 31 décembre 2009.

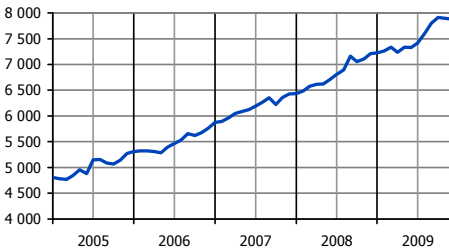
Cinq billets « francs » sont toujours remboursables aux guichets de l'IEDOM jusqu'au 17 février 2012. Il s'agit du 500 F Pierre et Marie CURIE, du 200 F Gustave EIFFEL, du 100 F Paul CEZANNE, du 50 F Antoine de SAINT-EXUPERY et enfin, du 20 F Claude DEBUSSY.

3.2 LES PIÈCES

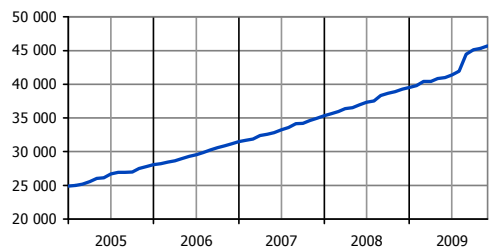
Au 31 décembre 2009, l'émission nette cumulée de pièces s'élevait à 45,7 millions de pièces euros pour une valeur de 7,9 M€, soit une progression de 16,2 % en volume et de 9,4 % en valeur. Les volumes nets enregistrent une croissance plus rapide au regard des deux années précédentes (+12 % en 2008 et 2007) alors que la valeur nette augmente moins rapidement (+12 % en 2008 et +11,5 % en 2007). Ceci s'explique par le poids des pièces de petites dénominations dans la circulation.

Emissions nettes cumulées de pièces

en milliers d'€



en milliers d'unités

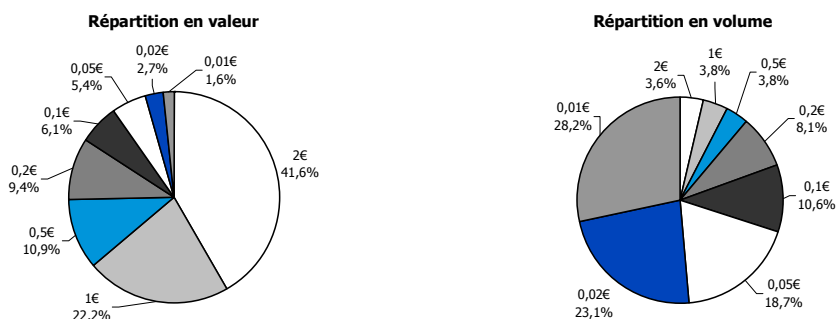


Source : IEDOM

Les volumes de pièces reçues à l'IEDOM ont diminué de 4,7 % en 2009 (119 000 pièces en moins), avec un faible taux de retour des pièces rouges (1,2 et 5 centimes). Le nombre de pièces neuves délivrées par l'IEDOM enregistre pour sa part un léger recul (-0,8 %, soit 54 000 pièces en moins).

Les émissions nettes des pièces de faible valeur (1 et 2 centimes) restent prédominantes, représentant 51,3 % du total en volume (4,3 % en valeur). Leur part progresse sur un an (+1,8 point) au détriment des pièces de 10, 20 centimes (-1,1 point) et de 1 euro (-0,5 point).

Répartition par dénominations de l'émission nette cumulée des pièces euros à fin décembre 2009



Source: IEDOM

4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

4.1 TENDANCE GENERALE

Les risques bancaires recensés par le Service Central des risques de la Banque de France¹ (SCR) sur les entreprises de Guyane s'élèvent en décembre 2009 à 1 630,2 M€. Les encours à moyen et long terme représentent 72 % du total, devant les engagements hors-bilan (15 %), les encours à court terme (8 %) et les encours de crédit-bail (5 %). Le secteur des services est prépondérant, bénéficiaire de près de 91 % des encours, avec 51,4 % pour l'activité immobilière, 19 % pour l'administration publique, 9,3 % pour le commerce, et 5 % pour l'éducation-santé. La construction recouvre pour sa part près de 6 % des encours déclarés fin 2009, et l'industrie 2,3 %.

¹ Le Service central des risques de la Banque de France (SCR) recense les risques bancaires dans les DOM d'un montant supérieur à 25 000 € par guichet et par entité juridique. A partir du 1er trimestre 2008, la répartition sectorielle est déclinée selon la nouvelle nomenclature NAF 2008. Ce changement de nomenclature a pu entraîner des variations importantes sur certains secteurs.

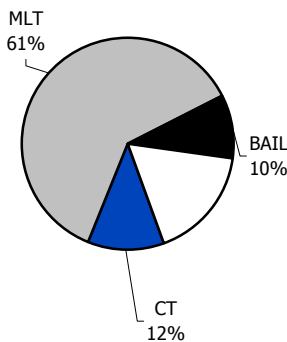
Les déclarations au SCR peuvent être actualisées par les établissements de crédit pendant un an. Il convient de garder une interprétation prudente de ces données en raison d'un taux de rejets des déclarations non-conformes relativement élevé dans les DCOM. Compte tenu du seuil de recensement, les très petites entreprises ne sont pas comprises dans ces bases de données.

Répartition des risques bancaires par secteurs d'activités et par termes

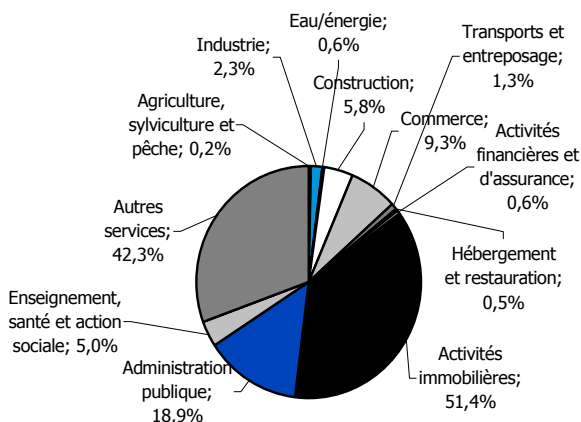
	déc-08					déc-09					Var total 09/08	Part
	TOTAL	CT	MLT	BAIL	Hors bilan	TOTAL	CT	MLT	BAIL	Hors bilan		
Agriculture, sylviculture et pêche	5,1	2,3	2,3	0,1	0,4	4,0	1,9	1,8	0,0	0,3	-21,1%	0,2%
Industrie	38,5	12,8	14,5	2,1	9,0	37,2	10,0	17,2	2,0	7,7	-3,3%	2,3%
Eau/énergie	12,9	4,4	7,6	0,3	0,5	10,3	0,4	9,0	0,1	0,8	-19,9%	0,6%
Construction	100,6	23,5	31,5	3,9	41,6	94,8	23,0	28,9	3,1	39,8	-5,7%	5,8%
Services dont :	1 469,5	202,1	1 214,8	198,5	307,2	1 483,3	195,4	1 291,5	197,0	252,5	0,9%	90,9%
Commerce	152,1	152,1	152,1	152,1	152,1	152,1	152,1	152,1	152,1	152,1	0,0%	9,3%
Transports et entreposage	19,2	6,4	9,0	1,3	2,5	20,6	7,4	8,5	1,3	3,4	7,2%	1,3%
Hébergement et restauration	8,3	2,4	5,4	0,1	0,4	8,4	2,3	5,8	0,3	0,1	1,2%	0,5%
Activités financières et d'assurance	7,2	3,6	3,0	0,3	0,3	10,3	3,9	6,0	0,0	0,4	44,5%	0,6%
Activités immobilières	789,8	17,2	689,7	36,0	43,6	838,2	14,7	748,4	34,3	37,6	6,1%	51,4%
Administration publique	316,9	7,3	264,7	0,0	44,8	308,8	1,3	282,0	0,0	25,6	-2,5%	18,9%
Enseignement, santé et action sociale	95,6	1,8	55,1	2,6	36,1	82,0	2,7	52,8	2,3	24,3	-14,2%	5,0%
Divers	1,5	0,4	1,1	0,0	0,0	1,9	0,2	1,6	0,0	0,0	22,8%	0,1%
TOTAL	1 628,0	245,5	1 271,9	204,9	358,6	1 631,5	230,8	1 350,1	202,2	301,2	0,2%	100,0%

Source : SCR - Banque de France (y compris les crédits trisrés)

Risques par nature



Risques par secteur



Source : SCR - Banque de France - 31/12/2009

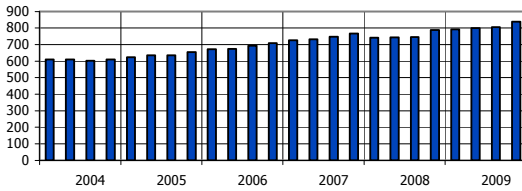
Globalement, les risques déclarés sont restés stables sur un an (+ 0,2 %). Le secteur primaire enregistre une réduction de 21 % des encours à court et moyen long termes, -6 % pour le BTP (avec -2,3 M€ sur le moyen long terme). En revanche, les activités immobilières restent bien orientées (+6,1 %).

4.2 LE RISQUE IMMOBILIER

L'encours total des crédits et des engagements hors-bilan portés par le système bancaire sur le secteur de l'immobilier guyanais s'établit à 838,2 M€¹ en décembre 2009, contre 789,8 M€ en 2008. Il concerne pour une bonne part le secteur du logement locatif. Compte tenu de la nature même de l'activité du secteur, les encours de crédit à moyen et long termes restent prédominants (89 %).

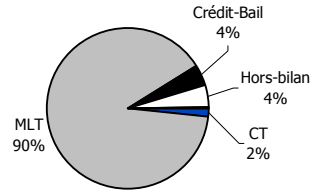
¹ Nouvelle nomenclature NAF 2008.

Encours de risques déclarés au SCR
en millions d'€



Source : SCR - Banque de France

Structure en %

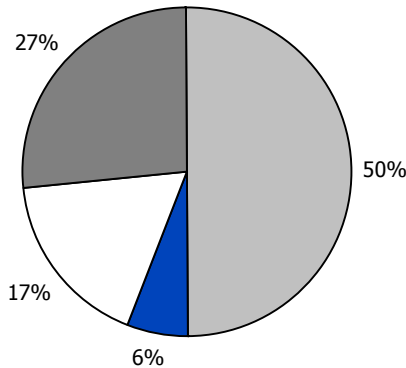


4.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

L'encours de risques sur les collectivités locales guyanaises¹ s'établissait à 306,1 M€ fin 2009 (-2,2 % sur un an), avec une baisse plus marquée de 6 et 5 M€ d'encours déclarés pour les communes et le département. Par nature, alors que les crédits mobilisables marquent un retrait de près de 60 %, les crédits mobilisés, majoritairement les crédits à moyen et long termes, enregistrent une progression de 5 %, tirée par la Région, ceux des communes restant stables. Structurellement, les communes demeurent le premier emprunteur du secteur public local, suivi de la Région (qui passe de 24,3 % à 27 % de l'ensemble) et du Département.

**Risques déclarés au SCR
sur les collectivités locales**

□ Communes ■ Communautés de communes □ Département ■ Région



Source : SCR - Banque de France - 31/12/2009

¹ Communes, communautés de communes, conseils général et régional.

Perspectives

La conjoncture 2010 demeure très incertaine, avec un premier trimestre relativement difficile. Mais la Guyane, département d'outre-mer atypique de par sa situation géographique au sein du continent américain, conserve des facteurs de dynamisme, tels qu'un taux de croissance démographique soutenu (impliquant des besoins à satisfaire notamment en termes de logements et de biens de consommation), ses richesses naturelles (mise en place d'un schéma minier) et un potentiel touristique très sous-exploité.

La Guyane demeure une économie où la concurrence est faible, même si elle s'améliore comme on a pu le constater avec la diversification des enseignes de distribution. Après le tassement enregistré en 2009, l'indice général des prix serait de nouveau timidement orienté à la hausse (+0,7 %, -0,2 % et +0,1 % de janvier à mars 2010 en glissement annuel) et le retour de tensions inflationnistes ne peut donc être totalement exclu.

L'orientation de la demande intérieure reste encore à déterminer, après le fléchissement enregistré en 2009, bien que les recettes d'octroi de mer (ménages et entreprises) aient progressé de 13,9 % sur les trois premiers mois de l'année en glissement annuel (après +11,5 % en 2008 et +15,4 % en 2007).

Le chômage reculera difficilement compte tenu de la difficulté à créer tous les emplois que nécessiterait la démographie du département. En février 2010, le nombre de chômeurs a atteint le niveau le plus élevé depuis 15 ans (15 381 demandeurs, + 3,3 % sur un mois et +14,2 % sur un an).

La remise en service du pont du Larivot en mars 2010, pourrait générer un effet de rattrapage, notamment dans les activités du BTP impactées par sa fermeture, mais un des facteurs déterminants sera le dynamisme de la commande publique (singulièrement sur les projets de construction de logements sociaux). Dans le BTP, après une forte baisse au cours des mois de décembre 2009 et de janvier 2010, les ventes de ciment sont reparties à la hausse en février 2010 (+ 24,1 % en glissement annuel), atteignant un record de ventes mensuelles depuis octobre 2008. Toutefois, le tonnage vendu en cumul sur les deux premiers mois reste pour l'instant en deçà de celui relevé l'an dernier (-11,1 %).

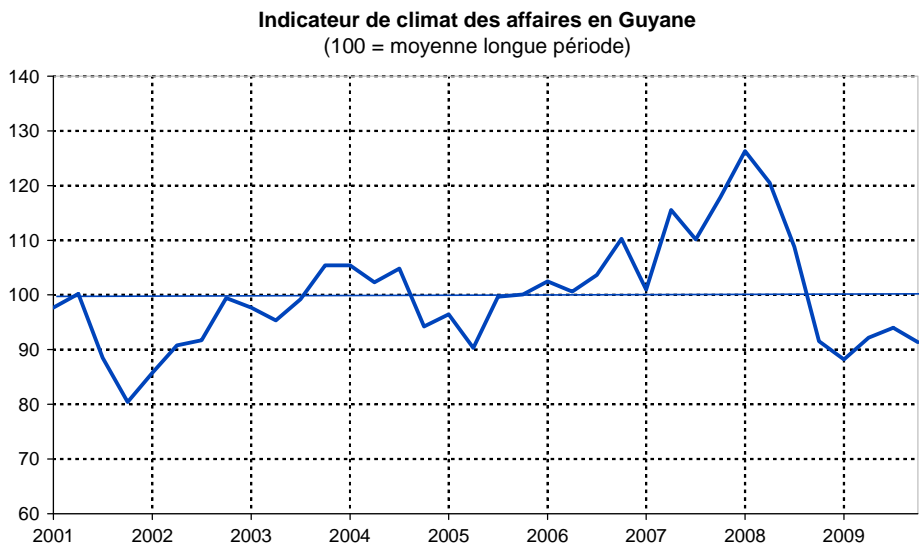
Le marché du crédit devrait rester soutenu par les produits de l'immobilier, le segment de l'habitat des ménages conservant son dynamisme, dans un contexte de consommation en demi-teinte.

Pour les entreprises, le financement des investissements (équipements) reste faible début 2010, conséquence d'une moindre demande, tandis que les crédits d'exploitation des entreprises sont toujours orientés défavorablement.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Indicateur du climat des affaires (ICA)



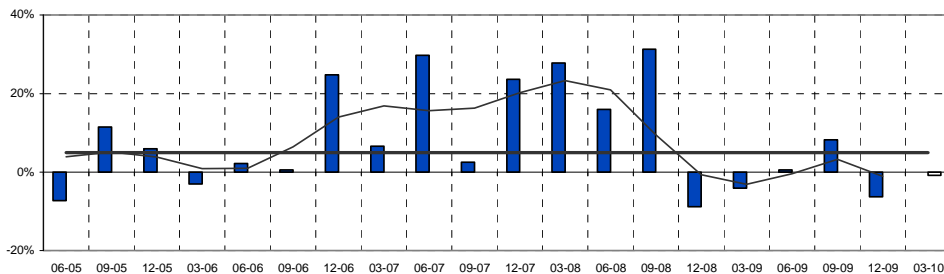
Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

L'ICA est un indicateur qui est établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM, au moyen d'une analyse en composantes passées et futures sur la perception des professionnels de leur niveau d'activité, de charges, de trésorerie, effectifs, prix. Il synthétise ainsi l'ensemble des réponses accordées lors de l'enquête. Il est centré sur sa moyenne de longue période (normée à 100, avec un écart type de 10). En termes d'interprétation, plus il est élevé, plus les chefs d'entreprises évaluent favorablement la conjoncture. Un niveau supérieur à 100 signifie que l'opinion des dirigeants d'entreprises interrogés sur la conjoncture est supérieure à la moyenne sur longue période.

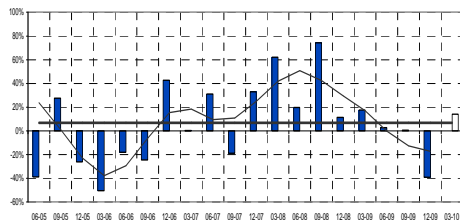
Tableau 2
Soldes d'opinions des dirigeants d'entreprises relatifs au niveau d'activité

■ activité passée □ activité prévue — tendance de l'activité passée
 — linéaire (moyenne longue période)

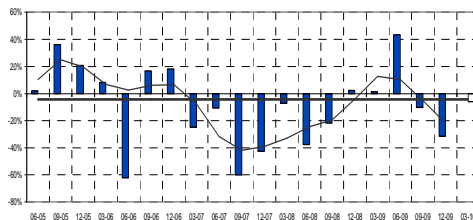
ACTIVITE – VUE D'ENSEMBLE



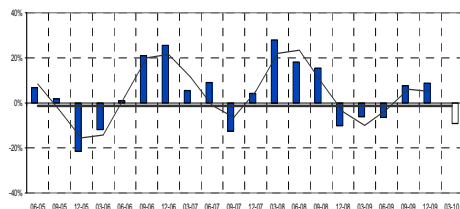
ACTIVITE – BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



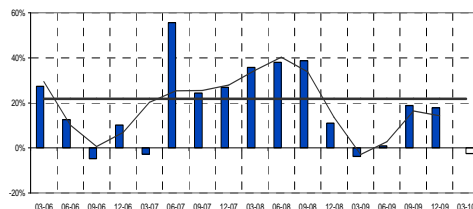
ACTIVITE – INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



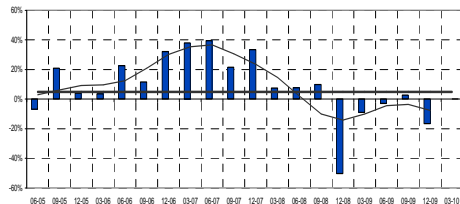
ACTIVITE – INDUSTRIE



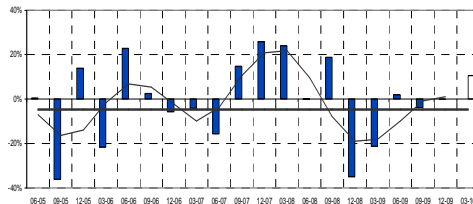
ACTIVITE – SERVICES



ACTIVITE – COMMERCE



ACTIVITE – TOURISME



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM réalisée auprès de 140 entreprises employant au total 4 763 salariés en moyenne sur les échantillons de l'année 2009.

Tableau 3
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	RESSOURCES			EMPLOIS					
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale		Formation brute de capital fixe	Variations de stock	Exportations	Total
				Ménages	Administrations publiques et ISBLSM ⁽¹⁾				
Niveau annuel en millions d'euros courants et part dans le PIB en valeur									
2008 ^e	3 208	1 387	4 595	1 574	1 498	876	78	569	4 595
Taux de croissance à prix courant, en %									
2007	7,6	-16,3	-0,7	8,9	5,5	6,1	1416,4	-35,5	-0,7
2006	8,3	39,9	17,5	3,7	7,7	27,6	-138,3	64,5	17,5
2005	7,7	19,9	11,0	9,3	4,0	6,6	-78,2	37,5	11,0
2004	4,1	-7,8	0,6	7,6	5,2	-1,6	-0,1	-23,9	0,6
2003	1,9	-52,3	-23,6	1,1	9,9	-2,1	42,3	-68,9	-23,6
2002	10,3	33,9	20,3	7,6	6,9	-4,9	-617,3	63,5	20,3
2001	18,3	-21,6	-2,7	0,5	7,1	26,0	-126,5	-23,2	-2,7
2000	-9,2	34,7	9,5	4,6	1,9	6,6	-82,8	13,9	9,5
1999	6,0	-10,3	-1,6	2,5	12,0	1,8	2111,2	-8,1	-1,6
1998	8,6	5,9	0,0	0,0	6,0	5,5	3,2	3,8	-70,8

e : estimations issues des comptes rapides

(1) Institut sans but lucratif aux services des ménages

Source : INSEE

Tableau 4
Ventilation sectorielle de la valeur ajoutée

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés
Niveau annuel en millions d'euros courants								
2008	2 927	109	29	201	65	334	1 147	1 043
Part dans la valeur ajoutée, en %								
2008e	100	3,7	1,0	6,9	2,2	11,4	39,2	35,6
2007e	100	3,9	0,9	7,8	2,1	9,7	39,7	35,9
2006	100	4,5	1,0	7,6	2,1	8,8	42,2	35,8
2005	100	4,4	1,0	7,8	1,9	8,3	41,6	36,8
2004	100	4,2	1,7	6,9	1,8	9,2	41,1	37,1
2003	100	4,4	1,8	7,7	1,8	7,6	40,2	38,5
2002	100	4,4	1,5	9,1	1,8	7,5	39,6	38,3
2001	100	4,7	1,4	9,8	1,8	9,9	37,6	37,3
2000	100	5,3	1,4	10,8	1,4	9,4	31,3	43,1
1999	100	5,4	1,4	8,4	0,5	8,8	41,0	36,9
1998	100	6,0	1,6	8,0	0,9	9,2	41,4	35,6
1997	100	5,9	1,9	8,0	0,8	10,5	40,5	35,5
1996	100	6,3	1,9	6,8	0,7	9,4	45,0	33,0
1995	100	7,1	3,9	7,9	1,3	8,1	47,8	26,7

e : estimations issues des comptes rapides

Nb : La branche d'unité fictive, incluse dans le calcul total valeur ajoutée, n'est pas prise en compte dans ce tableau

Source : INSEE

Tableau 5
Taux de chômage au sens du BIT en %

Années	Hommes	Femmes	Total
2009	15,7	26,1	20,5
2008	15,6	29,8	21,9
2007	16,7	25,8	20,6
2006	23	33,4	27,6
2005	21,9	26,1	23,7
2004	21,2	28,4	24,4
2003	19	27,7	22,8
2002	19	27	22,5
Var 09/08	0,1 pt	-3,7 pts	-1,4 pt
Var 09/02	-3,3 pts	0,9 pt	-2 pts

Source : INSEE Enquete Emploi DOM 2002 à 2009

Tableau 6
Evolution des indices des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services	Tabac
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 en 98						
2009	-0,2%	-2,6%	0,1%	-2,4%	1,3%	-1,7%
2008	3,3%	9,5%	0,2%	-5,5%	3,5%	4,1%
2007	3,0%	2,4%	-0,4%	11,5%	2,6%	38,3%
2006	3,3%	2,4%	-1,4%	-0,3%	6,7%	8,1%
2005	1,5%	-0,4%	-0,9%	7,1%	2,7%	0,2%
Moyenne annuelle, indice base 100 en 98						
2009	0,6%	2,7%	-0,2%	-14,6%	2,7%	0,5%
2008	3,5%	4,7%	0,5%	9,7%	2,9%	18,3%
2007	3,4%	2,0%	-1,5%	5,2%	5,7%	24,2%
2006	2,1%	0,8%	-0,8%	4,9%	3,9%	3,0%
2005	1,6%	0,7%	-0,5%	7,9%	2,0%	4,5%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en point de %						
2009	-0,2	-0,6	0,0	-0,2	0,6	0,0
2008	3,3	2,0	0,0	-0,4	1,6	0,1
2007	3,0	0,5	-0,1	0,9	1,2	0,5
2006	3,3	0,5	-0,3	0,0	3,0	0,1
2005	1,5	-0,1	-0,2	0,5	1,2	0,0

Source : INSEE

Tableau 7
Structure des importations par produits

Importations en valeur (millions d'euros)							
	2000	2006	2007	2008	2009	Var 09/08	Part en 2009
Agriculture, sylviculture, pêche	9,7	9,5	9,8	10,2	9,6	-6,1%	1,0%
Industries agricoles et alimentaires	117,8	143,8	158,9	162,3	145,8	-10,2%	15,4%
Industries des biens de consommation	106,5	131,7	140,5	150,5	147,1	-2,3%	15,6%
<i>Habillement, cuir</i>	22,1	24,4	25,8	24,7	22,6	-8,6%	2,4%
<i>Produits de l'édition, imprimés ou reproduits</i>	8,5	9,6	9,8	10,5	11,5	9,3%	1,2%
<i>Produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien</i>	32,4	50,5	55,9	59,3	59,2	-0,1%	6,3%
<i>Équipements du foyer</i>	43,5	47,1	48,9	56,1	53,8	-3,9%	5,7%
Industrie automobile	86,8	100,8	134,2	161,5	120,5	-25,3%	12,8%
Industries des biens d'équipement	122,4	138,4	187,0	261,4	205,8	-21,2%	21,8%
<i>Bateaux, avions, trains, motos</i>	22,4	7,4	28,0	84,2	11,1	-86,8%	1,2%
<i>Équipement mécaniques</i>	60,8	70,1	99,2	121,6	119,5	-1,7%	12,6%
<i>Équipement électriques et électroniques</i>	39,2	60,8	59,8	55,6	75,2	35,3%	8,0%
Industries des biens intermédiaires	105,1	131,5	151,7	186,4	167,3	-10,3%	17,7%
<i>Produits minéraux</i>	12,2	14,6	17,2	22,0	19,4	-11,5%	2,1%
<i>Produits de l'industrie textile</i>	5,3	6,3	6,0	6,2	6,5	5,0%	0,7%
<i>Produits en bois, papier, ou carton</i>	11,8	14,1	19,4	20,1	15,5	-23,0%	1,6%
<i>Produits chimiques, en caoutchouc ou en plastiques</i>	35,5	40,7	46,1	50,7	54,7	8,0%	5,8%
<i>Métaux et produits métalliques</i>	22,7	31,5	37,2	40,5	32,7	-19,3%	3,5%
<i>Composants électriques et électroniques</i>	17,6	24,2	25,7	46,9	38,4	-18,1%	4,1%
Energie	68,6	92,8	113,9	122,3	148,2	21,1%	15,7%
Produits divers	2,2	1,3	0,6	0,5	0,5	0,0%	0,0%
Total	619,0	749,7	896,6	1054,9	944,7	-10,4%	100,0%

Source : Douanes

Tableau 8
Structure des exportations par produits

Exportations en valeur (millions d'euros)							
	2000	2006	2007	2008	2009	Var 09/08	Part en 2009
Agriculture, sylviculture, pêche	1,7	1,2	0,9	0,8	0,9	24,5%	0,8%
Industries agricoles et alimentaires	24,5	12,9	16,9	15,9	14,1	-11,4%	11,8%
<i>Crevettes</i>	6,9	9,3	11,9	7,4	6,3	-14,4%	5,3%
<i>Poissons</i>	5,2	2,4	3,4	6,3	6,4	1,9%	5,3%
<i>Riz</i>	0,0	2,2	2,0	2,5	1,5	-40,7%	1,3%
Industries des biens de consommation	2,4	1,0	2,4	1,3	1,2	-6,3%	1,0%
<i>Habillement, cuir</i>	0,2	0,4	0,2	0,4	0,5	21,2%	0,4%
<i>Produits de l'édition, imprimés ou reproduits</i>	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	0,8%	0,0%
<i>Produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien</i>	0,1	0,0	0,4	0,1	0,0	-38,4%	0,0%
<i>Équipements du foyer</i>	2,1	0,5	1,5	0,8	0,7	-17,8%	0,5%
Industrie automobile	4,9	19,7	21,2	23,5	33,6	43,3%	28,1%
Industries des biens d'équipement	20,0	28,9	20,5	14,8	34,1	131,0%	28,5%
<i>Bateaux, avions, trains, motos</i>	4,1	11,5	1,8	3,7	5,1	37,3%	4,3%
<i>Équipement mécaniques</i>	4,2	6,3	1,7	3,2	4,0	23,4%	3,3%
<i>Équipement électriques et électroniques</i>	11,8	11,1	17,0	7,8	25,0	220,3%	20,9%
Industries des biens intermédiaires	69,2	58,8	54,8	44,0	35,7	-18,9%	29,8%
<i>Produits minéraux</i>	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	-90,5%	0,0%
<i>Produits de l'industrie textile</i>	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	134,5%	0,3%
<i>Produits en bois, papier, ou carton</i>	2,5	2,7	3,0	2,9	2,2	-23,1%	1,8%
<i>Produits chimiques, en caoutchouc ou en plastiques</i>	1,5	0,5	0,3	4,1	5,9	45,3%	4,9%
<i>Métaux et produits métalliques</i>	63,9	55,0	51,2	36,7	26,8	-26,9%	22,4%
<i>dont or</i>	2,7	55,0	50,4	35,7	25,3	-29,2%	21,1%
<i>Composants électriques et électroniques</i>	1,2	0,6	0,3	0,2	0,5	158,6%	0,4%
Energie	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0%	0,0%
Produits divers	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	10,8%	0,0%
Total	123,1	122,7	117,1	100,2	119,7	19,4%	100,0%

Source : Douanes

Tableau 9 Comptes de l'Etat dans la collectivité

Compte de l'Etat dans la collectivité (en millions d'euros)

	Recettes locales			Dépenses locales			
	2007	2008*	Var. 08/07	2007	2008*	Var. 08/07	
Budget général				Dépenses de fonctionnement	595,8	654,3	9,8%
				<i>dont</i>			
				Dépenses de personnel (y.c. les pensions)	463,1	483,2	4,3%
Recettes fiscales	110,2	142,4	29,2%	<i>dont (répartition par ministère)</i>			
<i>dont</i>				Enseignement	324,5	339,5	4,6%
Impôts sur le revenu	65,1	85,5	31,3%	Intérieur et décentralisation	45,4	49,8	9,8%
Impôts sur les sociétés	24,0	33,4	39,3%	Economie, Finances & Emploi, Budget	32,2	32,4	0,6%
Autres impôt d'Etat (maj. frais et accessoires)	9,7	12,3	26,7%	Dépenses de fonctionnement direct	78,4	77,5	-1,1%
Droit d'importation revenant à l'Union Européenne	3,5	3,6	3,2%	Dépenses sans ordonnancement	54,4	93,7	72,3%
				<i>dont</i>			
Recettes non fiscales	17,7	16,9	-4,1%	Admission en non valeur	9,8	27,5	180,5%
<i>dont</i>				Remises gracieuses sur débits des comptables	4,5	25,0	462,0%
Frais d'assiette et de recouvrement	7 010,6	7 377,6	5,2%	Dégrèvements sur impôts locaux	17,1	14,8	-13,6%
Autres	2 119,2	4 031,6	90,2%	Dépenses d'investissement	53,7	66,4	23,6%
Amendes forfaitaires et condamnations pécuniaires	2 133,1	2 546,0	19,4%	<i>dont (répartition par ministère)</i>			
				Enseignement	15,5	25,0	60,8%
				Défense	16,0	17,7	10,6%
				Aménagement	12,9	14,7	13,5%
				Dépenses d'intervention	145,4	137,9	-5,1%
				<i>dont (répartition par ministère)</i>			
				Intérieur et décentralisation	44,2	29,0	-34,3%
				Enseignement	24,8	24,8	0,1%
				Aménagement	27,4	19,1	-30,1%
				Comptes spéciaux du Trésor	187,7	188,9	0,6%
				Fonds structurels européens	30,3	40,0	32,0%
				<i>dont</i>			
				FEDER	17,9	18,3	2,2%
				FSE	7,4	11,9	61,2%
				FEOGA	4,3	9,7	123,7%
Total des recettes	127,9	159,3	24,6%	Total des dépenses	982,6	1 047,5	6,6%
Solde des recettes sur les dépenses	-854,7	-888,2	3,9%				

Source : Trésorerie générale

* données provisoires

Tableau 10
Comptes administratifs de la Région
Compte de gestion du conseil régional (en millions d'euros)

	2007	2008	Var. 08/07	Structure en 2008
Recettes réelles totales*	107,1	163,2	52,4%	100%
<u>Recettes de fonctionnement (1)</u>	81,7	94,9	16,1%	58,1%
Recettes fiscales	59,4	64,8	9,1%	39,7%
Impôts directs	7,7	7,9	3,5%	4,9%
Impôts indirects	51,8	56,9	9,9%	34,8%
<i>dont taxe sur les carburants, droits sur les tabacs, de ports ...*</i>	25,2	27,7	10,3%	17,0%
<i>dont droit additionnel à l'octroi de mer*</i>	26,6	29,2	9,6%	17,9%
Dotations et subventions reçues	9,6	9,4	-2,4%	5,8%
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	4,7	4,2	-10,7%	2,6%
<i>dont dotation globale de décentralisation</i>	5,0	5,2	5,4%	3,2%
Autres	12,7	20,6	62,9%	12,6%
<u>Recettes d'investissement</u>	25,4	68,4	169,5%	41,9%
Dotations et subventions reçues	18,5	15,6	-15,7%	9,5%
Emprunts*	0,1	10,0	ns	6,1%
FCTVA	6,8	5,0	-25,6%	3,1%
Autres	0,0	37,8	ns	23,1%
Dépenses réelles totales	102,1	117,1	14,7%	100%
<u>Dépenses de fonctionnement (2)</u>	54,6	59,5	9,1%	50,8%
dont frais de personnel	11,6	13,7	18,3%	11,7%
dont intérêts de la dette	2,2	3,7	69,1%	3,1%
dont subventions contingents et autres	33,8	33,0	-2,4%	28,2%
dont achats et charges externes	7,1	9,2	30,0%	7,8%
<u>Dépenses d'investissement</u>	47,5	57,6	21,2%	49,2%
Subventions versées	0,0	26,6	ns	22,7%
Remboursement de dette (3)	5,2	5,9	13,3%	5,0%
Dépenses d'équipement brut	42,2	21,8	-48,3%	18,6%
Autres	0,1	3,3	ns	2,8%
Epargne brute : résultat comptable (1-2)	27,2	35,4	30,2%	
Epargne nette (1-2-3)	22,0	29,5	34,2%	
Part des recettes de fonctionnement absorbée par les dépenses de fonctionnement (2/1)	67%	63%	- 4 points	

Source : Trésorerie générale

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Tableau 11
Comptes administratifs du département
Compte de gestion du conseil départemental (en millions d'euros)

	2007	2008	Var. 08/07	Structure en 2008
Recettes réelles totales*	283,3	287,3	1,4%	100%
Recettes de fonctionnement (1)	234,1	244,9	4,6%	85%
Recettes fiscales	164,1	170,7	4,0%	59%
Impôts directs	50,5	51,3	1,6%	18%
Impôts indirects	113,6	119,4	5,1%	42%
<i>dont taxe sur les carburants, droits sur les tabacs, de ports ...*</i>	86,6	92,4	6,7%	32%
<i>dont droit additionnel à l'octroi de mer*</i>	27,0	27,0	0,0%	9%
Dotations et subventions reçues	46,8	48,2	3,0%	17%
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	43,6	45,0	3,1%	16%
<i>dont dotation globale de décentralisation</i>	3,2	3,2	1,9%	1%
Autres	23,2	26,0	12,1%	9%
Recettes d'investissement	49,2	42,4	-13,9%	15%
Dotations et subventions reçues	12,1	7,9	-34,5%	3%
Emprunts*	0,0	6,4	ns	2%
FCTVA	7,3	3,1	-57,4%	1%
Autres (dont opérations d'ordre)	29,8	24,9	-16,3%	9%
Dépenses réelles totales	244,6	272,8	11,5%	100%
Dépenses de fonctionnement (2)	217,0	218,9	0,9%	80%
dont frais de personnel	66,0	69,6	5,4%	26%
dont intérêts de la dette	2,9	2,4	-17,8%	1%
dont subventions contingents et autres	123,7	124,9	1,0%	46%
dont achats et charges externes	24,4	22,1	-9,3%	8%
Dépenses d'investissement	27,7	53,9	94,7%	20%
Subventions versées	3,8	7,1	86,5%	3%
Remboursement de dette (3)	4,5	10,1	126,0%	4%
Dépenses d'équipement brut	18,9	34,8	83,8%	13%
Autres	0,4	1,8	321,0%	1%
Epargne brute : résultat comptable (1-2)	17,2	26,0	51,4%	
Epargne nette (1-2-3)	12,7	15,9	25,1%	
Part des recettes de fonctionnement absorbée par les dépenses de fonctionnement (2/1)	93%	89%	- 5 points	

Source : Trésorerie générale

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Tableau 12
Comptes administratifs du secteur communal

Compte de gestion des communes (en millions d'euros)

	2007	2008	Var. 08/07	Structure en 2008
Recettes réelles totales*	290,3	361,1	24,4%	100%
Recettes de fonctionnement (1)	220,0	247,2	12,3%	68,5%
Recettes fiscales	144,0	135,1	-6,2%	37,4%
Impôts directs	56,3	57,5	2,1%	15,9%
Impôts indirects	87,7	77,6	-11,5%	21,5%
<i>dont taxe sur les carburants, droits sur les tabacs, de ports ... *</i>	nd	15,5	ns	4,3%
<i>dont droit additionnel à l'octroi de mer*</i>	nd	62,1	ns	17,2%
Dotations et subventions reçues	48,4	50,2	3,8%	13,9%
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	48,4	50,2	3,8%	13,9%
<i>dont dotation globale de décentralisation</i>				
Autres	27,7	61,9	123,4%	17,1%
Recettes d'investissement	70,3	113,9	62,1%	31,5%
Dotations et subventions reçues	30,0	31,9	6,5%	8,8%
Emprunts*	19,9	51,2	157,6%	14,2%
FCTVA	5,0	5,5	8,3%	1,5%
Autres (dont opérations d'ordre)	15,4	25,3	64,6%	7,0%
Dépenses réelles totales	277,9	352,7	26,9%	100%
Dépenses de fonctionnement (2)	205,5	235,5	14,6%	66,8%
dont frais de personnel	113,5	125,2	10,3%	35,5%
dont intérêts de la dette	4,7	4,5	-4,7%	1,3%
dont subventions contingents et autres	43,5	51,9	19,2%	14,7%
dont achats et charges externes	43,7	54,0	23,5%	15,3%
Dépenses d'investissement	72,4	117,2	61,8%	33,2%
Subventions versées				
Remboursement de dette (3)	10,2	8,5	-17,2%	2,4%
Dépenses d'équipement brut	47,9	64,5	34,8%	18,3%
Autres	14,3	44,2	208,5%	12,5%
Epargne brute : résultat comptable (1-2)	14,6	11,7	-19,8%	
Epargne nette (1-2-3)	4,3	3,2	-26,1%	
Part des recettes de fonctionnement absorbée par les dépenses de fonctionnement (2/1)	93%	95%	+ 2 points	

Source : Trésorerie générale

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Compte de gestion des communautés de communes (en millions d'euros)

	2007	2008	Var. 08/07	Structure en 2008
Recettes réelles totales*	18,6	25,0	34,4%	100%
Recettes de fonctionnement (1)	11,0	16,3	48,7%	65,4%
Recettes fiscales	4,6	4,7	1,1%	18,7%
Impôts directs	4,6	4,7	1,1%	18,7%
Impôts indirects	nd	nd	nd	ns
Dotations et subventions reçues	3,9	3,3	-15,1%	13,2%
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	3,9	3,3	-15,1%	13,2%
<i>dont dotation globale de décentralisation</i>				
Autres	2,5	8,4	237,9%	33,5%
Recettes d'investissement	7,6	8,6	13,6%	34,6%
Dotations et subventions reçues	2,1	2,9	42,4%	11,7%
Emprunts*	3,9	4,0	4,3%	16,2%
FCTVA	0,7	0,8	14,1%	3,1%
Autres (dont opérations d'ordre)	1,0	0,9	-9,5%	3,6%
Dépenses réelles totales	19,1	22,8	19,4%	100%
Dépenses de fonctionnement (2)	10,0	12,3	23,6%	54,1%
dont frais de personnel	1,8	2,3	31,8%	10,2%
dont intérêts de la dette	0,4	0,3	-11,4%	1,4%
dont subventions contingents et autres	2,4	1,0	-58,5%	4,3%
dont achats et charges externes	5,5	8,7	58,4%	38,3%
Dépenses d'investissement	9,1	10,5	14,8%	45,9%
Subventions versées				
Remboursement de dette (3)	1,4	0,6	-56,5%	2,8%
Dépenses d'équipement brut	7,5	9,7	29,1%	42,4%
Autres	0,2	0,2	-7,5%	0,7%
Epargne brute : résultat comptable (1-2)	1,0	4,0	302,7%	
Epargne nette (1-2-3)	-0,5	3,3	ns	
Part des recettes de fonctionnement absorbée par les dépenses de fonctionnement (2/1)	91%	76%	- 15 points	

Source : Trésorerie générale

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les actifs financiers

Montants en millions €							Variations	
	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	2009/2008	2008/2007
Sociétés non financières	189,5	204,0	247,1	256,2	270,5	293,6	8,5%	5,6%
Dépôts à vue	140,3	157,4	195,2	198,8	205,5	218,6	6,4%	3,4%
Placements liquides ou à court terme	34,9	37,7	42,3	53,1	61,8	69,8	12,9%	16,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,3	0,4	0,5	0,4	0,3	0,5	59,1%	-14,9%
Placements indexés sur les taux de marché	34,6	37,3	41,8	52,7	61,5	69,2	12,6%	16,6%
(dt) comptes à terme	19,9	20,2	23,7	21,7	27,9	26,3	-5,9%	28,8%
(dt) OPCVM monétaires	13,1	15,4	14,8	28,3	32,1	41,6	29,3%	13,4%
(dt) certificats de dépôt	1,5	1,7	3,3	2,7	1,4	1,4	0,0%	-48,1%
Epargne à long terme	14,2	8,9	9,5	4,3	3,3	5,3	62,7%	-24,9%
(dt) OPCVM non monétaires	13,9	8,4	9,2	4,0	3,0	3,1	4,4%	-25,7%
Ménages	581,1	621,6	730,4	759,2	783,9	822,9	5,0%	3,3%
Dépôts à vue	205,5	223,7	231,7	242,6	253,4	263,2	3,9%	4,5%
Placements liquides ou à court terme	208,0	220,8	250,6	256,8	282,1	271,3	-3,9%	9,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	176,0	185,1	202,0	215,1	237,9	236,8	-0,5%	10,6%
Livrets ordinaires	42,7	45,4	51,8	55,4	60,7	61,3	1,1%	9,4%
Livrets A et bleus	87,5	90,5	97,3	104,0	117,7	122,2	3,8%	13,2%
Livrets jeunes	1,0	1,8	4,2	4,4	4,7	2,7	-42,1%	6,6%
Livrets d'épargne populaire	15,1	15,2	15,5	15,9	15,9	10,7	-32,9%	0,3%
LDD	6,6	7,1	8,0	10,6	14,0	14,7	5,0%	31,7%
Comptes d'épargne logement	23,0	25,1	25,1	24,7	24,8	25,1	1,2%	0,2%
Placements indexés sur les taux de marché	32,0	35,7	48,7	41,7	44,2	34,5	-22,0%	5,9%
(dt) Comptes créditeurs à terme	22,0	23,5	32,2	28,3	31,3	21,2	-32,3%	10,9%
(dt) Bons de caisse	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-	-
(dt) OPCVM monétaires	9,8	12,1	16,4	13,4	12,9	13,3	3,2%	-4,0%
Epargne à long terme	167,6	177,1	248,1	259,8	248,3	288,5	16,2%	-4,4%
Plans d'épargne logement	86,4	91,0	85,8	80,2	78,1	79,5	1,8%	-2,7%
Plans d'épargne populaire	10,4	9,7	8,1	7,2	6,7	6,1	-9,0%	-7,2%
Autres comptes d'épargne	0,2	0,3	0,7	1,2	1,1	1,0	-7,7%	-9,4%
Portefeuille-titre	7,1	10,0	13,0	12,0	11,0	15,4	39,9%	-8,3%
OPCVM non-monétaires	19,5	18,3	18,8	19,9	17,4	19,1	9,4%	-12,3%
Contrats d'assurance-vie	43,9	47,8	121,6	139,2	133,9	167,4	25,1%	-3,8%
Autres agents	63,9	76,7	94,6	104,0	118,6	123,7	4,3%	14,1%
Dépôts à vue	49,8	53,7	74,0	80,0	93,5	100,1	7,0%	16,9%
Placements liquides ou à court terme	13,7	21,9	18,6	22,1	23,3	21,8	-6,7%	5,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	3,6	3,9	5,5	5,4	6,2	9,0	45,1%	14,7%
Placements indexés sur les taux de marché	10,1	18,0	13,1	16,6	17,1	12,7	-25,6%	2,8%
(dt) Comptes créditeurs à terme	7,1	7,3	6,9	6,8	7,5	6,9	-8,5%	11,0%
Epargne à long terme	0,3	1,1	2,0	1,9	1,7	1,9	9,3%	-8,6%
Total actifs financiers	834,5	902,3	1072,0	1119,4	1173,0	1240,3	5,7%	4,8%
Dépôts à vue	395,6	434,7	500,8	521,4	552,4	581,9	5,3%	5,9%
Placements liquides ou à court terme	256,7	280,5	311,5	332,0	367,3	362,8	-1,2%	10,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	180,0	189,4	207,9	220,9	244,5	246,3	0,7%	10,7%
Placements indexés sur les taux de marché	76,7	91,1	103,6	111,1	122,8	116,4	-5,2%	10,5%
Epargne à long terme	182,2	187,1	259,6	266,0	253,3	295,6	16,7%	-4,8%

Source : IEDOM

A compter de fin 2006, la collecte des statistiques des contrats d'assurance vie s'est enrichie de données provenant d'un établissement de crédit de la place.

Tableau 2 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

Montants en millions €							Variations	
	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	2009/2008	2008/2007
Entreprises	622,1	673,5	849,3	938,1	1082,9	1124,6	3,9%	15,4%
Crédits d'exploitation	44,6	49,5	83,6	91,7	109,5	88,2	-19,5%	19,5%
Créances commerciales	6,8	7,1	12,6	9,2	12,6	17,2	36,9%	37,2%
Crédits de trésorerie	19,0	20,3	39,1	46,9	52,9	45,2	-14,5%	12,9%
dont entrepreneurs individuels	7,1	7,1	9,3	11,2	10,1	9,1	-10,0%	-9,7%
Comptes ordinaires débiteurs	18,8	22,1	31,9	35,6	43,1	25,1	-41,8%	21,0%
Affacturage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,6	-	-
Crédits d'investissement	83,5	91,8	174,5	268,5	345,6	355,4	2,9%	28,7%
Crédits à l'équipement	75,6	80,6	127,3	202,9	259,3	274,3	5,8%	27,8%
dont entrepreneurs individuels	12,9	12,1	20,6	22,5	23,1	21,5	-6,8%	2,6%
Crédit-bail	7,9	11,2	47,1	65,6	86,3	81,1	-6,0%	31,5%
Crédits à l'habitat	480,5	512,0	563,3	574,1	624,5	677,8	8,5%	8,8%
Autres crédits	13,5	20,1	27,9	3,8	3,4	3,2	-6,1%	-9,9%
Ménages	290,5	323,7	418,1	495,1	558,2	596,7	6,9%	12,7%
Crédits à la consommation	86,9	97,2	152,5	169,0	170,8	170,2	-0,3%	1,1%
Crédits de trésorerie	81,4	90,8	141,8	154,2	154,1	150,6	-2,3%	-0,1%
Comptes ordinaires débiteurs	4,5	5,1	5,2	6,9	7,2	7,8	8,5%	4,8%
Crédit-bail	1,0	1,3	5,4	7,9	9,5	11,8	25,0%	20,5%
Crédits à l'habitat	203,5	226,4	264,9	322,3	384,5	426,0	10,8%	19,3%
Autres crédits	0,1	0,1	0,7	3,9	2,9	0,5	-82,6%	-27,1%
Collectivités locales	170,2	220,0	272,1	258,0	304,1	361,6	18,9%	17,9%
Crédits d'exploitation	0,2	0,0	1,4	0,5	2,5	2,3	-5,3%	359,3%
Crédits de trésorerie	0,1	0,0	1,4	0,5	2,5	1,6	-36,2%	366,9%
Comptes ordinaires débiteurs	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	-	-
Crédits d'investissement	147,1	192,4	232,5	255,1	300,6	358,5	19,3%	17,8%
Crédits à l'équipement	147,1	192,4	232,4	254,7	300,1	358,1	19,3%	17,8%
Crédit-bail	0,0	0,0	0,1	0,5	0,4	0,4	-23,7%	9,1%
Crédits à l'habitat	17,6	24,3	32,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Autres crédits	5,2	3,3	6,1	2,3	1,1	0,8	-28,1%	-54,6%
Autres agents et CCB non ventilés	64,3	69,2	70,5	58,8	36,1	36,2	0,4%	-38,6%
Total encours sain	1 147,1	1 286,4	1 609,8	1 749,5	1 980,9	2 118,5	6,9%	13,2%
Créances douteuses brutes	148,5	125,5	143,1	106,9	103,2	91,5	-11,3%	-3,5%
Créances douteuses nettes	44,3	33,7	51,3	30,5	38,7	28,9	-25,2%	27,1%
dont entreprises	34,6	24,1	42,1	20,3	20,3	16,0	-21,3%	0,0%
dont ménages	9,7	9,0	9,0	9,5	14,9	12,2	-18,3%	56,2%
Provisions	104,1	91,8	91,9	76,4	64,5	62,6	-3,0%	-15,6%
Total encours brut	1 295,6	1 411,9	1 753,0	1 856,3	2 084,0	2 210,0	6,0%	12,3%
Taux de créances douteuses	11,5%	8,9%	8,2%	5,8%	5,0%	4,1%	-0,9 pt	-0,8 pt
Taux de provisionnement	70,1%	73,2%	64,2%	71,5%	62,5%	68,4%	5,9 pts	-9 pts

Source : IEDOM

À compter du 2nd trimestre 2009, la collecte des statistiques concernant l'encours des passifs financiers s'est enrichie de données provenant du recensement d'une nouvelle société financière de la place.

Tableau 3 : Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

Montants en millions €							Variations	
	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	2009/2008	2008/2007
Entreprises	157,7	189,1	248,3	296,1	335,4	341,8	1,9%	13,3%
Crédits d'exploitation	44,0	49,2	74,6	87,2	95,9	74,9	-21,9%	10,0%
Créances commerciales	6,8	7,1	7,0	7,2	8,5	8,6	1,4%	17,7%
Crédits de trésorerie	18,3	20,0	37,1	46,2	49,3	42,3	-14,3%	6,6%
dont entrepreneurs individuels	7,1	7,1	9,2	11,2	10,1	9,0	-11,2%	-9,6%
Comptes ordinaires débiteurs	18,8	22,1	30,5	33,7	38,1	24,0	-36,9%	12,9%
Affecturage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Crédits d'investissement	83,0	91,3	108,0	146,9	164,3	187,5	14,1%	11,9%
Crédits à l'équipement	75,1	80,1	89,4	129,5	147,2	169,5	15,2%	13,6%
dont entrepreneurs individuels	12,9	12,1	10,1	11,1	13,2	12,6	-4,2%	18,4%
Crédit-bail	7,9	11,2	18,7	17,3	17,2	18,0	5,0%	-1,0%
Crédits à l'habitat	19,3	30,1	39,0	59,3	72,7	77,1	6,1%	22,6%
Autres crédits	11,3	18,4	26,6	2,8	2,6	2,3	-9,5%	-6,9%
Ménages	228,8	259,0	345,8	407,3	464,3	496,3	6,9%	14,0%
Crédits à la consommation	75,3	85,0	137,8	150,6	152,2	151,2	-0,7%	1,1%
Crédits de trésorerie	69,7	78,6	127,2	135,9	135,5	131,5	-2,9%	-0,3%
Comptes ordinaires débiteurs	4,5	5,1	5,2	6,8	7,2	7,8	8,1%	5,1%
Crédit-bail	1,0	1,3	5,4	7,9	9,5	11,8	25,0%	20,5%
Crédits à l'habitat	153,4	173,9	207,3	252,8	309,2	344,7	11,5%	22,3%
Autres crédits	0,1	0,1	0,7	3,9	2,9	0,5	-82,6%	-27,1%
Collectivités locales	0,9	0,5	2,1	4,3	4,7	3,9	-17,5%	9,8%
Crédits d'exploitation	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	-	25,0%
Crédits de trésorerie	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	-	-
Crédits d'investissement	0,6	0,4	2,0	4,3	4,7	3,1	-33,7%	9,8%
Crédits à l'équipement	0,6	0,4	2,0	4,3	4,7	3,1	-34,3%	9,8%
Crédit-bail	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Crédits à l'habitat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Autres crédits	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-	-
Autres agents et CCB non ventilés	8,2	15,7	23,0	19,7	18,5	15,7	-15,2%	-5,8%
Total encours sain	395,6	464,2	619,1	727,4	823,0	857,8	4,2%	13,1%
Créances douteuses brutes	128,8	109,1	106,8	90,1	85,0	83,7	-1,4%	-5,7%
Créances douteuses nettes	24,7	17,3	14,9	13,7	20,5	21,2	3,4%	49,2%
dont entreprises	22,1	14,3	11,1	8,7	10,2	12,5	22,5%	17,2%
dont ménages	2,5	2,9	3,7	5,0	10,1	8,5	-15,8%	100,6%
Provisions	104,1	91,8	91,9	76,4	64,5	62,6	-3,0%	-15,6%
Total encours brut	524,4	573,3	725,9	817,5	908,0	941,5	3,7%	11,1%
Taux de créances douteuses	24,6%	19,0%	14,7%	11,0%	9,4%	8,9%	-0,5 pt	-1,6 pt
Taux de provisionnement	80,9%	84,2%	86,0%	84,8%	75,9%	74,7%	-1,2 pt	-8,9 pts

Source : IEDOM

À compter du 2nd trimestre 2009, la collecte des statistiques concernant l'encours des passifs financiers s'est enrichie de données provenant du recensement d'une nouvelle société financière de la place.

Tableau 4 : Le bilan agrégé de l'échantillon de trois banques locales

(en millions d'€)	31-12-2007	31-12-2008	31-12-2009	Var. 09/08
ACTIF				
Opérations de trésorerie et interbancaires	205,8	196,9	207,6	5,5%
Opérations avec la clientèle	307,8	363,1	372,0	2,5%
<i>dont crédits de trésorerie</i>	38,2	42,3	48,0	13,5%
<i>dont crédits à l'équipement</i>	65,0	68,2	72,9	7,0%
<i>dont crédits à l'habitat</i>	163,8	204,6	218,7	6,9%
Opérations sur titres	1,0	1,1	1,1	-1,6%
Opérations diverses	78,6	72,3	58,5	-19,1%
Valeurs immobilisées	7,3	7,9	7,8	-0,5%
Total ACTIF	600,4	641,2	647,0	0,9%
PASSIF				
Opérations de trésorerie et interbancaires	90,4	121,5	121,7	0,1%
Opérations avec la clientèle	456,4	470,3	478,4	1,7%
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	297,4	302,2	317,6	5,1%
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial</i>	110,8	116,5	119,3	2,4%
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	44,4	48,6	39,3	-19,2%
Opérations sur titres	0,0	0,0	0,0	ns
Opérations diverses	26,1	22,7	18,0	-20,6%
Capitaux propres, provisions et assimilés	27,5	26,7	29,0	8,6%
<i>dont capital</i>	8,6	8,7	10,7	22,8%
Total PASSIF	600,4	641,2	647,0	0,9%
SOLDES (Passif - Actif)				
Opérations avec la clientèle	148,7	107,2	106,3	-0,8%
Opérations sur titres	-1,0	-1,1	-1,1	-1,6%
Opérations diverses	-52,4	-49,6	-40,5	-18,4%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	20,2	18,8	21,1	12,4%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	115,4	75,4	85,9	14,0%

Source : IEDOM (échantillon de trois banques locales représentant 48,2 % de parts de marché sur la collecte des dépôts et 43,5 % sur les crédits au 31 décembre 2009)

Tableau 5 : Le compte de résultat agrégé de l'échantillon de trois banques locales

(en millions d'€)	31-12-2007	31-12-2008	31-12-2009	Var. 09/08
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	4,0	2,0	1,2	-42,5%
(+) Opérations avec la clientèle	19,1	21,7	24,1	11,0%
(+) Opérations sur titres	0,1	0,1	0,2	ns
(+) Opérations de crédit bail et assimilé	-	-	-	-
(+) Opérations de financement à long terme	0,0	0,1	0,0	ns
(+) Opérations de change	0,3	0,3	0,2	ns
(+) Opérations de hors-bilan	0,6	0,5	0,3	ns
(+) Opérations de services financiers	3,1	3,4	3,6	5,8%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	-0,3	-0,3	-0,3	ns
(+) Produits accessoires et divers nets	0,3	0,1	0,5	ns
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,0	0,0	0,0	-
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	0,0	0,0	0,0	-
(=) Produit net bancaire	27,1	28,1	29,7	5,6%
(-) Frais généraux	17,7	18,7	19,7	5,3%
<i>dont frais de personnel</i>	9,3	9,8	10,5	7,2%
<i>dont services extérieurs</i>	7,8	8,4	8,6	3,0%
(-) Dotations aux amortissements	0,9	1,0	1,0	ns
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	-	-	-	-
(-) Quote-part des frais de siège social	-	-	-	-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	-	-	-	-
(-) Charges refacturées	-	-	-	-
(=) Résultat brut d'exploitation	8,5	8,4	9,0	7,0%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-15,1	-11,9	-3,1	-74,4%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-0,1	-	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-0,3	-0,5	-0,8	57,9%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	13,1	12,5	5,1	-59,4%
(+) Intérêts sur créances douteuses	0,3	0,3	0,3	ns
(=) Résultat d'exploitation	11,2	8,7	8,1	-6,5%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	0,0	0,0	ns
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	-0,9	0,0	0,0	-
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-0,9	0,0	-	-
(=) Résultat courant avant impôt	11,3	8,7	8,1	-6,6%
(+) Produit net exceptionnel	-0,1	0,0	0,0	ns
(-) Dotations nettes au FRBG	1,0	0,5	0,6	19,0%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-	-	-	-
(-) Impôt sur les bénéfices	3,4	2,7	2,2	-17,6%
(=) Résultat net	6,8	5,5	5,2	-4,5%

Source : IEDOM (échantillon de trois banques locales représentant 48,2 % de parts de marché sur la collecte des dépôts et 43,5 % sur les crédits au 31 décembre 2009)

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2009

Janvier

- **Spatial.** ARIANESPACE annonce un chiffre d'affaires d'environ 950 M€ et un résultat équilibré pour la 6^{ème} année consécutive. Début 2010, ce montant a été actualisé à 1,04 milliard €.
- **NTIC.** Le câble Americas II coupé le 25 décembre 2008, et qui alimente la Guyane en haut débit, a été réparé.

Février

- **Spatial.** 1^{er} lancement d'Ariane 5, mise en orbite de 2 satellites de communication : Hot Bird-10 de Eutelsat, et NSS-9 de l'opérateur New Skies, ainsi que deux microsatellites de la Délégation Générale à l'Armement.
- **Orpaillage.** Un rapport de l'ONF montre que les dégâts dus à l'orpaillage clandestin s'étendent : en moins de 20 ans, 3 273 ha ont été déforestés et 405 km de cours d'eau détruits ou pollués.
- **Energie.** La Guyane fait face à une pénurie de gaz butane. Voltalia a obtenu le permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance installée de 6 MW.

Mars

- **Spatial.** L'ESA (European Space Agency) et le CNES (Centre National des Etudes Spatiales) ont signé un contrat de 435 M€ permettant à l'ESA de poursuivre l'utilisation de la base de Kourou pour la période 2009-2013.
- **Tourisme.** L'INSEE et le Comité du Tourisme de la Guyane publient une enquête intitulée : « Le tourisme en Guyane de 2005 à 2007 : prédominance du tourisme d'affaires ». Un touriste sur deux vient en Guyane pour des raisons professionnelles. La majorité des touristes loge dans les hôtels 3 étoiles de Cayenne pour 2,5 nuits en moyenne.
- **Energie.** La centrale solaire de Kaw a été rénovée et remise en service. Avec une puissance de 100 KWc, elle redevient la plus grande centrale photovoltaïque en site isolé de France.

Avril

- **Relance.** Le gouvernement débloque 37 M€ pour la Guyane au titre du plan de relance de l'économie.
- **Construction.** Le pont sur l'Oyapock sera construit par un consortium brésilien. Pour la part française, les travaux, d'un montant global de 20 M€, seront entièrement financés par l'Etat.
- **Justice.** Le corps des avocats met fin à une grève de 6 semaines. Ils dénonçaient le manque de moyens et d'effectifs pour le bon fonctionnement de la justice.
- **Orpaillage.** Le dispositif Harpie est renforcé par le déploiement de plus de 600 militaires.

Mai

- **Spatial.** 2^{ème} lancement d'Ariane 5 et mise en orbite de deux satellites scientifiques Herschel et Planck. Ce programme de l'ESA s'élève à 1,8 milliard €.
- **Social.** Les prix de 100 produits de première nécessité baissent globalement de 20 % par décision préfectorale, suite aux mouvements sociaux du début d'année « contre la vie chère ».
- **Tourisme.** Les professionnels du tourisme ont lancé une mission d'appui technique et de conseils pour la structuration et la mise en place d'un réseau de lodges et d'un processus de labellisation en Guyane. Ce programme s'inscrit dans le cadre du Schéma régional de développement économique (SRDE) du département.

Juin

- **Education.** La prochaine rentrée scolaire comptera trois nouveaux lycées pour un montant total de 85,1 M€. Il s'agit de deux lycées polyvalents et un lycée professionnel.
- **Orpaillage.** Le projet de schéma minier (SDOM) est en cours. Le préfet Mansillon rend son rapport sur l'orpaillage en Guyane : 45 % du territoire devrait être interdit à l'activité minière contre 29 % actuellement.

Juillet

- **Spatial.** 3^{ème} lancement d'Ariane 5 dans sa version la plus lourde (charge de 12 tonnes) et mise en orbite de TerreStar 1, le plus gros satellite de télécommunications mis sur orbite.
- **Economie.** Visite de la ministre de l'Outre-mer. Elle a abordé différents thèmes comme l'habitat insalubre, le prix des carburants et la vie chère.
- **Carburants.** Avis public de l'Autorité de la concurrence dans lequel elle pointe les « dérives » et les « effets pervers » de la régulation actuelle sur les prix des carburants dans les DOM qui n'a pas empêché la constitution de rentes.
- **Grande distribution.** Un second supermarché ouvre ses portes à Cayenne.

Août

- **Spatial.** 4^{ème} lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications : JCSAT-12 et OPTUS D3 (japonais et australien).
- **Transport.** Une compagnie aérienne surinamienne propose deux vols hebdomadaires liaison Cayenne-Paramaribo.
Ouverture d'une ligne reliant Cayenne à Grand-Santi via Saint-Laurent-du-Maroni.

Septembre

- **Spatial.** 5^{ème} lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications : Amazonas 2 et COMSATBw-1 (espagnol et allemand).
- **Carburant.** Fin du gel des prix des carburants. Augmentation de 6 centimes du prix de l'essence et du gazole.
- **Orpaillage.** Publication du rapport du WWF : « De la mine à la vitrine » qui propose des solutions pour enrayer l'orpaillage clandestin, notamment la création d'un label « or de Guyane ».
- **Education.** Grève de 4 semaines du personnel du rectorat revendiquant de meilleures conditions de travail.

Octobre

- **Spatial.** 6^{ème} lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications : NSS-12 et THOR 6 (américain et norvégien).
- **Grande distribution.** Retrait du groupe SISB (Cora, Match, Leader Price, Ecomax).
- **Infrastructures.** Lancement de la rénovation de la route de Cacao, du port de Dégrad-des-Cannes et de l'agrandissement de l'hôpital de Cayenne pour un total de 140 M€.

Novembre

- **Infrastructures.** Le pont du Larivot qui relie, via la RN1, Cayenne à Kourou est fermé à cause de l'affaissement d'un de ses piliers (coupant ainsi le département en deux). Mise en place d'une solution de contournement par la RD5 (allongement de 38 km de la distance Cayenne-Kourou) et de barges.
- **Politique.** Le premier conseil interministériel de l'Outre-mer est organisé à l'Elysée.
- **Logements.** Liquidation administrative de la SA HLM.

Décembre

- **Spatial.** 7^{ème} lancement d'Ariane 5 et mise en orbite du satellite de renseignement militaire : HELIOS-2B.
- **Démographie.** L'INSEE publie les chiffres du recensement : la Guyane comptait 213 031 habitants en 2007 (et 205 954 en 2006).

Annexe 4 : Liste des publications de l'IEDOM

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les Notes de l'Institut d'émission (Guyane)

Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers (mai 2006)

L'énergie en Guyane (novembre 2006)

Les Notes expresses (Guyane)

N° 11 La filière rizicole en Guyane

N° 12 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Guyane

N° 13 1993-2002 : 10 ans de financement bancaire des entreprises en Guyane

N° 18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane

N° 19 La formation du PNB des banques en Guyane

N° 20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales guyanaises

N° 22 Evolution des importations de biens en Guyane

N° 26 Le foncier agricole en Guyane

N° 29 Le BTP en Guyane

N° 30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004

N° 31 Endettement et surendettement en Guyane

N° 38 Le secteur aurifère en Guyane

N° 42 La filière rizicole en Guyane (évolutions et perspectives)

N° 45 Les transports de marchandises en Guyane

N° 47 Les coopératives agricoles de Guyane

N° 50 La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane : état des lieux et perspectives

N° 51 Le financement bancaire des entreprises en Guyane

N° 55 Synthèse de l'année 2008 en Guyane

N° 65 Les caractéristiques de l'habitat en Guyane

N° 70 Premier bilan économique de l'année 2009 en Guyane

Etudes CEROM (Guyane)

Guyane-Suriname : Une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée
(décembre 2008)

Guyane : un développement sous contraintes (juin 2008)

Tableau de bord économique de la Guyane (version française et anglaise, octobre 2009)

Les comptes économiques de la Guyane en 2008 : premiers résultats

Ont collaboré à cet ouvrage :

Sandie BOYER

Sandra BURIN

Jean Pierre DERANCOURT

Charlène GUICHERON

Hervé KAHANE

Nicolas PICCHIOTTINO

Claude VERO

Directeur de la publication : Y. BARROUX
Responsable de la rédaction : J.-P. DERANCOURT
Editeur : IEDOM
Imprimé par PRIM
Achévé d'imprimer en juin 2010 – Dépôt légal : juin 2010
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-916119-39-7

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-39-7



9 782916 119397